

NOTE D'INFORMATION
BANQUE CENTRALE POPULAIRE



**AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DU
CREDIT POPULAIRE DU MAROC**

NOMBRE D' ACTIONS OFFERTES	9 112 733
PRIX DE L' ACTION	184 DH
PERIODE DE SOUSCRIPTION	du 07 Décembre au 11 Décembre 2015 inclus
MONTANT A LEVER	1 676 742 872 DH

MONTANT GLOBAL DE L' OPERATION : 1 676 742 872 DH

Conseiller Financier et Coordinateur Global

Upline Corporate Finance



Organismes chargés du placement

Organismes chargés du placement		Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération
Banque Centrale Populaire	Banques Populaires Régionales	Upline Securities
		

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM entrée en vigueur le 01 avril 2012 telle que modifiée et complétée, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 25 novembre 2015 sous la référence VI/EM/034/2015.

ABREVIATIONS

ABI	Atlantic Bank International
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AWB	Attijariwafa bank
B2P	Banque des Professionnels et des Particuliers
BAM	Bank Al Maghrib
BCDM	Banque Chaabi Du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons Du Trésor
BEN	Banque de l'Entreprise
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BMDM	Banque des Marocains du Monde
BPA	Bénéfice Par Action
BPC	Banque Populaire Casablanca
BPMC	Banque Populaire Maroc-Centrafricaine
BPMG	Banque Populaire Maroc-Guinéenne
BPR	Banque Populaire Régionale
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CIB	Chaabi International Bank Offshore
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CPM	Crédit Populaire du Maroc
DGA	Directeur Général Adjoint
DH	Dirham Marocain
EC	Etablissement de Crédit
EGAC	Etablissement Gestionnaire Al Istitmar Chaabi
FCFA	Francs CFA
FP	Fonds Propres
GBP	Groupe Banque Populaire
GNF	Franc Guinéen
GPBM	Groupement Professionnel des Banques Marocaines
IFRS	International Financial Reporting Standards
KDH	Milliers de Dirhams
LAN	Land Area Network
LLD	Location Longue Durée
MAD	Dirham Marocain
MAI	Maroc Assistance Internationale
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MDH	Millions de Dirhams
MDM	Marocains Du Monde
Mds	Milliards
MMDH	Milliards de Dirhams
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RN	Résultat Net
SA	Société Anonyme
SFI	Société Financière Internationale
SMDC	Société Marocaine de Dépôt et Crédit
UCF	Upline Corporate Finance
USD	Dollar Américain
WAN	Wide Area Network

DEFINITIONS

Banque Offshore : La loi, n°58-90 relative aux places financières offshore, promulguée par le dahir n°1-91-131 du 21 Chaabane 1412 (26 février 1992) et publiée au B.O. n° 4142 du 18 mars 1992, a institué dans la municipalité de Tanger une place financière offshore ouverte aux activités de banques et des sociétés de gestion de portefeuille et de prise de participations. On entend par banque offshore :

- Toute personne morale, quelle que soit la nationalité de ses dirigeants et des détenteurs de son capital, ayant un siège dans une place financière offshore et qui :
- Exerce comme profession habituelle et principale la réception de dépôts en monnaies étrangères convertibles ;
- Effectue, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toutes opérations financières, de crédit, de bourse ou de change.
- Toute succursale créée, pour l'exercice d'une ou de plusieurs des missions visées ci-dessus, dans une place financière offshore par une banque ayant son siège hors de ladite place.

Cross-Selling : Concept qui consiste à croiser les métiers de l'entreprise pour proposer au même client une gamme complète de produits et services et répondre au mieux à l'ensemble de ses besoins.

Comité Directeur : Le Comité Directeur est chargé d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion du CPM et en particulier de veiller au respect par la société des dispositions législatives et réglementaires la régissant, ainsi que des décisions, règles, normes, procédures et généralement toutes prescriptions édictées par le Comité Directeur dans le cadre de ses attributions.

En vertu des dispositions de l'article 31 de la loi n°12/96, le Comité Directeur exerce sa mission de contrôle sur la société et ses filiales par l'intermédiaire de l'Inspection Générale, ou de toute autre personne qu'il commissionne à cet effet.

Les modalités d'intervention de l'Inspection Générale sont déterminées par le Comité Directeur.

Business Unit : Segment d'une entreprise (comme la comptabilité, production, marketing), représentant une fonction de gestion spécifique, et une place bien définie dans l'organigramme. Aussi appelée département, division ou un secteur fonctionnel.

Middle Market : Il s'agit du segment des entreprises à fort potentiel de développement ayant une taille intermédiaire entre la PME et la grande entreprise.

Sommaire

ABREVIATIONS	2
DEFINITIONS.....	3
AVERTISSEMENT	6
PREAMBULE.....	7
PARTIE I ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	8
I. Le Président du Conseil d'Administration.....	9
II. Les commissaires aux comptes de La Banque Centrale populaire	10
III. Le conseil financier.....	27
IV. Le conseil juridique	28
V. Le responsable de l'information et de la communication financières	28
VI. Agence de notation	28
PARTIE II PRESENTATION DE L'OPERATION	29
I. Cadre légal de l'opération.....	30
II. Objectifs de l'opération	31
III. Intention des actionnaires de la BCP	32
IV. Intention des dirigeants de la BCP.....	32
V. Actionnariat avant et après opération	32
VI. Montant global de l'opération.....	32
VII. Renseignements relatifs aux titres à émettre.....	33
VIII. Eléments d'appréciation des termes de l'offre.....	33
IX. Cotation en bourse	36
X. Conseiller et intermédiaires financiers.....	36
XI. Calendrier de l'opération	37
XII. Modalités de souscription des titres.....	38
XIII. Modalités de traitement des ordres	42
XIV. Procédure de contrôle et d'enregistrement par la Bourse de Casablanca	43
XV. Versement des souscriptions et inscriptions en compte.....	43
XVI. Modalités de publication des résultats de l'opération.....	44
XVII. Fiscalité.....	44
XVIII. Charges relatives à l'opération	45
PARTIE III PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	46
I. Renseignements à caractère général	47
II. Renseignements sur le capital de la BCP.....	52
III. Nantissements d'actifs	57
IV. Nantissements d'actions BCP	57
V. Marché des titres de la BCP.....	57
VI. Notation de la BCP	59
VII. Assemblées Générales	59
VIII. Organes d'administration et de contrôle de la BCP.....	62
IX. Organes de direction	73
X. Gouvernement d'entreprise.....	76
PARTIE IV ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	82
I. Historique et faits marquants de la BCP	83
II. Appartenance de la BCP au Crédit Populaire du Maroc.....	86
III. Filiales et fonds d'investissement de la BCP.....	101
IV. Activité de la BCP	152
V. Ressources humaines	163
VI. Moyens Informatiques et Organisation de La BCP	166
VII. Stratégie de développement de la BCP sur la période 2012-2014.....	170

PARTIE V	SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	176
I.	Analyse du compte de résultat consolidé IFRS	183
II.	Analyse du bilan consolidé IFRS.....	201
III.	Tableau des flux de trésorerie	218
PARTIE VI	PERSPECTIVES	220
I.	Orientations stratégiques du Groupe BCP 2016-2018 : Le plan élan 2020	221
II.	Données financières prévisionnelles.....	224
PARTIE VII	FACTEURS DE RISQUES.....	228
I.	Risques de crédit.....	229
II.	Risques de marche	234
III.	Risques ALM.....	238
IV.	Risques opérationnels	241
V.	Ratio de solvabilité	242
PARTIE VIII	FAITS EXCEPTIONNELS	243
PARTIE IX	LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	245
PARTIE X	ANNEXES.....	247
	Données comptables & financières de la BCP	248
I.	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés IFRS	248
II.	Etats de synthèse des comptes consolidés en normes IFRS de la BCP	267
III.	Etats de synthèse des comptes sociaux de la BCP	273
	BULLETIN DE SOUSCRIPTION DU PERSONNEL DU CPM AUX ACTIONS BCP	303
	Traduction du Rapport de Standard & Poor's sur la Notation de la Banque Centrale Populaire.	305
	Banque Centrale Populaire.....	306

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à la BCP.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de la BCP

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des titres de capital, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

La BCP ne propose les titres de capital, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où ils feront une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ni Upline Corporate Finance n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par les établissements placeurs.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente Note d'Information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

La présente Note d'Information a été préparée par Upline Corporate Finance conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette Note d'Information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

Le contenu de ce dossier d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et les statistiques fournies par les différents pôles de la BCP et recueillies lors des diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales de la BCP ayant eu lieu au cours des exercices 2012, 2013, 2014 et l'exercice en cours ;
- Les rapports annuels et rapports de gestion de la BCP ;
- Les rapports et statistiques du GPBM ;
- Les rapports des commissaires aux comptes consolidés de la BCP en IFRS relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- Les attestations de revue limitée des commissaires aux comptes relatifs aux comptes semestriels consolidés en IFRS et sociaux au 30 juin 2014 et au 30 juin 2015 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux comptes sociaux clos les 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes de la BCP sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette Note d'Information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public selon les modalités suivantes :
 - Elle est disponible à tout moment au siège de la BCP, au 101, Bd Zerktouni – Casablanca, Tél : (0522) 20 25 33 ;
 - Elle est disponible sur son site internet (www.gbp.ma)
 - Elle est disponible sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des points de collecte du réseau de placement constitué par les Banques Populaires Régionales ;
 - Elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma)
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse des Valeurs de Casablanca et sur son site internet (www.casablanca-bourse.com)

PARTIE I

ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed BENCHAABOUN
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	0522 20 25 33
Numéro de télécopieur	0522 22 26 99
Adresse électronique	mbenchaaboun@cpm.co.ma

Attestation

Objet : Augmentation de capital de la Banque Centrale Populaire (BCP) réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Banque Centrale Populaire ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

« Pour le Conseil d'Administration »
Mohamed BENCHAABOUN
Président du Conseil d'Administration
Banque Centrale Populaire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Prénoms et noms :	Abdou Souleye DIOP	Fawzi BRITEL
Dénomination ou raison sociale	Mazars Audit et Conseil	Deloitte Audit
Adresse	101 Bd Abdelmoumen 20360	228, Bd Zerktouni Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 423 423	05 22 22 47 34
Numéro de télécopieur	Fax : 0522 423 402	05 22 22 47 59
Adresse électronique	Abdou.diop@mazars.ma	Fbritel@deloitte.com
Premier exercice soumis au contrôle	2004	2007
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur l'exercice 2016	AGO statuant sur l'exercice 2016

Objet : Emetteur : Banque Centrale Populaire

Opération : Augmentation de capital de la Banque Centrale Populaire (BCP) réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états financiers consolidés semestriels de la Banque Centrale Populaire pour les situations intermédiaires closes au 30 Juin 2014 et au 30 Juin 2015

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées semestrielles contenues dans la présente note d'information de la Banque Centrale Populaire, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers semestriels consolidés examinés de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états financiers semestriels consolidés de la Banque Centrale Populaire tels qu'examinés par nos soins au titre des situations intermédiaires closes au 30 Juin 2014 et au 30 Juin 2015.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
F.Britel
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL
Abdou Souleye DIOP
Associé

Objet : Emetteur : Banque Centrale Populaire

Opération : Augmentation de capital de la Banque Centrale Populaire (BCP) réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire pour les exercices 2012, 2013 et 2014

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information de la Banque Centrale Populaire, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers annuels consolidés audités de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la note d'information, avec les états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2012, 2013 et 2014.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT

F. Britel
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL

Abdou Souleye DIOP
Associé

Objet : Emetteur : Banque Centrale Populaire

Opération : Augmentation de capital de la Banque Centrale Populaire (BCP) réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux semestriels de la Banque Centrale Populaire pour les situations intermédiaires closes au 30 Juin 2014 et au 30 Juin 2015

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information de la Banque Centrale Populaire, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse semestriels sociaux examinés de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire tels qu'examinés par nos soins au titre des situations intermédiaires closes au 30 Juin 2014 et au 30 Juin 2015.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
A. Benabdelkhalek
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL
K. Mokdad
Associé Gérant

Objet : Emetteur : Banque Centrale Populaire

Opération : Augmentation de capital de la Banque Centrale Populaire (BCP) réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire pour les exercices 2012, 2013 et 2014

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information de la Banque Centrale Populaire, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux audités de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2012, 2013 et 2014.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT

F.Britel
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL

Abdou Souleye DIOP
Associé

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION
INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2015**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan , le compte de résultat , l'état du résultat global , le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 36.002.660 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 1.703.353 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du .résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, 08 septembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION
INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2014**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan , le compte de résultat , l'état du résultat global , le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 33.091.578 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 1.694.073 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du .résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, 09 septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 34.723.637 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.255.745 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 15 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Mazars Audit et Conseil

F. Britel
Associé

Abdou Souleye DIOP
Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 34.465.659 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.205.721 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 19 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Mazars Audit et Conseil

F. Britel
Associé

K. Mokdad
Associé Gérant

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 30.979.752 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.208.791 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le renforcement au 31.12.2012 des provisions sur base individuelle en IFRS selon les modalités décrites dans l'annexe 2.9.

Casablanca, le 25 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Mazars Audit et Conseil

A. Benabdelkhalek
Associé

K. Mokdad
Associé Gérant

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE AU 30 JUIN 2015

En application des dispositions du Dahir portant la loi n 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire (BCP) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire qui faisait ressortir un montant des capitaux propres et assimilés totalisant 24.545.543 KMAD dont un bénéfice net de 1.026.401 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 30 juin 2015, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, 08 septembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Brital
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE AU 30 JUIN 2014

En application des dispositions du Dahir portant la loi n 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire (BCP) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2014. Cette situation intermédiaire qui faisait ressortir un montant des capitaux propres et assimilés totalisant 22.546.233 KMAD dont un bénéfice net de 965.661 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 30 juin 2014, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, 09 septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Mazars Audit et Conseil

F. Brital
Associé

Abdou Souleye DIOP
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de KMAD 24.343.086 dont un bénéfice net de KMAD 1.725.620.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2014 :

- Atlantic Bank International (ABI) : Participation complémentaire représentant 15% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 65%.
- RABAT REGION AMENAGEMENTS : Prise de participation représentant 11,49% de son capital social.
- Création de la société ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA) détenue à 100%.
- BANQUE POPULAIRE MAROCO GINEENNE (BPMG) : Participation complémentaire représentant 21,31% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 77,25%.

Casablanca, le 15 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de KMAD 22.354.741 dont un bénéfice net de KMAD 1.685.271.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la présentation en charges non courantes d'une dotation aux provisions pour risques généraux de 672.118 KMAD.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 19 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

K. Mokdad
Associé Gérant

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de KMAD 22.095.860 dont un bénéfice net de KMAD 1.706.362.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation et de contrôle effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2012 :

- BP OUTSOURCING PROCESS : Prise de participation représentant 52% de son capital social.
- ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI) : Prise de participation représentant 50% de son capital social.

Casablanca, le 25 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

A. Benabdelkhalek
Associé

Mazars Audit et Conseil

K. Mokdad
Associé Gérant

III. LE CONSEIL FINANCIER

Organisme conseil	UPLINE CORPORATE FINANCE
Représentant légal	Mouhssine CHERKAOUI
Fonction	Administrateur Directeur Général
Adresse	162, Angle Bd d'Anfa et rue Molière – Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	05 22 99 71 71
Numéro de télécopieur	05 22 95 49 62
Adresse électronique	mouhssine.cherkaoui@uplinegroup.ma

Attestation

Objet : Augmentation de capital de la Banque Centrale Populaire (BCP) réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de la Banque Centrale Populaire à travers :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournies par les différents pôles de la BCP et recueillies lors des diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales de la BCP ayant eu lieu au cours des exercices 2012, 2013, 2014 et l'exercice en cours ;
- Les rapports annuels et rapports de gestion de la BCP ;
- Les rapports et statistiques du GPBM ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2012, 2013 et 2014 (comptes consolidés IFRS) ;
- Les attestations de revue limitée des commissaires aux comptes relatifs aux comptes semestriels consolidés en IFRS et sociaux au 30 juin 2014 et au 30 juin 2015 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux comptes sociaux clos les 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes de la BCP sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous attestons avoir pris toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que notre appartenance à la Banque Centrale Populaire (Upline Corporate Finance étant filiale à 100% de Upline Group, filiale à 100% du Groupe Banques Populaires) n'affecte pas l'objectivité de notre analyse et la qualité de la présente mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Mouhssine CHERKAOUI

Administrateur Directeur Général

Upline Corporate Finance

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Dénomination ou raison sociale	M ^e Abdelaziz AMRAOUI
Représentant légal	Abdelaziz AMRAOUI
Fonction	Avocat au Barreau de Casablanca
Adresse	40, Bd. d'Anfa, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	05 22 26 10 61 / 63
Numéro de télécopieur	05 22 26 10 45
Adresse électronique	amr@cae.ma

Attestation

Objet : Augmentation de capital de la Banque Centrale Populaire (BCP) réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc

L'augmentation de capital, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de la Banque Centrale Populaire, à la législation marocaine en matière de droit des sociétés et aux dispositions législatives qui régissent le Crédit Populaire du Maroc.

M^e Abdelaziz AMRAOUI

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Rachid Agoumi
Fonction	Directeur Général la Banque de l'Entreprise et de l'International
Adresse	101, Bd. ZERKTOUNI 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 46 90 36
Numéro de télécopieur	05 22 20 19 32
Adresse électronique	ragoumi@cpm.co.ma

VI. AGENCE DE NOTATION

STANDARD & POOR'S

23, rue Balzac 75 406 Paris cedex - France

Tél. : 00 33 1 44 20 66 50

Fax : 00 33 1 44 20 66 51

Adresse électronique : FIG_Europe@standardandpoors.com

PARTIE II

PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE LEGAL DE L'OPERATION

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire tenu en date du 28 juillet 2015 a décidé de proposer à l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2015 de se prononcer sur une augmentation de capital d'un montant maximum de 1.676.742.872 dirhams prime d'émission incluse. En nominal, le montant de l'augmentation du capital social sera de 91.127.330 dirhams, soit 5% du capital de la BCP post-augmentation pour le porter de 1.731.419.230 dirhams à 1.822.546.560 dirhams. Cette augmentation du capital de la BCP sera réservée au personnel du CPM.

A cet effet, le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration pour présenter le rapport dudit Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire, accomplir tout acte et effectuer toute démarche auprès de tout organisme ou administration en vue de concrétiser cette augmentation de capital, dès lors qu'elle aura été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Par membres du CPM, il convient d'entendre le personnel de la BCP, des Banques Populaires Régionales et les détachés de la BCP auprès de ses filiales, actif au 31 juillet 2015.

Les principales résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP, tenue le 13 octobre 2015 sont :

« Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital social, et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve leur contenu et décide d'augmenter le capital social de la Banque Centrale Populaire selon les modalités suivantes :

- Nature : augmentation de capital en numéraire ;
- Prix de l'émission : 184 dirhams, ce prix est fixé sur la base d'un cours de 216 dirhams avec une décote de 15% ;
- Montant maximum de l'augmentation de capital 91.127.330 dirhams représentant 5% du capital social et des droits de vote de la BCP par création de 9.112.733 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams, post-augmentation ;
- Libération des actions : les actions sont intégralement à libérer à leur souscription ;
- Droit préférentiel des actionnaires : suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Modalités de souscription : chaque membre du personnel du CPM peut souscrire à un nombre d'actions qui lui est réservé. Chaque membre du personnel du CPM peut formuler le souhait de participer à l'allocation du reliquat, dans le cas où la totalité des actions réservées aux membres du personnel n'est pas totalement souscrite. Le mode d'attribution se fera au prorata des actions restantes par rapport aux actions attribuées.
- Période d'inaliénabilité : les actions achetées étaient inaliénables pendant une période de 3 ans, à compter de la date de règlement – livraison, avec possibilité de céder 50% au bout de 2 ans, 25% au bout de la 3ème et le reliquat au bout de la 4ème année.
- Financement de l'opération : possibilité de financer l'intégralité de l'opération par un crédit à remboursement in fine sur 5 ans à conditions avantageuses.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Banque, pour la totalité de l'augmentation du capital social réservée au personnel du Crédit Populaire du Maroc à hauteur de 5%.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président Directeur Général, avec faculté de subdélégation, aux fins :

- de fixer les modalités pratiques et les périodes de souscription ;
- de constater la réalisation de l'augmentation de capital social ;

- de procéder aux modifications corrélatives des statuts de la société ;
- de manière générale, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités ou démarches nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital social.»

Il est à noter que conformément aux dispositions de l'article 188 de la loi 20-05 relative à la Société Anonyme, l'augmentation de capital doit être réalisée, à peine de nullité, dans un délai de trois ans à dater de l'Assemblée Générale qui l'a décidée ou autorisée, sauf s'il s'agit d'une augmentation par conversion d'obligations en actions. Le montant de l'augmentation de capital doit être entièrement souscrit. A défaut, la souscription est réputée non avenue.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP du 13 octobre 2015, le Président Directeur Général a décidé le 23 novembre 2015 ce qui suit :

- Personnel éligible : Les membres du personnel éligibles à la présente augmentation de capital doivent être salariés du Crédit Populaire du Maroc (appartenant à la Banque Centrale Populaire, aux Banques Populaires Régionales ou détachés de la Banque Centrale Populaire auprès de ses filiales au Maroc ou à l'étranger) au 31 juillet 2015.
- Formule proposée : La formule proposée se décline comme suit :
 - Chaque membre du personnel du CPM peut souscrire à un nombre d'actions qui lui est réservé, équivalent en nombre d'actions à 12 mois de son salaire brut, sur la base du salaire brut annuel perçu par le collaborateur y compris les avantages liés à la fonction et primes événementielles (primes & aides à la scolarité, indemnités forfaitaires liées à l'utilisation de la voiture personnelle hors frais de déplacement, prime Aïd Al Adha et primes liées à la productivité). Pour les membres du personnel détaché à l'étranger, le salaire brut de référence est le salaire brut Maroc. Il n'est pas instauré un minimum de souscription pour participer à la présente opération ;
 - Chaque membre du personnel du CPM peut formuler le souhait de participer à l'allocation du reliquat, dans le cas où la totalité des actions réservées aux membres du personnel n'est pas totalement souscrite. Le mode d'attribution se fera au prorata des actions restantes par rapport aux actions attribuées. Si le nombre de titres à allouer n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par pallier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.
- Période de souscription : la période de souscription est fixée du 07 décembre au 11 décembre 2015 inclus.

II. OBJECTIFS DE L'OPERATION

La Banque Centrale Populaire poursuit la mise en place de sa stratégie de développement, s'inscrivant dans une dynamique de croissance soutenue et visant à conforter son positionnement dans le paysage bancaire.

L'offre de participation des salariés du CPM dans le capital de la BCP s'inscrit principalement dans le cadre de la motivation du personnel et de l'amélioration de la compétitivité par l'adhésion des salariés au projet de développement de la Banque et par leur intéressement aux résultats de la Banque.

Elle participe également à la promotion de l'image sociale de la banque auprès de son personnel par la possibilité offerte d'accéder au statut d'actionnaire et par l'octroi d'un financement à des conditions avantageuses pour l'acquisition des actions.

Ainsi, les objectifs de cette opération d'augmentation du capital consistent principalement en :

- ✓ la motivation du personnel en l'associant à la croissance et aux résultats de la BCP ;
- ✓ le renforcement de l'appartenance des membres du personnel du CPM ;

- ✓ la promotion de l'image sociale de la BCP auprès du personnel du CPM par la possibilité offerte à ce dernier d'accéder au statut d'actionnaire et par l'accès à des modalités de financement à des conditions préférentielles pour l'acquisition des actions de la BCP ;
- ✓ l'encouragement de l'actionnariat des salariés du CPM ;
- ✓ et le renforcement des capitaux propres de la BCP et du CPM.

III. INTENTION DES ACTIONNAIRES DE LA BCP

Etant donné que la présente augmentation de capital est réservée au Personnel du CPM, les autres actionnaires de la BCP ne sont pas concernés par la souscription à l'opération.

IV. INTENTION DES DIRIGEANTS DE LA BCP

A travers la présente augmentation de capital de la BCP réservée au Personnel du CPM, certains dirigeants envisagent de participer à la présente opération.

V. ACTIONNARIAT AVANT ET APRES OPERATION

Suite à la présente augmentation de capital réservée au Personnel du CPM, l'actionnariat de la BCP se présenterait comme suit :

Actionnaires	Avant l'augmentation de capital		Après l'augmentation de capital	
	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote
BPR	90 149 952	52,1%	90 149 952	49,5% ^(*)
OCP	7 289 626	4,2%	7 289 626	4,0%
Personnel	2 597 633	1,5%	11 710 366	6,4%
BPCE	8 224 241	4,7%	8 224 241	4,5%
Groupe SFI	8 657 096	5,0%	8 657 096	4,7%
Divers	56 223 375	32,5%	56 223 375	30,8%
TOTAL	173 141 923	100,0%	182 254 656	100,0%

()Les BPR envisagent d'acquiescer des actions BCP au plus tard à la date de livraison des titres de la présente augmentation de capital, et ce afin qu'à la date de constatation de la présente augmentation de capital, la participation des BPR dans BCP soit supérieure ou égale au minimum prévu par l'article 17 n°12-96 telle que modifiée par la loi n°77-14.*

Source : BCP

VI. MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION

La BCP procèdera à une augmentation de capital réservée aux membres du personnel du CPM (Cf. titre XII.3.1 : Conditions d'éligibilité). Cette opération portera sur 9.112.733 actions BCP, représentant 5% de son capital social et de ses droits de vote post-augmentations de capital réservées au Personnel du CPM.

Le montant global maximum de l'opération d'augmentation de capital social est de 1.676.742.872 dirhams.

Les actions BCP, objet de la présente augmentation, seront offertes à un prix de 184 dirhams par action pour les employés du CPM (décote de 15% par rapport au cours de référence, soit 216 dirhams représentant le cours moyen pondéré sur une période d'un an, du 31 juillet 2014 au 27 juillet 2015).

Les modalités précises de la souscription sont détaillées au point XII.6 – Modalités de souscription des titres.

VII. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE

Nature des titres	Actions BCP.
Nombre de titres	9.112.733 actions.
Valeur nominale	10 DH par action.
Forme des titres	Au Nominatif.
Prix d'émission	Le prix d'émission des actions BCP nouvelles pour le Personnel du CPM est fixé à 184 DH par action.
Prime d'émission	La prime d'émission des nouvelles actions BCP émises est de 174 DH par action.
Montant	Le montant de l'opération est de 1 676 742 872 dirhams.
Dématisation des titres	Les actions BCP seront entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez le dépositaire central Maroclear.
Libération des titres	Les actions émises seront entièrement libérées à leur souscription.
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2015 ^(*) .
Droit préférentiel de souscription	Néant. L'AGE tenue le 13 octobre 2015, statuant sur l'augmentation de capital a décidé de la suppression du droit préférentiel de souscription pour réserver la totalité de l'augmentation de capital au personnel du CPM
Droits attachés	▪ Droit de vote aux Assemblées Générales d'Actionnaires : Le Personnel du CPM disposera du droit de vote aux Assemblées Générales d'Actionnaires sans aucune restriction, il n'existe pas d'actions à droit de vote double. ▪ Droits à la répartition des bénéfices : Le Personnel du CPM aura droit aux dividendes, sous réserve des conditions liées au prêt dans le cas d'un financement par emprunt pour le Personnel du CPM, étant entendu que la distribution de dividendes relève de la décision souveraine de l'Assemblée Générale Ordinaire de la BCP. ▪ Droit à la répartition du boni de liquidation : Toutes les actions bénéficieront des mêmes droits dans la répartition du boni de liquidation.
Négociabilité des actions	Les actions achetées seront inaliénables pendant une période de 3 ans, à compter de la date de livraison des titres, avec possibilité de céder 50% au bout de 2 ans, 25% au bout de la 3 ^{ème} année et le reliquat au bout de la 4 ^{ème} année. Dans le cas d'un financement par recours au prêt, la cession des titres devra respecter les conditions mentionnées dans le chapitre XII.4.
Ligne de cotation	Les actions issues de la présente augmentation de capital seront admises en 1 ^{ère} ligne avec les anciennes actions cotées à la Bourse de Casablanca.

(*) Les actions nouvelles auront droit aux dividendes de l'exercice 2015 distribuables en 2016.

VIII. ELEMENTS D'APPRECIATION DES TERMES DE L'OFFRE

VIII.1. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE L'OFFRE

Détermination du prix de souscription

Le prix offert dans le cadre de cette opération est de 184 DH par action correspondant à une décote de 15% par rapport au cours de référence, soit 216 dirhams représentant le cours moyen pondéré sur une période d'un an, du 31 juillet 2014 au 27 juillet 2015. Ce prix d'émission est fixé, sur proposition du Conseil d'Administration de la BCP en date du 28 juillet 2015, par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP tenue en date du 13 octobre 2015.

Prix de référence	216
Décote	15%
Prix offert	184

Multiples induits

Les multiples de valorisation boursiers de la BCP, calculés sur la base des données financières et comptables des comptes consolidés certifiés relatifs pour l'exercice 2014 ainsi que l'estimatif 2015 et sur la base d'un cours de 184 dirhams par action, s'établissent comme suit :

	2014	2015e
Résultat net part du groupe (MDH)	2 195	2 457
Fonds propres part du groupe (MDH)	24 167	27 179 (*)
Nombre d'actions	173 141 923	182 254 656 (*)
Bénéfice net par action (DH)	12,7	13,5
Fonds propres par action (DH)	139,6	149,1

(*) Post-augmentation de capital réservée au personnel du CPM

Source : BCP et UCF

Sur la base d'un prix par action de 184 DH, le titre BCP est valorisé à 13,7 fois les résultats consolidés 2015 estimés et à 1,2 fois les fonds propres consolidés 2015 estimés.

	2014	2015e
Price Earning - P/E (Prix offert/bénéfice par action)	14,5	13,7
Price to Book - P/B (Prix offert /fonds propres par action)	1,3	1,2

Source : UCF

VIII.2. METHODES INDICATIVES D'EVALUATION

Les deux méthodes suivantes illustrent l'évaluation de la BCP :

1. Méthode de la moyenne des cours moyens pondérés

- Cette méthode consiste à retenir comme valeur des fonds propres, la capitalisation boursière moyenne de la société prise sur une période significative.
- Nous avons calculé la moyenne des cours boursiers moyens pondérés de la BCP en vigueur à la Bourse de Casablanca sur une période allant de 3 à 12 mois.
- La date de référence retenue pour la détermination des périodes d'observation est le 30 octobre 2015.

2. Méthode des comparables boursiers

- Cette méthode d'évaluation est fondée sur la base des multiples moyens des sociétés cotées.
- Elle consiste à appliquer aux agrégats financiers consolidés de la BCP les multiples de valorisations observés sur un échantillon de banques cotées dans la Bourse de Casablanca.
- L'échantillon établit comporte les banques suivantes : Attijari Wafabank, BMCI, Crédit Du Maroc, CIH et BMCE Bank.

VIII.2.1. Moyenne des cours boursiers moyens pondérés

Le tableau ci-dessous traduit le niveau de décote de l'opération sur la base du dernier cours de bourse de la BCP au 30 octobre 2015 et des moyennes des cours de clôture à cette date.

Période	CMP en DH	Décote (+) /surcote (-) de 184 DH par rapport au cours
Cours au 30/10/15	213	14%
CMP 3 mois	216	15%
CMP 6 mois	217	15%
CMP 9 mois	221	17%
CMP 12 mois	222	17%
Moyenne des CMP	218	16%

Source : UCF

La moyenne des cours moyens pondérés boursiers aboutit à une décote moyenne de 16% pour le prix proposé au Personnel du CPM (184 DH).

VIII.2.2. Comparables boursiers

Cette méthode consiste à comparer le multiple implicite du résultat net (P/E) et le multiple des fonds propres (P/B) de la BCP issus du prix de l'augmentation de capital, aux multiples moyens d'un échantillon de sociétés comparables cotées à la Bourse de Casablanca, en considérant leurs comptes consolidés au 31/12/2014.

MDH	Cours de Clôture (en MAD)	Nombre de titres	Capitalisation au 30/10/2015	Résultat net 2014	Fonds propres 2014
AWB	326	203 527 226	66 350	4 355	35 522
BHCI	580	13 279 286	7 702	364	8 504
CDM	460	10 881 214	5 005	238	4 343
CIH	294	26 608 085	7 815	482	4 791
BMCE	215	179 463 390	38 585	1 985	16 064

Source : UCF

Les ratios de valorisation ressortent comme suit :

Echantillon	P/E 2014	P/B 2014
AWB	15,2	1,9
BHCI	21,1	0,9
CDM	21,1	1,2
CIH	16,2	1,6
BMCE	19,4	2,4
Moyenne	18,6	1,6

Source : UCF

	P/E 2014	P/B 2014	Moyenne
Valorisation totale (MDH)	40 864	38 471	39 667
Valorisation/ action	236	222	229
Décote/Surcote(-)/184 DH	22%	17%	20%

Source : UCF

La valorisation de la BCP est comprise dans une fourchette de 38 471 à 40 864 MDH, avec une moyenne de 39 667 MDH, induisant une décote moyenne de 20% par rapport au prix offert de l'opération.

VIII.2.3. Evolution du cours de la BCP

Les cours de clôture enregistrés ainsi que le volume des transactions sur le marché central des titres BCP se résument comme suit :

Période d'observation annuelle :

	2012	2013	2014	30-oct-15
Cours plus haut (DH)	204	198	240	238
Cours plus bas (DH)	190	179	185	208
Nombre de titres traités	10 924 713	8 323 751	8 846 932	7 525 374
Volume des transactions (KDH)	2 160 895	1 596 330	1 791 393	1 673 503

Source : UCF

Période d'observation trimestrielle :

	Nov 14-Janv 15	Fév-Avril 15	Mai-Juil 15	Août-Oct 15
Cours plus haut (DH)	235	238	227	235
Cours plus bas (DH)	205	217	220	208
Nombre de titres traités	2 109 203	1 520 349	764 988	4 194 061
Volume des transactions (KDH)	472 660	351 882	171 457	908 777

Source : UCF

Période d'observation mensuelle :

	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15
Cours plus haut (DH)	226	227	235	219	220
Cours plus bas (DH)	220	221	208	210	210
Nombre de titres traités	212 863	317 424	625 235	928 774	2 640 052
Volume des transactions (KDH)	47 428	71 192	140 481	199 018	569 278

Source : UCF

IX. COTATION EN BOURSE

Secteur d'activité	: Banques
Libellé	: BCP
Ticker	: BCP
Code valeur	: 8000
Code ISIN	: MA00000011884
Compartiment	: Premier
Mode de cotation	: Continu
Date de cotation	: 28 décembre 2015
Ligne de cotation	: 1 ^{ère} ligne

X. CONSEILLER ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller financier et Coordinateur global	Upline Corporate Finance	162, Angle Bd d'Anfa et rue Molière – Casablanca
Organismes chargés de l'enregistrement auprès de la Bourse de Casablanca	Upline Securities	37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour – Casablanca
Organismes placeurs :	BCP	101, Bd Zerketouni - Casablanca
	BP Centre-sud	Av. Hassan II – B.P. 246 -80000 Agadir
	BP Nador - Al Hoceima	113, Bd. El Massira – B.P. 86 – 62000 Nador
	BP El Jadida – Safi	7, Av. Med VI – 24000 El Jadida
	BP Fès – Taza	Rue Allal Loudiyi – B.P. 276 – Ville Nouvelle – 30000 Fès
	BP Laâyoune	9, Bd. Mohamed V – B.P. 82 – 70000 Laâyoune
	BP Marrakech – Béni Mellal	Av. Abdekerim Khattabi – Route de Casablanca – B.P. 968 – 40001 Marrakech
	BP Meknès	4, rue d'Alexandrie – Ville Nouvelle – 50000 Meknès Principal – B.P. 222

BP Oujda 34, Bd. Derfoufi – B.P. 440 – 60000 Oujda
 BP Rabat – Kenitra 3, Av. Trabless – B.P. 6 – 11100 Rabat
 BP Tanger – 76, BD. Med V – B.P. 313 – 90000 Tanger
 Tétouan

XI. CALENDRIER DE L'OPERATION

Ordres	Etapes	Date
1	Réception du dossier complet de l'opération par la Bourse de Casablanca	17 Novembre 2015
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation relatif à l'augmentation de capital et du calendrier de l'opération	25 Novembre 2015
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'Information visée par le CDVM	25 Novembre 2015
4	Publication au Bulletin de la Cote de l'avis relatif à l'opération	30 Novembre 2015
5	Publication de l'extrait de la Note d'Information par la BCP	30 Novembre 2015
6	Ouverture de la période de souscription	07 Décembre 2015
7	Clôture de la période de souscription	11 Décembre 2015
8	Réception des souscriptions par la Bourse avant 12h00	14 Décembre 2015
9	Allocation des titres et remise des résultats de l'opération à la BCP par la Bourse de Casablanca	16 Décembre 2015
10	Constatation de l'augmentation de capital par le Conseil d'Administration	16 Décembre 2015
11	Réception par la Bourse de Casablanca du PV du Conseil d'Administration de la BCP ayant constaté l'augmentation de capital et de la lettre comptable de Maroclear	17 Décembre 2015
12	Livraison des nouveaux titres	22 Décembre 2015
13	- Admission des actions nouvelles - Enregistrement de l'opération en Bourse - Annonce des résultats de l'opération au bulletin de la cote	28 Décembre 2015

XII. MODALITES DE SOUSCRIPTION DES TITRES

XII.1. PERIODE DE SOUSCRIPTION

Les actions, objet de la présente augmentation de capital, pourront être souscrites du 07 décembre au 11 décembre 2015 inclus.

XII.2. BENEFICIAIRES

L'augmentation de capital, objet de la présente note d'information, est réservée aux salariés du Crédit Populaire du Maroc.

XII.3. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

XII.3.1. Conditions d'éligibilité

Les membres du personnel éligibles à la présente augmentation de capital doivent être salariés du Crédit Populaire du Maroc (appartenant à la Banque Centrale Populaire, aux Banques Populaires Régionales ou détachés de la Banque Centrale Populaire auprès de ses filiales au Maroc ou à l'étranger) au 31 juillet 2015.

La participation des membres du personnel du CPM à l'opération d'augmentation de capital de la BCP ne revêt pas un caractère obligatoire.

XII.3.2. Formule proposée pour le Personnel du CPM

La BCP offre l'opportunité aux membres du personnel du CPM de participer à son capital. La formule proposée se décline comme suit :

- Chaque membre du personnel du CPM peut souscrire à un nombre d'actions qui lui est réservé, équivalent en nombre d'actions à **12 mois de son salaire brut**, sur la base du salaire brut annuel perçu par le collaborateur y compris les avantages liés à la fonction et primes événementielles (primes & aides à la scolarité, indemnités forfaitaires liées à l'utilisation de la voiture personnelle hors frais de déplacement, prime Aïd Al Adha et primes liées à la productivité). Pour les membres du personnel détaché à l'étranger, le salaire brut de référence est le salaire brut Maroc ;
- Chaque membre du personnel du CPM peut formuler le souhait de participer à l'allocation du reliquat, dans le cas où la totalité des actions réservées aux membres du personnel n'est pas totalement souscrite. Le mode d'attribution se fera au prorata des actions restantes par rapport aux actions attribuées.

Il n'est pas instauré un minimum de souscription pour participer à la présente opération.

Les membres du personnel du CPM seront informés individuellement, par la BCP, du nombre d'actions qui leur a été réservé et ce, à travers la mise à disposition du bulletin de souscription nominatif incluant le nombre d'actions qui leur est réservé.

XII.3.3. Période d'inaliénabilité des titres pour les Membres du Personnel

Les actions achetées seront inaliénables pendant une période de 3 ans, à compter de la date de livraison des titres, avec possibilité **(i)** de céder 100% au bout de 3 ans, soit le 22 décembre 2018 ou **(ii)** de céder 50% au bout de 2 ans, 25% au bout de la 3^{ème} et le reliquat au bout de la 4^{ème} année. Les souscripteurs s'engagent à garder les actions souscrites pendant la durée définie ci-dessus afin de bénéficier de la présente opération.

Les membres du personnel du CPM ont la possibilité de céder une partie ou la totalité de leurs actions avant la période d'inaliénabilité précitée, à condition de rembourser la décote. Cette décote correspond à la différence entre le prix d'achat (184 DH) et le cours de clôture du jour de la livraison des titres (soit le 22 Décembre 2015).

Toutefois, les souscripteurs ou leurs ayants-droit ont la possibilité de céder leurs actions tout en bénéficiant de la décote dans les cas ci-après :

- Accession à la propriété principale ;
- Mariage ;
- Divorce avec enfants à charge ;
- Invalidité du souscripteur (par invalidité, il est signifié les malades de longue durée dont l'incapacité leur a été reconnue conformément aux dispositions du statut du personnel des Banques Populaires) ;
- Décès du souscripteur.

XII.3.4.Départ en retraite pour les Membres du Personnel

Les actions acquises dans le cadre de cette augmentation de capital réservée au Personnel du CPM, demeureront régies par l'ensemble des conditions de l'opération, sans déchéance du terme, en cas de départ en retraite du souscripteur entre la date de livraison des titres et la date d'expiration de la période d'inaliénabilité.

XII.3.5.Rupture du contrat de travail pour les Membres du Personnel

Les membres du personnel du CPM, dont le contrat de travail avec leur employeur est rompu sans être repris par une autre entité du CPM (en cas de démission ou de licenciement) et, ce avant l'expiration de la période d'inaliénabilité temporaire visée au XII.3.3 ci-dessus, doivent rembourser la différence entre le prix d'achat (184 DH) et le cours de clôture du jour de livraison des titres.

XII.4. FINANCEMENT DE L'OPERATION DE SOUSCRIPTION

Un financement intégral du montant attribué est proposé aux membres du personnel éligibles, auquel ces derniers peuvent avoir recours, à leur convenance, afin de financer tout ou une partie des actions à acquérir dans le cadre de cette opération. Ce financement couvre à la fois le nombre d'actions réservées (12 mois de salaire brut sur la base du salaire brut annuel perçu par le collaborateur y compris les avantages liés à la fonction et primes événementielles (primes & aides à la scolarité, indemnités forfaitaires liées à l'utilisation de la voiture personnelle hors frais de déplacement, prime Aïd Al Adha et primes liées à la productivité)) et le reliquat qui sera attribué au prorata des actions demandées.

Il s'agira d'un crédit sur une durée de cinq (5) ans à remboursement in fine octroyé par la BCP ou les BPR, ne faisant pas appel à la capacité d'endettement des membres du personnel. Le montant des intérêts et du principal sera payé in fine.

Recours au prêt

Le recours au prêt est une faculté offerte aux membres du personnel et non une obligation.

Ainsi, ces derniers pourront librement décider :

- de ne pas avoir recours au prêt proposé ; ou
- d'avoir partiellement recours au prêt proposé dans le cadre de cette augmentation de capital ; ou
- de recourir totalement au prêt.

Montant du prêt

Le montant du prêt qui sera accordé à chaque souscripteur correspondra, au maximum, à la totalité de l'allocation (selon la demande du collaborateur).

Le montant du prêt comprend également la commission due à la Bourse de Casablanca (0,1% HT).

Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt est fixé à :

- 2,0% l'an, toutes taxes comprises pour un montant inférieur ou égal à 700 000 Dh;
- 3,5% l'an, toutes taxes comprises pour un montant supérieur à 700 000 Dh.

Remboursement anticipé

Les membres du personnel participant à la présente opération auront la faculté de rembourser à tout moment par anticipation, et sans pénalités, tout ou partie du montant du principal du prêt et des intérêts.

En cas de rupture du contrat de travail d'un membre du personnel, le montant du principal du prêt et des intérêts sera exigible de manière anticipée et immédiate. Le remboursement de la différence entre le prix d'achat (184 DH) et le cours de clôture du jour de livraison des titres sera également exigible.

Nantissement des actions

Les actions acquises dans le cadre de la présente opération, par le biais d'un prêt, seront nanties au profit de l'organisme prêteur, en l'occurrence la BCP ou les BPR, jusqu'à remboursement du principal et des intérêts afférents au prêt.

Dividendes

A titre de garantie de remboursement du Prêt, les dividendes dont bénéficiera chaque membre du personnel attachés aux actions acquises au moyen du Prêt, ne lui seront pas versés et resteront bloqués pendant toute la durée du prêt dans un compte, géré par la BCP, en son nom rémunéré au jour le jour au taux moyen pondéré « TMP » publié par Bank Al Maghrib sur Reuters.

Il est à noter que la cession partielle d'actions, donnant lieu à un remboursement partiel du prêt, se traduira par une ponction des dividendes cumulés relatifs aux titres cédés majorés des intérêts de placement.

A la date de remboursement du Prêt, les dividendes et les intérêts cumulés du placement serviront en priorité à rembourser le montant du principal du prêt et les intérêts y afférents.

La différence entre « les dividendes et les intérêts reçus du placement » et « le montant du prêt et les intérêts » sera versée au détenteur du compte si elle est positive. Dans le cas contraire, elle devra être couverte par ce dernier.

Remboursement normal du prêt

Le remboursement normal du prêt se fera à la cession des titres et ce dans un délai maximum de 5 ans. La plus-value ou la moins-value correspondant à la différence entre le coût de vente et le coût d'achat reviendra à l'employé. Par conséquent, dans le cas d'une moins-value, l'employé prendra à sa charge le reliquat du prêt.

Dans le cas d'une cession échelonnée avant échéance du prêt, le remboursement du prêt se fera au prorata des cessions. Ainsi, le produit de la cession encaissé, suite à la cession d'une partie des actions détenues, fera objet d'une rétention de quote-part de l'encours du prêt¹ correspondant au nombre d'actions cédées par rapport aux actions détenues.

¹ L'encours du prêt correspond au prêt initial, augmenté de l'intérêt sur prêt et diminué du montant des dividendes majorés des intérêts de placement.

Modalités d'ouverture d'un compte titre auprès de la BCP

Tout salarié éligible désirant souscrire devra obligatoirement disposer ou ouvrir un compte (titres et espèces) auprès de la BCP, en charge de recueillir les souscriptions.

Les pièces suivantes sont nécessaires pour l'ouverture de compte :

- Copie du document d'identification du personnel du CPM (carte d'identité nationale, carte de séjour, passeport)
- Contrat d'ouverture de compte dûment signé par le souscripteur.

Les ouvertures de comptes ne peuvent être réalisées que par le détenteur même du compte. Il est strictement interdit d'ouvrir un compte par procuration.

L'opération de souscription est enregistrée dans ce compte titres et espèces au nom du souscripteur ouvert auprès de la BCP en charge de recueillir les souscriptions.

Nombre total d'actions réservées

Le nombre total d'actions réservées au personnel du CPM, sur la base de la formule proposée au niveau du chapitre XII.3.2 pour l'ensemble du personnel éligible, se chiffre à 9 106 263 actions, soit 99,9% du nombre d'actions proposées dans le cadre de l'opération objet de la présente note d'information.

Nombre total d'actions réservées (1)	9 106 263
Nombre d'actions proposées dans le cadre de l'opération (2)	9 112 733
Rapport (1) / (2)	99,9%

99%Source : UCF

Les documents à fournir pour la souscription à l'augmentation de capital de la BCP réservée au personnel du CPM sont cités ci-dessous :

Souscription avec Prêt	Souscription sans Prêt
Contrat de prêt	Justificatif de règlement de la totalité de la souscription (virement, remise chèque ou espèce)
Convention de compte titre	Convention de compte titre
Copie de l'identification des souscripteurs (cf. XII.7)	Copie de l'identification des souscripteurs (cf. XII.7)
Bulletin de souscription signé par le souscripteur	Bulletin de souscription signé par le souscripteur

XII.5. FRAIS D'INTERMEDIATION ET DE GESTION

Les frais d'intermédiation, fixés à 0,4% hors taxes, correspondent à la commission d'enregistrement de la société de bourse et aux frais de règlement / livraison Dépositaire, inhérents à la participation des membres du personnel à l'opération seront pris en charge par les employeurs (BCP, BPR et les filiales) des membres du personnel ayant souscrit à l'opération. La commission due à la Bourse de Casablanca (0,1% HT du montant souscrit) (côté acheteur) sera supportée par le salarié.

Les frais de gestion et de tenue des comptes titres individuels inhérents au déblocage des avoirs des membres du personnel ayant souscrit à l'offre seront également pris en charge par le salarié.

XII.6. MODALITES DE SOUSCRIPTION A L'OFFRE

Pour le Personnel du CPM, la souscription des actions BCP se fera par la remise, par chaque membre du personnel bénéficiaire du bulletin de souscription, qui lui a été nominativement adressé incluant :

- Le nombre entier et le montant correspondant d'actions à souscrire et objet de l'ordre d'achat (ce nombre doit être inférieur ou égal au nombre d'actions réservées) ;

- Le souhait de participer à l'allocation du reliquat, dans le cas où le nombre total d'actions acquises par les membres du personnel serait inférieur au nombre total d'actions réservées dans le cadre de l'augmentation de capital de la BCP. Dans ce cas, le membre du Personnel devra spécifier le plafond d'actions qui pourrait lui être attribué.

Tout bulletin de souscription doit être dûment signé par le souscripteur lui-même ou par toute personne mandatée par lui à cette effet et ce, au cours de la période de souscription. Les souscriptions multiples sont interdites.

En cas de souscription au comptant, l'organisme de placement doit s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements.

Les souscriptions seront recueillies par les agences bancaires du réseau des Banques Populaires Régionales et du réseau de la BCP. Les membres du personnel détachés à l'étranger pourront envoyer leur bulletin de souscription par fax à leur agence bancaire de la Banque Populaire.

Les titres souscrits doivent être logés dans un compte titres au nom de la personne concernée, lequel ne peut être mouvementé que par cette dernière, sauf existence d'une procuration.

Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité.

XII.7. IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

Les organismes placeurs, en l'occurrence les agences des Banques Populaires Régionales et la BCP, doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à la liste des membres du personnel fournie par la par le Pôle des Traitements RH.

Ils doivent également obtenir une copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories ci-dessous, et la joindre au bulletin de souscription.

Catégorie de souscripteur	Document à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes et ressortissants marocains à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale.
Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident.
Personnes physiques non résidentes et non Marocaines.	Photocopie du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.

XIII. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

XIII.1. REGLES D'ATTRIBUTION

Le nombre de titres alloués est de 9.112.733 actions, soit 5% du capital social de la BCP (post-augmentations de capital réservées au Personnel du CPM).

La formule proposée dans le cadre de la présente augmentation de capital, se décline comme suit :

- Un nombre d'actions, équivalent à douze (12) mois de salaire brut moyen y compris les avantages liés à la fonction et primes événementielles (primes & aides à la scolarité, indemnités forfaitaires liées à l'utilisation de la voiture personnelle hors frais de déplacement, prime Aïd Al Adha et primes liées à la productivité), est réservé pour chaque salarié. Toutes les demandes inférieures ou égales à douze (12) mois de salaire brut moyen y compris les avantages liés à la fonction et primes événementielles (primes & aides à la scolarité, indemnités forfaitaires liées à l'utilisation de la voiture personnelle hors frais de déplacement, prime Aïd Al Adha et primes liées à la productivité) seront entièrement satisfaites ;

- Le salarié qui a explicitement émis le souhait de participer à l'allocation du reliquat et ce, dans le cas où la totalité des actions réservées aux membres du personnel n'est pas entièrement souscrite, sera servi sur ce reliquat d'actions non souscrites. Le mode d'attribution se fera au prorata des actions restantes par rapport aux actions attribuées, et ce dans la limite du plafond demandé.

Si le nombre de titres à allouer n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par pallier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

XIV. PROCEDURE DE CONTROLE ET D'ENREGISTREMENT PAR LA BOURSE DE CASABLANCA

XIV.1. CENTRALISATION

L'ensemble des souscriptions effectuées auprès du réseau des BPR et de la BCP sera regroupé auprès de la Direction des valeurs Mobilières de la BCP. Cette dernière devra remettre à la Bourse de Casablanca, sous forme de clé USB, le 14 décembre 2015 avant 12h00 le fichier des souscripteurs ayant participé à la présente opération.

Le 16 décembre 2015 la Bourse de Casablanca remettra les résultats globaux de l'allocation à la BCP.

XIV.2. ENREGISTREMENT PAR LA BOURSE DE CASABLANCA

Il sera procédé à l'enregistrement à la Bourse de Casablanca des transactions correspondantes à cette opération le 28 décembre 2015. Le prix d'enregistrement correspondra au prix de souscription de l'action BCP fixé dans le cadre de cette opération, soit 184 Dirhams.

XIV.3. SOCIETE DE BOURSE CHARGEE D'ENREGISTRER L'OPERATION

L'enregistrement de l'opération d'augmentation de capital s'effectuera à la Bourse de Casablanca par l'entremise de la société de bourse Upline Securities.

XV. VERSEMENT DES SOUSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS EN COMPTE

La libération des montants correspondants aux souscriptions à la présente augmentation de capital doit être réalisée en espèces (par débit du compte bancaire du souscripteur ouvert sur les livres de son dépositaire) et versée au centralisateur le jour de la remise des résultats de l'opération à la BCP par la Bourse de Casablanca.

La BCP et les BPR, organismes placeurs, verseront ces montants dans un compte spécial réservé à l'opération, objet de la présente note d'information : « Augmentation de capital BCP ».

La BCP est chargée de l'inscription, auprès de Maroclear des actions nouvelles. La date d'inscription en compte des actions nouvelles correspondra au jour de livraison des titres.

Il est à rappeler que la BCP est seul dépositaire des titres mis en vente dans le cadre de la présente opération.

XV.1. MODALITES DE RESTITUTION DU RELIQUAT

La restitution des reliquats espèces aux souscripteurs interviendra trois jours ouvrés après la date de livraison des titres, soit le 22 décembre 2015.

XV.2. MODALITES DE LIVRAISON DES TITRES

La livraison des titres, objet de cette augmentation de capital, aux noms des personnes concernées s'effectuera sur leurs comptes titres le 22 décembre 2015.

XVI. MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de l'opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au Bulletin de la Cote du 28 décembre 2015 et par la BCP dans un journal d'annonces légales du même jour.

XVII. FISCALITE

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur. Ainsi, les membres du personnel désireux de participer à la présente opération sont invités à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XVII.1. ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES RESIDENTES

XVII.1.1. Imposition des plus-values de cession

Conformément aux dispositions de l'article 73 du code général des impôts (CGI), les plus-values de cession des actions sont soumises à l'IR au taux de 15%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du CGI, sont exonérés de l'impôt :

- Les plus-values ou la fraction des plus-values sur cession d'actions correspondant au montant des cessions, réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 30 000 Dh ;
- La donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- La cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- L'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- L'apport en société.

XVII.1.2. Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 15% libératoire de l'IR.

XVII.1.3. Imposition de la décote

Selon la réglementation en vigueur, la décote accordée par l'employeur à ses membres du personnel est exonérée de l'IR à condition que :

- Le montant de la décote ne dépasse pas 10% de la valeur de l'action à la date d'attribution de l'option ;
- Les actions souscrites ne soient pas cédées pendant un délai d'indisponibilité de 3 ans courant à la date de la levée de l'option.

Le montant de la décote qui dépasse la limite ci-dessus est considéré comme un avantage en numéraire qui est imposé à l'IR selon les taux progressifs du barème au titre du mois de levée de l'option.

En cas de cession anticipée avant le délai de 3 ans, la décote exonérée devient imposable avec application des amendes et majorations en vigueur.

En cas de décès ou d'invalidité du salarié, il n'est pas tenu compte du délai précité.

XVII.1.4. Imposition de la plus-value d'acquisition

Selon la réglementation en vigueur, la différence entre la valeur de l'action à la date de la levée de l'option et sa valeur à la date d'attribution de l'option sera considérée comme une plus-value d'acquisition imposable au titre des profits de capitaux mobiliers au moment de la cession des actions.

En cas de cession des actions après le délai d'inaliénabilité de 3 ans, la plus-value d'acquisition est imposable à 15%.

En cas de cession anticipée avant le délai de 3 ans, la plus-value d'acquisition est considérée comme un complément de salaire qui est imposé à l'IR selon les taux progressifs du barème au titre du mois de levée de l'option avec application des amendes et majorations en vigueur.

XVII.2. ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES NON RESIDENTES

XVII.2.1. Imposition des plus-values de cession

Les plus-values de cession d'actions réalisées par des personnes physiques non résidentes sont imposables à l'Impôt sur le Revenu dans les mêmes conditions que celles réalisées par les personnes physiques résidentes sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XVII.2.2. Imposition des dividendes

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source au taux de 15%, sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition. L'impôt est retenu à la source par la société distributrice au profit de l'administration fiscale.

XVII.2.3. Imposition de la décote

La décote dont bénéficient les personnes physiques non résidentes est imposable dans les mêmes conditions que celles réalisées par les personnes physiques résidentes sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XVII.2.4. Imposition de la plus-value d'acquisition

Les plus-values d'acquisition réalisées par des personnes physiques non résidentes sont imposables dans les mêmes conditions que celles réalisées par les personnes physiques résidentes sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XVIII. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont estimés à environ 0,7% HT du montant de l'opération. Ils comprennent notamment les charges suivantes :

- Les frais légaux ;
- Les honoraires du conseil juridique ;
- Les frais de placement et de courtage ;
- Les frais de communication ;
- La cotation à la Bourse de Casablanca ;
- La commission relative au visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilière

PARTIE III

PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

La Banque Centrale Populaire est un organisme du Crédit Populaire du Maroc - CPM. Ce dernier, créé en vertu du dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961, est régi par la Loi N°12-96 portant réforme du CPM telle que complétée et modifiée par la loi n°42-07 du 20 octobre 2008 et la loi n° 44-08 du 24 août 2010 et la loi 77-14.

Le CPM est défini comme un groupement de banques, constitué de la Banque Centrale Populaire, d'une part, et de dix (10) Banques Populaires Régionales, d'autre part. Sa mission est de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise moyenne ou petite, artisanale, industrielle ou de service par la distribution de crédits. Il contribue à la mobilisation de l'épargne, à son utilisation au niveau des régions où elle est collectée et à la promotion des activités bancaires au niveau régional.

Dénomination sociale	Banque Centrale Populaire – BCP
Siège social	101, Boulevard Zerktouni- B.P : 20100, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 20 25 33 / 522 22 41 11 / 522 22 25 89
Numéro de fax	(212) 522 22 26 99 / 522 20 93 40
Site Web	www.gbp.ma
Forme juridique	La BCP est une Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration régie par les dispositions de la loi N° 20-05 ¹ .
Date de création	La Banque Centrale Populaire a été créée en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961 sous forme de Société coopérative à Capital Variable.
Durée de vie	99 ans
Numéro du registre de commerce	R.C. Casablanca N° 28173
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	D'après l'article 5 des statuts de la Banque Centrale Populaire, il est mentionné ce qui suit : 1- Opérations de banque - La société a pour objet d'effectuer, à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques en vertu des dispositions de la Loi n°103-12 régissant les établissements de crédit et organismes assimilés et par tout texte modifiant ou complétant cette loi. - La société exerce ses activités bancaires, sous la tutelle et le contrôle administratif technique et financier du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. 2- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales - La société est l'organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales régie par la loi n°12/96 précitée. - A ce titre, elle est chargée :

¹ La BCP a été transformée d'une société de forme coopérative à capital variable en SA en application de l'article 16 de la loi 16-96 telle que modifiée et complétée

	▪ de la compensation des créances et des dettes réciproques des organismes du Crédit Populaire du Maroc ; ▪ du refinancement des Banques Populaires Régionales, dans les conditions fixées par le Comité Directeur ; ▪ de la centralisation des souscriptions des valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ; ▪ de la consolidation des comptes des organismes du crédit populaire du Maroc et leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit Populaire du Maroc ; ▪ de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur : - des excédents de trésorerie des Banques Populaires Régionales ; - des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc; - du fonds de soutien du Crédit Populaire du Maroc dont elle élabore le règlement intérieur et le soumet à l'approbation du comité directeur ; - de la centralisation des déclarations de toute nature vis à vis de Bank Al-Maghrib, de l'Administration et des Organismes Professionnels ; ▪ de toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur, en application des dispositions de l'article 11 de la Loi n°12-96. En vertu des dispositions de l'article 55 de la Loi n°12- 96, la Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques Populaires Régionales, à titre transitoire, le personnel de direction nécessaire à leur bon fonctionnement. 3- Activités pour le compte du Comité Directeur ▪ La Banque Centrale Populaire assure le secrétariat du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc en vertu des dispositions de l'article 14 de la Loi n° 12- 96. ▪ Le Comité Directeur peut, conformément à l'article 11 de ladite loi, charger la Banque Centrale Populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu des attributions qui lui sont reconnues par la loi. ▪ Les décisions dudit Comité obligent la Banque Centrale Populaire. 4- Opérations de fonctionnement, d'investissement, de prise de participation - Filiales

- Sous réserve du respect des normes, des procédures et des conditions de financement des budgets arrêtées par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, la société peut effectuer les opérations suivantes :

4.1- Fonctionnement :

- La société peut effectuer toutes dépenses de fonctionnement nécessaires à son activité.

4.2- Investissement :

- La société peut effectuer tous investissements mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de son activité, à la sauvegarde de ses intérêts et au logement de son personnel.

4.3- Prises de participations dans le capital des BPR

Le Comité Directeur détermine le niveau de participation de la Banque Centrale Populaire dans le capital de chacune des Banques Populaires Régionales et ce sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi 12-96.

4.4- Autres prises de participations et filiales

- Les prises de participation par la Banque Centrale Populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du Comité Directeur qui en fixe le niveau et les modalités.
- La société peut, sous réserve du respect des dispositions de la Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, de la réglementation en vigueur, et sous réserve de l'autorisation du Comité Directeur :
 - Prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local.
 - Créer ou supprimer toute filiale, au Maroc ou à l'Etranger, chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe des Banques Populaires.
- Toutefois, elle ne peut intervenir directement dans les circonscriptions territoriales où les Banques Populaires Régionales exercent leurs activités, qu'en accord avec la Banque Populaire Régionale concernée. En cas de conflit, le Comité Directeur statue.
- Et plus généralement, la Société peut effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

Capital social actuel	■ Au 30 juin 2015, 1 731 419 230 Dirhams divisé en 173 141 923 actions.
Documents juridiques	■ Les documents juridiques, notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées d'actionnaires, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la Banque Centrale Populaire.
Textes législatifs et réglementaires applicables	■ De par sa forme juridique, la BCP est régie par le droit marocain et la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05; ■ De par son appartenance au Crédit Populaire du Maroc, la BCP est régie par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, la loi 44-08 et la loi 77-14, relative au CPM ; ■ De par son activité, la BCP est régie par le Dahir N° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi N° 103-12 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; ■ De par sa cotation en bourse, la BCP est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : ■ Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ; ■ Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 30-14 du 06 janvier 2014 ; ■ Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01, 36-05, 44-06 et 43-09 ; ■ Dahir portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ; ■ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; ■ Dahir N° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ; ■ Règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 avril 2008 ; ■ Circulaire du CDVM.
Régime fiscal	■ La BCP est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).

Tribunal compétent en cas de litige

- Tribunal de commerce de Casablanca.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA BCP

II.1. HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Année	Nature de l'Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale (Dh)	Montant de l'opération (Dh)	Nombre total d'actions	Capital social post opération (Dh)
10/07/2002	Cession de 21% du capital aux BPR	-	100	543 874 500	5 755 288	575 528 800
31/12/2002	Fusion par voie d'absorption de la SMDC	132 763	100	53 105 200	5 888 051	588 805 100
08/07/2004	Introduction en Bourse par cession de 20% du capital par l'Etat	-	100	800 774 800	5 888 051	588 805 100
22/09/2008	Augmentation de capital réservée aux salariés du CPM de 4,6%	284 137	100	536 450 656	6 172 188	617 218 800
15/01/2009	Split du nominal par action de 100 DH à 10 DH	-	10	-	61 721 880	617 218 800
13/02/2009	Augmentation de capital réservée à l'OCP de 6,62%	4 376 368	10	1 000 000 000	66 098 248	660 982 480
29/10/2010	Augmentation de capital par fusion-absorption de la BPC par la BCP	312 500	10	100 000 000	66 410 748	664 107 480
20/05/2011	Cession de 20% du capital de l'Etat de la BCP aux BPR		10	5 339 424 300	13282150*	664 107 480
13/09/2011	Augmentation de capital réservée aux Institutionnels Sélectionnés	7 813 030	10	3 140 838 060	78 130 293	781 302 930
	Et au personnel du CPM	3 906 515	10	1 336 028 130		
02/11/2011	Augmentation de capital par incorporation de réserves	78 130 293	10	NA	156 260 586	1 562 605 860
30/05/2012	Augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc	8 224 241	10	1 653 072 441	164 484 827	1 644 848 270
26/09/2012	Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	3 306 145 023	16448483*	1 644 848 270
22/10/2012	Augmentation de capital réservée à la SFI	8 657 096	10	1 740 076 296	173 141 923	1 731 419 230
17/04/2014	Cession de 6% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	2 055 517 791	173 141 923	1 731 419 230

*nombre de titres cédés

Source : BCP

Le 10 Juillet 2002, l'Etat a procédé à la cession de 21% du capital social de la BCP en faveur des Banques populaires régionales. Cette cession a porté sur la cession de 1 208 610 actions vendues au prix unitaire de 450 DH par action (valeur nominale 100 DH) soit un montant total de l'opération de 543 874 500 dirhams.

Au 31 Décembre 2002, la BCP a procédé à l'absorption de la SMDC. Cette fusion s'est faite au moyen d'une augmentation de capital de la BCP portant sur un montant de 53 105 200 DH.

Au 08 Juillet 2004, la BCP a été introduite en bourse par cession par l'Etat de 20% de son capital. La cession a porté sur 1 177 610 actions cédées au prix unitaire de 680 DH, pour une valeur nominale unitaire de 100 DH. Le montant total de l'opération s'est élevé à 800 774 800 DH.

Le 22 Septembre 2008, la BCP a procédé à une augmentation de capital par la création de 284 137 actions en faveur des salariés du CPM. Cette augmentation de capital s'est faite au prix unitaire de 1 888 DH, soit une prime d'émission de 1 788 DH par action, pour un montant total de 536 450 656 DH. Les salariés détiennent suite à cette opération 4,6% du capital de la BCP.

Une réduction du nominal des actions de la BCP de 100 DH à 10 DH par action a été effectuée le 15 Janvier 2009.

Le capital social de la BCP, qui s'élevait à 617 218 800 DH et réparti en 61 721 880 actions suite au split.

En date du 12 février 2009, une augmentation de capital social de la BCP de 6,62% a été réalisée, exclusivement réservée à l'OCP, pour un montant global de 1 milliard de dirhams, répartis en augmentation de capital de 43 763 680 dirhams et en prime d'émission de 956 236 320 dirhams. Le capital social de la BCP, en date du 12 février 2009, est de 660 982 480 dirhams.

Le 29 octobre 2010, suite à l'opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP, le capital de la BCP a augmenté de 100 MDH, réparti en augmentation de capital de 3 125 000 dirhams et en prime d'émission de 96 875 000 DH dirhams.

De ce fait, le capital social de la BCP, au 30 avril 2011 et avant l'augmentation de capital par incorporation de réserves prévue après l'assemblée générale mixte du 24 mai 2011, est de 664 107 480 dirhams réparti en 6 641 074 800 actions de même catégorie de valeur nominale de 10 Dh par action.

En mai 2011 et suite à une convention signée entre l'Etat et le Groupe Banque Populaire, 20% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des 10 banques populaires régionales pour un montant de 5,3 milliards de DH.

Cette opération intervient après celle réalisée en 2002 conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi 12/96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc et vise un ensemble d'objectifs :

- Renforcer la cohésion du Crédit Populaire du Maroc et le rapprocher des standards et normes des grands groupes mutualistes internationaux où les banques régionales détiennent la majorité, voire la totalité du capital de leur banque centrale ;
- Consolider l'interdépendance fonctionnelle et organisationnelle entre les organismes du CPM qui apparaît, aujourd'hui, comme une nécessité compte tenu de l'évolution de la réglementation bancaire, particulièrement, dans le cadre de Bâle II d'autant plus que la loi a habilité la BCP à consolider les comptes du Groupe.

Ainsi, et à l'issue de cette opération, les Banques Populaires Régionales deviendront l'actionnaire de référence de la Banque Centrale Populaire avec près de 39,1% de son capital au moment où l'Etat et les Banques Populaires Régionales continueront à détenir, ensemble, la majorité du capital de la BCP.

Suite à l'augmentation de capital réservée aux institutionnels sélectionnés ainsi qu'au personnel du CPM, le 13 septembre 2011, le capital social de la BCP a été augmenté de 117 195 450 DH pour s'établir à 781 302 930 DH, correspondant à 78 130 293 actions.

En date du 02 novembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de capital par incorporation de ces réserves d'un montant égal au capital. Le capital est ainsi passé de 781.302.930 Dirhams à 1.562.605.860 Dirhams par voie d'incorporation d'une partie des réserves.

Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78.130.293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, émises au pair et attribuées gratuitement aux actionnaires inscrits à la date du 01 novembre 2011, à raison d'une (1) action nouvelle pour une action ancienne.

Ces actions nouvelles sont assimilées aux actions anciennes, et sont soumises à toutes les stipulations des statuts et aux décisions des assemblées générales.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP sera augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,3 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions.

Le 17 avril 2014, 6% du capital de la BCP détenu par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant total de 2,055 milliards de DH.

II.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Evolution historique de l'actionnariat

Actionnaire	31-déc-11		31-déc-12		31-déc-13		31-déc-14	
	Nombre de titres détenus*	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote
BPR	54 948 059	35,16%	76 357 911	44,10%	78 635 423	45,42%	90 149 952	52,07%
Trésor	26 869 360	17,20%	10 420 877	6,02%	10 420 877	6,02%	1	0,00%
Salariés CPM	8 484 454	5,43%	7 664 326	4,43%	6 805 537	3,93%	3 019 241	1,74%
OCP	8 752 736	5,60%	8 752 736	5,06%	8 752 736	5,06%	7 289 626	4,21%
Institutionnels sélectionnés	19 096 158	12,22%	15 952 335	9,21%	18 017 555	10,41%	22 794 884	13,17%
Divers (dont flottant en bourse)	38 109 819	24,39%	53 993 738	31,18%	50 509 795	29,17%	49 888 219	28,81%
Actions auto-détenues	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	156 260 586	100%	173 141 923	100%	173 141 923	100%	173 141 923	100%

*Le nombre de titres détenus a été multiplié par deux suite à l'augmentation de capital par incorporation d'une partie de réserves
Source : BCP et Bourse de Casablanca

Le 13 septembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de son capital selon les voies suivantes :

- Une augmentation de capital réservée aux Institutionnels sélectionnés. Le montant global de cette opération s'est élevé à 3 140 838 060 dirhams portant sur 7 813 030 actions BCP à un prix de 402 dirhams par action.
- Une augmentation de capital réservée au personnel de la Banque. Le montant global de cette opération s'est élevé à 1 336 028 130 dirhams portant sur 3 906 515 actions BCP à un prix de 342 dirhams par action.

Le 02 novembre 2011, la BCP a décidé d'augmenter son capital social d'un montant de 781 302 930 dirhams, par voie d'incorporation d'une partie des réserves. Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78 130 293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune. Ainsi, le capital social de la BCP est passé à 1 562 605 860 DH divisé en 156 260 586 actions de valeur nominale de 10 dirhams.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc à hauteur de 5,00%. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP sera augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions de 10 DH.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,30 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI à hauteur de 5,00%. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions de 10 DH.

Au cours de l'exercice 2012, le nombre d'actions BCP détenu par les Banques Populaires Régionales a augmenté pour atteindre 76 357 911 actions (contre 54 948 059 actions à fin 2011). Cette augmentation est due, d'une part, à l'acquisition de nouvelles actions BCP sur le marché et d'autre part, à la cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat au profit des BPR en date du 26 septembre 2012.

Le 17 avril 2014, 6% du capital de la BCP détenu par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant total de 2,055 milliards de DH.

L'actionnariat de la BCP, au 30 juin 2015, se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	% de détention
BANQUES POPULAIRES REGIONALES	90 149 952	52,07%
BP MEKNES	9 860 901	5,70%
BP AGADIR	9 873 320	5,70%
BP EL JADIDA	6 241 193	3,60%
BP FES	9 859 629	5,69%
BP LAÂYOUNE	4 937 490	2,85%
BP TANGER	9 862 410	5,70%
BP MARRAKECH	9 862 016	5,70%
BP RABAT	9 862 190	5,70%
BP NADOR	9 892 243	5,71%
BP OUJDA	9 898 560	5,72%
PERSONNEL	2 597 633	1,50%
OCP	7 289 626	4,21%
BPCE Maroc	8 224 241	4,75%
Groupe SFI	8 657 096	5,00%
CIMR	9 749 116	5,63%
MAMDA	304 480	0,18%
MCMA	6 473 583	3,74%
SAHAM-ASSURANCE	397 342	0,23%
CMR	5 192 882	3,00%
WAFA ASSURANCE	2 176 640	1,26%
RCAR	11 092 510	6,41%
DIVERS	20 836 821	12,03%
Total	173 141 923	100%

Source : BCP

II.3. DISPOSITIONS SPECIALES RELATIVES AU CAPITAL DE LA BCP

Selon l'article 17 de la loi n°42-07¹ modifiant et complétant la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, le capital social de la Banque Centrale Populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par les Banques populaires régionales. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire.

¹ La loi 42-07 a été instituée suite au Dahir n°1-08-86 du 20 Octobre 2008 publié au BO n°5681 du 10/11/2008.

II.4. PACTE D’ACTIONNAIRES

Néant.

II.5. FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les porteurs d’actions BCP sont tenus de déclarer aux organismes concernés certains franchissements de seuil conformément aux dispositions des articles 68 ter et 68 quater du Dahir portant loi n°1-93-211 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié et complété.

L’article 68 ter prévoit que « toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote d’une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, informe cette société ainsi que le CDVM et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l’un des seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu’elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui lui sont rattachés. Elle informe en outre dans les mêmes délais le CDVM des objectifs qu’elle a l’intention de poursuivre au cours des 12 mois qui suivent lesdits franchissements de seuil »

L’article 68 quater prévoit que « toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou de droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, qui vient à céder tout ou une partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le CDVM et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l’article 68 ter, s’il franchit à la baisse, l’un de ces seuils de participation ».

II.6. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dispositions Statutaires relatives à l’affectation et Répartition des bénéfices

Selon l’article 41 des statuts de la BCP, Les produits de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, ainsi que tous amortissements et provisions dont une provision spéciale pour risques courus du fait de la contribution d’assainissement à tout organisme du Crédit Populaire du Maroc et toute contribution légale au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc en application des dispositions de la Loi n°12-96, constituent les bénéfices nets, ou les pertes de l’exercice.

Sur le bénéfice net de chaque exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d’abord procédé au prélèvement de 5% pour constituer la réserve légale ; ce prélèvement cesse d’être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l’exercice augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire des exercices précédents et diminué du report déficitaire de ces mêmes exercices, des réserves imposées par la loi, ou de réserves dont la constitution peut être décidée, avant toute distribution, par le Comité Directeur au titre de la contribution complémentaire au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc, ou par l’Assemblée Générale Ordinaire.

L’Assemblée Générale décide souverainement de l’affectation de ce bénéfice. A ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l’affecter à la constitution de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou l’attribuer totalement ou partiellement aux actionnaires sous forme de dividendes.

L’Assemblée fixe un premier dividende, après détermination, le cas échéant, de la part attribuée aux actions jouissant de droits prioritaires ou d’avantages particuliers, attribué aux actions ordinaires, calculé sur le montant libéré et non remboursé du capital social. Le solde peut constituer un superdividende, après déduction de toutes autres affectations de réserves.

Dispositions Statutaires relatives à la mise en paiement des dividendes

Conformément à l'article 43 des statuts, l'Assemblée Générale ou à défaut le Conseil d'Administration, fixe les modalités de mise en paiement des dividendes.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal compétent.

Elle peut être suspendue à titre de sanction si le propriétaire des actions ne les a pas libérées des versements exigibles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans, à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de la société. En cas de cession d'actions, l'acquéreur a droit aux dividendes non encore mis en paiement, sauf convention contraire des parties, notifiée à la société.

Dividendes payés au cours des 3 derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la société sur les 3 derniers exercices :

(MDH)	2012	2013	2014
Résultat social	1 706	1 685	1 726
Dividendes distribués (1)	822	822	909
Taux de distribution des dividendes	48,18%	48,78%	52,67%
Résultat net par action (DH)	10,9	9,7	10,0
Dividende par action (DH) (1)	4,8	4,8	5,3

Source : BCP-Comptes sociaux

(1) : les dividendes issus du résultat de l'année N ne seront distribués que lors de l'année N+1

Le montant des dividendes mis en distribution est déterminé en prenant en considération les besoins en capitaux de la BCP, le rendement des capitaux, et sa rentabilité actuelle et future.

Au titre de l'exercice 2014, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 822 MDH soit 4,75 dirhams par action correspondant aux résultats de l'exercice 2013.

Au titre de l'exercice 2015, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 909 MDH soit 5,25 dirhams par action correspondant aux résultats de l'exercice 2014.

III. NANTISSEMENTS D'ACTIFS

Aucun actif de la BCP n'est nanti.

IV. NANTISSEMENTS D'ACTIONS BCP

Aucun nantissement.

V. MARCHE DES TITRES DE LA BCP

Titres de Capital :

Les actions de la Banque Centrale Populaire sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le libellé BCP.

Titres de Créances :

Le tableau ci-dessous présente les dernières émissions des certificats de dépôts et leurs caractéristiques :

Nature des titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Montant (DH)	Maturité	Taux nominal	Remboursement
Emissions échues						
CD	21/12/2010	20/12/2011	2 milliards	52 semaines	3,95%	In fine
CD	19/05/2011	17//05/2012	3 milliards	52 semaines	3,82%	In fine
CD	27/04/2012	26/10/2012	1 milliard	26 semaines	3,68%	In fine
CD	27/04/2012	26/04/2013	1 milliard	52 semaines	3,83%	In fine
CD	25/05/2012	23/11/2012	400 millions	26 semaines	3,70%	In fine
CD	29/06/2012	28/12/2012	600 millions	26 semaines	3,70%	In fine
CD	31/12/2012	02/04/2013	150 millions	13 semaines	3,70%	In fine
CD	25/05/2012	24/05/2013	2 milliards	52 semaines	3,90%	In fine
CD	15/04/2013	14/10/2013	2,65 milliards	26 semaines	4,40%	In fine
CD	05/06/2013	04/12/2013	1,65 milliards	26 semaines	4,42%	In fine
CD	04/11/2013	03/02/2014	10 millions	13 semaines	3,68%	In fine
CD	28/11/2013	27/02/2014	300 millions	13 semaines	3,65%	In fine
CD	15/04/2013	14/04/2014	700 millions	52 semaines	4,55%	In fine
CD	05/06/2013	04/06/2014	1,9 milliards	52 semaines	4,57%	In fine
CD	28/10/2013	28/04/2014	1,0 milliards	26 semaines	4,05%	In fine
CD	16/12/2013	16/06/2014	500 millions	26 semaines	4,03%	In fine
CD	28/10/2013	27/10/2014	1,55 milliards	52 semaines	4,45%	In fine
CD	16/12/2013	15/12/2014	1,7 milliards	52 semaines	4,42%	In fine
TOTAL ENCOURS			0,0 milliards			
au 30/06/2015						

Source : BCP

Le tableau ci-dessous présente les dernières émissions obligataires et leurs caractéristiques :

Nature des titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Montant (DH)	Maturité	Taux nominal	Remboursement
Obligations	09/04/2009	09/04/2016	1,5 milliard	7 ans	5,00%	In fine
Obligations	17/12/2014	17/12/2021	1,0 milliard	7 ans	Taux variable*	In fine

* Voir ci-dessous

En avril 2009, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné de 1,5 milliard de dirhams avec un taux nominal de 5,00%, réservé aux investisseurs institutionnels.

En décembre 2014, La BCP a émis un emprunt obligataire subordonné de 1,0 milliard de dirhams réservé aux investisseurs institutionnels avec le taux nominal suivant :

- Pour la première année, le taux nominal sera de 3,55%
- Pour les années suivantes, le taux facial des titres subordonnés sera calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté et calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, dans un délai de 5 jours de bourse précédent chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque de 75 pbs.

VI. NOTATION DE LA BCP

Le 25 Novembre 2014, l'agence de notation *Standard & Poor's* a attribué à la BCP la notation de : BB+/Stable/B.

Sur les 3 années précédentes la notation s'est présentée comme suit :

	2012	2013	2014
Notation de la BCP	BBB-/Stable/A-3	BB+/Stable/B	BB+/Stable/B

Le rating de la Banque Centrale Populaire au Maroc reflète le point de vue des services de *Standard & Poor's* sur la notation du Groupe Banque Populaire (GBP) constitué, principalement, de la BCP et des Banques Populaires Régionales. Les facteurs négatifs de notation sont constitués de l'exposition élevée aux secteurs cycliques, la concentration sectorielle et par contrepartie de ses créances sur la clientèle et sa capitalisation modérée.

Selon S&P, le groupe dispose d'un fort ratio réglementaire, dans le cadre de Bâle II, conformément aux directives du régulateur national. Ceci dit, bien que le ratio de capital ajusté par le risque de la banque soit parmi les plus élevés par rapport aux confrères domestiques notés, S&P estime au 31 décembre 2013 que la capitalisation du GBCP est modeste sur une base comparative mondiale ce qui constitue une faiblesse relative. Ces éléments sont en partie compensés par la place de premier plan du groupe au sein du système bancaire en tant que deuxième banque universelle au Maroc ainsi qu'un profil financier et de liquidité satisfaisant. Par ailleurs, *Standard & Poor's* considère que la probabilité que le gouvernement fournisse un soutien extraordinaire à la banque, en cas de besoin et en temps opportun, est modérément élevée.

La BCP agit en tant qu'organisme central pour le groupe et assure la responsabilité de sa gestion financière et de sa supervision. Elle fournit également aux Banques Régionales un certain nombre de services financiers, effectue certaines opérations bancaires de masse du groupe et s'engage dans des opérations bancaires internationales. En outre, la BCP est la structure holding qui contrôle les participations et les filiales communes spécialisées du groupe. *Standard & Poor's* se base, dans son analyse, sur le groupe consolidé, parce que celui-ci opère de façon solidaire et dans lequel la BCP occupe une position centrale.

Standard & Poor's s'est basée dans son estimation sur le fait que le soutien de l'Etat au groupe, en cas de besoin, serait modérément élevé, en égard :

- au rôle «très important» du groupe dans le secteur bancaire marocain et l'économie en raison, particulièrement, de sa haute importance dans l'univers bancaire marocain, et sa position dominante en matière de transferts des MRE, de financement de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (PME) et les prestations de services bancaires dans les régions ;
- aux liens «très forts» avec l'Etat marocain, du fait de la relation historique qu'ils ont entretenue par le passé.

VII. ASSEMBLEES GENERALES

Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables, opposants ou privés de droit de vote.

VII.1. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires est convoquée en vue de prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, sous réserve de prolongation de ce délai une seule fois et pour la même durée, par ordonnance du Président du tribunal compétent statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Quorum

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Majorité

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

VII.2. ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions après accord du Comité Directeur.

Elle ne peut augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la société.

Quorum

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Majorité

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

VII.3. CONVOCATION - LIEU DES REUNIONS

Selon l'article 30 des statuts de la BCP, le Conseil d'Administration convoque les Assemblées d'actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter sur l'activité de la société.

A défaut, les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées par :

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- Le ou les liquidateurs, en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- Un mandataire désigné en justice à la demande :
 - soit de tout intéressé en cas d'urgence,
 - soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Le ou les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'Assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception comportant un délai de 21 jours au moins.

Au cas où la convocation serait le fait d'un seul commissaire aux comptes par suite de mésentente entre eux, l'autorisation du Président du Tribunal est requise à ce faire.

Les Assemblées Générales se réunissent au siège social, ou en tout autre lieu où est situé le siège social figurant dans les avis de convocation.

Un avis de réunion est inséré dans un Journal d'annonces légales comportant les indications prévues à l'article 124 de la Loi n° 17-95.

Les convocations aux Assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu de siège social, trente jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Si toutes les actions sont nominatives, cet avis peut être remplacé par une convocation faite à chaque actionnaire.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée est convoquée huit jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Les Assemblées Générales peuvent être réunies verbalement et sans délai, si tous les actionnaires y sont présents ou représentés.

VII.4. ORDRE DU JOUR

Selon l'article 31 des statuts de la BCP, l'auteur de la convocation arrête l'ordre du jour de l'Assemblée qui figure sur les avis et les lettres de convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins (5%) cinq pour cent du capital social ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

Lorsque le capital est supérieur à cinq Millions de Dirhams (5 Millions DHS), le montant du capital à représenter est réduit à (2%) deux pour cent pour le surplus.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, doivent être adressées au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication dudit avis de réunion.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation, ou en cas de prorogation.

VII.5. REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES

Selon l'article 32 des statuts de la BCP, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, à condition, pour les propriétaires d'actions au porteur, de déposer, au lieu indiqué sur l'avis de convocation, ces actions ou un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Ces formalités doivent être effectuées cinq (5) jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer à l'Assemblée Générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ou par toute personne morale ayant pour objet la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. Le mandat est donné pour une seule Assemblée. Il peut cependant être donné pour deux Assemblées, une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Le mandat donné pour une Assemblée est valable pour des Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

VII.6. QUORUM - DROIT DE VOTE

Selon l'article 35 des statuts de la BCP, dans toutes les Assemblées, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite éventuellement de celles qui sont privées du droit de vote, en vertu des dispositions légales ou statutaires.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à mainlevée, par bulletin secret ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée et ce, sans limitation du nombre de mandats ni, de voix dont peut disposer une même personne.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émet un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration.

VIII. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE DE LA BCP

VIII.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

Un Conseil d'Administration, de sept membres au moins et de douze membres au plus, administre la société. Ce nombre est porté à quinze lorsque les actions de la société sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

Toutefois, en cas de fusion, ces nombres de douze et quinze pourront être dépassés jusqu'à concurrence du nombre total des administrateurs en fonction depuis plus de six mois dans les sociétés fusionnées, sans pouvoir être supérieurs à vingt-quatre, vingt-sept dans le cas d'une fusion avec une autre société dont les actions sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

Nomination et durée des fonctions

Conformément à l'article 17.3 des statuts, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 6 années au maximum.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. L'Assemblée Générale Ordinaire peut, à tout moment, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement en toutes circonstances même si la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Nombre requis d'actions pour l'exercice des fonctions d'administrateur

Conformément à l'article 18 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins dix(10) actions.

Si au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 21 des statuts, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les Lois n° 17-95 et n°12-96 respectivement aux Assemblées d'Actionnaires et au Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ses rapports avec les tiers, la société est engagée, même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il nomme, révoque et fixe la rémunération du Président, du Secrétaire du Conseil et du ou des Directeurs Généraux Délégués ;
- Il autorise les engagements qui, par leur montant, excèdent les limites de délégation conférées au Président Directeur Général. Il peut déléguer ce pouvoir à un Comité de crédit dont il fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement ;

Sont soumis également à l'accord préalable du Comité Directeur les crédits de toutes sortes que la Société se propose de consentir aux membres de son Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut émettre tous emprunts avec ou sans hypothèques ou, autres garanties sur les biens sociaux ; toutefois les émissions d'emprunt à long terme doivent être approuvées par le Comité Directeur en application de l'article 7 de la Loi n°12-96.

Il peut acquérir et aliéner tout immeuble, décider tout investissement immobilier dans le respect des normes et procédures budgétaires arrêtées par le Comité Directeur.

La cession par la société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé devront faire l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration selon les dispositions de l'article 70 de la Loi n°17-95.

En revanche, sous réserve des dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, toute prise de participation dans toute société ou entreprise existante ou en création, ainsi que la création ou la suppression de toute filiale chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe, devront être autorisées par le Comité Directeur.

- Il représente la société auprès de toutes administrations marocaines ou étrangères ;
- Il autorise et poursuit toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant et représente, plus généralement, la société en justice ;
- Il dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date, et établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur ;

- Il convoque toutes Assemblées Générales, en fixe les ordres du jour, arrête les termes des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée, sous réserve des cas où l'Assemblée est convoquée par d'autres organes ;
- Il présente à l'Assemblée Générale des actionnaires un rapport sur la gestion de la société.

Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle qu'elle détermine librement et que le conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. En dehors du remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la société les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la société.

Le Conseil d'Administration peut rémunérer à titre exceptionnel des administrateurs pour la mission ou le mandat qu'il leur a confié à titre spécial et temporaire ; dans ce cas, ces rémunérations, portées en charges d'exploitation, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, suivant la procédure prévue à l'article 26 ci-après.

Délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société ; la convocation précise le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutefois, en cas d'urgence ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les Commissaires aux Comptes.

En outre, le Conseil peut être convoqué par le Directeur Général ou des administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les administrateurs participant à la séance du conseil signent le registre de présence.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents et remplissant les conditions prévues par la loi. Le Conseil d'Administration ne peut se réunir par lesdits moyens de visioconférence ou moyens équivalents dans les cas où les administrateurs envisagent de nommer ou révoquer le Président du Conseil d'Administration, le Président Directeur Général, le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué, de déterminer la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général ou Directeur Général Délégué, d'arrêter les comptes annuels de la société ou de convoquer les Assemblées Générales d'Actionnaires.

Les procès verbaux des réunions de ces organes font état de tout incident technique relatif à la visioconférence lorsqu'il a perturbé le déroulement de la réunion.

Quorum

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents.

Majorité

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents ou représentés, sauf ce qui est prévu à l'article 19 des présents statuts.

Un administrateur peut donner, par lettre ou par télégramme ou par fax confirmé par lettre, mandat par écrit à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'Administration.

Toutefois, chaque administrateur ne peut réunir plus de deux voix, la sienne comprise.

La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage égal des voix.

A fin juin 2015, la composition du Conseil d'Administration de la BCP se présente comme suit:

Nom	Fonction	Date de nomination ou de cooptation	Date renouvellement mandat	Date expiration mandat
M. Mohamed BENCHAABOUN	Président Directeur Général	Assemblée Générale du 23/05/2008	Assemblée Générale du 24/05/2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. Mohamed BELGHAZI	Administrateur Indépendant	Cooptation par le Conseil d'Administration du 25/03/2010	Assemblée Générale du 24/05/2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
OCP S.A.	Représenté par M. Mostafa TERRAB Président Directeur Général	Cooptation par le Conseil d'Administration du 18/03/2009	Assemblée Générale du 24/05/2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. Aziz ALOUANE	Chef de la division de l'activité bancaire et de la stabilité financière à la direction du trésor et des Finances Extérieures au Ministère de l'Economie et des Finances	Cooptation par le Conseil d'Administration du 08/09/2015	--	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Banque Populaire de Rabat-Kenitra	Représentée par son Président du Directoire M. Jalil Sebti	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale du 24/05/2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Banque Populaire de Marrakech-Béni Mellal	Représentée par son Président du Directoire M. Abdelkhalek BENDRISS	Conseil d'Administration 25/09/2009	Assemblée Générale du 24/05/2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Banque Populaire de Tanger-Tétouan	Représentée par son Président du Directoire M. Noureddine BELMAHJOUBI	Assemblée Générale du 24/05/2011	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Banque Populaire de El Jadida Safi	Représentée par son Président du Directoire M. Mohamed ADIB	Assemblée Générale du 24/05/2011	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
BPCE MAROC	Représentée par M. François PEROL Président du Directoire de la Banque Populaire et Caisse d'Epargne	Conseil d'Administration 04/09/2012	Assemblée générale du 24/05/2013	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. Adriano ARIETTI	Administrateur indépendant	Assemblée Générale du 24/05/2013	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA)	Représentée par M. Hicham BELMRAH	Assemblée Générale du 24/05/2013	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016

Source : BCP

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 6 années au maximum, ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués ou remplacés, à tout moment, par simple décision de l'AGO et ce conformément aux dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi 20-05.

Il n'existe aucun lien d'alliance ou de parenté des administrateurs avec des dirigeants de la Banque Centrale Populaire.

Suite à l'augmentation de capital de la BCP réservée à BPCE Maroc, le Conseil d'Administration de la BCP a coopté BPCE Maroc en tant qu'administrateur qui est représenté par M. François PEROL à partir du 03 septembre 2012. Cette décision a été ratifiée par l'AGO du 24 mai 2013. Cette assemblée a

également nommé M.Adriano Arietti et La MCMA en tant que nouveaux membres du conseil d'administration.

VIII.2. LE COMITE DIRECTEUR DU CPM

Le Comité Directeur du CPM est un organe disposant d'un pouvoir de tutelle et de contrôle sur la Banque Centrale Populaire et sur les Banques Populaires Régionales.

Le Comité Directeur est composé, en plus du Président, de 9 membres dont :

- Cinq présidents des conseils de surveillance des BPR élus par leurs pairs;
- Quatre représentants du conseil d'administration de la BCP nommés par ledit conseil.

Le Comité Directeur délibère valablement lorsque six au moins de ses membres sont présents. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Au 30 juin 2015, la composition du Comité Directeur se présente comme suit:

Nom	Fonction	Date de nomination / Date de renouvellement	Date expiration mandat
M. Mohamed BENCHAABOUN	Président du conseil d'administration de la Banque populaire	1 ^{er} Février 2008 / 24-mai-11	déc.-16
M. Abdelhadi BENALLAL	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Tanger Tétouan	13-sept-11	déc.-16
M. Ahmed ZERKDI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire du Centre Sud	13-sept-11	déc.-16
M. Larbi LARAICHI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Meknès	13-sept-11	déc.-16
M. Jalil SEBTI	Président du Directoire de la Banque Populaire de Rabat-Kénitra	24-mai-11	déc.-16
M. Abdelhadi BERRADA EL AZIZI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Marrakech Beni-Mellal	13-sept-11	déc.-16
M. Abdellah El BOURKADI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Fès-Taza	13-sept-11	déc.-16
M. Nouredine BELMAHJOUBI	Président du Directoire de la Banque Populaire de Tanger-Tétouan	19-décembre-2012	déc.-16

Source : BCP

En vertu de la loi 44-08, le Président du Conseil d'Administration de la BCP est de droit Président du Comité Directeur. Le Président actuel du Comité Directeur est Monsieur Mohamed BENCHAABOUN.

Le président du Comité Directeur peut appeler toute personne, dont la collaboration est jugée utile, à participer à titre consultatif aux réunions de ce comité.

Par ailleurs, le Comité Directeur dispose d'un corps d'inspection générale qui lui est directement rattaché pour effectuer ses missions de contrôle, d'un secrétariat assuré légalement par la BCP et de tout comité ou commissions chargées d'étudier les questions qu'il leur soumet.

D'après les articles 2, 3, 4 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM modifiée la loi 42-07 et par la loi 77-14, les principales attributions du comité directeur sont les suivantes :

Article 2 :

Le Comité directeur du Crédit populaire du Maroc, ci-après appelé Comité directeur est chargé de :

- Définir les orientations générales du Crédit Populaire du Maroc;

- D'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de la Banque centrale populaire et de chaque banque populaire régionale et en particulier de veiller au respect par ces organismes des dispositions de la présente loi et de celles de la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, et des textes pris pour leur application telles qu'elles leur sont applicables ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du Crédit Populaire du Maroc et à la sauvegarde de leur équilibre financier et au redressement éventuel des banques concernées ;
- Représenter collectivement les organismes du Crédit populaire du Maroc pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ;
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au Crédit populaire du Maroc.

Article 3 :

Le Comité directeur a pour attributions de :

- Ratifier les règlements intérieurs des organismes du Crédit Populaire du Maroc, ainsi que les modifications susceptibles de leur être apportées ;
- Proposer à l'agrément du wali Banque Al-Maghrib dans les conditions prévues par la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés :
 - La création de banques populaires régionales ;
 - La suppression des banques populaires régionales par voie de fusion ou d'absorption par une ou plusieurs banque(s) populaire(s) régionale(s) ou par la banque centrale populaire ;
- Décider après accord des banques populaires régionales concernées, le transfert partiel entre elles de leurs actifs et passifs. Le Comité directeur fixe, dans ce cas, les conditions du transfert ;
- Ratifier les décisions d'ouverture, de fermeture ou de transfert dans la même localité, tant au Maroc qu'à l'étranger, de filiales, de succursales, d'agences, de guichets ou de bureaux de représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- Etablir le statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;
- Administrer le fonds de soutien du Crédit populaire du Maroc prévu au chapitre V, dont la gestion est assurée par la Banque centrale populaire et en déterminer les modalités de financement, d'utilisation et en approuver le règlement intérieur ;
- Arrêter annuellement, la proportion des résultats de chacun des organismes du Crédit populaire du Maroc à affecter au fonds de soutien, nonobstant la contribution prévue à l'article 28 ci-après ;
- Déterminer les plafonds du capital des banques populaires régionales et les prix de souscription et de rachat des parts sociales ordinaires qui le composent ainsi que le taux de participation de la Banque centrale populaire dans le capital de chacune des banques populaires régionales et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 23 ci-après ;
- Etablir le statut-type des Banques Populaires Régionales et donner son avis sur les statuts de la BCP. Le comité directeur donne son avis sur toute modification susceptible d'être apportée auxdits statuts et statut-type ;

Article 4 :

- Le Comité directeur ratifie la nomination des présidents et vice-présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales ainsi que celle des membres de leurs directoires.
- La non ratification doit être motivée. Dans ce cas, le conseil de surveillance de l'organisme concerné est tenu de réviser ses décisions et de s'en référer à la plus prochaine assemblée générale.

Article 5

- Les organismes du Crédit populaire du Maroc sont tenus de communiquer au Comité directeur les procès-verbaux des réunions de leurs assemblées, de leur conseil d'administration et de leurs conseils de surveillance.
- Le Comité directeur peut demander à ces organes de procéder à une seconde délibération de toute décision ou résolution préalablement à sa mise en exécution.

Article 6

Le comité Directeur détermine :

- La liste des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc, ainsi que les modalités du financement et de gestion desdits services ;
- Le programme annuel des actions visant à promouvoir et à consolider le sociétariat au niveau des Banques Populaires Régionales, ainsi que les modalités de leur financement ;
- Les modalités d'alimentation et de gestion du budget destiné à financer les frais d'administration et de fonctionnement le concernant ;
- Les normes, les procédures et les conditions de financement des budgets de fonctionnement et d'investissement que doivent respecter les Banques Populaires Régionales et la Banque Centrale Populaire ;

Article 7

Le comité directeur fixe :

- Les niveaux au-delà desquels les Banques Populaires Régionales doivent verser leurs excédents de trésorerie à la Banque Centrale Populaire, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché ;
- Le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales, dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché sur proposition de chacun des organismes du Crédit populaire du Maroc, les niveaux au-delà desquels les ouvertures de crédit doivent lui être soumises ;
- Le Comité directeur approuve les émissions d'emprunts à long terme par les organismes du Crédit populaire du Maroc.

Article 8

- Le Comité directeur statue sur les crédits de toutes sortes que les organismes du Crédit populaire du Maroc consentent aux membres de leur conseil d'administration, de leurs conseils de surveillance et de leurs directoires.

Article 9

- Sans préjudice des dispositions de la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, le Comité directeur fixe, pour la Banque centrale populaire et pour chaque banque populaire régionale, des rapports déterminés entre des éléments de l'actif et l'ensemble ou certains éléments du passif et des engagements par signature.

Article 10

- Sous réserve du respect des dispositions de la loi relative aux établissements de crédit et aux organismes assimilés, le comité directeur est habilité :
 - à autoriser les prises de participation des organismes du Crédit populaire du Maroc dans des entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local ;
 - à agréer la création ou la suppression, par la Banque centrale populaire, de filiales, de succursales ou de bureaux de représentation.

Article 11

- Le Comité directeur peut charger la Banque centrale populaire de la mise en oeuvre des décisions qu'il prend en vertu de ses attributions.
- Il peut également créer tous comités ou commissions dont il définit l'étendue des attributions qu'il tient lui-même de la présente loi, leur composition et les modalités de leur fonctionnement.
- Les décisions du Comité directeur obligent les organismes du crédit populaire du Maroc.

D'après les articles 12, 13, 14, 15 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM modifiée la loi 42-07 et par la loi 77-14, la composition et le fonctionnement du comité directeur sont comme suit :

Article 12

Le comité directeur est composé :

- De cinq présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales élus par leurs pairs ;
- De cinq représentants du conseil d'administration de la Banque centrale populaire nommés par ledit conseil.
- Le président du Comité directeur peut appeler toute personne, dont la présence est jugée utile, à participer, à titre consultatif, aux réunions de ce comité.

Article 13

- La durée du mandat des membres du comité directeur ainsi que les modalités de leur élection sont fixées par le règlement intérieur de ce comité.

Article 14

- Le Comité directeur délibère valablement lorsque six au moins de ses membres sont présents.
- Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.
- Le secrétariat du Comité directeur est assuré par la Banque centrale populaire.

Article 15

- Le comité directeur élabore et approuve son règlement intérieur

VIII.3. COMITES ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration de la BCP a mis en place un comité d'audit en 2001, chargé de l'assister en matière de contrôle interne. Ce comité est composé de :

- **M. Mohamed BELGHAZI : Président**
- **Madame Ghizlane GUEDIRA (représentant de l'OCP S.A): Membre**
- **M. Jalil SEBTI (Président du Directoire de la BP Rabat Kenitra) : Membre**

Assistent également l'Inspecteur général du CPM, le Directeur d'Audit de la BCP, ainsi que les commissaires aux comptes.

Ce comité a pour attributions :

- l'évaluation du contrôle interne : appréciation de la cohérence et de l'adéquation des dispositifs de contrôle mis en place, ainsi que de la pertinence des mesures correctives

prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;

- le suivi de l'activité de l'audit interne : approbation de la charte d'audit, et appréciation du plan annuel et des moyens humains et matériels alloués à la fonction, et proposition le cas échéant des mesures permettant d'assurer une qualité de ses services ;
- le suivi de l'activité des commissaires aux comptes : émission d'un avis sur les propositions de nomination/révocation et les conditions d'engagements des commissaires aux comptes, vérification, sur la base des rapports des commissaires aux comptes, de la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers, et appréciation de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés.

2. Comité des Risques de la BCP

Le Comité des risques est chargé notamment d'assister le Conseil d'Administration dans son rôle de surveillance des risques auxquels la Banque Centrale Populaire est exposée, le respect de la stratégie et des politiques générales de gestion des risques et la conformité à la réglementation relative au risque. Ce Comité est composé de :

- M. Hicham BELMRAH (Président de Directoire Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA)) : Président
- M. Noureddine BELMAHJOUBI (Président de Directoire de la BP Tanger-Tétouan) : Membre
- M. Mohamed ADIB (Président de Directoire de la BP El Jadida-Safi) : Membre

3. Comité des Nominations et de Rémunération

Le Comité des Nominations et de Rémunération est chargé d'accompagner le Conseil d'Administration dans :

- La conception et le suivi du bon système de rémunération ;
- Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction Générale de la Banque (Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjoints).

Ce Comité est composé de :

- M. Mohamed BENCHAABOUN (Président Directeur Général) : Président
- M. François PEROL (Président du Directoire de la Banque Populaire et Caisse d'Epargne) : Membre
- M. Adriano ARIETTI : Membre

VIII.4. AUTRES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DU PRESIDENT MOHAMED BENCHAABOUN

M. Mohamed BENCHAABOUN est également membre des conseils d'administration ou des conseils de surveillance de certaines filiales stratégiques de la BCP et d'autres institutions.

Entité	Mandat
Chaabi Bank "BCDM"	Président du Conseil d'Administration
Upline Group	Président du Conseil d'Administration
Vivalis Salaf	Président du Conseil d'Administration
Maroc Leasing	Président du Conseil d'Administration
Mediafinance	Président du Conseil de Surveillance
Maroc Assistance Internationale	Président du Conseil d'Administration
Multi-Assistance Internationale	Président du Conseil d'Administration
Chaabi LLD	Président du Conseil d'Administration
Fondation B.P pour le Micro Crédit	Président du Conseil d'Administration
Fondation Création d'Entreprises	Président du Conseil d'Administration
Fondation Education & Culture	Président du Conseil d'Administration
Chaabi Moussahama	Président du Conseil d'Administration
Fonds Moussahama I	Président du Conseil d'Administration
Fonds Moussahama II	Président du Conseil d'Administration
Chaabi Capital Investissement	Président du Conseil d'Administration
Fonds IGRANE	Administrateur
Fonds AM Invest Morocco	Administrateur
OCP SA	Administrateur
MARTCO	Administrateur
British Arab Commercial Bank (BACB)	Administrateur
Union des Banques Arabes et Françaises (UBAF)	Administrateur
Arab Italian Bank Rome (UBAE)	Administrateur
Entités Hors Groupe	Mandat
Barid Al Maghrib	Administrateur
CIMR	Administrateur
ISCAE	Administrateur
Fondation Mohamed V pour la solidarité	Administrateur
GPBM	Administrateur

Source : BCP

VIII.5. ORGANES DE CONTROLE DE LA BCP

La BCP est soumise au contrôle de Bank Al-Maghrib dans les conditions du Dahir portant loi 34-03 et les textes pris pour son application.

Le contrôle est également exercé par deux ou plusieurs commissaires aux comptes chargés des missions de contrôle et du suivi des comptes sociaux dans les conditions et pour les buts déterminés par la loi 17-95 telle que complétée et modifiée par la loi 22-05, et par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc dans les conditions des chapitres VI de la loi 12-96 telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi 77-14.

✓ COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après approbation de Bank Al Maghrib, pour une durée de trois exercices éventuellement renouvelable, qui expire après la réunion statuant sur les comptes du dernier exercice pour lequel ils sont nommés.

Ils doivent être inscrits au tableau de l'ordre des Experts Comptables.

Le commissaire aux comptes nommé par l'Assemblée en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Si, à l'expiration de ses fonctions, il est proposé à l'Assemblée de ne pas renouveler son mandat, le commissaire aux comptes a le droit d'être entendu par l'Assemblée, s'il le demande.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le dixième du capital social peuvent demander, dans les conditions prévues par la loi, la récusation du ou des commissaires aux comptes désignés par l'Assemblée Générale et demander la désignation d'un ou de plusieurs commissaires qui exercent leurs fonctions en leur place.

Si l'Assemblée Générale omet de nommer un commissaire aux comptes, tout actionnaire peut demander au Président du Tribunal statuant en référé d'en désigner un, les Administrateurs dûment appelés.

En cas de faute ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, un ou plusieurs commissaires aux comptes peuvent, à la demande du Conseil d'Administration, d'un ou de plusieurs actionnaires représentant au moins le dixième du capital social, être relevés de leurs fonctions par l'Assemblée Générale, sinon par le Président du tribunal statuant en référé.

Le renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès de la Société, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes ont pour mission permanente, à l'exclusion de l'immixtion dans la gestion, de vérifier les valeurs, livres et documents comptables de la société, et de vérifier la conformité de sa comptabilité aux règles en vigueur, dans les conditions et pour les buts déterminés par la Loi n°17-95 et la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Ils vérifient également la sincérité et la concordance avec les états de synthèse, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur le patrimoine de la société, sa situation financière et ses résultats.

Les commissaires aux comptes s'assurent que l'égalité a été respectée entre les actionnaires, sauf les restrictions légales.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'à toutes les Assemblées d'actionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les commissaires aux comptes peuvent remplir séparément leur mission, mais ils établissent un rapport commun. En cas de désaccord entre les commissaires aux comptes, le rapport indique les différentes opinions exprimées.

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance du Conseil d'Administration, aussi souvent que nécessaire, les résultats de leurs observations.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport dans lequel ils rendent compte de l'exécution des missions qui leurs ont été confiées. Ce rapport sera déposé au siège social quinze jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils doivent également communiquer leurs rapports à Bank Al-Maghrib et aux membres du Conseil d'Administration de la Société, selon les modalités fixées par Bank Al-Maghrib.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire, laquelle peut déléguer ce pouvoir au Président du Conseil d'Administration.

IX. ORGANES DE DIRECTION

IX.1. DIRECTION GENERALE

L'article 20.2 des statuts de la BCP stipule que :

Le Président du Conseil d'Administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société, avec le titre de Président Directeur Général.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social, sous réserve, toutefois, des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales, ainsi qu'au Conseil d'Administration et au Comité Directeur.

La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute limitation de ses pouvoirs par décision du Conseil d'Administration est inopposable aux tiers.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Président avec le titre de Directeur Général Délégué.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués, sont déterminées par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Le Directeur Général est révocable à tout moment, par le Conseil d'Administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Toutefois, lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

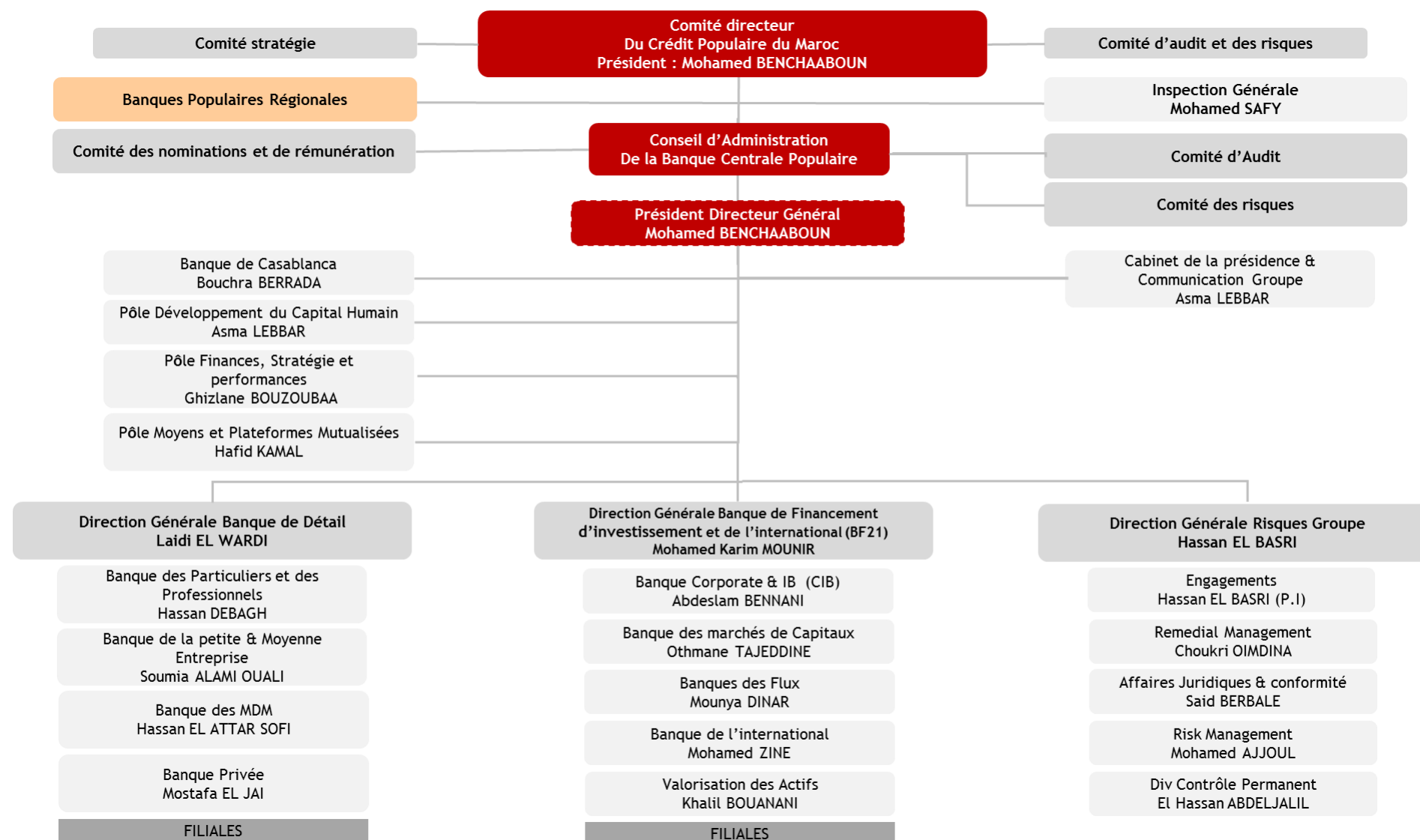
Les Administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni Directeur Général Délégué, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les Administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Bank Al-Maghrib a le droit de s'opposer, par décision dûment motivée, à la nomination d'une personne aux fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général, le Directeur Général, ainsi que toute personne ayant reçu délégation de pouvoir de direction du Président Directeur Général ou du Conseil d'Administration ne peut cumuler ses fonctions avec des fonctions similaires dans une autre entreprise, à l'exception des cas prévus par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

L'organisation des activités de la BCP est essentiellement motivée par la volonté du Groupe de mettre en phase son organisation par rapport aux attentes du marché, notamment en termes de réactivité, d'efficacité et de renforcement de la relation de proximité à la clientèle.

L'organigramme de la BCP à fin octobre 2015 se décline comme suit : *Source : BCP*



IX.2. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la BCP sont :

- M. Mohamed BENCHAABOUN : Né en 1961 et diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris (1984). Il a entamé sa carrière dans le Groupe Alstom Maroc où il a notamment occupé le poste de Directeur de la Stratégie, du Développement et du Contrôle de Gestion avant d'être chargé de la Direction Industrielle. En août 1996, il est nommé Directeur à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects. M. Benchaaboun a rejoint la Banque Centrale Populaire en septembre 1999. En tant que Directeur Général Adjoint, il a été successivement chargé des Services Communs puis du Pôle Développement. Durant cette période, il était administrateur des fondations et de certaines filiales du Groupe. En 2003, il a été nommé, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Directeur Général de l'ANRT. M. Benchaaboun est un expert auprès du FMI et a été élu Président du FRATEL (Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications) entre 2005 et 2006. En Février 2008, Sa Majesté le Roi a nommé M. Benchaaboun en tant que Président Directeur Général de la BCP.
- M. Hassan EL BASRI : Né en 1956 et titulaire d'un DES en Sciences Politiques de l'Université Mohamed V Rabat en 1982 et du diplôme du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE 1992, M. El Basri a occupé des postes de responsabilité au sein de L'Inspection Générale des Finances et de la Direction du Budget au Service du Financement des Projets Publics. Par la suite, M. El Basri a occupé plusieurs postes au sein de la Direction du Trésor, notamment en tant que chef de la Division des Etablissements de Crédit. M. El Basri a intégré le Cabinet de la Présidence du CPM en 2001. Entre 2002 et 2006, il a occupé la fonction de Directeur Général Adjoint Chargé de la Réforme et du Sociétariat. Il a été ensuite nommé Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Ressources et Production. Actuellement, M. El Basri est Directeur Général chargé de la Gestion Globale des Risques.
- M. Mohamed Karim MOUNIR : Né en 1959 et diplômé de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs (1982) et du Conservatoire National des Arts et Métiers (2000). Il a entamé sa carrière au sein du Groupe Office Chérifien des Phosphates où il a notamment occupé successivement plusieurs postes de responsabilité avant de prendre la Responsabilité de la Division des Systèmes d'Information en 1987. Il rejoint la Banque Centrale Populaire en février 1997 en qualité de Directeur des Etudes & Développements puis Directeur de la Relation Client avant d'être nommé Directeur des Systèmes d'Information en 2001. En août 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Gestion Globale des Risques. M. MOUNIR a également occupé le poste de Directeur Général Adjoint chargé de CPM Services. Parallèlement, M. MOUNIR est membre de Conseils de l'Université Mohamed V et de l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des (ENSIAS). Il est également Administrateur de plusieurs sociétés intervenant dans les domaines des moyens de paiement, des technologies de l'information ou du capital investissement. Actuellement, M. Mounir est Secrétaire Général de la BCP ;
- M. Laïdi EL WARDI : Né en 1959 et diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon (1983). Il a entamé sa carrière au sein de la Direction Générale des Impôts où il a contribué à la modernisation du Système d'Information et de Gestion de cette administration. Il a rejoint la Banque Centrale Populaire en avril 1986 en tant que Chef de Projet en charge du Système d'Information Agence. Après un parcours au sein de la Direction Centrale des Systèmes d'Information où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, M. EL WARDI est nommé Directeur de la Division Organisation et Procédures en 2001, puis Directeur de la Division Marketing en 2003. En septembre 2006, il est nommé Directeur Général Adjoint successivement en charge du Pôle Marketing et Communication, puis du Pôle Stratégie et Contrôle de Gestion. Actuellement, M. EL WARDI occupe le poste de Directeur Général de la Banque de Détail et des Marocains Du Monde.
- M. Rachid AGOUMI : Né en 1964 est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique, Electrotechnique, Informatique, Hydraulique et Télécommunications de l'Institut Polytechnique de Toulouse (1987). Il a entamé sa carrière dans l'industrie Automobile chez Berliet Maroc en tant que Directeur Informatique. Il a ensuite exercé dans le conseil et le

service informatique en tant que Directeur Associé avant d'intégrer la Banque Centrale Populaire en Octobre 1993. Il a occupé successivement plusieurs postes de direction : Informatique, Administratif et financier, Logistique, Organisation et Qualité, Stratégie et Contrôle de gestion, Marketing et Communication. Il a été nommé Directeur Général Adjoint en 2005. Il est actuellement Directeur Général de la Banque de l'Entreprise et de l'International. Depuis 2010, Monsieur AGOUMI occupe également les fonctions suivantes au sein d'Upline Group: Administrateur Directeur Général d'Upline Group, Président Directeur Général d'Upline Corporate Finance et d'Upline Alternative Investments et Président du Conseil de Surveillance d'Upline Securities.

X. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'organe de Direction de la BCP a mis en place un certain nombre de comités d'animation du Groupe, à savoir :

- des comités dédiés au CPM, qui regroupent la Présidence, les Pôles et fonctions concernés, et sont ouverts à la participation des autres fonctions, BPR, Filiales ou fondations, selon le cas. Ces comités procèdent à toute étude ou à toute proposition entrant dans le cadre de l'activité courante, et assurent également le suivi de l'exécution des orientations et des décisions arrêtées par le Comité Directeur. Il s'agit notamment du :
 - Comité de la Stratégie (à la demande) ;
 - Comité Exécutif (hebdomadaire) ;
 - Tarification Organisation & systèmes d'Information (hebdomadaire) ;
 - Comité d'Evaluation des Performances (mensuel) ;
 - Comité de Placement (mensuel) ;
 - Comité de Gestion des Risques et Conformité (bimestriel) ;
 - Comité Ressources (trimestriel ou à la demande) ;
 - Comité de Crédit Elargi et de Recouvrement (Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter).
- Un Comité Groupe, instance la plus large de concertation de toutes les composantes du Groupe (BCP, BPR, filiales et fondations), pour évoquer les questions générales de stratégie, performance et sécurité (semestriel).
- Un Comité de rémunération chargé par le Conseil d'administration d'examiner les questions relatives, à la détermination de la rémunération et des avantages des membres de direction et d'administration.

Ce comité est composé d'au moins trois membres du Conseil d'administration, dont le président du Conseil d'Administration qui en assure la présidence. Les membres du Comité de Rémunération sont nommés par le Conseil d'administration pour une durée fixée lors de leurs nominations par le Conseil d'Administration, sans que cette durée ne dépasse celle de leur mandat d'Administrateur. Quant au secrétariat des travaux du Comité de Rémunération, il est assuré par le Secrétaire Général de la Banque Centrale Populaire.

Ci-après, le tableau reprenant les différents comités, leur composition, leur mission, et la périodicité de leurs réunions :

Comités d'Animation	Composition	Mission	Fréquence
Comité de la Stratégie	- Président du Comité Directeur - Secrétaire Général du CPM - Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances au sein du Comité Directeur - Représentant du Trésor, au sein du Comité Directeur - Représentant des Présidents de Conseil de Surveillance de BPR, au sein du Comité Directeur	- Assure l'évaluation et l'approbation des stratégies du Groupe ainsi que le suivi de leur exécution ; - Assure l'évaluation et l'approbation des projets de croissance externe, de fusion-acquisition et de cession, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ; - Procède à l'examen et à l'approbation des opportunités d'investissements, de désinvestissements, et de mutualisation des moyens à caractère stratégique	A la demande
Comité Exécutif	- Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Inspection Générale	- Veille à la bonne coordination des activités des différents marchés et à l'harmonisation des Plans d'action Commerciale du réseau ; - Fixe les objectifs consolidés, pilote les projets stratégiques, décide des priorités et met en œuvre les moyens nécessaires auprès des fonctions du Groupe ; - Décide de la politique de tarification des produits & services et définit les marges de négociation accordées aux Présidents de Directoires et aux responsables des Business Units.	Hebdomadaire
Comité Organisation & Systèmes d'Information	- Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units de la BCP - 2 Présidents de Directoires de BPR - CPM-Services - Cabinet de la Présidence	- Définit la politique d'investissement de CPM-Services en veillant à son recentrage sur la stratégie de développement du Groupe, sur sa qualité et son efficience ; - Arrête les critères d'évaluation des prestations de CPM-Services et définit les règles de facturation de ces prestations ; - Approuve les projets de budgets annuels d'investissements, à soumettre au Comité Directeur, et prononce les arbitrages nécessaires, notamment en termes de priorisation ; - Examine et approuve les projets de mutualisation et/ou d'externalisation des traitements et moyens.	Hebdomadaire

Comité d'Evaluation des Performances	- Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances - Pôle Ressources - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Vie Institutionnelle - Pôle Communication Institutionnelle & Interne - Inspection Générale	- Analyse, à travers des benchmarks du positionnement du CPM - Evaluation des performances commerciales et financières du CPM et des filiales stratégiques - Suivi de l'exécution du PMT avec chacune des composantes du Groupe, pour identification et analyse des écarts et détermination des correctifs	Mensuel
Comité de Placement	- Président - Secrétariat Général du CPM - BCP-Bank - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances	- Examine et soumet à l'approbation du Comité Directeur les adaptations rendues nécessaires par l'évolution de la conjoncture, des relations financières entre la BCP et les BPRs ; - Revoit annuellement ou au besoin la Politique de liquidité et de placement en termes de distribution de crédits et activités de marché et d'investissement. Recommande en conséquence des amendements aux différents Comités et instances du Groupe ; - Supervise l'ensemble des activités de placement en accord avec les règles élaborées dans le cadre de la Politique correspondante et en accord avec les normes internes en matière de collecte, de transformation et de distribution ; - Apprécie les performances et les risques des placements effectués ; - Sur proposition des différentes entités, procède à l'analyse et à l'approbation des dérogations temporaires à la Politique (paramètres d'allocation d'actifs, dépassements temporaires des limites...) ; - Identifie les possibilités de développement des effets de synergie entre les filiales du Groupe et propose les plans d'action y afférents.	Mensuel
Comité Gestion des Risques et de la Conformité	- Président - Secrétariat Général du CPM	- Suivi des risques : de crédit, de marché, financiers du bilan, opérationnels et risques liés à la sécurité physique des personnes et des biens	Bimestriel

	- Pôle Gestion Globale des Risques - Conformité Groupe - Banque de l'Entreprise - BCP-Bank - CPM-Services - Pôle Pilotage de Performance, Comptabilité Finances - Pôle Ressources - Cabinet de la Présidence - Inspection Générale - Audit BCP	- Examen et plan d'action pour une meilleure approche des risques, conciliant développement et sécurité - Suivi des projets en matière de management des risques - Suivi de la mise en œuvre de la politique de la conformité définie par le comité directeur du CPM	
Comité Ressources	- Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Ressources - Cabinet de la Présidence - Business Units - CPM Services.	- Définit la Politique salariale, de recrutement, d'intégration des nouvelles recrues, de formation et de gestion des carrières ; - Veille à la mise en œuvre de la politique définie ; - Décide sur les nominations, jusqu'au niveau Direction ; - Examine et décide sur les propositions de promotions (hiérarchiques et indiciaires) qui lui sont soumises par la DRH, au titre de l'ensemble des organismes de l'Institution - Approuve les orientations générales, les normes et les référentiels communs en matière de logistique et de moyens généraux ; - Examine et valide les actions visant à renforcer les aspects relatifs à la sécurité des Personnes et des Biens.	Trimestriel ou à la demande

Comité de Crédit Elargi & de Recouvrement	- Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Gestion Globale des risques - Entité Risques Engagements - BCP-Bank, B2P, BMDM (pour les dossiers les concernant) - Division Gestion des Crédits et Recouvrement contentieux (aspect contentieux)	- Examine les dossiers de crédit dépassant la compétence des Business Units ; - Statue sur les dossiers relevant de sa compétence ; - Examine et décide sur les demandes d'arrangements formulées dans le cadre des dossiers contentieux ne relevant pas de la compétence des BPR ; - Examine les honoraires des avocats chargés de la récupération des créances contentieuses.	Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter
Comité Groupe	- Président - Secrétaire Général du CPM - Cabinet de la Présidence - Responsables de Pôles - Responsables de divisions - Inspecteur Général - Responsable Audit Interne BCP - Présidents de directoire BPR - Présidents Conseils de surveillance BPR - Filiales et Fondations	- Information des composantes du Groupe sur les grandes questions concernant l'activité et le développement de l'institution - Fédération des composantes du Groupe sur les grandes orientations et formulation des recommandations en la matière - Mise au point sur l'évolution de la réglementation du secteur bancaire notamment les règles prudentielles et les aspects liés à la sécurité et aux risques	Semestrielle

X.1. CONVENTIONS ENTRE LA BCP, SES ADMINISTRATEURS ET SES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

A la veille de la présente opération, il n'existe pas de convention signée entre la BCP, ses administrateurs et ses principaux dirigeants.

X.2. INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Afin d'intéresser son personnel, la BCP a procédé en septembre 2011 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM pour un montant de 1 336 MDH soit 5% du capital post-augmentation de capital. Au 30 Juin 2015, la part du personnel dans le capital de la BCP est de 1,52%.

X.3. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS DE LA BCP ET DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

L'AGO du 21 mai 2015 a alloué des jetons de présence pour un montant de 1.200.000 DH bruts.

X.4. REMUNERATION DES COMITES INSTITUES AU SEIN DE LA BCP

La participation aux différents comités institués au sein de la BCP ne donne lieu à aucune rémunération.

X.5. PRETS ACCORDES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, OU AUX DIRIGEANTS

Le Conseil d'Administration est composé des BPR, de l'OCP S.A, BPCE, SFI et MCMA.

A ce titre aucun crédit n'est accordé par la BCP aux administrateurs représentant les départements ministériels représentés au sein dudit conseil, ni aux représentants permanents des BPR ni aux représentants de BPCE, SFI et MCMA.

S'agissant de l'OCP S.A, il bénéficie d'un crédit auprès de la BCP dans le cadre d'un financement normal de l'activité clientèle.

Concernant, les dirigeants en leur qualité de salariés de la BCP, bénéficient de crédits habituels accordés aux personnels de la BCP.

PARTIE IV

ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

I. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS DE LA BCP

1961	▪ Création du CPM et de la BCP sous forme de coopérative à capital variable.
1969	▪ Le CPM devient la plus grande implantation bancaire du Maroc
1972	▪ Mise en place du premier plan quinquennal de développement adopté par le CPM
1973	▪ Adhésion à l'Union des Banques Arabes et ouverture de la Banque Chaabi Du Maroc à Paris
1977	▪ Ouverture de la BCDM à Bruxelles
1979	▪ Début de la nouvelle politique de redimensionnement des Banques Populaires Régionales et déménagement au nouveau siège de la BCP
1984	▪ Création de la Fondation Banque Populaire pour l'Education
1985	▪ Nomination de M. Laraki en tant que Président du CPM
1988	▪ Ouvertures des représentations de la Banque Populaire à Abidjan, Montréal et Bruxelles
1990	▪ Signature de la convention d'établissement BCP/Guinée
1995	▪ Intégration par la BCP de nouveaux métiers financiers : - Création de la société de bourse Al Wassit, ayant pour objet l'intermédiation en bourse, le conseil en placement et la gestion de portefeuilles ; - Agrément de la société de gestion « Al Istitmar Chaabi » appelé à être un vecteur de mobilisation de l'épargne ; - Désignation de la BCP en tant qu'Intermédiaire en Valeurs du Trésor par le Ministère des Finances ; - Renforcement du compartiment Bancassurance par la création de nouveaux produits
1997	▪ Regroupement des trois anciennes Banques Populaires Régionales de Casablanca Anfa, Casablanca Sud et Casablanca Est au sein de la BP Casablanca
1998	▪ Nomination par Sa Majesté le Roi feu Hassan II de M. Abdallah El Maâroufi à la présidence de la BCP ; ▪ Elaboration d'une nouvelle structure de la BCP effective à partir du 3 août. Le nouvel organigramme obéit aux principes de développement segmenté par marché de limitation des niveaux hiérarchiques et vise la préparation de la BCP à ses rôles futurs assignés par la réforme du CPM ; ▪ Agrément de la BCP pour le financement d'opérations foncières et d'acquisition de logements et de promotion immobilière ; ▪ Signature de la convention de partenariat entre la BCP et la fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) ;
1999	▪ Adoption par la chambre des représentants, le 23 décembre, du projet de réforme du CPM, qui prévoit l'ouverture du capital de la BCP et sa transformation en Société Anonyme et le renforcement de l'autonomie des Banques Populaires Régionales ; ▪ Regroupement des Banques Populaires Régionales de Tanger et de Tétouan puis des BPR d'Agadir, de Ouarzazate et de Tiznit donnant lieu à la naissance de la Banque Populaire du Centre Sud ; ▪ Création, dans le cadre de la stratégie de diversification des activités du groupe, de Chaabi Leasing, filiale spécialisée dans le Crédit Bail ;
2000	▪ Mise en œuvre du projet de réforme du CPM, entrée en vigueur le 19 octobre 2000, comportant des innovations majeures : - La transformation de la BCP en société Anonyme à Capital fixe en vue de l'ouverture de son capital aux BPR et au privé ; - L'extension de la mission du CPM qui, en parallèle avec le financement de la PME/PMI, de l'artisanat et des services, englobe désormais une

	dimension régionale par la contribution à la mobilisation de l'épargne et de son utilisation au niveau local et régional au service du développement des activités bancaires ;
	- L'élargissement des prérogatives du Comité Directeur, instance suprême du CPM ; - Affirmation de l'autonomie des Banques Populaires Régionales et modernisation de leurs organes de gestion ; - Transformation du fonds de garantie en Fonds de Soutien ;
2001	▪ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Nouredine OMARY, Président de la BCP ; ▪ Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP le 27 Février et transformation de la BCP en SA à Capital fixe, en application des dispositions de la Loi 12-96 portant réforme du CPM ; ▪ Adoption d'un plan de développement du groupe 2002-2005 axé sur les relations clientèle, la réorganisation des structures, la maîtrise des risques et l'amélioration de la rentabilité ; ▪ Recomposition du tour de table de la BCP suite à l'exercice, par les anciens sociétaires de leur option, de rester actionnaire de la BCP moyennant le paiement de la prime d'émission de 400 DH, ou de céder leur part à l'Etat à la valeur nominale ;
2002	▪ Ouverture du capital de la BCP à travers la cession par l'Etat de 21% du capital aux Banques Populaires Régionales ; ▪ Regroupement de la BP Rabat et de la BP Gharb ; ▪ Absorption par la BCP de la SMDC à travers une augmentation de capital de 53,1 MDH par la création de 132 763 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune. Le capital de la BCP a été ainsi porté de 575 528 800 DH à 588 805 100 DH ;
2003	▪ Regroupement des BPR de Fès-Taza, Marrakech-Beni Mellal, El Jadida-Safi et Al Hoceima-Nador ; ▪ Approbation par décret du 1^{er} Ministre du statut type des BPR ; ▪ Approbation du modèle type du Règlement Intérieur des BPR par le Comité Transitoire ; ▪ Adoption des nouveaux statuts et mise en place des organes de direction et de contrôle au sein des BPR (directive et conseil de surveillance) ; ▪ Approbation par le Ministre des Finances du Règlement Intérieur du comité Directeur ;
2004	Introduction en bourse par cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la Banque Centrale Populaire ;
2005	▪ La Banque populaire a reçu la certification ISO 9001 pour l'activité monétique ; ▪ L'agence de notation Standard & Poor's a relevé, le 10 août 2005, la note de la BCP de BB/Positive/B à BB+/Stable/B ; ▪ Achèvement de la réforme institutionnelle : Mise en place du Comité Directeur du CPM ;
2006	▪ Signature de la convention Moukawalati avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation ; ▪ Lancement du nouveau programme Business Project ; ▪ Signature d'une convention de partenariat avec la Trésorerie Générale du Royaume devant permettre aux contribuables de procéder au règlement de leurs impôts et taxes via les guichets du groupe ;
2008	▪ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Mohamed BENCHAABOUN, Président de la BCP ; ▪ Augmentation de capital de la BCP de 4,83%, réservée exclusivement aux membres du personnel du CPM ; ▪ Obtention de l'agrément pour la création d'une banque en Mauritanie ;

	- Signature d'un protocole d'accord avec Upline Group ayant pour objectif de regrouper l'ensemble des métiers de la banque d'investissement au sein de Upline Group ; - Réforme sur la loi du CPM à travers la nouvelle Loi 42-07 (Dahir n° 1-08-86 du 20 octobre 2008), qui modifie et complète les articles suivants : - Article 7, relatif aux prérogatives du Comité Directeur ; - Article 17, relatif aux participations des personnes morales et physiques, dans le capital de la BCP ; - Article 55, portant sur le personnel de Direction.
2009	Signature d'un partenariat stratégique entre la BCP et l'OCP visant à détenir des participations croisées des deux entités : - Apport de 5 MMDH sous forme d'augmentation de capital de l'OCP réservée à la BCP correspondant à un taux de 5,88% du capital - Apport de 1 MMDH sous forme d'augmentation de capital de la BCP réservée à l'OCP correspondant à un taux de 6,60 % du capital. - Augmentation de capital de la BCP de 6,62%, réservée à l'OCP, en date du 13 janvier 2009, portant le capital social de la BCP à 660 982 480 dirhams - Emission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant global de 1.5 milliards de dhs
2010	- Fusion absorption de Chaabi leasing par Maroc Leasing - Acquisition par la BCP de participations dans les Banques Internationales : British Arab Commercial Bank (Royaume-Uni), Union des Banques Arabes et Françaises (France) et Arab Italian Bank (Italie) - Obtention de l'Investment Grade, attribué par Standard&Poor's au Groupe Banque Populaire, rating relevant de « BB+/B avec des perspectives stables » à « BBB-/Stable/A-3 avec des perspectives stables » - Participation au MFD (Moroccan Financial Board) - Opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP - Implantation du groupe Banque Populaire en Allemagne - Changement de dénomination d'Assalaf Chaabi en Vivalis - Promulgation de la loi 44-08 modifiant et complétant la loi 12-96 - Prise de participation conjointe avec Attijari WafaBank dans le capital de BNP Paribas Mauritanie.
2011	- Prise de participation à hauteur de 23,6% dans le capital de l'Université Internationale de Rabat - Cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la BCP aux BPR - Augmentation de capital de 5% réservée au personnel du CPM en date du 12 Août. - Augmentation de capital de 10% réservée à des institutionnels sélectionnés en date du 15 Août.
2012	- Augmentation de capital de 5% réservée à la BPCE Maroc en date du 30 Mai. - Prise de participation dans le capital de Atlantic Bank International - Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR le 26 septembre - Augmentation de capital de 5% réservée à la SFI en date du 22 octobre.
2013	Augmentation des parts sociales des BPPR réservée au personnel du CPM
2014	Cession par l'Etat Marocain de 6% du capital de la BCP aux BPR
2015	Promulgation de la loi n° 77-14 modifiant et complétant la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc telle que modifiée et complétée

II. APPARTENANCE DE LA BCP AU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

II.1. PRESENTATION DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit Populaire du Maroc a pour principales missions de contribuer au développement économique et social et de participer au développement régional et local.

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales et placé sous la tutelle du Comité Directeur. Il participe au financement des PME et de l'artisanat et assure les transferts MRE. Par ailleurs, il joue un rôle actif dans la collecte et la mobilisation de l'épargne et contribue à son utilisation au niveau des diverses régions du pays.

La BCP assure un rôle central au sein du CPM. Outre son activité d'établissement de crédit, c'est l'organisme central bancaire des BPR et à ce titre elle agit en tant que compensateur central du groupe, coordonne la politique financière des BPR, gère leurs liquidités, assure leur refinancement et assure les services d'intérêt commun pour le compte des organismes du groupe. Elle est également chargée des déclarations de toute nature vis-à-vis de BAM, de l'administration fiscale et des organismes professionnels ainsi que d'effectuer toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur (article 11 de la loi 12-96).

Depuis la promulgation de la loi n°12-96 le 17 octobre 2000, l'évolution du Crédit Populaire du Maroc a été accompagnée par d'importants changements concernant le renforcement de la cohésion du Groupe à travers, notamment, le désengagement de l'Etat du capital de la Banque Centrale Populaire au profit des Banques Populaires Régionales qui sont devenues les actionnaires de référence de la Banque Centrale Populaire.

Le dernier changement, découlant de la promulgation de la loi n°77-14 modifiant et complétant la loi n°12-96, s'articule autour des principaux axes suivants :

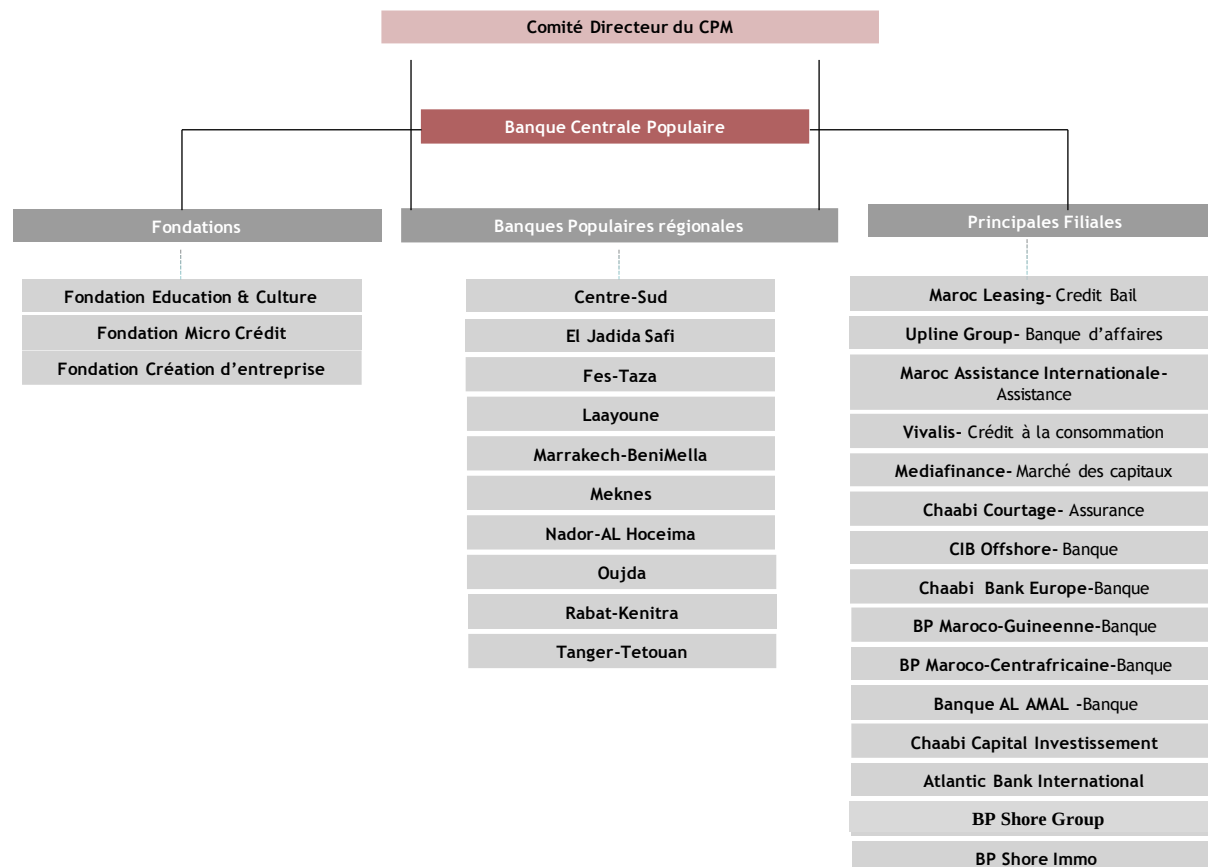
Principaux Axes	Principaux Apports de la loi n° 77-14
Prise en charge des conséquences de la sortie de l'Etat du capital de la BCP	Transfert des prérogatives, précédemment attribuées à l'Etat par la loi 12-96, au Comité Directeur: ▪ Approbation du statut-type des BPR par décret ; ▪ Accord de l'autorité en charge des finances pour toute dotation supplémentaire au Fonds de Soutien sur la base des résultats du CPM ; ▪ Présence d'un commissaire du Gouvernement qui dispose de prérogatives importantes, y compris un droit de veto sur les décisions prises par l'ensemble des organes de gouvernance du CPM ; ▪ Recours à l'accord préalable, par décret, pour toute création de filiales ou prise de participation par la BCP.

Suppression des dispositions transitoires	Suppression des dispositions ci-dessous, prévues par la loi 12-96: ▪ Mise en place du Comité Transitoire du CPM qui a laissé sa place au Comité Directeur ; ▪ Dispositions relatives à la transformation de la Banque Centrale Populaire en société anonyme ; ▪ Dispositions relatives à la cession de 20% du capital de la BCP détenu par l'Etat aux banques Populaires Régionales ; ▪ Modalités d'introduction de la Banque Centrale Populaire à la Bourse des valeurs de Casablanca.
Renforcement de la cohésion du Crédit Populaire du Maroc	Renforcement de la cohésion de l'ensemble des composantes du CPM à travers une nouvelle configuration du capital et en confortant le Comité Directeur en tant qu'instance suprême devant veiller à assurer cette cohésion. La loi prévoit, à cet effet, la création de parts sociales privilégiées réservées à la BCP et aux BPR, qui présentent les caractéristiques suivantes : ▪ Elles seront souscrites sur la base de la valeur de marché de chaque Banque Populaire Régionale, le choix de la méthode d'évaluation et du Cabinet devant procéder à cette évaluation étant du ressort du Comité Directeur du CPM ; ▪ Ces parts sociales doivent représenter, à tout moment, plus de 51% du capital des BPR ; ▪ Elles donnent droit aux bénéfices, aux réserves et à des droits de vote proportionnels à la détention du capital.

II.2. STRUCTURE DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC A FIN DECEMBRE 2014

A titre d'information, le CPM détient la majorité dans le capital des filiales citées ci-dessus.
Ci-dessous, l'illustration sur l'organigramme juridique.

Crédit Populaire du Maroc



Source : BCP

II.3. FILIALES ET FONDATIONS DU CPM

II.3.1. Filiales

A fin juin 2015, le CPM contrôle plusieurs filiales qui interviennent dans des domaines divers :

Filiales	Domaine d'activité	% de contrôle et de détention
Médiafinance	Marché des Capitaux	60,00%**
Maroc Leasing	Crédit-Bail	53,11%
Upline Group	Banque d'affaires	100,00%
Vivalis (ex-Assalaf Chaabi)	Crédit à la Consommation	87,24%
Maroc Assistance Internationale	Assistance	77,43%
Chaabi Bank Europe (ex-BCDM)	Banque	100,00%
Banque Populaire Maroc-Guinéenne 'BPMG'	Banque	77,25%
Banque Populaire Maroc-Centrafricaine 'BPMC'	Banque	62,50%
Chaabi International Bank offshore	Banque offshore	100,00%
Chaabi LLD	Location Longue Durée	73,62%
BP Shore Immo	Immobilier	100,00%
BP Shore Back Office*	Services	5,00%
BP Outsourcing Process	Holding	100,00%
Chaabi Doc Net	Archivage	99,97%
Bank Al Amal	Banque	24,05%***
Dar Ad Damane	Cautionnement de crédit	52,63%
Fonds Moussahama II	Fonds d'investissement généraliste	100,00%
Chaabi Capital Investissement	Fonds de fonds d'investissement	100,00%
Atlantic Microfinance For Africa	Holding	100,00%
Atlantic Bank International	Banque	74,60%
IMC	Fonds d'investissement	49,30%

*Le reste étant détenu par BP Outsourcing Process contrôlée à 100% par le Groupe.

** Médiafinance : 89,95% de droit de vote

*** Bank Al Amal : 34,92% de droit de vote

Source : BCP

II.3.2. Fondations

Les fondations du GBP sont au nombre de 3 :

>> FONDATION ATTAWFIQ MICRO-FINANCE

- A fin décembre 2014, le nombre de dossiers débloqués se chiffre à 192.084 contre 177.284 à la même période de l'exercice écoulé, soit un accroissement de 8%.
- Les déblocages en montant enregistrent une augmentation de 10%, passant de 1.927 millions de DH à fin décembre 2013, à 2.111 millions de DH à fin décembre 2014.
- Le Produit Net Micro Crédit, marque une progression de 11% par rapport à décembre 2013 passant de 386.4 millions de DH à 429.9 millions de DH. Cette amélioration est imputable à l'accroissement de l'activité et à la maîtrise des charges financières.
- Au terme de l'exercice 2014 le résultat Net se chiffre à 79.0 millions de DH contre 75.3 millions de DH enregistré une année auparavant, soit un accroissement de 5%.

Variation au 30/06/2015

- A fin juin 2015, les principaux indicateurs d'activité et de résultat d'Attawfiq Micro-Finance se présentent comme suit :
- Le nombre de clients actifs a atteint 248.842 à fin juin 2015 contre 234.696 une année auparavant, soit un accroissement de 6,0% ;
- L'encours de crédit s'est fixé à 2,0 MMDH en progression de 6,5% ;
- L'encours des créances en souffrance a affiché une augmentation de 27,7%, le taux enregistre une dégradation de 20 pts et passe de 1,00% en juin 2014 à 1,20% à fin juin 2015 ;
- Le produit net du micro-crédit s'est amélioré de 6,3% à 220,5 MDH, porté par le développement de l'activité commerciale ;
- Le résultat net a enregistré un accroissement de 58,8% passant de 31,2 MDH à fin juin 2014, à 49,6 MDH en juin 2015.

Source : BCP

>> FONDATION CREATION D'ENTREPRISES

A fin 2014, le nombre de création d'entreprise a connu une baisse de 38% : 139 contre 225 en 2013, cette contre-performance est motivée par les nouvelles exigences relatives à l'accompagnement en matière de création d'entreprises.

Les ressources ont augmentées de 4.936 KDH cet accroissement est imputable d'une part à l'argumentation des OPCVM (4 207 KDH) et d'autre part à la réception de deux subventions dans le cadre des programmes DIAMED et MAGHRIB ENTREPRENEURS.

Les emplois se chiffrent à 6 318 KDH en hausse de 3 051 KDH s'expliquant par la prise en charge des salaires du personnel de la FCE en 2014.

Le budget d'investissement portant sur l'aménagement du local de la FCE fut réalisé à hauteur de 56 MDH soit 22% du budget prévu.

Variations au 30/06/2015

- L'activité d'accompagnement des porteurs de projets et d'idées a connu une baisse du portefeuille cible de 22,7% et des prestations de services de 4,5% par rapport au premier semestre 2014 ;
- Le nombre d'entreprises créées s'est situé à 68 au cours des six premiers mois de l'exercice 2015, avec toutefois un retard par rapport à l'objectif sur le marché des MDM ;
- En dépit de cette baisse d'activité due aux critères qualitatifs d'accompagnement institués en 2015, la FCE a accordé une attention particulière aux actions et événements liés à l'entrepreneuriat et également aux programmes de coopération à l'international. A ce titre, elle a organisé un forum d'envergure à casa en faveur des porteurs de projets MDM.
- Le budget de fonctionnement a atteint 4.282 MDH en hausse de 41% ;
- Comparé au premier semestre 2014, les emplois de la Fondation qui étaient de 2 943 406,40 DHS, soit 41% des prévisions (7 242 000,00 DHS) ont connu une hausse de 1 265 182,13 DHS qui s'explique essentiellement par une hausse de la rubrique des

salaires du personnel de la FCE en 2015 ;

- Le budget d'investissement s'est inscrit en baisse de 53,1% à 26 MDH.

Source : BCP

>> **FONDATION BANQUE POPULAIRE (Ex FONDATION EDUCATION ET CULTURE)**

La situation arrêtée au 31-12-2014 de la Fondation Banque Populaire fait ressortir les éléments suivant :

L'exercice 2014 fut jalonné par les événements suivant :

- Conclusion d'une convention triennale avec le Complexe Oum Keltoum ;
- Conclusion d'une convention biennale avec la fondation ZAKOURA ;
- Implémentation du projet d'équipement des classes préparatoires ;
- Participation à la réalisation du pavillon du royaume du Maroc à la 14^{ème} Biennale d'Architecture de Venise.
- Evolution de l'effectif de la Fondation
- Conclusion de nouveaux contrats de maintenance.

Au terme de l'exercice 2014, les droits de scolarité des unités scolaires ont atteint 15.072 KDH soit une hausse de 10.63% par rapport à l'exercice précédent.

La subvention GBP a atteint, 39.855 KDH soit une augmentation de 3.89%. A cette subvention s'adjoint 345 KDH supporté par la BCP pour la réalisation de support de communication et le montant de 2.256 KDH correspondant au budget 'Investissement'.

Les charges de Mécénat et Sponsoring ont atteint 22.434 KDH soit 93.49% des prévisions 2014.

Les charges d'exploitations ont enregistré une baisse de 1.690 KDH passant de 52.261 KDH au 31 Décembre 2013 à 50.571 KDH au 31-Décembre 2014 cette variation s'expliquent par la conjugaison des facteurs suivants :

- Une légère hausse des achats consommés de matières et fournitures de 351 KDH ;
- La baisse des autres charges externes de 2.982 KDH (22.687KDH en 2014 contre 25.670 KDH en 2013) ;
- L'évolution à la hausse des charges de personnel de 832 KDH, passant de 20.020 KDH au 31/12/2014 à 20.852 KDH au 31/12/2014.

Les produits d'exploitations obéissent à une tendance haussière vue qu'ils se sont établis à 55.438 KDH contre 52.401 KDH soit une hausse de 3.037 KDH par rapport à l'exercice 2013. Le résultat de la fondation au titre de l'exercice clôt s'établi à 4.921 KDH contre 155 KDH au 31/12/2013, soit une hausse de 4.766 KMAD. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse du résultat d'exploitation de 4.727 KDH.

Variations au 30/06/2015

Durant le premier semestre de l'année 2015, les réalisations en matière de Mécénat & Sponsoring ont atteint 10.297 KDH enregistrant une hausse de 28,84% par rapport à la même période de l'année précédente.

En sus des actions récurrentes, la Fondation a soutenu de nouveaux événements qui lui ont assuré une bonne visibilité et un retour sur investissement remarquable :

- La mise à niveau de cinq écoles enclavées du monde rural;
- Lancement de la deuxième phase du projet d'équipement des CPGE;
- Participation à l'impression du catalogue de prestige MAROC MEDIEVAL réalisé par la Fondation Nationale des Musées;
- Equipement des Bibliothèques Mobiles dans le cadre du projet "Kan Ya Makan".

Les droits de scolarité des unités scolaires ont évolué de + 10,66% suite à la révision à la hausse des tarifs appliqués à partir de Septembre 2014.

Le Budget de fonctionnement a connu une hausse de 3,39% par rapport à la même période de l'année précédente.

Le Budget d'investissement a atteint 430 MDH au 30.6.2015 contre 793 MDH au 30.6.2014. Ceci s'explique par l'opération "achat de toiles" dont les réalisations au 30.6.2015 se sont élevées à 300 MDH.

II.4. LES BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Etablissements de crédit, les Banques Populaires Régionales (BPR) sont régies par la loi bancaire (Dahir n°1-05-178 portant loi n°34-03 du 14 février 2006), par la loi n°12-96 portant réforme du CPM telle que modifiée et complétée par la loi n°42-07 et par la loi n°77-14, par leurs statuts et par les dispositions relatives aux sociétés anonymes à capital variable édictées par le Dahir du 11 août 1922 relatif aux sociétés de capitaux. Elles sont formées de 10 banques régionales de forme coopérative à capital variable, et depuis mai 2003 à Directoire et à Conseil de Surveillance. Elles constituent le levier du CPM dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son emploi dans la région.

Le capital des BPR est constitué de parts sociales ordinaires réservées aux sociétaires et de parts sociales privilégiées réservées à la BCP :

- Parts sociales ordinaires sont souscrites à la valeur nominale de la part sociale prévue par le statut-type des banques populaires régionales et ne donnent droit qu'à une rémunération dont la valeur annuelle et le mode de calcul sont fixés par le Comité directeur ;
- Parts sociales privilégiées sont souscrites sur la base de la valeur des actifs de chaque banque populaire régionale dont la méthode d'évaluation est fixée par le Comité directeur pour chaque BPR. Elles donnent droit aux bénéfices et aux réserves de chacune desdites BPR.

A tout moment, les parts sociales privilégiées doivent représenter au moins 51% du capital de chaque BPR. Lesdites parts sociales privilégiées donnent également droit au vote dans les assemblées générales proportionnellement au capital détenu dans chaque Banque Populaire.

A la différence des actionnaires d'une société anonyme, les sociétaires des Banques Régionales ont la possibilité de céder leur part sociale à tout moment et qui sera rachetée par la BPR à une valeur déterminée annuellement par le Comité Directeur. Dans le cas où la BPR ne réalise pas de bénéfices ou ses bénéfices sont en deçà d'un certain seuil, elle peut se faire octroyer une subvention du Fonds de Soutien lui permettant de rémunérer les sociétaires (distribution de dividendes).

De ce fait, le capital des BPR est variable et évolue à chaque souscription ou rétrocession. Les BPR peuvent effectuer toutes les opérations bancaires dans leurs circonscriptions territoriales respectives, sous réserves des prérogatives dévolues au Comité Directeur par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi n°77-14, et peuvent également effectuer des opérations dans d'autres circonscriptions territoriales en accord avec la ou les BPR concernées.

Selon les termes de l'article 26 de la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi 77-14, les Banques Populaires Régionales ne peuvent se refinancer, notamment sous forme d'avances

de toute nature, qu'auprès de la Banque centrale populaire, sauf dérogation accordée par le comité directeur.

II.4.1. Evolution de la structure des sociétaires des BPR

Catégories	2012	Structure	2013	Structure	Var 13/12	2014	Structure	Var 14/13	30/06/2015	Structure	Var 06/15-14
Particuliers Locaux	298 182	69,90%	326 833	76,10%	9,60%	326 465	76,30%	-0,10%	325 349	76,44%	-0,34%
Sociétaires MRE	101 704	23,80%	99 860	23,30%	-1,80%	98 562	23,00%	-1,30%	97 672	22,95%	-0,90%
Entreprises	26 713	6,30%	2 745	0,60%	-89,70%	2 657	0,60%	-3,20%	2 627	0,62%	-1,13%
Total	426 599	100%	429 438	100%	0,70%	427 684	100%	-0,40%	425 648	100,00%	-0,48%

Source : BCP

En 2013, le nombre de sociétaires se situe à 429 438, soit une hausse de 0,70% par rapport à l'exercice précédent. Cette légère hausse découle essentiellement de l'augmentation des particuliers locaux de 9,60%.

En 2014, le nombre des sociétaires a enregistré une baisse de 0,40% pour s'établir à 427 684 sociétaires. Cette hausse s'explique essentiellement par la baisse des sociétaires MRE (-1,30%) ainsi que celle des Entreprises (-3,20%).

II.4.2. Evolution des principaux indicateurs des BPR

En MDH	2012			2013			2014			30/06/2015		
BPR	D(1)	C(2)	RN(3)	D(1)	C(2)	RN(3)	D(1)	C(2)	RN(3)	D(1)	C(2)	RN (3)
Centre Sud	15 720	9 357	155	14 986	8 495	206	16 192	8 818	275	16 172	9 252	148
El Jadida – Safi	8 001	6 229	91	8 604	6 567	109	9 252	7 066	104	9 529	7 331	55
Fès-Taza	12 907	7 598	108	13 361	7 951	160	13 952	8 147	51	14 370	8 227	5
Laâyoune	1 960	2 556	60	2 960	2 499	55	3 974	2 624	51	2 665	2 440	46
Marrakech - Beni Mellal	15 253	9 843	115	16 882	10 906	91	18 316	11 048	99	19 663	10 961	46
Meknès	10 281	6 817	117	9 678	6 517	141	10 219	6 459	118	10 645	6 438	46
Nador - Al Hoceima	22 011	4 205	174	22 696	4 189	194	23 216	3 765	196	23 181	3 579	22
Oujda	13 522	5 894	137	14 133	6 572	171	14 854	6 948	148	14 917	7 058	84
Tanger – Tétouan	15 518	7 606	94	16 122	7 510	153	16 664	7 614	88	17 206	7 408	9
Rabat-Kénitra	20 394	12 714	175	23 746	14 053	217	25 098	14 784	219	26 787	16 747	148
Total	135 569	72 819	1 227	143 168	75 261	1 497	151 735	77 272	1 349	155 135	79 442	609

(1) D : Dépôts clientèle

(2) C : Créances sur la clientèle

(3) RN : Résultat net

Source: BCP

A juin 2015, les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 2,24 % pour s'établir à 155 135 MDH, par rapport à 151 735 MDH à l'exercice de 2014.

Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des dépôts de la région Rabat-Kénitra (+1689 MDH), Marrakech Beni Mellal (1348 MDH), Tanger-Tétouan (542 MDH) et Fès-Taza (417 MDH).

Les créances sur la clientèle ont enregistré une hausse de 2,81% en Juin 2015, s'établissant ainsi à 79 MDH.

Cette hausse se traduit par l'augmentation des créances sur les clients notamment dans la région de Rabat-Kenitra (1963 MDH), Centre Sud (434 MDH) et El Jadida (265 MDH). En juin 2015, le résultat global des BPR se situe à 609 MDH, contre 898 MDH à la même période de 2014, soit une baisse de 32%. Cette diminution du résultat net s'explique par la baisse du résultat dans les régions de Oujda (-39 MDH), Centre Sud (-34 MDH) et El Jadida-Safi (-21 MDH).

Durant l'exercice 2014, les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 6,0% pour s'établir à 151 737 MDH. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des dépôts de la région Marrakech-Beni Mellal (+1 434 MDH), Rabat-Kenitra (1 351 MDH), centre sud (+ 1 206 MDH) et Laâyoune (+ 1 014 MDH).

Les créances sur la clientèle ont enregistré une hausse de 2,7% à fin 2014, s'établissant ainsi à 77 274 MDH. Cette hausse découle essentiellement de la hausse des créances sur la clientèle de la région Rabat-Kénitra (+ 731MDH) et El Jadida-Safi (+ 500MDH).

A fin 2014, le résultat net global des BPR a connu une baisse de 9,90% par rapport à l'exercice précédent pour se situer à 1 349 MDH. Cette régression s'explique principalement par la baisse du résultat net des régions Fès-Taza (-109 MDH) et Tanger Tétouan (-65 MDH).

Durant l'exercice 2013, les dépôts clientèle ont enregistré une hausse de 6% pour se situer à 143 168 MDH. Cette hausse découle essentiellement de l'augmentation des dépôts de la région de Laâyoune (+1 000 MDH) et Marrakech Béni Mellal (+1 629 MDH).

De leur côté, les créances sur la clientèle ont enregistré une hausse de 3% pour se situer à 75 261 MDH. Cette hausse résulte principalement de la hausse des créances de la région Rabat-Kénitra (+1 339 MDH) et celles de Marrakech-Béni Mellal (+1 063 MDH).

A fin 2013, le résultat global des BPR se situe à 1 497 MDH, soit une hausse de 22%. Cette augmentation résulte essentiellement de la hausse du résultat net des régions Tanger-Tétouan (+ 59MDH), Fès-Taza (+52 MDH) et de la région Centre Sud (+51 MDH).

II.4.3. Relations entre la BCP et les BPR

Les relations entre la BCP et les BPR couvrent trois principaux domaines d'activités :

- Les relations d'ordre financier et administratif ;
- Les relations dans le domaine de l'intermédiation bancaire ;
- Les relations relatives aux services d'intérêt commun.

Relations financières entre la BCP et les BPR

• Gestion et placement des excédents de trésorerie des BPR :

Selon la loi 12-96, les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP qui en assume le rôle de gestionnaire. Le Comité Directeur fixe les niveaux au-delà desquels les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché.

De plus, l'excédent de trésorerie de chaque BPR est défini comme étant le solde disponible sur le compte ouvert par la BPR auprès de la succursale locale de BAM après satisfaction des besoins journaliers de ses agences (retraits de fonds, achats de devises, opérations de compensation...).

La BCP place les excédents de trésorerie selon la politique suivante : la trésorerie excédentaire des BPR, après souscription des emplois réglementés, est placée principalement en titres d'investissement (bons du trésor et autres titres de créances) et en titres de placements sur le marché interbancaire marocain. Le portefeuille placements ne doit pas dépasser un maximum de 8 milliards de dirhams, et ce, dans un souci de limiter le risque du portefeuille de la banque contre les fluctuations des taux d'intérêt et d'adosser les ressources stables des BPR à des emplois stables.

La rémunération de la trésorerie des BPR est faite sur la base d'un taux de rendement moyen égal au rapport des produits globaux engendrés par les placements de la trésorerie du Groupe et du solde moyen des comptes financiers abritant les excédents de trésorerie des BPR. La rémunération des BPR est le taux de rendement annuel moyen duquel est déduite une commission de gestion de 10,5%.

• Refinancement des BPR et de la BCP

Les BPR sont tenues de se refinancer exclusivement auprès de la BCP sauf dérogation de la part du Comité Directeur et ce conformément à l'article 26 de la loi 12-96.

De ce fait, le Comité Directeur fixe le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché. Le taux applicable est le taux moyen pondéré des Bons du Trésor à 52 semaines émis par adjudication. Ce taux moyen pondéré est révisable trimestriellement.

Le recours des BPR à la BCP intervient lorsque la trésorerie de la BPR est insuffisante pour couvrir ses besoins quotidiens.

Les besoins de trésorerie de la BCP, quant à elles, résultent de la différence entre le montant de ses engagements sur sa clientèle, composés des emplois clients, titres de participation, position de change bilancielle spot, position de change bilancielle à terme et des ressources composés des dépôts de la clientèle, du fonds de soutien et de la trésorerie diffuse. La trésorerie diffuse correspond aux fonds avancés par la BCP pour les services d'intérêt communs qui sont répercutés par la suite aux BPR.

• Gestion du Fonds de Soutien

Le fonds de soutien est un fonds destiné à octroyer au profit des organismes du CPM :

- des avances exceptionnelles destinées à permettre aux Banques Populaires Régionales de faire face à des opérations ponctuelles, en cas d'insuffisance de leur capacité d'autofinancement ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de « *retour à meilleure fortune* » destinées à contrebalancer des charges d'exploitation jugées trop importantes ou une insuffisance de produits. Elles sont octroyées aux Banques Populaires Régionales pour soutenir leur activité et leur permettre éventuellement, de distribuer les intérêts statutaires et de constituer la réserve légale dans la limite de 10% du capital au titre d'un exercice donné ;

- des subventions d'exploitation assorties de la clause de « *retour à meilleure fortune* » octroyées à la Banque Centrale Populaire, visant à contrebalancer un niveau important de dotations aux provisions au titre des risques encourus sur les emplois du Groupe ;
- et à consentir, dans le cadre d'un plan de restructuration agréé par le Comité Directeur, à l'organisme du CPM se trouvant en difficulté, des concours remboursables sous forme de prêts de restructuration. Ces prêts sont comptabilisés en tant que prêts subordonnés au niveau de la BCP dont les conditions sont déterminées par le Comité directeur en fonction notamment des ressources, des emplois et de la rentabilité desdits organismes.

Le Fonds de Soutien est alimenté par tous les organismes du CPM (BCP et BPR). Ces derniers sont tenus de participer au financement du fonds de soutien et ce, par le versement d'une contribution annuelle fixée par le Comité Directeur sans que cette dernière n'excède 2% du chiffre d'affaires de ces organismes. Par chiffre d'affaires, il est entendu les produits courants de l'exercice, considérés hors taxe et excluant pour la BCP les produits revenant aux BPR au titre de leurs placements ainsi que ceux correspondant aux prestations des services d'intérêt commun refacturés aux BPR. S'ajoutent à cette contribution, les remboursements des concours consentis (subventions d'exploitation et prêts de restructuration) par le Fonds de Garantie antérieurement et le Fonds de Soutien¹ ainsi que les intérêts y afférents, et une proportion des résultats de chacun des organismes du CPM arrêté par le Comité Directeur sous réserve d'approbation par le Ministre des Finances. Pour les exercices sous revue, la contribution au Fonds de Soutien a été maintenue à raison de 2% du chiffre d'affaires du CPM par tous ses organes y compris la BCP. En 2009, une dotation complémentaire de 500 millions de dirhams a été allouée au fonds de soutien.

Il est à signaler que la Banque Centrale Populaire est chargée, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, de la gestion du Fonds de Soutien dont les disponibilités ne font pas l'objet de rémunération. De ce fait, le Fonds de Soutien constitue une **ressource gratuite** pour la BCP.

En cas de dissolution ou de liquidation d'une BPR, l'excédent d'actif après extinction du passif est versé au fonds de soutien.

• **Gestion du Fonds Social**

Le Comité Directeur a pour attributions d'établir le statut applicable au personnel du CPM. Ainsi, un Fonds Social spécial est instauré, conformément à l'article 65 des statuts du Personnel des Banques Populaires. Le CPM contribue financièrement par le biais du Fonds Social à l'alimentation de toute association sportive et culturelle.

Les différents organismes du CPM versent annuellement au Fonds Social 5% de leurs résultats nets dégagés après la dotation de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et la distribution des dividendes.

La Direction Générale et la Division des Ressources Humaines assurent la gestion du fonds selon un système de délégation bien défini qui régit les décisions de financement des opérations à caractère social et humanitaire. Le compte « fonds social » est ouvert à la BCP à l'instar d'un client déposant. Tous les mouvements de fonds transitent par ce compte.

• **Réglementation prudentielle et obligatoire**

Parmi les activités prudentielles et obligatoires prises en charge par la BCP, figure la centralisation des souscriptions qui consiste en :

- La souscription des emplois réglementés², exigée par la réglementation bancaire, et centralisée pour le compte du CPM au niveau de la BCP ;

¹ Le fonds de soutien se substitue au fonds collectif de garantie institué par le dahir n°1-60-232 du 06 juillet 1993

² Emplois réglementés: Selon l'article premier de l'Arrêté du ministre des finances n° 348-85 du 3 rejab 1405 (25 mars 1985) modifiant l'arrêté du ministre des finances n°1450-80 du 16 Safar 1401 (24 décembre 1980) relatif aux emplois obligatoires des banques, les banques inscrites et les organismes du crédit populaire sont tenus de constituer, en dépôts indisponibles, auprès de la Banque du Maroc des réserves calculées sur les dépôts de leur clientèle à l'exclusion des comptes et bons à échéance fixe et des dépôts en dirhams convertibles.

- L'enregistrement à l'actif de la BCP (part BCP et part BPR) de l'intégralité des emplois réglementés, déterminés individuellement pour chaque organisme du CPM (BPR et BCP) et prélevés sur leurs ressources propres pour la partie leur revenant ;
- Les emplois réglementés sont inscrits dans des comptes ouverts chez Bank Al Maghrib au nom de la BCP.

Actuellement, la réserve monétaire est rémunérée à 0,75% l'an.

Relation de l'intermédiation bancaire en matière d'engagements

La gestion en commun des dossiers de crédit BCP/BPR vient de la volonté du partage des risques liés à l'importance du financement. Ce dernier peut être effectué sous forme de consortium ou de syndication.

1- Consortium

Il s'agit de financements conjoints réalisés à la demande de la BCP ou de la BPR au profit d'un client commun entretenant des relations commerciales avec les deux banques. La BCP participe aux financements consorciés en intervenant sur des crédits d'investissement et d'exploitation avec la Banque Populaire de Casablanca uniquement et sur des crédits d'investissement avec toutes les autres BPR. Le chef de file désigné par le client (BCP ou BPR) se charge du suivi de la rémunération revenant à chaque banque participante

2- Syndication

Pour les crédits de fonctionnement des clients des BPR (hors Casablanca), la BCP apporte ses contre-garanties à la demande de la BPR pour des montants à l'intérieur des lignes de crédit accordées dès que la BPR aura atteint le seuil des autorisations notifiées. Ceci se fait sous forme de conventions signées entre la BCP et la BPR concernée définissant les modalités de partage et de gestion du risque ainsi que les conditions de rémunération revenant à la BCP. Les conventions signées entre la BCP et la BPR concernent chaque dossier.

Les contrats de prêt doivent mentionner une cession de créances de la BPR au profit de la BCP à hauteur de la participation de cette dernière dans les engagements accordés.

La rémunération de la BCP s'effectuera au moyen de versements de commissions par la BPR au profit de la BCP au terme de chaque trimestre sur la base de la moitié du taux appliqué aux engagements par signatures.

Services d'intérêt commun

Le Comité Directeur détermine la liste des services d'intérêt commun aux organismes du CPM ainsi que les modalités de financement et de gestion desdits services. Mais, c'est la BCP qui est responsable de la gestion proprement dite des services d'intérêt commun.

Ils couvrent les activités mentionnées dans la charte illustrant les relations entre la BCP et les BPR. De ce fait, la BCP représente un centre de coûts pour les autres entités du CPM. En conséquence, les frais engagés par celle-ci sont répercutés sans marge aux BPR.

Le mode de refacturation des services d'intérêt commun permet la séparation entre les charges imputables à l'activité propre de la BCP et aux activités communes à répartir entre la BCP et les BPR.

Les services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc sont distingués selon les trois critères suivants :

- Les services induits par les attributions du Comité Directeur,

- les services prévus par le texte de loi n°12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi 77-14,
- les autres services répondant aux critères de mutualisation.

Services induits par les attributions du Comité Directeur

a. Activité de développement du Groupe

- La planification et l'évaluation des actions du Groupe ;
- La communication institutionnelle ;
- La veille concurrentielle et technologique ;
- La stratégie de développement informatique ;
- L'élaboration et l'animation du programme du sociétariat ;
- L'élaboration des normes et règles de distribution des produits et services ainsi que des conditions tarifaires.

b. Contrôle des organismes du Crédit Populaire du Maroc

c. Fonctionnement du Comité Directeur

d. Activités de normalisation du mode de fonctionnement des entités du Groupe

- Organisation des activités des Banques Populaires ;
- Organisation du système d'information des Banques Populaires ;
- Elaboration des politiques de gestion des ressources humaines :
 - Recrutement ;
 - Evaluation ;
 - Formation ;
 - Actions sociales.

e. Sécurité

- Normalisation de la gestion des risques.

Services prévus par la loi n°12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi 77-14

a. Activités de production bancaire

- La centralisation des souscriptions de valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;

b. Activités de comptabilité

- Etablissement des déclarations aux autorités de tutelle (Bank Al Maghrib, ...) ;
- Etablissement du bilan consolidé du groupe.

c. Activités financières

- La gestion des excédents de trésorerie des organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activités de gestion des ressources humaines

- Etablissement du statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;

Services répondant aux critères de mutualisation

a. Activités Marketing

- La conception et l'adaptation des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La communication autour des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc.

b. Activités de production bancaire

- Le recouvrement des chèques inter-Banques Populaires Régionales ;
- Le recouvrement des valeurs déplacées ;
- La gestion des échanges de masse tant avec les clients qu'avec les partenaires :
 - Les rapatriements de masse de la clientèle MRE ;
 - Les domiciliations de masse notamment des salaires des fonctionnaires et des salariés de la clientèle des institutionnels ;
 - Les prélèvements de masse ordonnés par la clientèle notamment des factures de téléphone et des factures d'eau et d'électricité.
- L'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des produits de bancassurance (gestion des échanges de données avec les compagnies d'assurance, suivi des renouvellements automatiques, maintenance réglementaire et évolutive des applications, ...) ;
- Les relations avec les compagnies d'assurances : règlement des primes dues et la gestion des protocoles d'accord.

c. Activités d'exploitation informatique

- L'exploitation de la plate-forme applicative bancaire commune aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La gestion des équipements et infrastructures techniques ;
- La gestion et l'administration du réseau de télécommunication commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activité de gestion des canaux de distribution

- La coordination des canaux de distribution des Banques Populaires Régionales ;
- Les relations avec les réseaux de partenaires nationaux et internationaux ;
- La gestion opérationnelle des canaux de distribution mutualisés :
 - les délégations et représentations à l'étranger ;
 - le réseau monétique ;
 - les nouveaux canaux (e-Banking, internet, ...).

e. Activités de gestion des ressources humaines

- L'exploitation et l'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- La maintenance réglementaire et évolutive de la plate-forme applicative commune de gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- L'établissement des déclarations sociales (CNSS, CIMR, ...) ;
- La représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc auprès des organismes sociaux (CNSS, CIMR, ...) ;
- La gestion des actions sociales Groupe : centres de loisirs et de vacances.

f. Activités de logistique

- La centralisation :
 - des achats d'imprimés ;
 - des achats d'équipements informatiques et de télécommunication ;
 - des achats faisant l'objet d'un contrat cadre au niveau Groupe.
- La gestion des archives communes aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

g. Activités à l'international

- Les relations internationales et le correspondant banking ;
- La gestion des lignes de financement internationales.

La liste des services d'intérêt commun ainsi arrêtée, peut être modifiée à tout moment par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, sur proposition de la Banque Centrale Populaire ou des Banques Populaires Régionales, et notamment à l'occasion de changements réglementaires ou d'évolutions des conditions du marché.

Principe de l'unicité fiscale

Du fait du statut juridique particulier du CPM et de son organisation complexe, le Ministre des Finances, à la demande de la Banque Centrale Populaire, a répondu favorablement pour l'application d'un certain nombre de mesures sollicitées, dont notamment l'application du principe de l'unicité fiscale. En vertu de ce principe, tous les organismes du CPM sont considérés fiscalement comme une seule entité en matière d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée. La BCP prend en charge la préparation des déclarations fiscales pour l'ensemble des organismes du CPM.

III. FILIALES ET FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA BCP

III.1. PRESENTATION DES FILIALES

La Banque Centrale Populaire contrôle plusieurs filiales. Au 30 juin 2015, les filiales de la BCP se présentent comme suit :

Filiales	Domaine d'activité	% en capital	% en droits de vote
Maroc Leasing	Crédit-Bail	53,11%	53,11%
Vivalis (ex-Assalaf Chaabi)	Crédit à la Consommation	64,02%	64,02%
Upline Group	Banque d'affaires	74,87%	74,87%
Maroc Assistance Internationale	Assistance	77,43%	77,43%
Bank Al Amal	Banque	24,05%*	34,92%
Chaabi Bank Europe (ex-BCDM)	Banque	100,00%	100,00%
BPMG	Banque	77,25%	77,25%
BPMC	Banque	62,50%	62,50%
Chaabi International Bank offshore	Banque off-shore	70,00%	70,00%
Chaabi LLD	Location longue durée	73,62%	73,62%
BP Shore Immo	Immobilier	51,00%	51,00%
BP Outsourcing Process	Holding	52,00%	52,00%
Médiafinance	Marché des capitaux	60,00%	89,95%
Fonds Moussahama II	Fonds d'investissement généraliste	60,00%	60,00%
Chaâbi Capital Investissement	Fonds de fonds d'investissement	49,00%**	49,00%
Atlantic Microfinance For Africa	Holding	100,00%	100,00%
Atlantic Business International	Holding	74,60%***	74,60%
IMC	Fonds de fonds d'investissement	49,30%	49,30%

Source : BCP

(*)Le capital de Bank Al Amal détenu aujourd'hui par la BCP est de 24,11%. Au 30 juin 2015, il était de 24,05%.

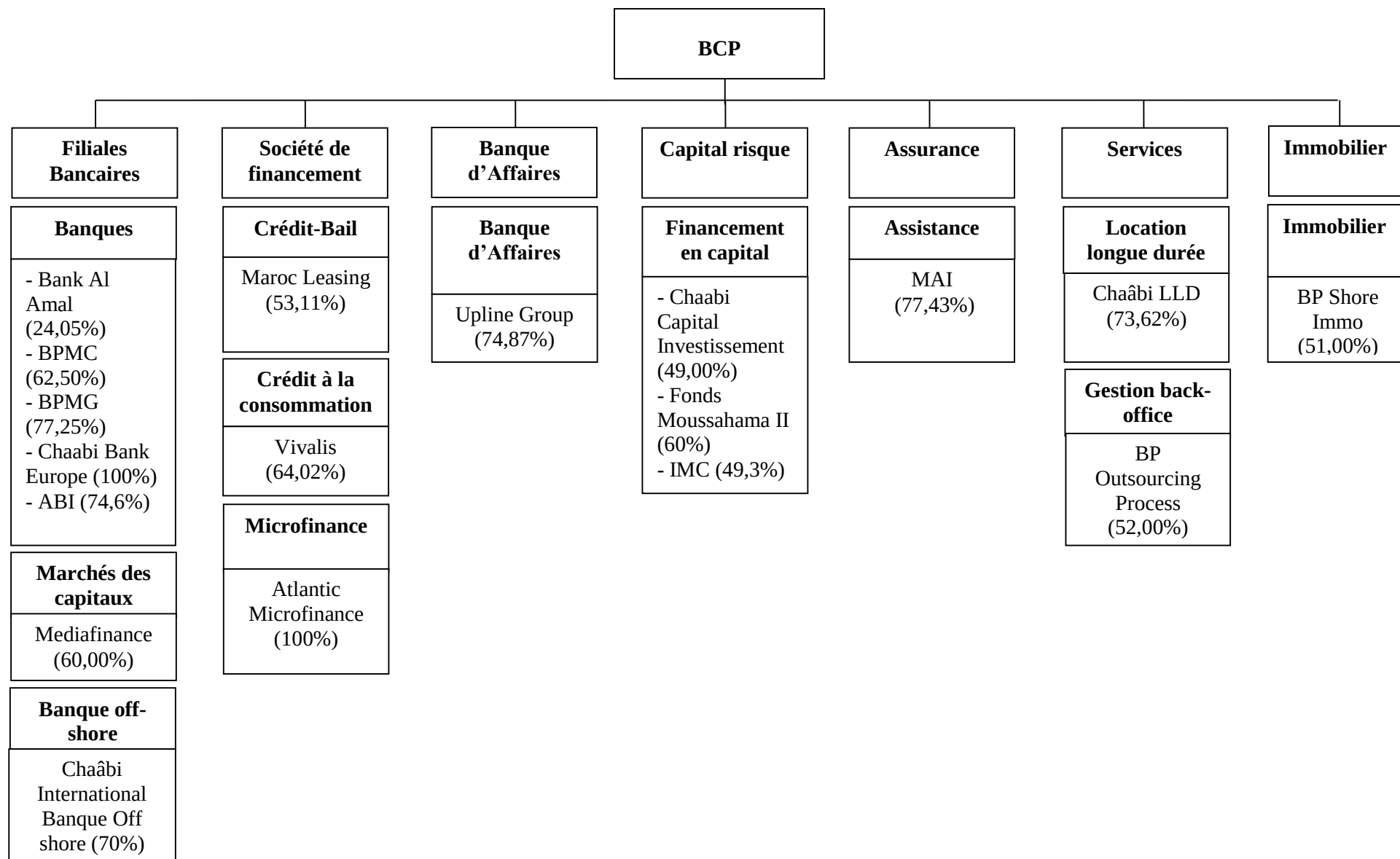
(**)Suite à la décision du conseil d'administration du 19/12/2012, l'exercice 2013 a connu une opération de restructuration des fonds d'investissement visant à réaliser les opérations suivantes :

-Cession du fonds Moussahama I au fonds chaabi capital investissement.

-Restructuration et recapitalisation du fonds chaâbi capital investissement à travers la mise en place d'un plan de financement 2012-2014 de chaâbi capital investissement et son financement par un apport en fonds propres de 852 MDH, à hauteur de 49% de la BCP et de 51% par les 10 BPR à raison de 5,1% pour chacune d'entre-elle.

(***)Acquisition de 9,6% du capital de ABI par la BCP en 2015.

L'organigramme suivant présente les filiales de la BCP au 30/06/15 (Source : BCP):



III.2. FLUX ENTRE BCP ET FILIALES

En MDH		2012	2013	2014	30/06/2015
ATLANTIC BANK	<i>Actifs</i>				
	Comptes de régularisations et autres actifs			30	16
	<i>Passif</i>				
	Dettes envers la clientèle	2	1	221	236
	Comptes de régularisation et autres passifs	15	0	13	31
	<i>Charges</i>				
	Charges générales d'exploitation	8	40	49	29
	Commissions sur prestations de service	14	87	0	0
	Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit				3
	<i>Produits</i>				
ATLANTIC FINANCE	Produits des autres activités	0	0	196	
	<i>Actif</i>				
	Créances sur clientèle	2	2	0	66
	Comptes de régularisations et autres actifs			3	41
	Créances sur établissements de crédit	32	37	54	0
	<i>Passif</i>				
	Dettes envers établissements de crédit	5	111		0
	Dettes envers la clientèle	206	0	334	222
	<i>Charges</i>				
	Charges générales d'exploitation		4	6	1
ATLANTIC TECHNOLOGIE	<i>Produits</i>				
	Commissions sur prestations de service	1	8	3	3
	<i>Actif</i>				
	Comptes de régularisations et autres actifs	9	17	0	0
	Créances sur clientèle	3	0	0	0
	<i>Passif</i>				
	Comptes de régularisation et autres passifs	6	6	0	0
	Dettes envers la clientèle	1	0	0	0
	<i>Produits</i>				
	Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit	1		0	0
ATTAWFIQ MICRO CREDIT	Produits des autres activités	17	84	0	0
	<i>Passif</i>				
	Dettes envers établissements de crédit	31	72	385	416
	<i>Produits</i>				
BANK AL AMAL	Produits des autres activités			1	1
	<i>Passif</i>				
BCDM	Dettes envers établissements de crédit	136	26	5	6
	<i>Charges</i>				
BENIN	Charges générales d'exploitation				
	<i>Actif</i>				
	Comptes de régularisations et autres actifs	2	3	4	0
	Créances sur établissements de crédit	24	146	112	200
	<i>Passif</i>				
	Dettes envers établissements de crédit	61	80	39	29
	Comptes de régularisation et autres passifs	9	6	19	21
	<i>Charges</i>				
	Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit			9	1
	Charges générales d'exploitation	2	9	22	14
BENIN	Commissions servies	3	11	6	0
	<i>Produits</i>				
	Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit	1	1	1	1

	Commissions sur prestations de service			1	3
	<i>Actif</i>				
	Comptes de régularisations				40
	<i>Charges</i>				
BP Shore	Charges générales d'exploitation	13	0		0
	<i>Produits</i>				
	Commissions sur prestations de service	68	90	157	88
	Produits d'exploitation non bancaire				0
	<i>Actif</i>				
BPMC	Créances sur établissements de crédit	2	0	126	61
	<i>Passif</i>				
	Dettes envers établissements de crédit			1	0
	<i>Actif</i>				
	Comptes de régularisations				8
	Créances sur les établissements de crédit			82	0
BPMG	<i>Passif</i>				
	Dettes envers établissements de crédit	4	3	10	0
	<i>Charges</i>				
	Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit			1	0
	<i>Actif</i>				
	Créances sur établissements de crédit	109	365	843	834
	Comptes de régularisations et autres actifs	2	3	1	1
	<i>Passif</i>				
	Dettes envers établissements de crédit	113	94	73	79
	Dettes envers la clientèle	3	0	0	0
BURKINA FASO	Comptes de régularisation et autres passifs	10	0	6	22
	<i>Charges</i>				
	Charges générales d'exploitation		22	23	13
	Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit			14	7
	Commissions servies	2	0	3	0
	<i>Produits</i>				
	Commissions sur prestations de service				1
	Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit	2	3	1	2
	<i>Charges</i>				
CCI	Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit				18
	<i>Actif</i>				
	Créances sur établissements de crédit	284	283	235	350
	<i>Passif</i>				
	Dettes envers établissements de crédit	42	61	4	11
CHAABI BANK	Comptes de régularisation et autres passifs	231	247	0	231
	<i>Produits</i>				
	Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit		1	1	0
	Commissions sur prestations de service	392	414	434	228
	<i>Actif</i>				
	Créances sur clientèle	265	237	256	180
	Créances sur les établissements de crédit			32	32
	<i>Passif</i>				
CHAABI LLD	Dettes envers établissements de crédit		15	11	5
	<i>Charges</i>				
	Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit	16	13	15	6
	<i>Produits</i>				
	Intérêts et produits assimilés avec la clientèle		0	0	0
	Produits des autres activités	4	5	6	3
	<i>Passif</i>				
CIB	Comptes de régularisation et autres passifs			4	0
	<i>Produits</i>				

	Commissions sur prestations de service			1	0
	<i>Actif</i>				
	Créances sur établissements de crédit	4 447	5 786	7 677	7427
	Comptes de régularisations				106
	<i>Passif</i>				
CIBOR	Dettes envers établissements de crédit	4 687	5 208	7 747	7 362
	<i>Charges</i>				
	Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	90	72	97	0
	<i>Produits</i>				
	Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit	4	9	66	0
	<i>Actif</i>				
	Créances sur établissements de crédit	228	882	1 977	1212
	Comptes de régularisations et autres actifs	9	23	12	12
	<i>Passif</i>				
	Dettes envers établissements de crédit	927	811	1 348	713
	Comptes de régularisation et autres passifs	3	4	32	46
	<i>Charges</i>				
COTE D'IVOIRE	Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit	8	1	26	11
	Charges générales d'exploitation	5	51	65	36
	Commissions servies		6	3	2
	<i>Produits</i>				
	Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit	5	28	50	17
	Produits des autres activités				1
	Commissions sur prestations de service	2	3	11	6
	<i>Actif</i>				
	Créances sur établissements de crédit	999	1 093	1 135	1140
	<i>Charges</i>				
FBPMC	Charges générales d'exploitation	3	3	5	4
	Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit	57	63	65	36
	<i>Produits</i>				
	Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit		0	0	0
	<i>Charges</i>				
FCPT SAKANE	Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit				
	<i>Actif</i>				
	Créances sur clientèle	78	0	0	0
	<i>Passif</i>				
	Dettes envers établissements de crédit			2	3
	Dettes envers la clientèle	100	30	0	103
	Titres de créances émis	5	20	0	0
	<i>Charges</i>				
MAI	Charges générales d'exploitation			1	0
	Charges des autres activités	1	0	23	24
	<i>Produits</i>				
	Commissions sur prestations de service				0
	Produits des autres activités	13	10	8	20
	Produits d'exploitation non bancaire				0
	<i>Actif</i>				
	Créances sur établissements de crédit	247	411	718	812
	Comptes de régularisations et autres actifs	3	0	1	2
	<i>Passif</i>				
	Dettes envers établissements de crédit	10	94	405	224
	Comptes de régularisation et autres passifs	13	2	10	7
	<i>Charges</i>				
	Charges générales d'exploitation	2	10	23	15
	<i>Produits</i>				
	Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit				
	Produits des autres activités				
	Commissions sur prestations de service				
	Produits d'exploitation non bancaire				
	<i>Actif</i>				
	Créances sur établissements de crédit	247	411	718	812
	Comptes de régularisations et autres actifs	3	0	1	2
	<i>Passif</i>				
	Dettes envers établissements de crédit	10	94	405	224
	Comptes de régularisation et autres passifs	13	2	10	7
	<i>Charges</i>				
	Charges générales d'exploitation	2	10	23	15
	<i>Produits</i>				
	Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit				
	Produits des autres activités				
	Commissions sur prestations de service				
	Produits d'exploitation non bancaire				

	Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit	3	24	19	4
	Commissions servies	1	1	0	0
	<i>Produits</i>				
	Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit			7	6
MAROC LEASING	<i>Actif</i>				
	Comptes de régularisations				22
	<i>Charges</i>				
	Charges générales d'exploitation			3	0
	Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit	406	404	421	240
	<i>Produits</i>				
	Intérêts et produits assimilés avec la clientèle	0	0	0	0
MEDIAFINANCE	<i>Actif</i>				
	Créances sur établissements de crédit	712	786	794	1299
	<i>Passif</i>				
	Dettes envers les établissements de crédit				5
	<i>Charges</i>				
	Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit			1	0
MLE	<i>Actif</i>				
	Créances sur établissements de crédit	8 631	8 967	8 881	8 797
	<i>Passif</i>				
	Dettes envers établissements de crédit		102		0
	<i>Produits</i>				
	Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit				0
NIGER	<i>Actif</i>				
	Créances sur établissements de crédit	64	355	174	283
	Comptes de régularisations et autres actifs	2	2	0	4
	<i>Passif</i>				
	Dettes envers établissements de crédit	8	18	13	13
	Comptes de régularisation et autres passifs	4	2	7	1
	<i>Charges</i>				
	Charges générales d'exploitation	4	16	17	9
	Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit	2	5	14	2
	Commissions servies		1	1	0
SENEGAL	<i>Actif</i>				
	Créances sur établissements de crédit	349	631	502	644
	Comptes de régularisations et autres actifs	4	2	2	11
	<i>Passif</i>				
	Dettes envers établissements de crédit	7	9	68	21
	Comptes de régularisation et autres passifs			7	3
	<i>Charges</i>				
	Charges générales d'exploitation	4	9	21	14
	Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit		1	34	11
	Commissions servies	4	24	0	1
	<i>Produits</i>				
	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1	0	0	0
TOGO	<i>Actif</i>				
	Créances sur établissements de crédit	140	302	170	338
	Comptes de régularisations et autres actifs	2	2	2	1
	<i>Passif</i>				
	Dettes envers établissements de crédit	14	29	74	62
	Comptes de régularisation et autres passifs	4	0	5	8
	<i>Charges</i>				
	Charges générales d'exploitation	4	18	19	12
	Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit	2	10	8	3
	Commissions servies		1	0	0

<i>Produits</i>					
	Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit	1	1	1	1
<i>Actif</i>					
	Créances sur la clientèle			1 000	1 500
	Comptes de régularisation et autres actifs			15	91
<i>Passif</i>					
	Dettes envers la clientèle			738	21
	Comptes de régularisation et autres passifs			2	8
UPLINE GROUP	<i>Charges</i>				
	Charges générales d'exploitation	23	16	17	8
	Commissions servies		0		
	Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit				19
	<i>Produits</i>				
	Commissions sur prestations de service	36	33	0	13
	Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit			4	2
<i>Actif</i>					
	Créances sur établissements de crédit	3 009	2846	2 997	3 095
	Comptes de régularisation				65
	Créances sur établissements de crédit		40	0	
<i>Passif</i>					
	Dettes envers établissements de crédit	2	33	7	62
VIVALIS	<i>Charges</i>				
	Charges générales d'exploitation			1	0
	Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit	125	104	73	26
	Commissions servies	10	0	0	0
	<i>Produits</i>				
	Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit		0	0	0

Source : BCP

Dividendes perçus	2012	2013	2014
Maroc Leasing	22	22	22
Mediafinance	-	0	0
MAI	20	20	20
BPMC	-	0	0
BPMG	4	5	5
Vivalis Salaf	19	19	23
Chaabi International Bank off shore	27	28	25
Chaabi Bank Europe (BCDM)	-	0	0
BP Shore immo	4	8	15
UPLINE GROUP	44	44	44
ABI	0	0	24

Source : BCP

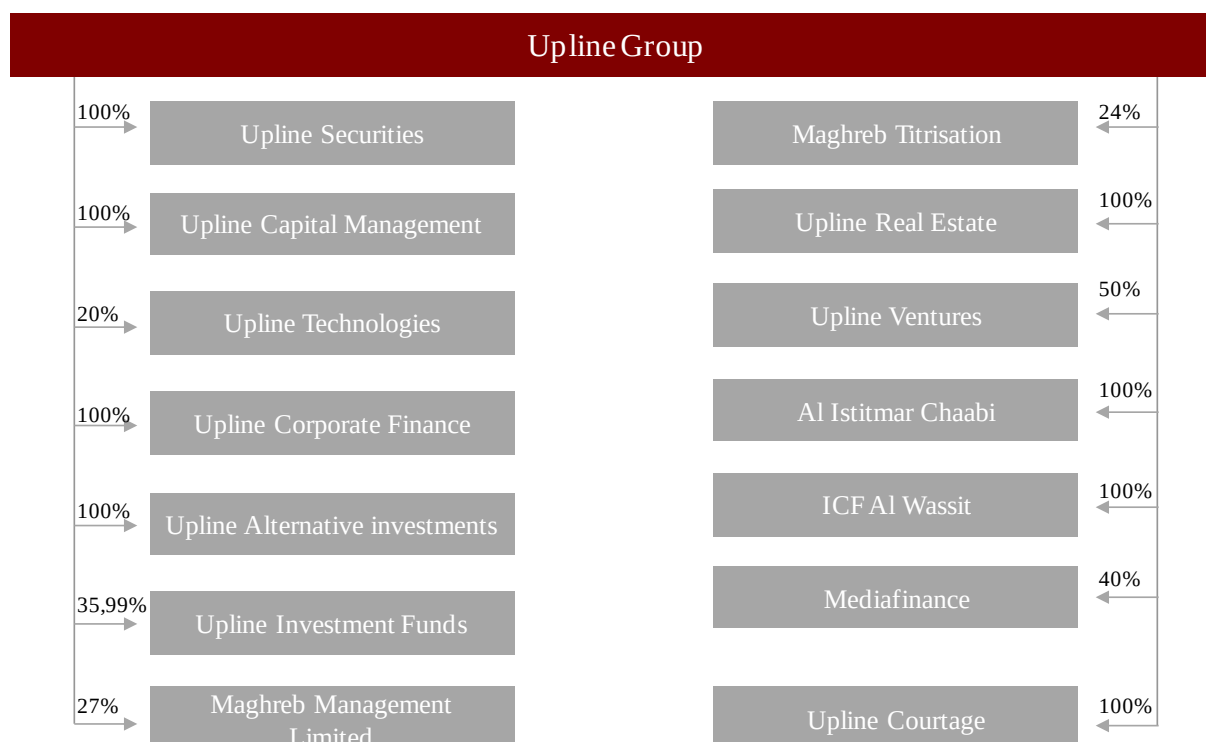
Les flux entre la BCP et ses filiales concernent principalement les créances et dettes envers les filiales.

III.2.2. UPLINE GROUP

Fondée en 1992, Upline Group opère dans les métiers de la banque d'affaires ; répondant aux besoins en services financiers d'un grand nombre d'investisseurs particuliers, de clients institutionnels et d'entreprises.

Depuis Juin 2009, Upline est devenue filiale à 100% du Groupe Banque Centrale Populaire. Ce rapprochement vise principalement le regroupement des activités de banque d'investissements de la BCP au sein d'Upline Group.

Organigramme Upline Group :



Source : BCP

Upline Group est structuré en un Holding et diverses filiales, chacune étant spécialisée dans son cœur de métier. Les principales filiales sont :

- Upline Corporate Finance : Est spécialisée dans les marchés de capitaux et dans l'ingénierie financière et le conseil stratégique. Via son expertise, elle assure des opérations de levées de fonds, des études stratégiques, des opérations sur les marchés de capitaux et de l'ingénierie financière.
- Upline Capital Management : Est spécialisée dans le métier de la gestion d'actifs. Elle propose aux investisseurs la gestion de leurs portefeuilles sous-mandats, des solutions d'investissements sur mesure et différents OPCVM.
- Upline Alternative Investment : Est une société de gestion de fonds généralistes, immobilier et tourisme, fonds de fonds et infrastructure.
- Upline Securities : Est une société de bourse classique spécialisée dans l'intermédiation classique en valeurs mobilières cotées à la bourse des valeurs de Casablanca.
- ICF Al Wassit : Est une plateforme de transactions online sur les valeurs mobilières cotées à la bourse de valeurs de Casablanca. Elle est aussi spécialisée dans la recherche et l'analyse ;
- Upline Courtage : est un courtier en assurance et en réassurance.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Regrouper les activités de banque d'investissement de la BCP au sein d'Upline Group.
- Consolider toutes les activités de placements et d'investissement de la Banque Populaire à Upline Group.
- Regrouper l'ensemble des métiers de conseil financiers et d'opérations de marché au sein d'Upline Group.

B - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Holding de participations
 Secteur d'activité : Banques d'affaires
 Adresse : 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2015 :

Capital social : 46 783 600 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	350 284	74,87%	74,87%
BP MARRAKECH - BENI MELLAL	11 755	2,51%	2,51%
BP CENTRE SUD	11 755	2,51%	2,51%
BP TANGER - TETOUAN	11 755	2,51%	2,51%
BP FES - TAZA	11 755	2,51%	2,51%
BP MEKNES	11 755	2,51%	2,51%
BP NADOR AL HOCEIMA	11 754	2,51%	2,51%
BP RABAT - KENITRA	11 754	2,51%	2,51%
BP EL JADIDA - SAFI	11 754	2,51%	2,51%
BP OUJDA	11 754	2,51%	2,51%
BP LAAYOUNE	11 754	2,51%	2,51%
Petits porteurs physiques (GBP)	7	0,00%	0,00%
Total	467 836	100%	100%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité consolidés

En KDH	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015	Var 12/13	Var 13/14	Var 06/14-15
Fonds Propres	440 458	434 364	448 908	412 939	405 320	-1,38%	3,34%	-1,85%
Chiffre d'affaires consolidé	190 129	166 706	193 497	94 093	76 619	-12,32%	16,07%	-18,57%
Résultat net consolidé part du Groupe	66 493	52 906	73 544	37 577	18 917	-20,43%	39,01%	-49,66%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2013, le chiffre d'affaires consolidé d'Upline Group a connu une baisse de 12% qui fait suite essentiellement à la régression constatée au niveau de la ligne métier de l'activité intermédiation boursière (-60%) par rapport à 2012. A noter que les synergies avec le Groupe Banques Populaires, notamment le volet commercial, sont toujours dans une logique de mise en œuvre graduelle depuis la date d'entrée d'Upline Group dans le périmètre de la BCP, et les résultats affichés sont en nette amélioration.

Le résultat net a affiché à fin 2013 un total de 53 Millions de DH contre 66 Millions de DH un an auparavant.

Les fonds propres consolidés ont totalisés, à fin 2013, 434 Millions de DH contre 440 Millions en 2012.

Au titre de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires consolidé d'Upline Group a connu une hausse de 16% due à la bonne performance de l'ensemble de ses lignes de métier, en particulier la gestion d'actifs.

La rentabilité du Groupe s'est améliorée enregistrant un résultat net de l'ordre de 73,5 MDH en 2014 contre 52,9 MDH en 2013.

Les fonds propres consolidés se sont également appréciés de 3,3% pour s'établir à 448 MDH à fin 2014.

■ **Réalisation au titre du 30-06-2015**

L'évolution des principaux indicateurs d'activité et de résultat d'Upline Group au titre du premier semestre 2015 se présente comme suit :

- Le chiffre d'affaires consolidé a connu une baisse de 18,6% à 76,6 MDH contre 94,0 MDH à fin juin 2014. Baisse imputée principalement à la contreperformance de l'activité intermédiation -63,5%, suivi par celle de l'activité Ingénierie Financière, qui a vu son CA baisser de -56,4% ;
- Le résultat net consolidé s'est établi à 18,9 MDH contre 37,6 MDH en juin 2014, soit une baisse de 49,7%.

III.2.3. Maroc Leasing :

A – Historique et faits marquants de la filiale

L'année 1965 a marqué l'introduction du leasing au Maroc par la création de Maroc Leasing par la banque de Paris et des Pays Bas et la BNDE. En 1997 elle devient la première entreprise introduite en bourse par augmentation de capital de 22,3 MDH à 106,33 MDH, prime d'émission incluse. En 2003, la Caisse de Dépôt et Gestion prend le contrôle de Maroc Leasing suite à l'acquisition des parts détenues jusque-là par la BNDE. Cela a engendré un développement de synergies entre Maroc Leasing et les différentes filiales de la CDG.

En 2007, Maroc leasing adopte une nouvelle identité visuelle et inaugure son nouveau siège.

L'année 2009 a été marquée par la fusion-acquisition de Chaabi leasing par Maroc Leasing et la prise de contrôle de la société par la BCP.

B – Activité

Les différents produits que propose Maroc Leasing sont :

- Le leasing mobilier : Il s'agit d'un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses). Le crédit bailleur acquiert l'équipement en lieu et place du client et lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Ce mode de financement a une durée qui s'échelonne entre 2 à 5 ans.

- Le leasing immobilier : C'est un mode de financement à moyen ou long terme de biens immobiliers (terrains, bâtiments existants ou à construire), destiné essentiellement aux entreprises. Le crédit bailleur acquiert le bien immobilier en lieu et place du client (le locataire), et le lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Avec ce produit, la société cible les PME/PMI, les Grandes Entreprises et professions libérales.
- Le lease-back : est la formule par laquelle une entreprise cède à la société de crédit-bail un bien mobilier ou immobilier dont elle est propriétaire pour conclure aussitôt avec elle un contrat de crédit-bail sur ce bien. Grâce au produit de cession, l'entreprise dispose de fonds nouveaux, et continue, selon le principe même du crédit-bail, à utiliser son bien comme si elle en était toujours propriétaire. En bénéfice toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille.

D – Orientations et Objectifs Stratégiques

Maroc Leasing compte consolider et développer son positionnement à travers les principaux axes stratégiques ci-après :

- Devenir durablement un acteur de référence du secteur en termes de niveau d'activité et d'innovation en consolidant une position de leader sur le marché du CBM qui bénéficie d'un gisement important de croissance dans les années à venir (plan de développement régional du Royaume) et en capitalisant sur l'expertise acquise sur le CBI ;
- Diversifier le portefeuille de clients ;
- Développer l'activité au-delà de l'axe Rabat-Casablanca ;
- Maintenir un avantage concurrentiel en termes de maîtrise des risques et de rentabilité.

E - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Financement par crédit-bail mobilier et immobilier
 Secteur d'activité : Crédit-bail
 Adresse : 57, Angle Rue Pinel, Bd Abdelmoumen- Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2015 :

Capital social : 277 676 800 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 474 662	53,11%	53,11%
CIH	944 417	34,01%	34,01%
The Arab Investment Company S.A.A (TAIC)	159 495	5,74%	5,74%
Flottant en bourse	198 115	7,14%	9,80%
Total	2 776 768	100%	100%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015	Var 12/13	Var 13/14	Var 06/14-15
Produits d'exploitation bancaire	3 756 143	3 630 089	3 598 581	1 804 758	1 784 939	-3,36%	-0,86%	-1,10%
PNB	229 745	247 618	267 500	130 806	139 335	7,78%	8,03%	6,52%
Résultat net	60 049	52 995	56 115	35 372	38 621	4,66%	5,89%	9,19%

Source : BCP

Les produits d'exploitation bancaire se sont établis à 3,630 MDH en 2013, en baisse par rapport à l'exercice précédent, avec un taux de -3,36%.

Le PNB s'établit à 247,60 MDH à fin 2013 et est en hausse de 7,78% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net à fin 2013 est de 62,80 MDH contre 60 MDH à fin 2012, soit une évolution de 5%.

Les principales réalisations de Maroc Leasing au titre de 2014 peuvent être résumées comme suit :

- Les demandes agréées ont enregistré un montant de 3.940 MDH, contre 3.821 MDH à fin décembre 2013, soit une augmentation de 3%.
- Les opérations signées ont enregistré un montant de 3.006 MDH, contre 3.020 MDH à fin décembre 2013, soit une légère baisse de 0,46%.
- Les réalisations globales de Maroc Leasing se sont établies à 2,681 MDH.
- La production de l'année dernière est marquée par la réalisation de deux opérations importantes d'un montant de 365 MDH (TAFRAOUTI pour 265 MDH et FONDATION BANQUE POPULAIRE pour 100 MDH).

Au titre de l'exercice 2014, les Produits d'exploitation bancaire ressortent à 3,599 MDH, en baisse de près de 0,9% par rapport à l'année précédente.

Les charges d'exploitation bancaire se sont soldées à 3,331 MDH soit une baisse de 1,50% par rapport à 2013.

A fin 2014 le PNB enregistre un montant de 267,5 MDH, en progression de 8%.

Les charges générales d'exploitation totalisent un montant de 73,7 MDH et affichent un taux de réalisation de 99,50% par rapport au PMT, situant ainsi le coefficient d'exploitation à 27,55 % contre 29,60 %, en baisse de 2.1 Pts.

Le résultat net affiche un montant de 56,12 MDH, contre 52,99 à fin 2013, soit une évolution de 6% et un taux de réalisation de 101,62 % par rapport au PMT 2014.

▪ **Réalisation au titre du 30-06-2015**

Au titre du premier semestre 2015, les indicateurs d'activité et de résultat de Maroc Leasing se présentent comme suit :

- Les produits d'exploitation bancaire se sont établis à 1.785 MDH à juin 2015, en baisse par rapport à juin 2014 de -1,1%.
- Le PNB s'est élevé à 139,3 MDH, soit une évolution de 6,5% par rapport à fin juin 2014, avec un taux de réalisation de 53,7% de l'objectif annuel ;
- Le résultat net s'est fixé à 38,6 MDH en hausse de 9,2%.

III.2.4. Vivalis Salaf (ex-Assalaf Chaabi):

A - Historique et activités de la société

Le Groupe Banques Populaires a créé en 1990 la Société Assalaf Chaâbi pour le Sud à Laâyoune avec une spécialisation dans le financement automobile. Compte tenu de l'accroissement de la demande, les autres sociétés ont vu le jour à partir de 1992 dans différentes régions du pays (Casablanca, Marrakech, Rabat, Fès et Oujda).

La société Assalaf Chaâbi fut spécialisée dans le financement automobile avec une diversification en 1996 avec le lancement du crédit personnel. Après l'opération de fusion des six sociétés effectuée en 1999, Assalaf Chaâbi s'est spécialisée dans le financement de crédits à la consommation affectés ou non affectés. Les principaux crédits distribués par la société sont:

- Crédit personnel ;
- Crédit véhicule classique ;
- Crédit LOA ;

En 2010, la société a vu sa dénomination commerciale changer pour « Vivalis salaf », avec une nouvelle identité visuelle et nouveau concept des agences.

L'année 2014 a particulièrement été marquée par la mise à niveau de la plateforme de production, le déploiement de la solution de gestion décisionnelle et opérationnelle du recouvrement, ainsi que le lancement du projet d'industrialisation de la plateforme de distribution.

Le réseau de distribution de Vivalis comprend :

- Le réseau direct ;
- Le réseau des Correspondants ;
- Les concessionnaires automobiles ;
- Le réseau des Banques Populaires Régionales.

B- Orientations et Objectifs Stratégiques :

Le Groupe Banques Populaires ambitionne de devenir un acteur majeur dans la distribution du crédit à la consommation. A cet effet, il envisage de maximiser la synergie avec Vivalis. La stratégie de développement de cette filiale devrait lui permettre d'évoluer vers son positionnement cible de 20% contre 10,6% à fin 2010 et d'affirmer sa vocation de centre d'excellence et de création de la valeur dans l'activité de crédit à la consommation.

Le projet de repositionnement stratégique a permis à VIVALIS SALAF de prendre une nouvelle dimension notamment avec la conduite d'importants chantiers qui visent l'industrialisation de sa chaîne de valeur.

C - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Société de crédit à la consommation
 Secteur d'activité : Crédit à la consommation
 Adresse : Angle Bd Zerkouni, Bd de Bourgogne et rue de Dijon.

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2015 :

Capital social : 177 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	1 132 883	64%	64%
BP MARRAKECH - BENI MELLAL	41 098	2%	2%
BP CENTRE SUD	41 098	2%	2%
BP TANGER - TETOUAN	41 098	2%	2%
BP FES - TAZA	41 098	2%	2%
BP MEKNES	41 098	2%	2%
BP NADOR AL HOCEIMA	41 098	2%	2%
BP RABAT - KENITRA	41 098	2%	2%
BP EL JADIDA - SAFI	41 098	2%	2%
BP OUJDA	41 098	2%	2%
BP LAAYOUNE	41 098	2%	2%
SOUS TOTAL CPM	1 543 863	87%	87%
RMA- ALWATANYA	60 187	3%	3%
MAGHREBAIL	45 540	3%	3%
HAKAM ABDELLATIF FINANCE SA	32 110	2%	2%
MATU	11 074	1%	1%
AUTRES	77 226	4%	4%
Total	1 770 000	100%	100%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En KDH	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015	Var 12/13	Var 13/14	Var 06/14-15
Produits d'exploitation bancaire	542 228	574 897	683 346	315 966	376 361	6,02%	18,86%	19,11%
Encours clients	4 773 330	5 055 542	5 424 000	5 258 273	5 347 196	5,91%	7,30%	1,69%
PNB	276 017	252 378	281 977	131 419	147 895	-8,56%	11,70%	12,54%
Résultat net	63 015	71 101	75 659	35 339	48 658	12,83%	6,40%	37,69%

Source : BCP

A fin 2013, l'encours clients s'est établi à 5 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 6% par rapport à 2012. Cette hausse s'explique principalement par la relance de l'activité LOA.

Le PNB ressort à 252 MDH accusant une baisse par rapport à 2012 de 8.5%. Cette baisse s'explique par le changement du mode de comptabilisation des commissions liées aux apporteurs d'affaires.

Le résultat net a atteint 71 MDH en progression de 12,83% par rapport à 2012, grâce notamment à une maîtrise des frais de gestion.

A fin décembre 2014, et malgré le resserrement des conditions d'octroi, la production brute a totalisé 2.430 MDH, soit une hausse de 16,5 % par rapport à fin décembre 2013 et un taux de réalisation de 97,2% par rapport au budget 2014.

L'encours brut s'est établi à 5,4 Milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 7,3% par rapport à 2013. La hausse de l'encours global s'explique principalement par la relance de l'activité LOA.

Le CPC au 31-12-2014 fait ressortir les résultats suivants :

- Les produits d'exploitations s'élèvent à 683.346 KDH. Comparativement à 2013, le chiffre d'affaires a augmenté de 19%, essentiellement sous l'effet de la hausse des produits sur Immobilisations en LOA (+55,8%) et les commissions reçues (29,1%).
- Les charges d'exploitation bancaires s'élèvent à 400.965 KDH, en hausse de 24,32%, sous l'effet de la hausse des charges d'immobilisations LOA de 62,5%.
- Le PNB ressort à 282 MDH soit une hausse par rapport à 2013 de 11,7%.
- VIVALIS SALAF a poursuivi l'amélioration de son résultat Net qui s'est établi à 75,6 MDH en progression de 6,4% par rapport à 2013.

▪ **Réalisation au titre du 30-06-2015**

L'examen des principaux indicateurs de Vivalis à fin Juin 2015 fait ressortir les éléments suivants:

- Les produits d'exploitation s'établissent à 376,3 MDH en juin 2015, en progression de 19,1% par rapport à juin 2014 ;
- Le PNB a progressé de 12,5% à 147,9 MDH par rapport à juin 2014 représentant ainsi 49% de l'objectif annuel ;
- Le résultat net s'est situé à 48,7 MDH contre 35,3 MDH en juin 2014, soit une hausse de 37,7%, suite à l'évolution du PNB et à la baisse du budget de fonctionnement passant de 55,6 MDH en juin 2014 à 52,7 MDH en juin 2015.

III.2.5. Chaabi Location Longue Durée :

Créée en 2004 en partenariat avec deux filiales du Groupe, en l'occurrence Chaabi Leasing et le fonds d'investissement Moussahama I, Chaâbi LLD est spécialisée dans la location longue durée et le fleet management :

- Location de véhicules en longue durée : solution sur mesure et flexible associant un financement automobile et une gamme complète de prestations et de services, moyennant un loyer mensuel forfaitaire ;

- Gestion de flotte pour compte : couvre l'ensemble des prestations liées à l'automobile à l'exclusion de l'acquisition (l'entreprise cliente demeurant propriétaire de sa flotte).

Quel que soit le mode de financement choisi par le client pour l'acquisition de ses véhicules, Chaâbi LLD lui propose de confier la gestion de sa flotte automobile en « gestion pour compte » ou « fleet management ». La société propose une palette de services à savoir : Fleet scanner, revente du parc ancien, assistance 24/24 et 7/7, centre infodrive, assurance tous risques, assurance perte financière, gestion du carburant, remplacement des pneumatiques, entretien préventif et curatif, véhicules de remplacement, convoyage en cas de remplacement, revente du véhicule au conducteur.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développement du portefeuille des grandes entreprises et des PME/PMI à travers des actions ciblées permettant le renforcement de la notoriété de la société ;
- Innovation commerciale par des packagings des produits et services et des partenariats avec les constructeurs ;
- Dynamisation du cross-selling.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Location longue durée et gestion de flottes automobiles
 Secteur d'activité : Location longue durée et gestion de flottes automobiles
 Adresse : Angle Bd. Zerkouni, et rue Chella (Ex Avignon) n° 2- Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2015 :

Capital social : 31 450 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	231 525	73,62%
Maroc Leasing	4 350	1,38%
Fonds Moussahama I	31 450	10,00%
Sous total groupe	267 325	85%
Akwa group	47 175	15,00%
Total	314 500	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015	Var 12/13	Var 13/14	Var 06/14-15
Chiffre d'affaires	125 191	106 395	116 771	89 190	160 314	-15,01%	9,75%	79,74%
Résultat net	2 795	2 109	4 683	1 105	2 915	-24,54%	>100,00%	>100,00%

Source : BCP

A fin 2013, le chiffre d'affaire de la filiale ressort à 106 MDH contre 125 MDH en 2012 accusant ainsi une baisse de 15,0%, due aux retards cumulés des acquisitions de l'exercice 2012 et 2013.

Le résultat net réalisé est de 2,1 MDH contre 2,8 MDH en 2012.

Au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires s'est établi à 116,7 MDH en hausse de 9,8% comparativement au 31.12.2013, cette réalisation est attribuable à l'amélioration de la base clientèle et du loyer moyen.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 23,6 MDH en hausse de 45,4 % par rapport à 2013, cette évolution est justifiée par la baisse importante des charges d'exploitation de 9,2 %.

La rubrique « autres produits d'exploitation/Reprises et transferts de charges » s'est établie à 8.580,9 KDH.

Les charges d'exploitations tiennent compte des provisions pour risques et charges de l'ordre de 7.567,6 KDH, dont 4.000 KDH relative à la provision de la moins-value latente sur la cession du PARC ONEE branche électricité.

Au 31-12-2014, le résultat net s'est établi à 4.683,3 KDH pour un objectif annuel de 2.290,7 KDH.

▪ **Réalisation au 30/06/2015**

L'analyse de l'activité et des résultats au terme du premier semestre 2015 de Chaabi LLD fait ressortir les tendances ci-après :

- Le chiffre d'affaires a augmenté de 79,7% et s'est établi à 160,3 MDH dont 69,2 MDH de cession exceptionnelle comptabilisée lors d'une opération de lease-back de véhicules.
- Le résultat net ressort bénéficiaire à 2,9 MDH, contre 1,1 MDH à juin 2014.

III.2.6. MEDIAFINANCE

Opérationnelle depuis 1996, Mediafinance a joué un rôle important dans le démarrage et le développement du marché obligataire de la place, organisé autour du marché des Valeurs du Trésor et du marché des Titres de Créances Négociables.

Disposant du statut de banque agréée, l'activité de Mediafinance se focalise sur toute la gamme des produits de taux des marchés monétaire et obligataire.

Désigné, depuis début 1997, comme Intermédiaire en Valeurs du Trésor (IVT), Mediafinance est un intervenant majeur sur les marchés Primaire et Secondaire de la dette publique négociable. A ce titre, Mediafinance est partenaire et Conseiller du Trésor Public dans le cadre de ses opérations de financement par appel au marché.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développer l'activité pour améliorer le positionnement de la filiale à travers le renforcement des synergies et la croissance externe;

- Diversifier l'activité afin de désensibiliser le PNB par rapport à la volatilité du marché de taux.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Intermédiation en Valeurs du Trésor, Banque de marché
 Secteur d'activité : Marché des taux
 Adresse : 3, rue Bab Al Mansour / Espace Portes d'Anfa - 20050 Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2015 :

Capital social : 206 403 300 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	1 238 420	60,00%*
UPLINE GROUP	825 613	40,00%
Total	2 064 033	100,00%

Source : BCP

Droit de vote : 89,95%

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015	Var 12/13	Var 13/14	Var 06/14-15
Chiffre d'affaires	43 799	45 967	49 735	28 759	27 103	4,95%	8,90%	-5,76%
PNB	12 147	12 986	21 646	15 466	9 028	6,91%	66,68%	-41,63%
Résultat net	1 221	3 360	5 887	6 475	2 718	>100,00%	75,21%	-58,02%

Source : BCP

Le Chiffre d'affaires est constitué principalement des revenus d'intérêts sur titres de créances, des commissions sur prestations de services et des plus-values sur cession de titres.

En 2013, le PNB a enregistré une légère hausse de 6,90% pour s'établir à 13 MDH.

Le résultat net se chiffre à 5,8 MDH en 2014 contre 3,3 MDH en 2013.

En 2014, le PNB a enregistré une hausse significative de 66,7% pour s'établir à 21,6 MDH. Cette augmentation provient essentiellement des revenus d'intérêt et des gains nets en capital.

Les réalisations 2014 sont impulsées par la contribution des actifs suivants :

- Un portefeuille d'investissement constitué de TCN détenu depuis 2012 dont l'encours avoisine 262 MDH procurant un rendement moyen de 5,12% ;
- Un portefeuille des BDT d'un encours moyen de 204 MDH.
- Des placements en OPCVM obligataires moyen long terme d'un encours moyen de 486 MDH.

Le Résultat Net est bénéficiaire et s'est établi à 5.887 KDH contre 3.360 KDH au 31/12/2013.

Réalisation au 30/06/2015

La filiale Mediafinance a enregistré au titre du premier semestre 2015, les tendances suivantes :

- Le chiffre d'affaires a baissé de 5,8% pour atteindre 27,1 MDH ;
- Le PNB ressort à 9,0 MDH à fin juin 2015 contre 15,5 MDH à fin juin 2014. Cette baisse incombe essentiellement à l'évolution défavorable de la courbe des taux ;
- Le résultat net s'est établi à 2,7 MDH contre 6,5 MDH à fin juin 2014.

III.2.7. Maroc Assistance Internationale :

Maroc Assistance Internationale est une filiale du Groupe. Elle a été créée en 1976. La BCP est entrée dans son tour de table en 1988 et a pris le contrôle de la société en 2009. C'est une société d'assurances à vocation d'assistance qui intervient dans les quatre domaines suivants :

- L'assistance médicale aux personnes malades ou blessées ;
- L'assistance technique aux véhicules ;
- L'assistance en cas de décès ;
- L'assistance juridique à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Dans une logique d'amélioration de la performance et de maîtrise des risques, MAI ambitionne de :

- Consolider son leadership sur le Marché des Marocains Du Monde ;
- Acquérir le statut de leader sur le Marché local et la mobilisation du réseau de distribution.

Pour la réalisation de cette ambition, les orientations stratégiques de la société sont déclinées comme suit:

- L'innovation et l'élargissement de l'offre produits, en synergie avec la BMDM et la B2P, afin de répondre aux attentes de la clientèle et de prospecter de nouvelles niches de croissance ;
- Le développement, l'animation et la motivation du réseau direct de distribution (assureurs, courtiers et agents d'assurance, banques et opérateurs de carte, ...), afin de renforcer l'activité de vente directe sur le marché local, et de réduire la dépendance de MAI, tant sur le plan commercial que financier, vis-à-vis du marché MDM ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement et de maîtrise des risques, pour assurer la viabilité à long terme de l'offre de la société sur le marché MDM.
- La mise à niveau technologique des différentes fonctions métier, à travers la refonte du système d'information et le réengineering des process, de manière à atteindre l'excellence opérationnelle et à améliorer la productivité, l'efficacité et la sécurité des opérations.

B - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société anonyme
 Objet social : Assistance
 Secteur d'activité : Assurances
 Adresse : 25, Bd Rachidi. Casablanca

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2015 :

Capital social : 50 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	387 145	77%
Divers privés	112 855	23%
Total	500 000	100%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En KDH	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015	Var 12/13	Var 13/14	Var 06/14-15
Chiffre d'affaires	356 555	381 031	432 406	211 931	369 306	6,86%	13,50%	74,26%
Résultat net	36 218	41 483	48 452	25 155	30 177	14,54%	16,80%	19,96%

Source : BCP

Au terme de l'exercice 2013, le chiffre d'affaires s'est élevé à 381 millions de dirhams, soit une hausse de 6,86% par rapport à 2012.

Le résultat net s'est situé à 41,4 millions de dirhams soit un accroissement de 14,54% par rapport à 2012, sous l'effet de l'amélioration des primes.

A fin 2014, le chiffre d'affaires Global de MAI est passé de 381 MDH à 432,4 MDH, soit une hausse de 13,5 % par rapport à 2013.

Cette évolution provient de l'effet conjugué de l'augmentation tarifaire du contrat Injad Achamil, de l'effort commerciale déployé, ainsi que de l'évolution des ventes locales.

Le résultat net s'est situé à 48,5 MDH en 2014 soit un accroissement de 16,8% par rapport à 2013.

■ Réalisation au 30/06/2015

- Le chiffre d'affaires s'est établi à 369,3 MDH à juin 2015 contre 211,9 MDH à juin 2014, soit une hausse de 74,3% ;
- Maroc Assistance Internationale affiche au titre du premier semestre 2015 un résultat net de 30,2 MDH contre 25,2 MDH en juin 2014, soit une augmentation de 20% par rapport à fin juin 2014.

III.2.8. Chaabi International Bank Off Shore

Créée en mars 2005, Chaabi International Bank Offshore exerce l'activité d'une banque Offshore.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Améliorer la part de marché du Groupe en matière d'activité à l'international ;
- Développer la synergie entre les entités du groupe en profitant du caractère de banque internationale dont jouit la filiale ;
- Organiser des actions commerciales communes avec les différentes entités du groupe en faveur des clients et des prospects en offrant des produits diversifiés ;
- Diversifier la gamme des produits et services offerts à la clientèle par l'implication davantage de certaines fonctions de la BCP.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Toute opération de banque et de crédit en off shore
 Secteur d'activité : Banque off shore
 Adresse : Lot 45-d zone franche d'exportation, Route de Rabat- Tanger Maroc

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2015 :

Capital social : 2 200 000 USD

Valeur nominale : 50 USD

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	30 800	70,00%
BP Tanger/Tétouan	4 400	10,00%
BP Centre sud	4 400	10,00%
BP Nador-Al Hoceima	4 400	10,00%
Total	44 000	100,00%

Source : BCP

Les principaux faits marquants de l'exercice 2012 peuvent être résumés comme suit:

- Poursuite du développement du portefeuille clients ;
- Tension récurrente sur la trésorerie devises (manque de liquidité sur le marché et relèvement contenu des marges) ;
- Substitution des taux Libor / Euribor par le « Cost of funds »
 - Indicateurs d'activité :

En KDH	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015	Var 12/13	Var 13/14	Var 06/14- 15
Produits d'exploitation bancaire	163 797	164 558	245 532	120 527	123 232	0,46%	49,21%	2,24%
PNB	46 864	74 464	120 671	59 338	66 142	58,89%	62,05%	11,47%

Résultat net	40 807	70 299	111 904	57 316	57 676	72,27%	59,18%	0,63%

Cours de conversion

USD/MAD = 9,0062

Source : BCP

L'année 2013 a été marquée par le maintien d'un rythme soutenu de croissance pour Chaabi International Bank Offshore et l'amélioration de ses indicateurs d'activité et de rentabilité. La maîtrise des charges, l'optimisation de la trésorerie ainsi que l'accélération de la synergie intra-groupe ont permis une progression du produit net bancaire de 59 % pour se situer à 74 464 Kdh et du résultat net de 72 % pour s'établir à 70 299 Kdh.

L'année 2014 a maintenu cette évolution positive avec une progression du produit net bancaire de 62% pour se situer à près de 120 671 Kdh et du résultat net de 59% pour s'établir à 111 904 Kdh.

▪ Réalisations au 30/06/2015

Les indicateurs d'activité et de résultat de CIB Offshore ont maintenu le trend haussier même si le niveau est moins prononcé que celui observé durant les dernières années. Cette tendance est due essentiellement à la baisse remarquable du cours de l'Euro par rapport au Dollar US en comparaison avec la même période de l'année dernière.

De ce fait, les réalisations et les évolutions suivantes ont été observées :

- Les produits d'exploitation s'établissent à 123,2 MDH en juin 2015 contre 120,5 MDH en juin 2014 soit une hausse de 2,24%
- Le PNB s'est établi à 66,1 MDH, soit une progression de 11,47% par rapport à la même période de l'exercice précédent, suite essentiellement au développement de l'activité et à la gestion optimisée de la trésorerie ;
- Le résultat a enregistré une hausse de 0,6% par rapport à la même période de l'exercice précédent pour s'établir à 57,7 MDH.

III.2.9. Chaabi Bank Europe (ex-BCDM):

Chaabi Bank, du nom commercial de la Banque Chaabi du Maroc "BCDM", a été créée en 1972. Elle avait pour mission essentielle, jusqu'au début de la décennie 1990, la promotion des opérations de collecte et de transfert de l'épargne des MRE vers le Maroc.

Cette mission a été ensuite élargie à l'exercice d'autres activités de banque commerciale en vue de mieux accompagner cette clientèle.

L'année 2007 a été caractérisée pour cette filiale par l'obtention du passeport européen lui permettant de s'implanter et d'exercer dans plusieurs autres pays européens dans le dessein d'assurer plus de proximité à la communauté résidente à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Implantation de nouvelles succursales dans les principaux pays européens d'accueil des Marocains du Monde (MDM) ;
- Conclusion d'accords avec des partenaires Européens ;
- Amélioration des structures d'accueil ;
- Augmentation des flux des transferts des MDM.

B - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme de droit français
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : 49, avenue Kléber 75016 Paris / France

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2015 :

Capital social : 37 478 000 €

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	428 884	99,87%
Petits porteurs physiques (Groupe) (*)	551	0,12%
Total	429 435	100,00%

(*) Petits porteurs physiques (Groupe) sont des administrateurs de la société propriétaires d'un nombre d'actions déterminé par les statuts pour leurs ouvrir le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire, le cas échéant.

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En KDH	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015	Var 12/13	Var 13/14	Var 06/14- 15
Produits d'exploitation bancaire	469 850	493 852	501 922	249 502	268 451	5,11%	1,63%	7,59%
PNB	446 056	475 638	487 486	243 525	261 664	6,63%	2,49%	7,45%
Résultat net	273	-10 297	-9 260	-8 221	5 769	n.a	-10,07%	n.a

Cours de conversion

EURO/MAD = 10,9469

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2013, les indicateurs financiers ont évolué comme suit :

- Les produits d'exploitation bancaire ont augmenté de 5% pour atteindre 493 852 Kdh ;
- Le PNB a progressé de 7% par rapport à 2012 pour atteindre 475 638 Kdh.
- Le résultat net de l'exercice 2013 a baissé pour s'établir à -10 297 Kdh. Cette baisse provient de la comptabilisation de charges exceptionnelles et non récurrentes de près de 24 100 Kdh.

Au titre de l'exercice 2014, la Chaabi Bank Europe s'est attachée à poursuivre le développement de son réseau et à améliorer l'organisation commerciale et la proximité avec les clients afin d'assurer son développement.

En parallèle, en synergie avec le Groupe des Banques Populaires, une diversification maîtrisée a été entreprise avec le développement de la Trade Finance. Ses indicateurs ont évolué comme suit :

- L'exercice 2014 fait ressortir un PNB de 487 486 Kdh en progression de 2 % par rapport à 2013.
- Le Résultat Net à fin décembre 2014 ressort déficitaire à hauteur de 9 260 Kdh contre – 10 297 Kdh une année auparavant. Ce résultat tient compte des charges et des produits exceptionnels d'un montant de – 26 350 Kdh.

▪ **Réalisations au 30/06/2015**

Au titre du premier semestre 2015, les indicateurs d'activité et de résultats de Chaabi Bank se présentent comme suit:

- Les produits d'exploitation s'établissent à 268,5 MDH à juin 2015 contre 249,5 MDH à juin 2014 soit une hausse de 7,6% ;
- Le PNB a enregistré une évolution de 7,4% à 261,7 MDH ;
- Le résultat net ressort à 5,8 MDH à fin juin 2015 contre -8,2 MDH à fin juin 2014.

III.2.10. Banque Populaire Maroco-Centrafricaine (BPMC):

La Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est une société anonyme d'économie mixte à capital variable.

De droit Centrafricain, la Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est née d'un Protocole d'Accord signé le 13 février 1989 entre le Royaume du Maroc et la République Centrafricaine en vue de renforcer les liens économiques et financiers entre les deux pays.

La BCP assure, en sa qualité d'actionnaire de référence, la gestion de la banque par le redéploiement de cadres qualifiés auprès de sa filiale.

Avec pour principale mission de bancariser la population et de participer au développement de la PME-PMI, la BPMC axe ses interventions essentiellement sur les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce extérieur...

A - Orientations & objectifs stratégiques

- S'implanter en dehors de Bangui ;
- Améliorer le positionnement de la banque;
- Veiller à la qualité des engagements;
- Développer de nouveaux produits axés sur la monétique et les nouvelles technologies de communication.

B - Indicateurs de la filiale

▪ **Identification :**

Forme juridique :	Société anonyme d'économie mixte à capital variable
Objet social :	Toutes opérations de banque et de crédit
Secteur d'activité :	Bancaire
Adresse :	Rue Guérillot - BP 844 Bangui - République Centrafricaine

▪ **Actionnariat actuel au 30 juin 2015 :**

Capital social : 10 000 000 000 FCFA

Valeur nominale : 10 000 FCFA

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	625 000	62,50%
Etat Centrafricain	375 000	37,50%
Total	1 000 000	100,00%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En MDH		2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015	Var 12/13	Var 13/14	Var 06/14-15
Chiffre d'affaires d'exploitation bancaire	(produits)	84	57	52	25	32	-32,35%	-9,03%	27,05%
PNB		77	50	37	23	23	-35,39%	-26,28%	-1,69%
Résultat net		60	-44	-30	8	-28	n.a	33,20%	-451,12%

Cours de conversion

FCFA/MAD = 0,0167

Source : BCP

A fin 2013, les indicateurs d'activité ont enregistré les évolutions suivantes :

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 56 629 Kdh ;
- Le PNB réalisé a été de 50 036 Kdh, soit une régression de 35,39% par rapport à la même période de l'exercice précédent ;
- Le résultat net ressort à – 44 416 Kdh contre 59 915 l'année précédente.

A fin 2014, les indicateurs d'activité ont enregistré les évolutions suivantes :

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 51 515 Kdh ;
- Sous l'effet de la baisse de l'encours moyen des crédits, Le PNB réalisé a été de 36 888 Kdh, affichant une baisse de 26,3% par rapport à la même période de l'exercice précédent ;
- Le résultat net ressort à – 29 671 Kdh contre – 44 416 Kdh l'année précédente, soit une amélioration de 33,2% par rapport à 2013.

Il est à noter que depuis 2013, la BPMC subit l'impact de la crise politique et sécuritaire que traverse la République Centrafricaine, entraînant une crise économique matérialisée par un quasi-arrêt de l'ensemble des activités économiques. Le secteur bancaire a souffert d'un mouvement de retrait massif d'argent de la part des clients et d'un assèchement des liquidités. L'activité crédits a également connu un net ralentissement avec une forte montée des impayés.

▪ **Réalisations au 30/06/2015**

- Les produits d'exploitation ont augmenté de près de 27,1% comparativement à juin 2014 pour s'établir à 32 MDH ;
- Le PNB s'établit à 23 MDH à juin 2015 représentant 44% de l'objectif annuel;
- Le résultat Net se situe à -28 MDH contre 8 MDH lors de la même période de l'exercice précédent. Ceci s'explique par l'impact des nouvelles exigences réglementaires en matière de provisionnement des Créances en souffrance.

III.2.11. Banque Populaire Maroc-Guinéenne (BPMG) :

La Banque Populaire Maroc-Guinéenne est une société coopérative de banque et de crédit à capital variable.

De droit Guinéen, la BPMG a été créée en 1990 dans le cadre du développement des relations sud-sud, notamment, la participation à la promotion de l'économie de la République de Guinée, mais également pour soutenir les échanges commerciaux entre le Royaume du Maroc et la République de Guinée.

Conformément aux dispositions statutaires et autres conventions d'établissement et d'assistance technique conclues entre les deux gouvernements, la stratégie du Groupe Banque Populaire pour la banque et pour le continent africain en Guinée est axée sur le transfert de son savoir-faire avéré dans les domaines de la bancarisation de la population, du financement de la PME / PMI, de l'artisanat et de la pêche.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Entreprendre des démarches commerciales en direction de toutes les catégories de clientèle à l'effet d'améliorer le positionnement de la banque;
- Négocier la mise en place de facilités auprès de ses correspondants et d'établir des relations avec des banques au niveau régional afin de répondre aux besoins de la clientèle actuelle et potentielle notamment à l'international.
- Etendre le réseau d'agences.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à capital variable
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : BPMG - BP 4400, Bd du Commerce, Conakry, République de Guinée

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2015 :

Capital social: 100 000 000 000 GNF

Valeur nominale : 10 000 GNF

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	7 724 766	77,24%
Etat Guinéen	2 162 000	21,62%
M Keita (privé guinéen)	56 617	0,57%
M Toure (privé guinéen)	56 617	0,57%
Total	10 000 000	100,00%

Source : BCP

L'exercice 2013 a été marqué par :

- une baisse de 13,2 % des dépôts par rapport à 2012 en raison de la baisse des dépôts en devises suite à l'arrêt de l'activité des miniers et de la baisse de 32,7 % des engagements par signature ;
- une hausse de 39,8% des emplois productifs par rapport à 2012 ;
- une baisse du niveau des créances en souffrance ramenant le taux de CDL à 4,71% à fin

2013 contre 6,8% à fin 2012.

L'exercice 2014 a été marqué par :

- Le ralentissement dans les affaires suite à la progression du virus Ebola;
- Une hausse de 13,44% des dépôts par rapport à 2013 ;
- une hausse de près de 41% des emplois productifs par rapport à 2013.

▪ **Indicateurs d'activité :**

En MDH	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015	Var 12/13	Var 13/14	Var 06/14-15
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	27	33			22,79%
PNB	47	45	54	23	30	0%	21,33%	31,06%
Résultat net	21	4	13	5	9	-79%	>100%	85,48%

Cours de conversion

GNF/MAD = 0,0013

Source : BCP

A fin 2013, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 0,4% par rapport à 2012 et ce en dépit de la baisse de la marge sur les opérations de change et du taux de la commission de transfert découlant de la vive concurrence d'une part, entre les banques et d'autre part entre différents organismes commercialisant des produits similaires (assurances et organismes de crédit). Le PNB est resté à peu près stable à 45 280 Kdh.

Le résultat net s'est établi à 4 330 Kdh, en baisse par rapport à 2012. Cette baisse s'explique essentiellement par :

- La hausse les frais généraux de 58,7 % par rapport à 2012 ;
- L'augmentation des charges financières de 42,7 % par rapport à 2012.

Au titre de l'exercice 2014, l'activité de la BPMG a été marquée par :

- Augmentation du capital qui passe de 50 Milliard de GNF à 100 Milliards de GNF ;
- Baisse des engagements hors bilan essentiellement attribuable à l'arrivée à échéance de la caution de 6 764 Kdh émise en faveur de la clientèle.
- Régression des coûts des ressources liée au renouvellement de deux dépôts à terme de 116 296 Kdh rémunérés à 10, 5%.
- Une augmentation de 30 % des frais de personnel s'expliquant par les recrutements effectués en 2014.
- Le résultat net passe de 4 330 Kdh à 13 027 Kdh soit une évolution supérieure à 100%.
- Le produit Net suit la même tendance pour s'établir à 54 221 Kdh contre 45 280 Kdh réalisé en 2013.

▪ Réalisations au 30/06/2015

Au terme du premier semestre de l'exercice 2015, l'examen de l'activité et des résultats de la filiale Guinéenne du Groupe fait ressortir les tendances suivantes comparativement au premier semestre de 2014 :

- la baisse substantielle des charges d'exploitation et l'amélioration des commissions ont engendré une progression du PNB de 31,1% ;
- Les produits d'exploitation ont progressé de 22,8% pour s'établir à 33 MDH ;
- tenant compte de ce qui précède, le résultat net ressort en progression de 85,5% par rapport à juin 2014 pour s'établir à 9 MDH.

III.2.12. BP Outsourcing Process

Créée en janvier 2012, BP outsourcing Process a pour mission de gérer et de piloter les services et les activités support mutualisés des autres entités du Groupe. Les filiales traitant alors les seuls aspects opérationnels du métier en tant que Centre d'Exploitation et de Production.

Les activités supports concernent les traitements administratifs des ressources humaines, la tenue des comptabilités des filiales, la gestion fiscale, la gestion de la trésorerie, la gestion des dépenses et le contrôle.

A - Orientations & objectifs stratégiques

La vision stratégique s'articule autour de l'optimisation du fonctionnement des activités de la holding en termes de gestion comptable, financière et fiscale, ressources humaines, logistique, pilotage et contrôle, par l'automatisation et l'industrialisation des processus de gestion en vue de réaliser les objectifs suivants :

- Permettre aux filiales et aux BPR de se recentrer sur leur métier et de tendre vers l'excellence en termes de traitements, de qualité de service, de fiabilité, de productivité, de compétitivité et une meilleure maîtrise des risques (opérationnels, crédits, etc ...);
- Créer de la valeur et de la rentabilité pour le groupe, à travers le développement du périmètre et des activités, aussi bien en interne qu'en externe (Comptabilité, Traitements RH, Logistique etc...);

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique :	Société Anonyme à conseil d'administration
Objet social :	Holding portant des Participations et des activités supports mutualisées de ses filiales
Secteur d'activité :	Holding
Adresse :	9-9bis, Rue d'Oran - Rez de chaussée- Quartier Gauthier – Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2015 :

Capital social : 5 000 000 DH
 Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote

B.C.P	26 000	52,00%
BP CENTRE SUD	2 400	4,80%
BP FES-TAZA	2 400	4,80%
BP RABAT-KENITRA	2 390	4,78%
BP TANGER/TETOUAN	2 400	4,80%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	2 400	4,80%
BP NADOR - AL HOCEIMA	2 400	4,80%
BP MEKNES	2 400	4,80%
BP OUJDA	2 400	4,80%
BP EL JADIDA-SAFI	2 400	4,80%
BP LAAYOUNE	2 400	4,80%
DIVERS	10	0,02%
Total	50 000	100%

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	1 ^{er} exercice 30/06/2013	2 ^{ème} Exercice 30/06/2014	3 ^{ème} Exercice 30/06/2015	Var 13/14	Var 14/15
Chiffre d'affaires (Comptes Sociaux)	2 839	7 584	11 444	>100%	51%
Résultat net (Comptes Sociaux)	9 298	27 221	42 324	>100%	55%

Source : BCP

(*) Les chiffres présentés correspondent aux réalisations des exercices sociaux (exercice à cheval) qui s'étale de « Juin N » à « Juin N+1 ».

Au titre de l'exercice 2013 le chiffre d'affaire réalisé s'élève à 2.838 KDH et le résultat net ressort à 9.297 KDH.

L'exercice 2014 a été caractérisé par le renforcement des structures organisationnelles et la poursuite de l'automatisation des processus de support et de gestion et ce à travers:

- La mise en place d'une fonction de contrôle de gestion ;
- L'élaboration d'un manuel d'organisation et des procédures comptables ;
- Le déploiement en cours des trois niveaux de Contrôle Interne ;

Les comptes sociaux semestriels s'étalant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2014 font ressortir un résultat net de 27,2 MDH, soit un taux de réalisation de 100%.

Les réalisations de la holding à fin Juin 2015 en termes d'activité ainsi que de moyens prennent en compte un an d'activité vu que son exercice social débute 1er Juillet 2014 et s'est terminé le 30 Juin 2015.

Le résultat net à fin Juin 2015 de la holding s'élève à 42,3 MDH.

III.2.13. BP Shore Immo (ex-Essoukna)

La société Essoukna a été créée en 1976 dont l'objet principal de la société consistait à vendre clés en main des logements économiques ou de standing moyen aux MRE.

Depuis le démarrage de ses activités en 1978, la société Essoukna a été surtout un instrument au service des projets immobiliers du Groupe, chargée de réaliser dans un premier temps tous ses programmes immobiliers (agences et sièges) et dans un second temps les programmes dont

le budget est supérieur à 1,5 M DH, son activité se limitait à la vente du stock des projets réalisés.

En 2009, le Groupe Banques Populaires avait inscrit dans sa démarche stratégique, le recentrage des activités front-offices sur le client, l'optimisation de la gestion des back-offices à travers une rationalisation des traitements, l'amélioration de la productivité et le décongestionnement du Front-office des activités administratives.

A cet effet, la société ESSOUKNA, devenue par la suite BP SHORE, avait été retenue comme cadre juridique portant les services d'intérêt commun du Crédit Populaire du Maroc (CPM).

A - Orientations & objectifs stratégiques

Les actions de BP Shore portent sur :

- Réalisation des projets d'investissements de la banque en matière de construction ou aménagement de sièges des filiales, des banques régionales et de leur réseau de succursales et d'agences);
- Maintien en bon état de fonctionnement des installations techniques des sites GBP ;
- Sécurisation des sites du Groupe que ce soit dans le cadre de la sécurité physique ou encore des installations techniques et continuité d'activité ;
- Suivi & la maîtrise du patrimoine immobilier (Cession du patrimoine hors exploitation, etc.)
- Prestations de services en faveur des établissements bancaires (back office, fonctions support, etc.).

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Promotion immobilière & réalisation des projets immobiliers du G.B.P
 Secteur d'activité : Immobilier
 Adresse : 9 -9bis, Rue d'Oran - Rez de chaussée- Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2015 :

Capital social : 150 000 000 DH

Valeur nominale : 1 000 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	76500	51%
BP CENTRE SUD	13740	9,16%
BP FES-TAZA	11 475	7,65%
BP RABAT-KENITRA	11 475	7,65%
BP TANGER/TETOUAN	6 885	4,59%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	6 885	4,59%
BP NADOR - AL HOCEIMA	6 885	4,59%
BP MEKNES	4 590	3,06%
BP OUJDA	4 590	3,06%
BP EL JADIDA-SAFI	4 575	3,05%

BP LAAYOUNE	2 400	1,60%
Total	150 000	100,00%

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015	Var 12/13	Var 13/14	Var 06/14-15
Chiffre d'affaires	21 814	7 110	11 646	5 446	7 906	-67,41%	63,80%	45,17%
Résultat net	2 345	13 626	2130	1 029	129	>100%	-84,37%	-87,46%

Source : BCP

Le chiffre d'affaires de cette filiale est constitué principalement des produits de prestation de services, de location et de cession des actifs immobiliers de ses participations.

Au titre de l'exercice 2013, le chiffre d'affaires a enregistré une baisse de 67% à 7,1 MDH. Le résultat net de la société s'est par contre nettement apprécié, s'établissant à 13,6 MDH suite à la comptabilisation d'un résultat non courant (reprises non courantes).

Au titre de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 64% par rapport à 2013 pour s'établir à 11,6 MDH contre 7,1 MDH. Le résultat net a atteint 2,1 MDH contre 13,6 MDH à fin 2013.

La baisse du résultat n'est en réalité pas significative puisque le résultat de 2013 était fortement impacté par l'exceptionnel.

▪ **Réalisations au 30/06/2015**

Le niveau de réalisation en termes d'activité est en ligne avec le PMT 2015-2017 au niveau de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Quant aux moyens, il y a lieu de noter que le projet MADO commence à générer du chiffre d'affaires lequel va s'amplifier au cours de cet exercice budgétaire 2015.

Le résultat Net s'élève à 129 KDH, pour un résultat budgété de 1 783 KDH, soit un niveau de réalisation de 7%. Cette faible réalisation s'explique par la vente de deux étages de l'immeuble MADO à DAR ADDAMANE initialement prévue pour le 1^{er} semestre 2015 mais qui ne se concrétisera que lors du second semestre de cette année.

III.2.14. BP Shore Back Office SA

Créée en février 2012, BP Shore Back Office a pour mission la réalisation des prestations de services liées aux activités bancaires, pour compte propre ou pour tiers, de toutes prestations de services liées aux activités bancaires tels que :

- traitements des moyens de paiement, chèques, LCN, virements, mise à disposition,
- opérations de bancassurance, de commerce international,
- gestion administrative des comptes, de crédits ou de tous autres produits ou services,
- recouvrement des créances, gestion administrative des ressources humaines, de la monétique, des fonctions de logistique, comptabilité ou toutes autres fonctions de support.

A- Orientations & objectifs stratégiques

BO Shore Back Office a pour principal objectif d'améliorer l'efficacité opérationnelle et pérenniser la performance de l'ensemble des entités du groupe et cela à travers ;

- La stabilisation de la transformation (processus, RH, équilibres financiers...) ;
- La consolidation de la qualité de la prestation des CTN ;
- La contribution à la maîtrise du risque de l'activité gérée ;
- Le développement de l'activité confiée par le Groupe et des partenaires externes.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
 Objet social : Traitements Back Office (Traitement administratif bancaire)
 Secteur d'activité : Services
 Adresse : 72 Bd Hassan II Casablanca 20000

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2015 :

Capital social : 3 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BP Shore Group	28 485	94,95%
BP FES-TAZA	300	1,00%
BP RABAT-KENITRA	300	1,00%
BP TANGER/TETOUAN	300	1,00%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	300	1,00%
BP EL JADIDA-SAFI	300	1,00%
DIVERS	15	0,05%
Total	30 000	100%

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015	Var 12/13	Var 13/14	Var 06/14-15
Chiffre d'affaires	67 724	101 467	148 569	74 579	79 654	49,82%	46,45%	6,80%
Résultat net	18 345	28 712	44 687	23 358	23 526	>100%	56,00%	0,72%

A fin 2013, BP Shore Back Office a réalisé un chiffre d'affaires de 101,4 MDH avec un résultat net de 28 MDH.

Au titre de l'exercice 2014, L'activité de la société BPS BACK OFFICE a été caractérisée par :

- **Activité Flux domestiques** : prise en charge de plus de 6,7 millions de valeurs.
- **Activité Crédits** : La prise en charge de 404 231 actes, soit une moyenne quotidienne de 1628 actes comparativement à la même période de l'exercice précédent, l'activité crédit a enregistré une nette progression de 13%.

- **Activité Epargne et Comptes** : prise en charge courant l'exercice 2014 de 353 196 actes, soit une moyenne quotidienne de traitement s'élevant à 680 fiabilisations de dossiers personnes physiques et MDM, 140 ouvertures et mise à jour de comptes personnes morales et physiques et 110 successions.
- **Activité Trade Finance** : prise en charge pour le compte des 10 BPR de 1 248 222 opérations à l'internationale, soit une moyenne quotidienne de 5 009 opérations.

Les comptes sociaux clos au 31 Décembre 2014 font apparaître des produits d'exploitation de **151.641 KDH** et un résultat net de **44.687 KDH** dirhams pour un budget de **44.685 KDH**, soit un niveau de réalisation de 100%.

▪ **Réalisations au 30/06/2015**

- Le chiffre d'affaires a progressé de 6,8% pour s'établir à 79,7 MDH à juin 2015
- Le résultat net s'établit à 23,5 MDH à juin 2015, soit une progression de 0,7% par rapport à la même période de l'exercice précédent

III.2.15. Atlantic Business International

La Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), Groupe banque atlantique, société de droit ivoirien, ont signé le jeudi 7 juin 2012 un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine - UEMOA.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Ce partenariat consiste en la création d'une holding commune dénommée 'Atlantic Bank International' (ABI) à laquelle AFG apportera ses participations dans les sept banques suivantes :

- La Banque Atlantique de la Côte d'Ivoire - BACI- ;
- La Banque Atlantique du Sénégal - BASN - ;
- La Banque Atlantique du Bénin -BABN- ;
- La Banque Atlantique du Togo – BATG- ;
- La Banque Atlantique du Burkina Faso – BABF - ;
- La Banque Atlantique du Mali - BAML – ;
- et La Banque Atlantique du Niger – BANE – ;
- ainsi que ses participations dans les sociétés Atlantique finance et Atlantique technologies.

De son côté, la BCP apportera à ladite holding Atlantic Bank International (ABI) l'équivalent en numéraire de la valeur de ces participations, ce qui lui permettra de détenir, à parité avec AFG, le contrôle des sept banques suscitées ainsi que celui de la banque d'affaires Atlantique Finance et de la société d'ingénierie informatique Atlantique Technologie, sachant que la BCP assurera la gestion courante de toutes ces filiales sous la marque Banque Atlantique ainsi que leur gestion stratégique, opérationnelle et financière.

Le partenariat ainsi scellé permet à AFG de s'associer à un partenaire de premier ordre en mesure d'assurer le développement de l'activité bancaire de ses filiales, dans le cadre d'une

vision et d'objectifs partagés avec le Groupe atlantique.

Pour la BCP, il conforte ses choix stratégiques de développement à l'International et vient enrichir sa présence en Afrique par sept banques de la zone UEMOA qui abrite plus de 80 Millions d'habitants installés sur un territoire de plus de 3,5 Millions de Km². La BCP accélère ainsi sa présence à l'international et compte dorénavant des filiales bancaires dans 10 pays Africains et sept pays Européens.

A noter que le réseau Banque Atlantique s'est constitué progressivement à partir de la fin des années 80 et s'est accéléré au milieu des années 2000 avec la création en 2005 d'Atlantique Financial Group (AFG), holding de contrôle du groupe Banque Atlantique, avec une large implantation géographique couvrant l'Afrique de l'Ouest.

B - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique :	Société Anonyme
Objet social :	Holding
Adresse :	Immeuble Atlantique, Avenue Noguès Plateau - Abidjan (Côte d'Ivoire)

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2015 :

Capital social : 113 964 700 000,00 XOF

Valeur nominale : 10 000,00 XOF

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	8 501 766	74,60%
AFG	2 279 295	20,00%
Cauris	296 308	2,6%
Shorecap	296 308	2,6%
Atlantique Assurances	22 793	0,2%
Total	11 396 470	100,00%

■ Indicateurs d'activité (Consolidés):

En Kdh	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015	Var 13/14	Var 06/14-15
PNB	1 543 123	1 895 077	903 426	927 384	22,81%	2,65%
Résultat net	255 083	406 321	204 687	249 097	59,29%	21,70%

Cours de
conversion

XOF/MAD = 0,0167

Source : BCP

L'année 2013, qui constitue le premier exercice complet d'ABI après son rachat par la BCP, l'activité s'est soldée par un PNB et un résultat net de respectivement 1 543 123 Kdh et 255 083 Kdh.

Au titre de 2014 le niveau des ressources de la clientèle a augmenté de 29% dans un contexte de concurrence accrue ; la progression des filiales reste néanmoins supérieure à celle de leurs marchés respectifs, le taux de créance en souffrance s'améliore légèrement sur l'année, passant de 14,84% à 14,19%.

L'activité s'est soldée par un PNB en croissance de 22,81% pour atteindre 1 895 077 Kdh. Le résultat net croît quant à lui de 59,9% pour atteindre 406 321 Kdh.

▪ Réalisations au 30/06/2015

- Le PNB du Groupe augmente de 2,7% par rapport à fin juin 2014 pour s'établir à 927,4 MDH ;
- Le résultat net consolidé du groupe ABI ressort à 249,1 MDH à juin 2015 contre 204,7 MDH une année auparavant.

III.2.16. *Bank Al-Amal*

Etablissement créé en 1989, BAA a pour vocation première de contribuer au financement des projets d'investissements des entrepreneurs MDM, désireux de s'implanter au Maroc.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Poursuite de la collecte de ressources clientèle amorcée en 2014 ;
- Rupture avec le (Crédit sur Fonds Propres) à même de lui permettre de remplir son rôle d'intermédiation bancaire.
- Eradication du portefeuille des prêts participatifs,
- Développement de l'offre produit MDM/Locaux,
- Implémentation en France et en Belgique.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Financement des projets d'investissement notamment ceux initiés par les MDM
 Secteur d'activité : Banque
 Adresse : 288, Bd ZERKTOUNI - Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2015 :

Capital social : 600.000.000,00

Valeur nominale : 1 00 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
Groupe	2 157 861	35,96%	52,17%
Actionnaire Hors Groupe	3 842 139	64,04%	47,83%

Total	6 000 000	100%	100%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En KDH	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015	Var 12/13	Var 13/14	Var 06/14-15
Produits d'exploitation bancaire	48 684	47 595	47 227	23 801	24 006	-2,24%	-0,77%	0,9%
PNB	48 643	46 983	47 077	23 736	23 833	-3,41%	0,2%	0,4%
Résultat net	21 651	17 671	15 223	6 060	7 995	-18,38%	-13,85%	31,9%

Source : BCP

Les réalisations 2014 de Bank Al-Amal ont été particulièrement marquées par la poursuite de l'amélioration de la qualité des engagements et la régularisation des dossiers administratifs et des garanties des projets financés.

A ce titre, les principaux indicateurs d'activité et de résultats ont évolué comme suit:

- Hausse de l'encours des créances en souffrance de 5,5% à 116,6 MDH, portant ainsi leur taux à 17,25% contre 16,21% à fin 2013 ;
- Hausse du PNB de 0,2%, se situant à 47,1 MDH contre 46,9 MDH un an auparavant ;
- Baisse du résultat net de 13,8%, suite à l'effort de provisionnement.

■ Réalisations au 30/06/2015

Au terme du premier semestre 2015, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Bank Al-Amal se présentent comme suit :

- Le produit net bancaire s'est élevé à 23,83 MDH à fin juin 2015 en augmentation de 0,4% ;
- Le résultat net s'est élevé de 24,2%, passant de 6,06 MDH à fin juin 2014 à 7,99 MDH à fin juin 2015, sous l'effet du provisionnement des créances en souffrance (Dotations nettes de reprises de provision pour créances en souffrance de 1,2 MDH à fin juin 2015 contre +3,6 MDH un an auparavant).

III.2.17. Atlantic Microfinance For Africa

A – Historique et faits marquants de la filiale

Structures de Microfinance organisées en Holding, AMIFA est le fruit d'une convention conclue entre le GBP et les ministres des finances de la république du Mali, les ministres de la république du Cote d'Ivoire, le ministre de l'économie de la prospective et du développement durable de la république du Gabon et le gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée.

DATES CLEFS :

- **Avril 2014** : Création de la société Atlantic Microfinance For Africa.
- **Juillet 2014** : Obtention du certificat Négatif et du bulletin de notification de l'identifiant Fiscale.
- **Octobre 2014** : Création d'AMIFA Mali.
- **Novembre 2014** : Création d'AMIFA Côte d'Ivoire.
- **Décembre 2014** : Obtention du statut CFC en tant que siège régional.

B – Orientations et Objectifs Stratégiques

- Le groupe entend mettre à profit l'expérience réussie d'Attawfiq Microfinance et se référer aux meilleures pratiques mondiales afin de mobiliser les ressources financières afin de mettre en œuvre et de développer un programme de Microfinance à travers le territoire des pays signataires.
- Alors que les formalités juridiques et administratives liées à la création des deux premières entités en Côte d'Ivoire et au Mali sont en phase finale, AMIFA envisage à présent d'initier la création de trois autres structures de micro finance, au Gabon au Burkina Faso et en Guinée-Conakry.

C - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Création et la gestion d'institution de Micro finance en Afrique et dans la région MENA.
 Secteur d'activité : Microfinance
 Adresse : 101, Boulevard Mohammed Zerktouni, Casablanca Maroc.

▪ Actionnariat actuel au titre de l'exercice 2015 :

Capital social : 110 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 099 995	99,99%	99,99%
M.MOHAMED BENCHAABOUN	1	0,0001%	0,0001%
M.HASSAN EL BASRI	1	0,0001%	0,0001%
M.LAIDI EL WARDI	1	0,0001%	0,0001%
M. MOUNIR MOHAMED KARIM	1	0,0001%	0,0001%
M.SOULEYMANE DIARRASSOUBA	1	0,0001%	0,0001%
Total	1 100 000	100%	100%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité En Dhs:

En DH	1 ^{er} Exercice Exercice de démarrage	2 ^{ème} Exercice 01/08/14 Au 31/07/15
Produits d'exploitation	Néant	Néant
Résultat D'exploitation	-640 154,82	-5 618 232,53
Résultat net	-640 154,82	-5 435 624,64

Source : BCP

(*) Exercice social s'étalant du 1^{er} Aout au 31 Juillet.

NB : Le 2^{ème} exercice constitue le premier exercice complet d'AMIFA.

III.3. CONVENTIONS BCP / FILIALES

III.3.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2014

La Banque Centrale Populaire a conclu au cours de l'exercice 2014, la convention suivante :

- **Contrat de vente totale immobilière consentie par la BCP au profit de Maroc Leasing pour le compte de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit (FBPMC) :**
- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Président du Conseil d'Administration de Maroc Leasing et de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit (FBPMC).
- **Date de la convention :** 4 février 2014 (date de transfert de propriété).
- **Nature et objet du contrat :** vente par la BCP au profit de FBPMC de la totalité de la propriété dite « TERRAIN DU PARC » pour un montant de 95.000.000 MAD, d'une superficie de 556 M² et faisant l'objet du titre foncier numéro 7051/C.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2014 : 40 506 364 MAD HT**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2014 : 95.000.000 MAD**

III.3.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents

S'agissant des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2014, je vous prie de noter la liste des conventions suivantes :

A. Convention d'assistance technique entre la BCP et ABI :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur au sein de ABI.
- **Date de la convention :** 25 septembre 2012 Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 14 février 2014.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des prestations d'assistance technique à ABI et à ses filiales.

- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Juridique et Conformité ;
 - Ressources Humaines;
 - Organisation, Système d'Information et Qualité;
 - Stratégie, Marketing et Communication;
 - Logistique, Achats et Moyens Généraux ;
 - Gestion des risques (de contrepartie, opérationnels et de marché) ;
 - Exploitation (Activité Locale et Opérations à l'International) ;
 - Finances, Comptabilité et Trésorerie;
 - Audit et Contrôle Interne;
 - Contrôle de Gestion.
- **Modalités de rémunération :** En contrepartie de la fourniture des Services Principaux, ABI devra régler à la BCP une rémunération calculée selon le principe de la tarification horaire, soit selon le type de prestation et le niveau du personnel, un tarif horaire variant entre 295.000 FCFA et 360.000 FCFA par heure chargeable.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2014 : 49 180 000, 00 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2014 : Néant.**
- B. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Upline Group**
- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur au sein de Upline Group.
- **Date de la convention :** 2 janvier 2012.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit d'Upline Group.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2014 : 1 445 340,00 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2014 : 1 734 408 MAD TTC.**

C. Convention relative aux Commissions de commercialisation, conclue avec Upline Capital Management :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les commissions de commercialisation des OPCVM.
- **Conditions de rémunération :**

OPCVM	Taux de rétrocession commerciale HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,07%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,07%

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2014 : 186 394,85 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2014 : Néant**

D. Convention relative aux commissions de dépositaire conclue avec Upline Capital Management

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les commissions de dépositaire des OPCVM.
- **Conditions de rémunération :**

OPCVM	Dépositaire HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,030%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,030%
CIMR PATRIMOINE	0,015%
UPLINE OBLIG PLUS	0,025%

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2014 : 1 139 868,96 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2014 : Néant**

E. Mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions » signé avec UPLINE CAPITAL MANAGEMENT;

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Date de la convention :** 02 novembre 2009
- **Nature et objet de la convention :** mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions ».
- **Conditions et modalités de la convention :** la commission de performance est calculée sur la base de la performance globale du portefeuille selon le barème suivant :
 - Si $PP \leq 0$, $CP = 0\%$;
 - Si $PP > 0$, $CP = 20\%$.

Si la performance du portefeuille est négative, la commission de performance sera égale à zéro.

- **Charges comptabilisées au courant de l'exercice 2014 : Néant**

F. Convention avec UPLINE INVESTMENTS:

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de UPLINE INVESTMENTS).
- **Date de la convention :** 29 décembre 2009
- **Objet de la convention :** Contrat d'acquisition de la totalité de la participation détenue par la BCP dans le capital de la société Châabi Moussahama ;
- **Conditions et modalités de rémunération :** le prix des actions cédées est de 12.600 KMAD dont le paiement est échelonné sur une durée de cinq années civiles avec un taux d'intérêt de 3.69%.
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2014 : 92 988,00 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2014 : Néant**

G. Convention de gestion des fonds avec UPLINE MULTI-INVESTEMENTS.

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de UPLINE MULTI-INVESTEMENTS).
- **Date de la convention :** 04 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention :** mandat exclusif à la société de gestion, de réaliser pour le compte de la Banque, les opérations de gestion.
- **Conditions et modalités de la convention :** la commission de gestion annuelle est calculée sur la base des investissements réalisés :
 - o Jusqu'à la somme de 500 MDH : 1,25% du montant des investissements ;
 - o Entre 500 MDH ET 1 MMDH : commission annuelle de 6.250.000 Dhs augmentée de 1% HT de la différence entre le montant des investissements et 500 MDH ;
 - o Au-delà de la somme de 1 MMDH : commission annuelle de 11.250.000 DHS augmentée de 0,75% HT de la différence entre le montant des investissements et 1 MMDH.
- **Charges comptabilisés au courant de l'exercice :** La charge comptabilisée au 31 décembre 2014 s'élève à **242 687,52 MAD HT.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2014 : Néant**

H. Convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en Ligne, signée avec ICF AL WASSIT

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).
- **Date de la convention :** 3 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention :** convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en ligne.
- **Conditions et modalités de la convention :** en contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, à compter de janvier 2010, la société de Bourse aura droit à une rémunération mensuelle forfaitaire égale à cent cinquante mille dirhams hors taxes (150.000 Dhs).

cette redevance est révisable à chaque date anniversaire et fera l'objet d'une facturation trimestrielle.

- **Charges comptabilisées au courant de l'exercice** : le montant facturé en 2014 s'élève à **1 800 000,00 MAD HT.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2014** : **1 350 000 MAD.**

I. Convention signée avec ICF AL WASSIT pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).
- **Date de la convention** : 01 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention** : convention pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.
- **Conditions et modalités de la convention** : en contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, ICF AL WASSIT aura droit aux rétrocessions de commissions suivantes :
 - o Rétrocession de 50% des commissions Règlement / Livraison (R/L), prélevées au titre de l'ensemble des opérations courantes ;
 - o Rétrocession de 100% de l'ensemble des commissions R/L prélevées au titre des transactions effectuées par les clients d'ICF AL WASSIT
- **Charges comptabilisées au courant de l'exercice** : Le montant facturé en 2014 était de **1 283 206,50 MAD HT.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2014** : **néant**

J. Contrat de bail entre la BCP et AL ISTITMAR CHAABI :

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention** : 07 février 2006
- **Nature et objet de la convention** : un contrat de bail, pour le local sis, 3, rue Bab El Mansour, 2ème Etage, N° 8 à l'espace Porte d'Anfa.
- **Conditions et modalités de rémunération** : un montant annuel de 420 KMAD.
- **Le Produit comptabilisé au 31 décembre 2014** s'élève à **419 520,00 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2014** : **209 760 MAD.**

K. Les conventions de commercialisation des OPCVM conclues entre ALISTITMAR CHAABI et la BCP.

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention** : 2005
- **Nature et objet de la convention** : durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaâbi a conclu des conventions relatives aux commissions de commercialisation des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire

- **Conditions et modalités de rémunération** : les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, le taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,50 %
FCP Kenz Actions	0,40 %
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,50 %
FCP Kenz Rendement	0,40 %
FCP Kenz Obligations	0,30 %
FCP Assanad Chaabi	0,40 %
FCP Al Amal	0,07 %
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,07 %
FCP Kenz Plus	0,07 %
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,40 %
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,35 %
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,30 %

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égale à la somme des rémunérations mensuelles.

- **Le Produit comptabilisé** des commissions de commercialisation en 2014 s'élève à **6 496 997,13 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2014 : Néant.**

L. Les conventions relatives aux commissions de dépositaire des OPCVM conclu avec ALISTITMAR CHAABI :

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention** : 2005
- **Nature et objet de la convention** : durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaabi a conclu des conventions relatives aux commissions de dépositaire des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire.
- **Conditions et modalités de rémunération** : les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, les taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,10 %
FCP Kenz Actions	0,10 %
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,10 %
FCP Kenz Rendement	0,10 %
FCP Kenz Obligations	0,08 %
FCP Assanad Chaabi	0,08 %
FCP Al Amal	0,05 %
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,05 %
FCP Kenz Plus	0,05 %
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,10 %
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,10 %
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,10 %
FCP CNIA Addamane	0,05 %

FCP Chaabi Solidarité	0,04 %

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

- **Le produit comptabilisé en 2014 s'élève à 4 654 910,60 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2014 : néant.**

M. Contrat de prêt à usage conclu avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 15 juin 2012
- **Nature et objet de la convention :** mise à disposition au profit de Médiafinance à titre de prêt à usage pour une durée de 3 ans et pour son activité professionnelle, les propriétés suivantes :
 - Les niveaux 2, 3 et 4 de la propriété dite « Jean Rône I » objet du titre foncier N° 2001/D sise au 27 Bd Moulay Youssef à Casablanca, consistant en un immeuble R+4 dont deux niveaux sont exploités pour une agence bancaire.
 - 3 (trois) places de parking au sous-sol de la propriété ci-dessus désignée.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2014 : Néant**

N. Contrat de prêt à usage conclu avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 15 juin 2012.
- **Nature des prestations objet de la convention :** Le prêt à usage est consenti au profit de Médiafinance gratuitement pour une durée de 3, la propriété suivante :
 - La totalité de la propriété objet des trois titres fonciers 67840/01 – 67843/01 – 67843/01 qui consiste en des plateaux de bureaux sis au 5ème étage de l'immeuble Espace Porte d'Anfa.
 - Les places de parking rattachées aux propriétés ci-dessus désignées
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2014 : Néant**

O. Convention d'offre de services informatique conclue avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 3 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Mediafinance.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à disposition du client d'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.

- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2014 : Néant.**

P. La convention de distribution des crédits à la consommation par les Banques Populaires Régionales, entre l'ex Banque Populaire de Casablanca et VIVALIS :

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société Vivalis SALAF
- **Date de la convention :** 26 Juillet 2010
- **Nature de la convention :** la distribution des crédits à la consommation de VIVALIS par le réseau des Banques Populaires Régionales;
- **Conditions de rémunération :**
 - o La BCP perçoit une commission équivalente à 100 points de base sur les intérêts encaissés par VIVALIS, au titre des crédits distribués à travers les agences de la Banque.
 - o Participation au financement de Vivalis au prorata du volume des crédits Vivalis distribués.
- **Garantie donnée :** les effets de la convention ont été suspendus depuis 2011 et ce, suite à des difficultés rencontrées lors de son exécution, d'où l'émission par la Banque d'une garantie à première demande en faveur de Vivalis SALAF, d'un montant de 78.047 KMAD suite à une sentence arbitrale rendue dans ce cadre.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2014 : Néant**

Q. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Bank Al Amal

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société Bank Al Amal.
- **Date de la convention :** 3 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Bank Al Amal.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2014 : Néant.**

R. Convention de prestation de service de back office conclue avec BP SHORE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 17 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet de définir et de régir le cadre de prise en charge, de suivi et de reporting des activités du back-office qu'offre le prestataire au client ;
- **Conditions et modalités de la convention :** la facturation se fait sur la base du volume des chèques et LCN traités pour le compte de la BCP à raison de 5 Dhs par chèque et 15 Dhs par LCN.

En sus des tarifs sus indiqués, et au cas où la Banque solliciterait la BP Shore pour une intervention spécifique, cette dernière sera facturée selon le barème suivant :

- Frais de déplacement journalier ;
- Frais journalier d'un agent au prix de 2.000,00 Dhs HT/jour ;
- Frais journalier d'un cadre au prix de 4.000,00 Dhs HT/jour.
- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2014 : 40 172 345,95 MAD HT.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2014 : 39 455 031.07 MAD TTC.**

S. Convention relative au bail avec BP SHORE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 10 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention :** location au profit de BP Shore de :
 - Immeuble de plateaux de bureaux sis à 79 Bd Hassan II à Casablanca ;
 - Mobilier de bureau contenu dans les plateaux occupés
- **Conditions et modalités de la convention :** loyer mensuel de 219.000 Dhs.
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2014 : 1 335 000,00 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2014 : 1 602 000 MAD TTC.**

T. Convention conclue avec BP Shore définissant les prestations immobilières et les barèmes de rémunération de ces prestations,

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 19 juin 2008
- **objet de la convention :** la définition du cadre des prestations intellectuelles nécessaires à l'expertise, la coordination et le suivi des prestations, qu'offre la société BP Shore au Groupe dans la réalisation de son programme immobilier et de la gestion du patrimoine ;
- **Conditions et modalités de la convention :** Grille tarifaire des prestations, annexée à la convention, telle que décrite ci-dessous :

Domaine	Activité	Taux	Base de tarification
Maîtrise d'ouvrage Déléguée	Construction et aménagement	3,5%	Montant des travaux
	Autres missions	Forfait	Au cas par cas suivant frais ingénieurs ou techniciens dédiés
Propriétés Management	Gestion globale	5%	Valeur estimée du bien ou de la quittance
	Expertise	Forfait	Frais d'ingénieurs ou techniciens dédiés
	Acquisition / cession	1,5%	Frais d'ingénieurs ou techniciens dédiés
Facilities Management	Mise en place des contrats	6%	Prix annuel du contrat ou montant des travaux

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2014 : Néant.**

U. Convention relative au bail avec BP SHORE

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention** : 17 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention** : location au profit de BP Shore de Plateau de Bureaux au Rez-de-chaussée de l'immeuble sis à 9 et 9bis Rue d'Oran à Casablanca ;
- **Conditions et modalités de la convention** : loyer mensuel de 20.000 Dhs, suivant expertise.
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2014** : **180 000,00 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2014** : **180 000,00 MAD TTC.**

V. Convention d'offre de services informatiques conclue avec BP SHORE BACK OFFICE, conclue en date du 03 janvier 2011

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention** : 03 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention** : la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de BP SHORE Back Office.
- **Nature des prestations objet de la convention** :
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2014** : **Néant.**

W. La convention de prise en charge du traitement et d'assistance de CIB OFFSHORE par les fonctions de la BCP:

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société CIB OFF SHORE.
- **Date de la convention** : 05 décembre 2007
- **Nature de la convention** : Mise en place de financement et prise en charge de traitement et assistance de CIB Offshore par les fonctions de la Banque Centrale Populaire ;
- **Conditions de rémunération** :
 - Division Ressources Humaines : 12.544,00DHS par an.
 - Division Production Bancaire : • 47,00 DHS par opération.
• 4,00 DHS par message Swift.
 - Banque des Marchés : partage de la marge à hauteur de 50%.
 - Pôle Système d'information : tarification applicable aux filiales.
 - Division des Affaires juridiques et Division de la Comptabilité : gratuit.

- **Délais de paiement** : pour les financements BCP, à leurs échéances, et annuel pour les autres rubriques de la convention.
- A l'exception des financements et émission de garanties pour le compte de CIB Offshore, les autres rubriques de la convention n'ont pas donné lieu à une facturation par la BCP en 2014 ;

- **Produits constatés au titre de l'exercice 2014 : néant**

X. La convention de services conclue entre la BCP et la Banque Chaâbi du Maroc – BCDM-.

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration au sein de Banque Chaâbi du Maroc –BCDM-.
- **Date de la convention** : 26 mai 2008, Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 03 mars 2011 ayant pris effet à compter du 1er janvier 2011, et un avenant en date du 12 décembre 2014 ayant pris effet à compter du 12 juin 2014 au 31 juillet 2014
- **Nature de la convention** : Convention de services ayant pour objet de définir les conditions générales applicables aux services entre la BCP et la BCDM, relatives aux produits liés aux comptes bancaires des clients MDM ouverts sur les livres de la BCP au Maroc.
- **Conditions de rémunération** : 20 Euros par opération.
- **Modalités de rémunération** : la BCDM transmet à la BCP, trimestriellement, les factures relatives aux opérations réalisées, et cette dernière les règle dans le mois suivant.
- **Produit constaté au titre de l'exercice 2014** : 39 209 132,00 EUROS ; soit 436 908 420,00 MAD HT.
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2014** : 216 954 210 MAD.

III.4. FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA BCP

III.4.1. Fonds d'investissement de l'oriental (FIRO)

Date d'entrée dans le capital : octobre 2005

Objectif du fonds : Développement de la région de l'Oriental

Taille actuelle : 150 MDh

Engagement cible : 300 millions de DH

Engagement du CPM : 21,510 millions de DH sur la taille cible soit 7,17% / Participation détenue par BP Oujda

Secteur cible : projets pour le développement de la région de l'oriental

Société de gestion : FIROGEST

Actionnaires du fonds :

Actionnaires	Montant	Part en %
LA REGION DE L'ORIENTAL	30 000 000	20,00%
FONDS HASSAN II	25 500 000	17,00%
AGENCE DE L'ORIENTAL	30 000 000	20,00%
BANQUE POPULAIRE D'OUJDA	10 750 000	7,17%
ATTIJARI WAFABANK	10 750 000	7,17%
BMCE	10 750 000	7,17%
LA CDG	10 750 000	7,17%
LE CREDIT AGRICOLE	10 750 000	7,17%

HOLMARCOM	10 750 000	7,17%
Total	150 000 000	100,00%

Source : BCP

Faits marquants :

Montant souscrit : **150 000 KDh**

Montant libéré : **142 500 KDh**

Nombre de participations : **3**

Principaux indicateurs :

En KDh	2012	2013	2014	30/06/2015
Fonds Propres	97 106	100 375	97 413	95 413,7
Dettes de financement	-	-	-	-
Résultat net	-19 435	-4231	-2961	-2000

Source : BCP

III.4.2. Fonds d'investissement IGRANE :

Date d'entrée dans le capital : 2005

Objectif du fonds : Développement de la région du Souss Massa Draa

Taille actuelle : 70 MDh

Taille cible : 500 millions de DH

Engagement du CPM : 20 millions de DH / Participation détenue par BP Centre Sud

Secteur cible : secteurs à fort potentiel ayant un impact structurel sur la région

Société de gestion : REGIONAL GESTION

Actionnaires du fonds :

Actionnaires	Montant	Part en %
REGION DU SOUSS MASSA DRAA	12 782 000	18,26%
ATTIJARIWafa BANK	12 782 000	18,26%
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	11 109 000	15,87%
BANQUE POPULAIRE CENTRE SUD	11 109 000	15,87%
HOLMARCOM (à travers Atlanta)	11 109 000	15,87%
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	11 109 000	15,87%
Total	70 000 000	100,00%

Source : BCP

Faits marquants :

Montant souscrit : **56 400 KDh**

Montant libéré : **56 400 KDh**

Nombre de participations : **2**

Principaux indicateurs :

En KDh	2012	2013	2014	30/06/2015
Fonds Propres	45 021	32 190	33 410	33 012
Dettes de financement	-	-	-	-
Résultat net	-7 063	2569	1219	-398

Source : BCP

III.4.3. Fonds de Chaabi Capital Investissement :

Date de création : juin 2009

Objectif : Fonds de fonds du Groupe Banque Populaire

Actionnaires : BCP (49%) et BPR (51% à raison de 5,1% pour 10 BPR)

Taille actuelle : 600.000.000 DH

Taille cible : 2.000.000.000 DH

Secteur cible : Prise de participations dans des fonds d'investissement couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale

Société de Gestion : Upline Multi Investments

Faits marquants :

Montant souscrit : **600 000 KDh**

Montant libéré : **600 000 KDh**

Nombre de participations : **13**

Principaux indicateurs :

En KDh	2012	2013	2014	30/06/2015
Fonds Propres	557 969	380 595	316 289	282 138
Dettes de financement	-	-	-	693 000
Résultat net	-28 219	-177 372	-64 306	-34 152

Source : BCP

Principales réalisations au titre du 1^{er} semestre 2015 :

Sous l'effet de la hausse des frais de gestion versés à UPLINE Multi Investments, Les charges d'exploitations ont connu une progression de 321 KDh à fin juin 2015.

Le résultat financier enregistre à fin juin 2015 un montant de -27 110 KDh en détérioration de 8 474 KDh par rapport à l'exercice précédent à la même période

Le recul des reprises sur provisions courant du premier semestre 2014, conjugué à la hausse des revenus des participations de près de 1 720 KDh suite à la constatations des dividendes à recevoir du fonds AM Invest, ont eu pour effet une baisse des produits financiers de 55 073 KDh.

Au titre du premier semestre 2015, le résultat net ressort à -34 152 KDh.

III.4.4. Fonds Moussahama 2

Date de création :	Novembre 2008
Objectif :	Fonds généraliste
Actionnaires :	BCP (60%) et BPR (40% à raison de 4,0% par BPR)
Taille actuelle :	400.000.000 DH
Taille cible :	400.000.000 DH
Secteur cible :	Prise de participations dans des entreprises couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale
Société de Gestion :	Chaâbi Moussahama / Upline Investments

Faits marquants :

Montant souscrit : **400 000 KDh**

Montant libéré : **400 000 KDh**

Nombre de participations : **4**

Principaux indicateurs :

En KDh	2012	2013	2014	30/06/2015
Fonds Propres	207 579	167 773	165 739	172 948
Dettes de financement	783 099	20 000	20 000	20 000
Résultat net	-106 100	-39 806	-2 035	7209

Source : BCP

Principales réalisations au titre du 1 er semestre 2015 :

Le résultat d'exploitation ressort en hausse de 2 079 KDh à fin juin 2015, cette hausse est motivé par la baisse de la commission de gestion perçue par CHAAABI MOUSSAHAMA suite à la déduction des engagements du fonds (400 MDH) pris comme base de calcul, le prix d'acquisition des titres et le montant des prêts actionnaires relatifs à la société Comarit-Comanav.

Impacté, entre autre, par la hausse de la quote-part de dividende à percevoir de la participation Majdaline, le résultat financier à fin juin 2015 a enregistré un montant de 10 049 KDh en hausse de 1 842 KDh.

Le résultat Net se chiffre à 7 209 KDh en hausse de 3 921 KDh par rapport à fin juin 2014.

IV. ACTIVITE DE LA BCP

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

IV.1. EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Le système bancaire Marocain a connu de profondes mutations au cours des années 90. Une série de mesures ont en effet été mises en place dès 1991, consistant notamment en la levée, par les autorités monétaires, de l'encadrement du crédit. Ces réformes ont impliqué une modernisation du cadre juridique régissant le système bancaire.

La loi bancaire a ainsi été promulguée par le Dahir du 6 juillet 1993 permettant la libéralisation de l'activité bancaire et la dynamisation des marchés des capitaux. Cette loi confère plus d'indépendance à Bank Al Maghrib en élargissant ses pouvoirs, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle.

En 2006, la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés a été promulguée par le Dahir n°1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) donnant au gouverneur de BAM le pouvoir de fixer les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Après l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) dans son approche standard, au cours de 2007, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

Afin de doter le secteur bancaire d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux, Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire et comptable, a procédé à la révision des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit pour les mettre en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) entrées en vigueur à partir de 2008.

En 2013, Bank Al-Maghrib a adopté les circulaires n°14-G-2013 et 15-G-2013 dans le but de mettre le secteur bancaire marocain en conformité avec les dispositions de Bâle 3.

Par ailleurs, le cadre réglementaire du secteur bancaire a été complété récemment par la loi 103-12, relative aux établissements de crédits et organismes assimilés, adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte principalement sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.

Principales évolutions réglementaires

- Adoption de la loi régissant le secteur bancaire :
 - Le cadre réglementaire a été complété par la loi **103-12** relative aux établissements de crédit et organismes assimilés adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte, principalement, sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.
- Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :
 - La circulaire n° **4/W/2014** relative au contrôle interne des établissements de crédit ;

- La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° **8/G/2012** relative au «coefficient minimum de division des risques des établissements de crédit ».
- Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :
 - La circulaire n° **2/G/2012** relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit.
- Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité :
 - La Directive n°**1/W/2014** relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit ;
 - La nouvelle instruction de l'Office des Changes.
- Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :
 - La circulaire n° **33/G/2007** de Bank Al Maghrib sur la «commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits Ijara, Moucharaka et Mourabaha.
- Adoption de la réglementation relative aux modalités de couverture des risques par les fonds propres :
 - La circulaire n°**14/G/2013** relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 14 août 2013. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank Al-Maghrib pour permettre de transposer au Maroc les dispositions du Comité de Bâle destinées à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres ;
 - La circulaire n°**8/G/2010** relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnel, selon les approches internes aux établissements de crédit. Cette circulaire a fixé le cadre à observer pour que des établissements bancaires soient autorisés à appliquer ces approches ;
 - La circulaire n°**7/G/2010** relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 31 décembre 2010. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank Al-Maghrib pour préciser les modalités de traitement de l'impact des normes IFRS sur les fonds propres prudentiels, supprimé les fonds propres sur complémentaires et introduit d'autres traitements prudentiels, en convergence avec les normes internationales.
- Adoption du texte relatif aux Modalités de mise en œuvre des plans d'épargne :
 - Le décret n° **2-11-248** du 06 septembre 2011 d'application de l'article 68 du Code général des impôts a été publié au BO n° 5984 du 06 octobre 2011. Ce texte réglementaire prévoit que les modalités de mise en œuvre des plans d'épargne éducation, logement et actions, institué par la loi de finances pour l'année budgétaire 2011, seront fixées par arrêté du Ministre des Finances.
- Adoption des dispositions relatives au Ratio de Liquidité des Banques à court terme qui transposent au Maroc le Liquidity Coverage Ratio (LCR) du Comité de Bâle, en intégrant les évolutions apportées en janvier 2013 à cette réforme.

- La circulaire n°15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques. Cette circulaire a fixé les dispositions relatives au ratio de liquidité devant être observées par les banques.

IV.2. REGLES PRUDENTIELLES

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées.

L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité (ou Ratio McDonough)

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature

Taux : $\Rightarrow 12\%$

Coefficient minimum de liquidité

Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés

Taux : $\Rightarrow 100\%$

Ratio de division des risques

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque

Taux : $\leq 20\%$

Réserve monétaire

Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 2% de leurs dépôts à vue.

Taux : $= 2\%$

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques ...) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%

Taux : $= 20\%$, ou 50% , ou 100% .

IV.3. ACTIVITE DU SECTEUR BANCAIRE MAROCAIN

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du développement de l'économie.

Le secteur bancaire Marocain se compose, outre des six banques commerciales de la zone off-shore de Tanger, de quatre catégories de banques, à savoir :

- Les banques de dépôts classiques : Crédit Populaire du Maroc (la BCP et 10 Banques Populaires Régionales), Société Générale Marocaine de Banques, AttijariWafa Bank, BMCE, BMCI, CDM, CIH, Citibank, Arab Bank, UMB, Bank Al Amal;
- Les ex-OFS : le Crédit Agricole du Maroc et le CIH ;
- Des banques spécialisées : le Fonds d'Equipeement Communal, Médiafinance, et Casablanca Finance Markets.

Les principaux faits marquants du secteur depuis 2008 se résument comme suit :

- Nouvelle orientation de Barid Al Maghrib (devenu Poste Maroc SA) qui se veut plus une entreprise multiservice à dimension internationale offrant des services dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers.
- Le projet de création de la banque postale, filiale bancaire de Barid Al-Maghrib, en 2008.

- Démarrage effectif de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier au Maroc (UTRF) en 2009
- Promulgation de la nouvelle loi sur la titrisation en Mai 2009
- Démarrage effectif du crédit bureau en Octobre 2009
- Démarrage effectif du dispositif de médiation bancaire en décembre 2009
- Publication au bulletin officiel du dahir n°1-10-196 du 7 moharrem 1432 (13 décembre 2010) portant promulgation de la loi n°44-10 relative au statut de Casablanca Finance City.
- Bank Al-Maghrib décide de réduire le taux de réserve monétaire de 2 points pour le ramener à 2%.

La structure du système bancaire est caractérisée par une forte concentration, qui s'est au demeurant maintenue. En effet, en termes d'emplois et de ressources, la part des trois plus grandes banques (CPM, AttijariWafa Bank et BMCE) est passée respectivement de 61,30% et 65,20% à fin 2009 à 65% et 63,10% à fin 2014.

Part de marché des crédits à l'économie octroyés par les principales banques marocaines au 30 juin 2015:

	CPM	AWB	BMCE	CAM	BMCI	CDM	CIH	SGMB
Créances sur les SF	28,6%	39,2%	20,5%	0,2%	4,4%	4,1%	0,7%	2,1%
Créances sur la clientèle	24,5%	24,2%	15,1%	8,5%	6,5%	5,2%	4,3%	8,4%
Total emplois	24,8%	25,2%	15,5%	7,9%	6,3%	5,2%	4,1%	8,0%

Source : GPBM

Au 30 juin 2015, le Crédit Populaire du Maroc est en deuxième position en termes de crédits octroyés à l'économie par le secteur bancaire avec une part de marché de 24,8%.

Les 3 banques, AttijariWafa Bank, CPM, et BMCE, détiennent à elles seules 88,30% des créances sur les sociétés de financement et 65,5% des créances sur la clientèle.

Part de marché des ressources des principales banques marocaines au 30 juin 2015:

	CPM	AWB	BMCE	CAM	BMCI	CDM	CIH	SGMB
Dettes envers les SF	38,6%	8,0%	16,0%	18,4%	0,5%	0,7%	11,7%	4,1%
Dépôts de la clientèle	26,7%	24,7%	14,3%	7,7%	5,3%	4,8%	2,6%	7,0%
Emprunts Financiers Extérieurs	70,4%	0,0%	0,0%	17,5%	0,0%	0,0%	0,1%	3,6%
Titres de créance émis	0,0%	11,3%	24,6%	10,0%	8,0%	6,8%	16,6%	9,1%
Total ressources	25,1%	23,6%	15,0%	7,9%	5,4%	4,9%	3,6%	7,2%

Source : GPBM

Au 30 juin 2015, en termes de ressources du secteur bancaire, le Crédit Populaire du Maroc est en première position avec une part de marché de 25,1%.

Evolution des Créances du secteur bancaire Marocain entre l'année 2012 et le premier semestre 2015 :

En millions DH	2012	2013	2014	30/06/2015	Var 13/12	Var 14/13	Var 06-15/14
Créances sur les SF	49 385	56 907	55 853	51 685	15%	-2%	-7%
Créances clientèle	673 702	691 591	709 222	719 283	3%	3%	1%
Crédits de trésorerie	182 089	176 830	181 940	182 244	-3%	3%	0%
Crédits à l'équipement	156 047	159 659	161 574	159 065	2%	1%	-2%
Crédits à la consommation	44 248	39 671	43 611	45 403	-10%	10%	4%

Crédits immobiliers	220 545	230 801	237 938	240 760	5%	3%	1%
Autres crédits	34 773	40 563	32 335	36 364	17%	-20%	12%
Créances en souffrance brutes	36 000	44 067	51 824	55 448	22%	18%	7%
Total emplois	723 087	748 499	765 075	770 968	4%	2%	1%

Source : GPBM

A fin 2013, les crédits à l'économie ont enregistré une hausse de 4% suite à la hausse des créances sur les sociétés de financement (+15%) et des créances clientèle (+3%). De ce fait, les créances du secteur bancaire marocain s'établissent à 748 499 MDH à fin 2013.

A fin 2014, les crédits à l'économie ont enregistré une hausse de 2% suite à la hausse des créances clientèle (+3%) qui compense la légère baisse des créances sur les sociétés de financement (-2%). De ce fait, les créances du secteur bancaire marocain s'établissent à 765 075 MDH à fin 2014.

A fin juin 2015, les crédits à l'économie ont enregistré une hausse de 1% suite à la hausse des créances clientèles (+1%). De ce fait, les créances du secteur bancaire marocain s'établissent à 770 968 MDH à fin juin 2015.

Evolution des ressources du secteur bancaire Marocain entre l'année 2012 et le premier semestre 2015 :

En millions DH	2012	2013	2014	30/06/2015	Var 13/12	Var 14/13	Var 06-15/14
Dettes envers les SF	812	1 346	3 659	3 477	66%	>100%	-5%
Total dépôts clientèle	661 939	717 521	766 227	788 963	8%	7%	3%
Comptes chèques	272 737	291 480	312 040	321 133	7%	7%	3%
Comptes courants	115 653	120 478	124 884	125 708	4%	4%	1%
Comptes d'épargne	58 252	119 315	129 244	132 816	>100%	8%	3%
Dépôts à terme	185 713	156 640	162 677	170 245	-16%	4%	5%
Autres dépôts	29 584	29 609	37 382	38 791	0%	26%	4%
Emprunts Financiers	1 162	1 202	3 243	3 042	3%	>100%	-6%
Titres de créance émis	65 428	65 319	62 075	57 038	0%	-5%	-8%
Total ressources	729 341	785 387	835 203	852 250	8%	6%	2%

Source : GPBM

A fin décembre 2013, les dépôts clientèle se sont établis à 717,5 MMDH contre 661,9 MMDH à fin 2012. Cette hausse découle principalement de l'augmentation significative (>100%) des comptes d'épargne à 119,3 MMDH.

Par ailleurs les emprunts financiers ont connu une hausse de 3% pour s'établir à 1,2 %MMDH à fin 2013 contre 1,1 MMDH à fin 2012.

Au fin décembre 2014, les dépôts clientèle ont atteint 766,2 MMDH contre 717,5 MMDH à fin 2013. Cette hausse de 7% résulte essentiellement de la hausse des comptes chèques, des comptes d'épargne, et des autres dépôts qui sont passés respectivement de 291,5 à 312,0 MMDH, de 119,3 à 129,2 MMDH et de 29,6 à 37,4 MMDH à fin 2014 en comparaison à fin 2013.

Par ailleurs, les emprunts financiers ont enregistré une hausse supérieure à 100% à fin décembre 2014, pour s'établir à 3,2 MMDH. De leur côté, les titres de créances émis se sont situés à 62,1 MMDH à fin décembre 2014, soit une baisse de 5% par rapport à l'exercice précédent.

A fin juin 2015, les dépôts clientèle se sont établis à 789,0 MMDH contre 766,2 MMDH à fin 2014. Cette hausse découle principalement de l'augmentation de 3% des comptes chèques à 321,1 MMDH et de l'augmentation de 5% des dépôts à terme à 170,2 MMDH.

Par ailleurs les emprunts financiers ont connu une baisse de 6% pour s'établir à 3,0 MMDH à fin juin 2015 contre 3,2 MMDH à fin 2014.

Evolution des opérations hors bilan du secteur bancaire Marocain entre l'année 2012 et le premier semestre 2015 :

En millions DH	2012	2013	2014	30/06/2015	Var 13/12	Var 14/13	Var 06-15/14
Engagements de financement donnés	75 962	79 286	75 440	83 486	4%	-5%	11%
Engagements de garantie donnés	113 980	119 181	119 081	126 370	5%	0%	6%
Provisions sur Engagements par Signature	505	503	612	779	0%	22%	27%
Total engagements hors bilan	190 447	198 970	195 133	210 635	4%	-2%	8%

Source : GPBM

Les opérations hors bilan sont principalement constituées des engagements de financement et de garantie donnés.

A fin décembre 2013, le total des engagements hors bilan s'est élevé à 198,9 MMDH contre 190,4 MMDH en 2012. Cette hausse de 4% s'explique essentiellement par l'augmentation respective des engagements de financement donnés et des engagements de garantie donnés de 4% et 5% entre 2012 et 2013.

A fin décembre 2014, le total des engagements hors bilan s'est élevé à 195,1 MMDH contre 198,9 MMDH à fin 2013. Cette évolution est due à la baisse de 5% des Engagements de financement donnés qui passent de 79 286 MMDH en 2013 à 75 440 MMDH en 2014.

A fin juin 2015, le total des engagements hors bilan s'est élevé à 210,6 MMDH contre 195,1 MMDH en 2014. Cette hausse de 8% s'explique essentiellement par l'augmentation respective des engagements de financement donnés et des engagements de garantie donnés de 11% et 6%.

IV.4. ACTIVITES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La BCP intervient dans trois principaux domaines d'activité :

- Activité de gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR : activité traditionnelle de la BCP, à la différence des autres banques commerciales, gérée au niveau de la salle des marchés ;
- Activité d'intermédiation bancaire : développé suite à la réforme du CPM du 19 octobre 2000 ;
- Activité de gestion des services d'intérêt commun aux organismes du CPM

Ainsi, la BCP joue un rôle central au sein du CPM.

IV.4.1. ACTIVITE DE LA DIVISION BANQUE DE FINANCEMENT

La BCP a pour objet d'effectuer toutes les opérations susceptibles d'être réalisées par une banque. Toutefois, son champ d'intervention en matière d'intermédiation bancaire est limité par la loi. En effet, cette activité était réservée aux BPR et la BCP n'intervenait qu'en matière de consortialisation et de syndication des crédits avec les BPR au regard de leurs coefficients de division des risques et de la politique de partage du risque de contrepartie (contre-garanties).

L'activité de l'intermédiation bancaire de la BCP a été développée avec la réforme du CPM en 2000. La BCP a été autorisée à renforcer son portefeuille clientèle moyennant l'entrée directement en relation avec de nouvelles affaires non-clientes opérant dans le champ d'action territorial des BPR, tout en se limitant aux grandes entreprises publiques ou privées développant un CA supérieur à un certain seuil (300 millions de DH).

Outre la limitation légale de son champ d'activité, la BCP ne dispose pas d'un réseau commercial propre matérialisé par des guichets. Ce n'est qu'en avril 2002 qu'une antenne commerciale a été ouverte à Casablanca pour servir la clientèle de la banque.

IV.4.2. ACTIVITE DE LA DIVISION BANQUE DES MARCHES

Compte tenu des spécificités organisationnelles du Groupe Banque Populaire et en égard aux prérogatives qui lui sont dévolues par la loi 12-96 et l'article 5 des statuts de la BCP, l'activité de marchés au sein de la Banque Centrale Populaire s'organise autour des métiers suivants :

- Gestion de trésorerie pour le compte du Groupe,
- Gestion du portefeuille titres du Groupe
- Négociation et trading pour le compte de la clientèle au niveau des marchés de changes et des produits dérivés (options de changes, produits structurés et couvertures sur les matières premières)
- Intervention sur le marché boursier pour le compte de la banque
- Gestion du portefeuille obligataire international

La Division Banque des marchés regroupe donc une plateforme unique de toutes les activités de Marché comprenant les opérations de change et produits dérivés, de marché monétaire, de taux et d'actions. Cette organisation permet une coordination optimale entre les différentes unités du groupe opérant sur ces marchés.

Ainsi et de par son statut et ses missions, la BCP s'impose de fait comme l'un des principaux investisseurs du Royaume, jouant un rôle de premier plan sur le marché aussi bien en tant que principale contrepartie pour les diverses opérations de sa clientèle qu'à travers l'activité de gestion de fonds.

Quant à la politique de placement de la BCP, elle consiste à maintenir un rendement stable à moyen terme, tout en profitant des opportunités de trading qu'offre le marché et ce, dans le respect des limites de risque autorisées par le Comité Directeur.

De ce fait, les placements de la BCP se composent principalement des portefeuilles investissement et placement.

Les placements du Portefeuille investissement sont adossés à des ressources stables. Ils sont par conséquent préservés à long terme.

Les placements en portefeuille placement sont quant à eux opérés dans la perspective de réaliser des plus-values à court-terme. En effet, le portefeuille placement joue le rôle d'un portefeuille de trading sur l'ensemble des compartiments financiers (devises, actions, obligataire international, obligataire domestique,...)

IV.4.3. SERVICES D'INTERET COMMUN

En tant qu'organisme central des entités du groupe CPM, la BCP est, conformément à l'article 21 de la loi 12-96, chargée de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

De par sa mission et son organisation, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations des services d'intérêt commun. Par conséquent, tous les frais engagés par la BCP pour le bon fonctionnement du CPM (constatés en totalité en charges générales d'exploitation dans les comptes de la BCP) sont, selon un mode de refacturation, répercutés à l'identique (au prix coûtant) aux BPR.

Les prestations refacturées sont comptabilisées en produits d'exploitation non bancaire. De ce fait, elles viennent en déduction des charges générales d'exploitation de la BCP.

• Nature des services d'intérêt commun

De manière générale, ces services regroupent tout ce qui concerne les opérations commerciales, de marketing et de développement, de recouvrement des valeurs, de gestion et de formation du personnel, de traitement comptable et financier, de conception, de fonctionnement et de maintenance du système de traitement de l'information.

Les services d'intérêt commun sont financés dans le cadre des budgets d'investissement et de fonctionnement des organismes du CPM et ce conformément aux dispositions de la circulaire NOR-309/01-01 relative à la normalisation de la procédure budgétaire.

• Facturation des services d'intérêt commun

L'approche retenue pour déterminer les coûts opératoires ainsi que les charges de structure des prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM ou de son Comité Directeur est une approche par les centres de coûts. Elle distingue huit (8) centres de coût dits « centres de charges communes » regroupant chacune une ou plusieurs fonctions prestataires de services de la BCP. (cf. Tableau ci-dessous).

Les prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM et de son Comité Directeur sont facturées au prix coûtant (sans marge).

Deux modes de facturation sont prévus :

- Facturation directe des frais occasionnés par les prestations dont les coûts sont clairement identifiés :
 - Affranchissement ;
 - Confection de chèques ;
 - Confection de cartes monétiques ;
 - Microfilmage et production de CD-ROM.
- Répartition des coûts des huit centres de charges communes, y compris les dotations aux amortissements, selon des clés de répartition bien définies (voir tableau ci-dessous).

Ainsi, à l'occasion de l'arrêté comptable, la BCP arrête les charges des centres d'intérêt commun (fonds commun) et facture à chacun des organismes du CPM la part le concernant.

Centre de charges communes	Clé de répartition	Fonctions concernées
1. Structure	▪ Chiffre d'affaires	▪ Présidence Direction Générale ▪ Cabinet de la Présidence Direction Générale ▪ Sociétariat Général CPM ▪ Vie Institutionnelle ▪ Communication Institutionnelle et Interne ▪ Gestion Globale des Risques ▪ Conformité ▪ Pilotage, Comptabilité et Finance
2. Inspection Générale	▪ Nombre d'écritures	▪ Inspection Générale ▪ Audit interne BCP
3. Marocains du Monde	▪ Nombre de comptes chèques MDM	▪ Banque des Marocains du Monde
4. Particuliers et Professionnels	▪ Nombre de comptes cheque particuliers	▪ Banque des particuliers et professionnels

5. Banque de l'entreprise	▪ Nombre de comptes courants entreprises	▪ Banque de l'entreprise
6. RH	▪ Effectif	▪ Ressources Humaines
7. Services	▪ Nombre d'écritures	▪ Production bancaire ▪ Organisation et qualité ▪ Moyens Généraux ▪ Direction Internationale
8. Informatique	▪ Nombre d'écritures	▪ Etudes et Développement ▪ Architecture et Infrastructure ▪ Production Informatique ▪ Monétique ▪ Service aux filiales ▪ Sécurité des systèmes d'information et contrôle interne ▪ Refonte du système d'information ▪ Assistance à maîtrise d'ouvrage

Source : BCP

IV.4.4. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'EXPLOITATION DE LA BCP

Evolution des crédits

L'encours net des crédits à la clientèle par type de crédit est réparti de la manière suivante :

(En MMDH)	2012	2013	2014	30/06/2015	Var 13/12	Var 14/13	Var 14/06-2015
Crédits de trésorerie et à la consommation	33 543	32 086	33 748	33 391	-4,34%	5,18%	-1,06%
Crédits à l'équipement	19 287	21 850	18 166	21 143	13,29%	-16,86%	16,39%
Crédits immobiliers	20 172	21 830	24 025	23 817	8,22%	10,05%	-0,87%
Autres crédits	5 643	8 696	10 679	10 122	54,10%	22,80%	-5,22%
Encours net des crédits clientèle	78 645	84 461	86 619	88 473	7,40%	2,56%	2,14%

Source : BCP-Comptes sociaux

A fin décembre 2013, l'encours net des crédits clientèle s'inscrit en hausse par rapport à fin 2012 pour s'établir à 84,5 MMDH. Cette hausse résulte essentiellement de la hausse des crédits à l'équipement (+13% à 21,8 MMDH) et des autres crédits (+54% à 8,7 MMDH).

A fin décembre 2014, l'encours net des crédits clientèle a augmenté de près de 3% par rapport à fin 2013 (86,6 contre 84,5 MMDH). Les principales hausses ont concerné les crédits immobiliers et les Autres crédits passés respectivement de 21,8 à 24,0 MMDH et de 8,7 à 10,7 MMDH. Ces hausses ont été compensées par la baisse des crédits à l'équipement qui sont passés de 21,9 à 18,2 MMDH entre fin décembre 2013 et fin décembre 2014.

A fin juin 2015, l'encours net des crédits clientèle s'inscrit en hausse par rapport à fin 2014 pour s'établir à 88,5 MMDH. Cette hausse résulte essentiellement de la hausse des crédits à l'équipement (+16%) à 21,1 MMDH.

La ventilation des crédits par secteur d'activité fait état du tableau suivant :

Secteurs	2012	Part	2013	Part	2014	Part	30/06/2015	Part
Entreprises	80 809	87,26%	86 181	87,33%	87 714	86,29%	89 740	86,15%
Activités financières	17 488	18,88%	19 709	19,97%	18 309	18,01%	18 936	18,18%
Commerce, et services divers	17 527	18,93%	14 613	14,81%	16 662	16,39%	16 851	16,18%

dont commerce	10 025	10,82%	9 938	10,07%	11 752	11,56%	11 656	11,19%
Production et distribution								
Electricité, Gaz et Eau	11 852	12,80%	15 014	15,21%	15 873	15,62%	16 836	16,16%
Promotion immobilières	12 455	13,45%	12 225	12,39%	13 230	13,02%	12 668	12,16%
Industries diverses	4 099	4,43%	5 966	6,05%	6 458	6,35%	5 113	4,91%
Transports et communications	3 952	4,27%	4 658	4,72%	3 514	3,46%	4 358	4,18%
Bâtiment et travaux publics	1 241	1,34%	1 760	1,78%	2 393	2,35%	2 233	2,14%
IMEE	2 577	2,78%	2 724	2,76%	3 094	3,04%	3 187	3,06%
Hôtels et restaurants	2 797	3,02%	2 689	2,72%	2 646	2,60%	2 734	2,62%
Industrie chimique et parachimique	2 324	2,51%	1 884	1,91%	1 619	1,59%	1 796	1,72%
Industries alimentaires	1 417	1,53%	2 176	2,21%	1 777	1,75%	1 985	1,91%
Agriculture, chasse et sylviculture	598	0,65%	622	0,63%	846	0,83%	751	0,72%
Industrie textile, de l'habillement et du cuir	796	0,86%	814	0,82%	851	0,84%	765	0,73%
Administration publique	593	0,64%	561	0,57%	286	0,28%	278	0,27%
Pêche, aquaculture	89	0,10%	76	0,08%	103	0,10%	93	0,09%
Industries extractives	1 003	1,08%	690	0,70%	54	0,05%	1 157	1,11%
Particuliers	11 802	12,74%	12 503	12,67%	13 936	13,71%	14 423	13,85%
dont immobiliers	8 922	9,63%	9 744	9,87%	11 158	10,98%	11 635	11,17%
Encours brut*	92 611	100,00%	98 684	100,00%	101 651	100,00%	104 164	100,00%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

(*) Crédits par décaissement.

A fin 2014, les secteurs du commerce et services divers, de la promotion immobilière, de la production et distribution d'électricité, gaz et eau, ainsi que celui des activités financières ont représenté environ 63% de l'encours brut des crédits contre à peu près 62% à fin décembre 2013.

Au 30/06/2015, les secteurs du commerce et services divers, de la promotion immobilière, de la production et distribution d'électricité, gaz et eau, ainsi que celui des activités financières ont représenté environ 63% de l'encours brut des crédits soit la même part qu'à fin décembre 2014.

La concentration des dossiers de crédit par emprunteur est résumée dans le tableau suivant :

Part des encours par emprunteur (EnMdh)	Encours 2014	Part	30/06/2015	Part
le 1er emprunteur	4 157	4,09%	3 828	3,67%
les cinq premiers emprunteurs	16 377	16,11%	15 587	14,96%
les dix premiers emprunteurs	26 507	25,95%	22 215	21,33%
Encours brut total des crédits*	102 158	100,00%	104 164	100%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

(*) Crédits par décaissement.

S'adressant à une clientèle diversifiée, le portefeuille crédits de la BCP est légèrement concentré : les 10 premiers emprunteurs concentrent 21,33% des crédits au 30/06/2015 contre 25,95 % au 31/12/2014.

Evolution des dépôts clientèle

L'encours des dépôts de la clientèle par type de produit est réparti de la manière suivante :

(En MDH)	2012	Part	2013	Part	2014	Part	30-juin-15	Part
Comptes à vue créditeurs	30 595	61,74%	30 228	59,15%	31 674	58,11%	35 828	63,45%

Comptes d'épargne	3 647	7,36%	4 040	7,91%	4 504	8,26%	4 735	8,39%
Dépôts à terme (DAT)	12 186	24,59%	14 651	28,67%	16 129	29,59%	14 224	25,19%
Autres comptes créditeurs	3 127	6,31%	2 282	4,47%	2 203	4,04%	1 681	2,98%
Dépôts de la clientèle	49 555	100,00%	51 202	100,00%	54 510	100,00%	56 468	100,00%
% de croissance			3,12%		6,67%		3,59%	

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin 2013, les dépôts clientèle ont enregistré une hausse de 3% pour s'établir à 51,2 MMDH. Cette hausse résulte principalement de la hausse des dépôts à terme (+20% à 14,6 MMDH).

A fin décembre 2014, les dépôts de la clientèle se sont établis à 54,5 MMDH soit une hausse de 6% par rapport à fin 2013. Cette évolution est due essentiellement à la hausse des dépôts à terme qui sont passés de 14,6 MMDH à fin 2013, à 16,1 MMDH à fin 2014, mais aussi à celle des comptes à vue créditeurs qui sont passés de 30,2 MMDH à fin 2013, à 31,6 MMDH à fin 2014.

A fin juin 2015, les dépôts de la clientèle se sont établis à 56,5 MMDH soit une hausse de près de 4% par rapport à fin 2014. Ceci s'explique principalement par la hausse des comptes à vue créditeurs qui sont passés de 31,7 MMDH en 2014 à 35,8 MMDH à fin juin 2015 pour représenter 63,45% des dépôts de la clientèle.

Evolution des Engagements donnés par signature

En MDH	2012	2013	2014	30-06-2015	Var 13/12	Var 14/13	Var 14/06-15
Engagements de financement donnés en faveur d'EC	2 125	1 067	1 406	1 210	-49,79%	31,77%	-13,94%
Engagements de financement en faveur de la clientèle	27 442	30 831	24 258	26 987	12,35%	-21,32%	11,25%
Engagements de garantie d'ordre d'EC	6 198	7 184	7 645	10 662	15,91%	6,42%	39,46%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	8 037	9 229	11 204	11 256	14,83%	21,40%	0,46%
Autres titres à livrer	-	-	-	-	-	-	-
Total engagements donnés	43 803	48 310	44 515	50 116	10,29%	-7,86%	12,58%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin 2013, les engagements donnés ont enregistré une hausse de 10% pour se situer à 48,3 MMDH. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation de 12% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle et la hausse de 16% des engagements de garantie d'ordre EC.

A fin décembre 2014, les engagements donnés ont baissé de 8% pour s'établir à 44,5 MMDH suite à la baisse des engagements de financement en faveur de la clientèle de 21%.

A fin juin 2015, les engagements donnés ont enregistré une hausse de près de 13% pour s'établir à 50,1 MMDH. Cette hausse s'explique par la croissance des engagements de garantie d'ordre EC de 39% pour atteindre 10,7 MMDH et par les engagements de financement en faveur de la clientèle qui ont augmenté de 11% pour atteindre 27 MMDH.

Evolution des Engagements reçus par signature

En MDH	2012	2013	2014	30-juin-15	Var 13/12	Var 14/13	Var 14/06-15
Engagements de financement reçus d'EC	6	8	4	8	33,33%	-50,00%	100,00%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6 577	5 166	8 306	13 467	-21,45%	60,78%	62,14%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	31	31	30	77	0,00%	-3,23%	156,67%
Autres titres à recevoir	-	-	-	-	-	-	-

Total engagements reçus	6 614	5 204	8 341	13 552	-21,32%	60,28%	62,47%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin 2013, les engagements reçus ont enregistré une baisse de 21% pour se situer à 5,2 MMDH. Cette baisse provient principalement de celle des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés de 21% et qui s'établissent à 5,1 MMDH à fin décembre 2013.

A fin décembre 2014, les engagements reçus ont augmenté de 60% pour s'établir à 8,3 MMDH. Cette augmentation provient des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés qui sont passés de 5,1 MMDH à fin 2013 à 8,3 MMDH à fin 2014.

Au 30/06/2015, les engagements reçus ont enregistré une hausse de 62% pour atteindre 13,6 MMDH. Celle-ci s'explique principalement par la hausse des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés de 62% pour se situer à 13,5 MMDH.

V. RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines figurent parmi les axes prioritaires de la stratégie de développement de la BCP. De ce fait, la BCP a pu capitaliser un savoir-faire dans les métiers de la banque et de la finance en général. Cette expertise dont jouit l'ensemble de son capital humain constitue un atout considérable pour la banque.

V.1. EFFECTIFS

Evolution de l'effectif par catégorie

Catégorie	2012	%	2013	%	Var 12/13	2014	%	Var 13/14	30/06/15	%	Var 14/15
Employés	248	10%	249	10%	0,4%	306	12%	23%	309	12%	1%
Gradés	434	18%	405	16%	-6,7%	367	14%	-9%	347	13%	-5,4%
Cadres	1 778	72%	1 811	74%	1,9%	1873	74%	3%	1926	75%	2,8%
Total	2 460	100%	2 465	100%	0,2%	2546	100%	3,3%	2582		1,4%

Source : BCP

A fin Juin 2015, l'effectif de la BCP s'est élevé à 2 582 personnes en hausse de 1,4% par rapport à fin 2014 soit un additionnel net de 36 agents. Cette faible hausse est due pour l'essentiel aux 120 entrées dont 101 recrutements (64 soit 64% affectés à la BDC) contre un total départ de 84 dont 37 départs en retraite et 22 démissions.

Par ailleurs, le taux d'encadrement de la BCP s'est fixé à 75% à fin juin 2015.

	2012	2013	2014	30/06/2015
Taux d'encadrement	72%	74%	74%	75%
Turnover (*)	2,5%	1,2%	1,6%	0,7%

(*) turnover = (Total départs – retraites – décès – fin de contrats)/effectif fin de période

Source : BCP

A fin juin 2015, l'effectif de la BCP est composé de 50% d'hommes contre 50% de femmes.

Répartition des effectifs par genre

	2012	%	2013	%	Var 12/13	2014	%	Var 13/14	30/06/15	%	Var 14/15
Hommes	1 302	53%	1 272	52%	-2,30%	1291	51%	1%	1300	50%	0,7%
Femmes	1 158	47%	1 193	48%	3,00%	1255	49%	5%	1282	50%	2%
Total	2 460		2 465		0,20%	2546		3%	2582		1,4%

Source : BCP

Par ailleurs, il est à signaler qu'à fin juin 2015, 48,5% des effectifs ont une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans au sein de la banque.

La population de la BCP qui a plus de 50 ans représente 29% de l'effectif soit 747 agents.

Répartition par âge	2012	2013	2014	30/06/15
Moins de 25 ans	209	256	283	268
De 25 à 35 ans	723	694	843	899
De 36 à 50 ans	863	787	784	668
Plus de 50 ans	665	728	636	747
Total	2460	2465	2546	2582

Source : BCP

V.2. POLITIQUE DE RECRUTEMENT

La banque privilégie le recrutement en interne, et n'a recours au recrutement externe qu'après avoir épuisé les possibilités de recrutement au sein de la banque.

Le recrutement externe, en cas de besoin, se fait à travers un schéma bien défini permettant à la banque de sélectionner les profils adéquats. La procédure de recrutement externe comprend des concours de présélection écrits, des entretiens individuels et en groupe ainsi qu'une évaluation des résultats par un comité dédié au recrutement.

Les besoins de recrutement sont déterminés en tenant compte des exigences du plan de développement et des indicateurs de la cartographie des effectifs et des compétences ainsi que des plans de relève.

La politique de recrutement est adaptée aux enjeux de renouvellement de compétences et de préparation de la relève afin d'éviter de gérer des périodes de rupture en dotation des compétences et notamment pour les emplois clés.

V.3. FORMATION ET EVALUATION

La BCP accorde une place privilégiée à la formation de ses ressources humaines. La politique de formation poursuivie par la banque est basée sur la mise à niveau des compétences techniques et sur la préparation de la relève. Chaque année, le groupe alloue un budget conséquent destiné à la formation.

Les formations réalisées par la BCP sont animées par des formateurs internes. Le recours à des organismes externes porte sur des thèmes pointus ainsi que sur des formations bancaires diplômantes tels les brevets bancaires et les diplômes de l'Institut Technique de Banque. Les formations sont mises en œuvre soit sous forme de cycles génériques et filières métiers (4 à 6 semaines) soit sous forme de séminaires (1 à 3 jours) pour la formation continue ou d'accompagnement aux évolutions professionnelles.

Au 31 juin 2015, les indicateurs relatifs aux formations dont a bénéficié le personnel de la BCP se présentent comme suit :

Indicateurs de formation	Réalisations 2012	Réalisations 2013	Réalisations 2014	Réalisations 30/06/2015

Nombre de participations (*)	5 631	7101	6513	3003
Nbre de J/H	8 646	8 115	12699	9399

* Un agent peut participer à plusieurs actions.

Source : BCP

V.4. POLITIQUE SOCIALE

La BCP adopte la politique sociale instaurée par le Crédit Populaire du Maroc, visant à motiver ses Ressources Humaines. Dans ce contexte, la rémunération des salariés comprend un salaire de base, auquel s'ajoute une bonification personnelle, une prime d'ancienneté, une prime de bilan, une allocation de congé, une prime d'intéressement, des indemnités de transport, de logement et d'emploi, une aide au logement et enfin des frais de représentation. Viennent s'ajouter à ces éléments, d'autres éléments de rémunération non récurrents et soumis à des conditions particulières. Ces éléments comprennent une prime de réussite, une prime de scolarité, une prime spéciale d'ancienneté et une indemnité de fin de carrière.

Les collaborateurs de la BCP bénéficient de plusieurs prestations comprenant des prêts à des taux préférentiels, des assurances, un système de prévoyance sociale et de loisirs en plus d'autres prestations et avantages sociaux.

Les prêts accordés au personnel comprennent deux types. Des prêts accordés dans le cadre d'une enveloppe annuelle fixée par la Direction Générale au début de chaque année et répartie entre les différentes BPR et la BCP. Des prêts accordés hors enveloppe qui, à l'exception de quelques prêts spécifiques, ont les mêmes caractéristiques que les crédits accordés à la clientèle, bénéficiant toutefois de taux préférentiels.

En terme d'assurances, le personnel bénéficie en plus des garanties prévues par la législation sociale, de garanties complémentaires dont la Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires, l'Assurance Maladie Complémentaire, le régime de Retraite Complémentaire du Personnel du CPM, l'Assurance décès toutes causes, l'Assurance Accident de travail et l'Assurance Prêt habitat.

Dans le cadre des efforts déployés par la banque en vue d'offrir aux agents et à leur famille le maximum d'avantages sociaux, la banque dispose de centres de vacances installés à travers le Royaume. Par ailleurs, la banque offre aux enfants de ses agents un environnement social favorable, et ce, à travers l'organisation de colonies de vacances, la célébration de certaines fêtes, des indemnités de rentrée scolaire et enfin des primes et des aides de scolarité. A cela s'ajoute un système d'aide sociale en cas de décès du salarié ou d'un membre de sa famille, en cas de maladie grave ou en cas de problèmes sociaux graves.

En outre, la banque dispose d'un fonds social destiné à financer les opérations à caractère humanitaire et social en faveur du personnel. Ce fonds est alimenté annuellement à hauteur de 5% du Résultat Net dégagé par le Crédit Populaire du Maroc après constitution de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et après contribution aux Fondations Banques Populaires.

Par ailleurs, les agents bénéficient d'autres prestations sociales dont :

- La Médecine préventive qui :
 - Assure le suivi médical de l'agent depuis son recrutement ;
 - Participe à l'amélioration des conditions de travail, de l'hygiène et de la sécurité ;

- Assure le conseil, la sensibilisation et l'information des agents dans le domaine de la santé.
- Une Centrale d'achat à Casablanca qui propose aux agents des produits divers à prix de gros pour les produits de 1ère nécessité ;
- Un restaurant collectif est mis à la disposition des agents du siège de la BCP et dont les repas sont subventionnés à hauteur des 2/3 par la banque. Pour les agents ne disposant pas de restaurant collectif ; il est mis à leur disposition une prime de panier de 18DH/jour.

Enfin la banque offre chaque année à un certain nombre d'agents éligibles, la possibilité d'effectuer le pèlerinage aux lieux saints en leur accordant une dotation pécuniaire et un congé supplémentaire de 10 jours ouvrés.

VI. MOYENS INFORMATIQUES ET ORGANISATION DE LA BCP

VI.1. SYSTEME D'INFORMATION

Présentation du Système d'Information du CPM

Dans le cadre d'une politique volontariste de développement de son Système d'Information, le Crédit Populaire du Maroc confie sa gestion à la Banque Centrale Populaire, en tant que service commun du Groupe, qui assure ainsi des économies d'échelle, une cohérence globale, une sécurité optimale et une qualité de service digne des meilleures pratiques en la matière.

Cette politique a permis la couverture de l'ensemble des métiers de la Banque. Le taux d'automatisation avoisine les 95% et le taux d'équipement est quasiment de 100%.

Dotée d'une organisation technique et humaine transversale où le back et le front office se synchronisent parfaitement, assurant ainsi une grande disponibilité et une intégrité totale des données informatisées.

Parallèlement à la stabilité de l'infrastructure et de la production informatique, un programme de développement ambitieux est engagé depuis les années 2000, pour répondre à la forte progression annuelle des activités du Groupe (plus de 5% du PNB est consacré annuellement à l'informatique), tout en maintenant son avantage concurrentiel dans la mise en place de nouveaux services, qui répondent au mieux aux besoins actuels et futurs de sa clientèle.

Organisation du Pôle Organisation et Systèmes d'Information

Le Pôle « Organisation et Systèmes d'information » est structuré en six Divisions :

- La Division Etude et Développement :
 - assure la réalisation des solutions informatiques ;
 - garantit l'application rigoureuse de la structure logique des données de l'Institution ;
 - assure la planification et le suivi des budgets et des ressources de la fonction chargée des SI.
- La Division Architecture & Infrastructure :
 - gère les infrastructures des plateformes de traitement et des télécommunications du Groupe ;
 - Etudie la capacity planning et anticipe la mise à niveau de l'ensemble des infrastructures SI au regard des projets stratégiques du Groupe.

- Assure la haute disponibilité, la sécurité et la résilience (Plan de secours informatiques) des infrastructures du Groupe.
- Consolide et gère les infrastructures des Systèmes d'Information des filiales du Groupe ;
- La Division Production Informatique gère le patrimoine tangible et les moyens d'exploitation informatique de l'Institution. Elle est garante de la disponibilité du Système d'Information ;
- La Division Monétique et Nouvelles Technologies gère la Monétique du Groupe ;
- La Division Projets et Organisation, assure l'interface entre les utilisateurs du SI et la maîtrise d'œuvre technologique. Elle se structure de fait comme assistant à maître d'ouvrage des projets Systèmes d'information, et garantie leur aboutissement. Parallèlement, elle conçoit et optimise les processus de traitement et elle est gère le dispositif réglementaire interne.
- La Division Refonte du SI loge l'ensemble des projets structurants issus du nouveau plan stratégique.

Parallèlement une Direction lui est rattachée :

- la Direction Sécurité des Systèmes d'Information et Contrôle Interne qui assure le cadre général et le pilotage de la sécurité des Systèmes d'Information.

Le Pôle Organisation et Systèmes d'Information compte à fin juin 2015 270 collaborateurs dont 225 ingénieurs. Il dispose de deux Centres à Casablanca : le premier -hautement sécurisé- de plus de 7000 m², loge l'ensemble des équipements de production et les compétences en charge de leur maintien. Le second- baptisé Centre de Recherche et Développement, agencé sur plus de 4000 m², loge les équipes qui conçoivent et qui développent les produits technologiques du Groupe, véritable moteur de croissance au service du développement de la Banque.

Un Centre de Backup est aussi en production pour assurer la continuité de service en cas de sinistre.

Description du Système d'Information actuel

Le système d'information repose sur plusieurs environnements :

- Un environnement Agence qui remonte vers un environnement Central ;
- Des serveurs abritant des solutions centrales ;
- Des serveurs pour la gestion de l'infrastructure.

Le réseau du GBP est un réseau étendu, constitué de plusieurs réseaux locaux interconnectés par des liaisons spécialisées (LS, Fibres et Hertzien) reliant le site Central, 10 BPR et le siège BCP, 12 grandes succursales et environ 1300 agences et une dizaine de « Souk Bank ».

Les serveurs et les postes de travail de la BCP et des Banques Populaires Régionales sont connectés directement.

L'environnement applicatif actuel du CPM repose sur des applications agences et des applications centrales. Les solutions mises en place résultent de développements en interne, et sur un certain nombre de solutions du marché.

Quelques indicateurs d'activité du Système d'Information du Groupe- au 31 décembre 2014

L'ordinateur central a géré en 2014 environ 9 millions de comptes, générant plus de 327 millions d'écritures comptables pour une charge moyenne ne dépassant pas 30 % de sa capacité de traitement.

Enfin, le taux de disponibilité moyen des liaisons de télécommunication entre les différents sites du Groupe dépasse les 99%.

En 2014, le parc des Guichets Automatiques Bancaires a atteint 1609 unités, contre 1449 à fin 2013. Le nombre de cartes émises par le réseau GBP a progressé de 16%, passant à trois millions huit cent cinquante-huit milles cartes (premier émetteur de carte avec 33% de parts de marché). L'activité monétique en nombre de transactions GAB est passée à environ 90 millions en 2014, et un taux de disponibilité égal à 95,25%.

VI.2. SYSTEME ORGANISATION ET QUALITE DU GROUPE ET DE LA BCP

Le Système Organisationnel du Groupe Banque Populaire a pour but de normaliser et d'optimiser le fonctionnement du Groupe et de ses différentes entités, et ce à travers un ensemble de supports méthodologiques et de référentiels normatifs.

Le système organisationnel du groupe est constitué :

- d'un recueil des définitions de missions ;
- d'un dispositif réglementaire interne ;
- d'une cartographie de processus modélisée, documentée et mise à la disposition du personnel du CPM, via un intranet dédié.

Recueil des définitions de missions

Définitions de fonctions de la BCP :

La définition de fonction BCP décrit le mode de fonctionnement des différentes structures de la Banque Centrale Populaire. Elle comprend :

- l'organigramme de la Banque Centrale Populaire ;
- l'organigramme détaillé de chaque fonction ;
- les attributions de chaque fonction et les interdépendances éventuelles avec les autres entités ;
- Les comités d'animation dont chaque fonction est membre.

Définitions de fonctions de la BPR :

La définition de fonction BPR décrit le mode de fonctionnement des différentes structures de la Banque Populaire Régionale. Elle comprend :

- L'organigramme type de la Banque Populaire Régionale ainsi que les attributions des fonctions du siège ;
- Les attributions des fonctions de la succursale et son organigramme générique ;
- Les attributions des fonctions d'un centre d'affaires et son organigramme générique ;
- Le mode de fonctionnement du Directoire de la BPR ;
- Les comités d'animation de la structure du siège de la BPR et des succursales.

Dispositif réglementaire interne :

Ce dispositif vise à fixer les conditions d'exercice des activités de la banque en précisant, pour chaque acteur, ses obligations professionnelles et juridiques tant à l'égard du groupement, de ses sociétaires, de ses clients, de ses partenaires, de ses fournisseurs que de ses concurrents. Il regroupe les circulaires et les procédures de travail.

Le Groupe veille en permanence au respect par ses organismes :

- des dispositions légales et réglementaires concernant ses diverses activités ;
- des prescriptions prévues par le texte de loi n° 12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi 77-14, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc.

Pour ce faire, il est mis en place un ensemble de textes réglementaires internes qui ont pour objectifs de :

- Normaliser le fonctionnement des organismes du Crédit Populaire du Maroc, en l'occurrence la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales ce qui est à même :
 - de contribuer à la cohésion du Groupe,
 - d'homogénéiser la qualité des services et d'en assurer la régularité.
- Responsabiliser les agents par une définition claire des tâches et une délimitation des responsabilités, ce qui constitue un gage de sécurité et une base pour l'évaluation des performances ;
- Faciliter la formation et les rotations du personnel et, par-là, assurer la continuité des activités ;
- Constituer une base objective pour les activités de contrôle et d'audit.

Cartographie des processus :

Dans un objectif de consolidation des acquis en matière de documentation et de maîtrise des processus, la BCP a lancé, courant l'année 2009, un projet de modélisation des processus selon une démarche outillée. Ce projet s'est traduit par la mise en place d'un intranet dédié à la description et à la documentation des processus bancaires, offrant une information riche sur le fonctionnement de ces processus et sur le système organisationnel adopté par l'Institution. Cet intranet est accessible à tout le personnel de la banque.

Les différentes activités du Crédit Populaire du Maroc sont ainsi modélisées sous forme d'une cartographie des processus. Cette cartographie est maintenant positionnée au centre :

- du Dispositif Réglementaire Interne dont tous les éléments sont reliés aux processus concernés de la cartographie ;
- du dispositif de Contrôle Interne : les manuels de contrôles sont construits selon le découpage de la cartographie ;
- du dispositif de maîtrise des risques à travers la convergence opérée entre les processus métiers et la cartographie des risques ;
- du Système d'Information : les cartographies applicatives et fonctionnelles sont construites selon le même découpage.

Reengineering du back-office et filialisation des Centre de services partagés :

Parmi les axes de développement stratégique du GBP figure l'optimisation des activités de back-offices qui contribuera à l'amélioration de la productivité. Les objectifs escomptés sont l'amélioration de la qualité du service rendu, garantir la célérité et la fiabilité des traitements tout en réalisant des économies d'échelle.

Le traitement de l'information est ainsi assuré, par des structures de back-office dédiées chacune à une activité spécifique (flux, crédit, commerce international, gestion de comptes, traitement RH, etc.) et agissant en tant que prestataire de services, dont la relation avec les entités du Groupe est régie par des conventions de services définissant les obligations des parties contractantes ainsi que les système de tarifications appropriés, chargé d'offrir des produits et des services de qualité à des coûts optimisés. Ces objectifs sont accompagnés d'un programme approprié de mobilité et de formation des ressources humaines visant à améliorer leur professionnalisme et re-profiler leur compétence.

Dans cette optique, des études préparatoires, réalisées au second semestre de 2008, ont permis d'identifier des gisements de productivité à travers la réingénierie de certains processus de traitement et le regroupement des activités de support. Deux grands projets s'en sont découlés : d'une part la modélisation et la documentation des process, permettant au passage une révision du référentiel réglementaire interne, et d'autre part la réingénierie et la consolidation des traitements de back-office au niveau de « Centres de Traitement Nationaux ».

La mise en place de ces projets s'est traduite par :

- des gains conséquents en termes de productivité grâce à la mise en commun des moyens ;
- une amélioration de la qualité de service grâce à la standardisation des activités ;
- un renforcement de la sécurité et une réduction du risque opérationnel ;
- une transparence des coûts moyennant la mise en place de contrats de services et de garantie de qualité ;
- un recentrage des agences, des succursales et des centres d'affaires sur leurs missions de développement et d'animation commerciale.

Qualité

Afin d'accompagner les orientations ambitieuses de développement de la Banque et améliorer davantage les prestations offertes à la clientèle, la démarche qualité s'articule autour de trois axes :

1. Amélioration de l'accueil et de la qualité de service : Charte « Chaabi Accueil »

Le renforcement du dispositif « Chaabi Accueil » est maintenu par les actions suivantes :

- Formation et sensibilisation des acteurs du réseau sur les fondamentaux de l'accueil de la clientèle.
- Amélioration des prestations de l'accueil téléphonique en conformité avec les principes de la charte qualité.
- Généralisation de l'équipement des agences par le système électronique, en vue d'optimiser la gestion de l'attente.

2. Dispositif « Ecoute clients »

Ce dispositif est basé sur :

- **L'instauration d'un baromètre de satisfaction clientèle** : des campagnes d'enquêtes clients mystères et de satisfaction sont menées périodiquement afin de mesurer la qualité perçue par les clients. Les résultats sont traduits en plans d'actions visant l'amélioration continue des prestations de la Banque.
- **La gestion des réclamations clients** : En améliorant le dispositif, par l'intégration de la nouvelle directive BAM et une nouvelle solution, la Banque utilise ce gisement pour fidéliser davantage sa clientèle et améliorer les produits et services offerts.

3. Certification : un label Qualité

Le renouvellement de la certification des deux activités « Monétique » et « Crédits et Remises Documentaires » selon la norme ISO 9000, confirme la volonté de la Banque et son aptitude à répondre aux exigences de la norme ISO et à celles de sa clientèle. En marge de ces audits, différents chantiers ont été lancés visant la dynamisation de la démarche de progrès.

Etant donné que le système de management de la qualité a atteint sa maturité, il a été décidé en 2014 d'étendre le périmètre de certification à d'autres activités de la Banque.

VII. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA BCP SUR LA PERIODE 2012-2014

VII.1. PRESENTATION DE LA STRATEGIE

Le Groupe Banque Populaire a affirmé son expansion commerciale et financière, traduisant ainsi la vitalité de son business-model et la portée de son développement à l'international, particulièrement appuyée par la croissance prononcée de l'activité bancaire en Afrique Subsaharienne, tout en capitalisant sur les relations avec ses partenaires institutionnels d'une part, et poursuivant sa contribution au progrès social.

En ce qui concerne la BCP, les objectifs recherchés pour la période 2012-2014 ont été marqués par la volonté de s'affirmer comme un acteur financier de premier plan dans les activités de corporate banking,

de marché, de gestion d'actif, d'intermédiation boursière, de capital investissement et de retail banking sur la place du Grand Casablanca.

Aussi, la BCP tente également à travers des partenariats capitalistiques, ou "partenariats-métiers", d'élargir la gamme de son offre et de développer les parts de marché des filiales à un niveau en phase avec celui de l'activité d'intermédiation du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a consolidé sa présence en Afrique avec un nouvel élan de développement imprimé au Groupe Banque Atlantique. Cette opération de croissance externe est de nature à renforcer le rayonnement régional du Groupe et son ancrage dans le continent africain.

Durant la période, la BCP a renforcé ses fonds propres à travers les performances financières réalisées et les augmentations de capital opérées (5% réservée au Groupe BPCE et autant au Groupe SFI).

VII.2.STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'évolution des investissements réalisés par la BCP se présente comme suit :

En MDH	2012	2013	2014	30/06/0015	Var 13/12	Var 14/13
Immobilisations incorporelles	59	59	75	42	0,00%	27,12%
Immobilisations corporelles	486	545	433	157	12,14%	-20,55%
Immeubles d'exploitation	110	108	83	19	-1,82%	-23,15%
Mobilier et matériel d'exploitation	59	22	40	13	-62,71%	81,82%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	49	50	36	92	2,04%	-28,00%
Immobilisations corporelles hors exploitation	267	366	274	33	37,08%	-25,14%
Total	544	604	508	199	11,03%	-15,89%

Source : BCP

En 2012, la BCP a réalisé des investissements à hauteur de 544 MDH contre 627 MDH en 2011, soit une baisse de 13%. Les investissements réalisés concernent principalement des immobilisations hors exploitation (267 MDH en 2012 contre 383 MDH en 2011), des immobilisations corporelles d'exploitation (110 MDH en 2012 contre 68 MDH en 2011) et des immobilisations incorporelles (59 MDH en 2012 contre 80 MDH en 2011).

En 2013, la BCP a réalisé des investissements à hauteur de 604 MDH contre 544 MDH un an auparavant. Ces investissements concernent essentiellement les acquisitions d'immobilisations corporelles hors exploitation à hauteur de 366 MDH et d'immeubles d'exploitation pour un montant de 108 MDH à fin 2013.

En 2014, la BCP a investi 508 MDH contre 604 MDH un an auparavant. Ces investissements concernent essentiellement les acquisitions d'immobilisations corporelles hors exploitation (274 MDH en 2014 contre 366 MDH en 2013), celles d'immobilisations incorporelles (75 MDH en 2014 contre 59 MDH en 2013).et celles d'immeubles d'exploitation (83 MDH en 2014 contre 108 MDH en 2013).

Par ailleurs, au cours du premier semestre 2015 et des trois exercices qui le précèdent, la BCP a réalisé les opérations financières suivantes :

Semestre allant au 30-06-2015

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	% acquis	Montant DH
IMC	Augmentation du Capital en nature	28 708 500 DH	98,96% [1]	2 491 000 000,00
BANK AL AMAL	Acquisition des actions	600 000 000.00 DH	0,01%	24 050,00
AMIFA	Augmentation du Capital en numéraire	110 000 000 DH	90,91%	100 000 000,00
SMGFGDB	Prise de participation	1 000 000.00 DH	5.88%[2]	58 800,00

ABI	Acquisition des actions	113 964 700 000,00 FCFA	9,60%	279 459 171,91
TOTAL				2 870 542 021,91

[1] Pourcentage n'incluant pas l'opération de cession de 142 555 actions IMC à la CIMR

[2] Il s'agit d'un pourcentage non définitif

Source : BCP

Exercice 2014

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Secteur d'activité	Capital Social	% acquis	Montant DH
BANK AL AMAL	Acquisition des actions B	Banque	600 000 000 DH	0,04%	114 900,00
Banque Maghrébine du Commerce Extérieur (BMICE)	Prise de participation	Banque	150 000 000 USD	4,00%	12 400 200,00
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA'	Prise de participation	Holding	10 000 000 DH	100,00%	9 999 500,00
RABAT REGION AMENAGEMENTS	Prise de participation	services	17 400 000 DH	11,49%	2 000 000,00
BPMG	Augmentation du Capital en numéraire	Banque	100 000 000 000 GNF	21,31%	53 111 910,99
ABI	Acquisition d'actions	Holding	113 964 700 000 FCFA	15,00%	393 939 496,19
TOTAL					471 566 007,18

Source : BCP

Exercice 2013

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature opération	Secteur d'activité	Capital Social	%acquis	Montant (DH)
ABI	Libération du reliquat du Capital souscrit en 2012	Holding	113 964 700 000 FCFA		186 728 931
CHAABI DOC NET	Augmentation du Capital	Services (gestion des archives)	36 625 600 DH		7 167 200
BCDM	Augmentation du Capital par apport en nature	Banque	37 478 000 EURO		83 981 679
AUTRES					548 200
TOTAL					278 426 010

Source : BCP

Exercice 2012

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature opération	Secteur d'activité	Capital Social	%acquis	Montant (DH)
AWB MAROCO MAURITANIA	Conversion CCA	Financier	14 939 598 EURO		29 863 807
BP OUTSOURCING PROCESS	Prise de participation	Holding	5 000 000 DH	52,0%	2 600 000
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL	Prise de participation	Holding	113 964 700 000 FCFA	50,0%	968 285 672
UNIVERSITE INTERNATIONNALE DE RABAT	Prise de participation	Enseignement	111 000 000 DH	5,8%	30 000 000
AUTRES					750 450
TOTAL					1 031 499 929

Source : BCP

VII.3. STRATEGIE A L'INTERNATIONAL

La stratégie de développement à l'international du Groupe, s'est inscrite dans une triple dynamique tant sur le plan de l'accompagnement de la clientèle des marocains du monde dans l'espace européen, que de la croissance externe à travers de nouvelles prises de participations ou encore du développement de partenariats à l'étranger qui serviront de relais de croissance.

Implantations en Europe :

La présence du Groupe en Europe qui remonte au début des années soixante-dix s'est renforcée depuis 2008, à travers l'obtention de l'agrément de type « passeport européen » auprès de la Banque de France pour la filiale de droit français, Chaabi Bank (BCDM), en vue d'accompagner la clientèle des Marocains du Monde dans tout l'espace de l'Union Européenne. A ce titre, Chaabi Bank a ouvert, entre 2008-2013, des succursales en Espagne, Italie, Hollande, Allemagne en appui à l'action de celles déjà présentes en France et en Belgique.

L'année 2013 a connu l'ouverture d'une nouvelle agence à Toulouse en France.

Acquisitions à l'étranger :

En 2010, Bank Al Maghrib avait cédé ses parts dans la British Arab Commercial Bank (BACB), l'Union des Banques Arabes Et Françaises (UBAF) et l'Arab Italian Bank Rome (UBAE) en faveur de la Banque Centrale Populaire.

A titre de rappel, ces prises de participation par la BCP aux côtés d'autres institutions majeurs, telles que la Banque Centrale d'Egypte, la Banque Centrale de Libye, HSBC, Calyon et Unicredit, a pour objet d'encourager le rapprochement entre les opérateurs arabes et les pays d'accueil des institutions précitées à travers, notamment les activités de trade- finance et de financement de projets structurants de grande envergure.

Aussi, cette opération permettrait à la BCP un accès privilégié à des partenaires prestigieux ainsi qu'à un savoir-faire confirmé et à des marchés porteurs.

Implantations en Afrique :

L'Afrique subsaharienne constitue l'une des zones prioritaires pour le développement du Groupe Banque Populaire, notamment dans les régions CEMAC, UEMOA et CEDEAO. En effet, le Groupe est déjà présent dans ces régions depuis le début des années 90 par l'implantation de banques-filiales en Guinée et en République Centrafricaine et tout récemment en Zone UEMOA à travers le Groupe Banque Atlantique.

Ces implantations ont été réalisées notamment en vue de renforcer les liens économiques, ainsi que les échanges commerciaux entre le Maroc et ces pays.

Par ailleurs, la BCP a repris, avec Attijariwafa Bank, la banque BNP Paribas Mauritanie devenue Attijari Bank Mauritanie.

Partenariat avec le Groupe AFG :

La Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), société de droit ivoirien, ont signé le jeudi 7 juin 2012 un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine - UEMOA.

Le montage a consisté en la création d'un Holding 'Atlantic Business International' auquel AFG a apporté ses participations dans les banques Atlantiques présentes dans 7 pays, à savoir, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Niger, le Mali, le Togo et le Bénin;

Aujourd'hui, le groupe Banque Atlantique compte :

- plus de 1400 collaborateurs,
- 174 agences,
- près de 300.000 cartes bancaires
- plus de 440.000 clients.

Pour sa part, la BCP a intégré la nouvelle entité à travers une augmentation de capital réservée et réalisée par apport en numéraire de l'équivalent des participations apportées par AFG, soit 56.982.350 FCFA.

Cette prise de participation a permis à la BCP de :

- Intégrer un réseau existant, jouissant d'une identité reconnue et de parts de marchés confirmées en Afrique de l'Ouest ;
- S'appuyer sur la connaissance marché du management et des équipes locales et participer au transfert de compétences ;
- Structurer les organisations et investir dans le développement du groupe Banque Populaire en Afrique et profiter ainsi d'un important potentiel de croissance.

Par ailleurs, les principales opérations sur capital réalisées par la BCP au cours du premier semestre de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

Dénomination	Nature opération	Capital Social	Opération sur capital (en %)
INFRA MAROC CAPITAL (IMC)	Augmentation du Capital en nature (Participation au capital de l'IMC (284085 actions))	28 708 500 DH	98,96% (*)
BANK AL AMAL	Acquisition des actions	600 000 000 DH	0,01%
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Augmentation du Capital en numéraire	110 000 000 DH	90,91%
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES (SMGFGDB)	Prise de participation	1 000 000 DH	5,88% (**)
ABI	Acquisition des actions	113 964 700 000 FCFA	9,60%
I.P.S.M	Cession de la totalité de la participation	3 430 400 DH	0,01%
OCP	Apport pour l'augmentation du Capital de l'IMC	8 287 500 000 DH	1,82%
INFRA MAROC Capital (IMC)	Cession partielle de la participation (Cession de 142 555 actions IMC à la CIMR)	28 708 500 DH	49,66%

Source : BCP

* Pourcentage n'incluant pas l'opération de cession de 142 555 actions IMC à la CIMR

** Il s'agit d'un pourcentage non définitif

Les principales opérations sur capital réalisées par la BCP au cours des exercices antérieurs se présentent comme suit :

Exercice 2014

Dénomination	Nature opération	Capital Social	Opération sur capital (en%)
BANK AL AMAL	Acquisition des actions B	600 000 000 DH	0,04%
BANQUE MAGHREBINE DU COMMERCE EXTERIEUR (BMICE)	Prise de participation	150 000 000 USD	4,00%
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Prise de participation	10 000 000 DH	100,00%
RABAT REGION AMENAGEMENTS	Prise de participation	17 400 000 DH	11,49%
BPMG	Augmentation du Capital en numéraire	100 000 000 000 GNF	
ABI	Acquisition d'actions	113 964 700 000 FCFA	15,00%
MAROC TELECOMMERCE	Cession de la totalité de la participation soit (560 actions)	5 610 000 DH	9.98 %

Source : BCP

Exercice 2013

Dénomination	Nature opération	Capital Social	Opération sur capital (en%)
ABI	Libération du reliquat de la souscription	113 964 700 K XOF	-
BAA	Acquisition des actions B	600 000 000 Dhs	0.02%
CHAABI DOC NET	Augmentation du Capital	36 625 600 Dhs	-
BPMG	Acquisition de la part du CIH	50 000 000 K GNF	0.41%
BCDM	Augmentation du Capital	37 478 K €	-
MASTERCARD	Cession de la participation	3 289 893 000 USD	-
VISA Inc	Cession de la participation	26,870 K USD	-
FONDS MOUSSAHAMA I	Cession de la participation	36 400 000.00 Dhs	-

Source : BCP

PARTIE V

**SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA
BANQUE CENTRALE POPULAIRE**

Avertissement

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère non significatif pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle.

Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2012

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de consolidation
CPM (BCP+BPR)	-	100,00%	3 836 752	IG*
CHAABI BANK EUROPE (BCDM) K EUR	100,00%	100,00%	30 000	IG
BPMC (KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
DAR ADDAMANE	5,17%	52,63%	75 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
FONDS MOUSSAHAMA I	99,86%	99,86%	36 400	IG
VIVALIS (ASSALAF CHAABI)	64,01%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	98,85%	98,85%	31 450	IG
CIB (KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (KGNF)	55,53%	55,53%	50 410 450	IG
BANK AL AMAL	24,01%	35,86%	600 000	IG
FBPMC	100,00%	100,00%	439 869	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 783	IG
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 676	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%		IG
ATLANTIC BANK INTERNATIONAL (EN KCFA)	50,00%	100,00%	113 964 700	IG

(*) Intégration Globale
Source : BCP

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- Entrée dans le périmètre de consolidation de FPCT SAKANE et ATLANTIC BANK INTERNATIONAL.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2013

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
CPM	-	100,00%	5 321 030	IG (*)
CHAABI BANK (en K EUR)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (en KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
DAR ADDAMANE	5,71%	52,63%	75 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	49,00%	51,00%	600 000	IG
VIVALIS	64,01%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB (en KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (en KGNF)	55,53%	55,53%	50 490 726	IG
BANK AL AMAL	24,01%	35,86%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO CREDIT	100,00%	100,00%	377 379	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 783	IG
UPLINE SECURITIES	74,87%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	74,87%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	74,87%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	20,24%	27,04%	1 050	MEE
MAGHREB TITRISATION	17,97%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	37,44%	50,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	74,87%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	74,87%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	74,87%	100,00%	1 500	IG
UPLINE TECHNOLOGIES	14,97%	20,00%	300	MEE
UPLINE INVESTMENT FUND	26,95%	35,99%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTMENT	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTMENT	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	67,38%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	37,44%	50,00%	100	IP
CHAABI MOUSSAHAMA	74,87%	100,00%	5 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	29,95%	40,00%	5 000	MEE
EMERGENCE GESTION	24,95%	33,33%	300	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	50,00%	100,00%	113 964 700	IG

ATLANTIC FINANCE (En KCFA)	49,92%	100,00%	360 000	IG
ATLANTIC TECHNOLOGIES (En KCFA)	37,80%	100,00%	3 175 580	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	28,01%	100,00%	6 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	26,77%	100,00%	6 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	49,45%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	27,46%	100,00%	5 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	38,81%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	33,30%	100,00%	13 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	39,50%	100,00%	6 736 720	IG

(*) Intégration Globale
Source : BCP

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- Cession du fonds Moussahama I et apport du fonds Moussahama II au fonds Chaâbi Capital Investissement qui a fait l'objet d'une restructuration à travers la mise en place d'un plan de financement 2012-2014 et d'une recapitalisation moyennant un apport en fonds propres de 852 MDH, à hauteur de 49% de la BCP et de 51% par les 10 BPR à raison de 5,1% pour chacune d'entre-elle.
- Nouvelle dénomination «Attawafiq Microfinance» sous laquelle apparaît la Fondation Banque Populaire pour le micro-crédit (FBPMC).

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2014

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
CPM	-	100,00%	5 588 022	IG (*)
CHAABI BANK (en K EUR)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (en KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	49,00%	51,00%	600 000	IG
VIVALIS	64,03%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB (en KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (en KGNF)	77,25%	77,25%	100 708 243	IG
BANK AL AMAL	24,05%	35,86%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO CREDIT	100,00%	100,00%	381 032	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 783	IG
UPLINE SECURITIES	74,87%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	74,87%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	74,87%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	19,28%	27,04%	90	MEE
MAGHREB TITRISATION	17,97%	24,00%	5 000	MEE

UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	24,96%	50,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	74,87%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	74,87%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	74,87%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTMENT FUND	26,95%	35,99%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTMENT	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTMENT	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	67,38%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	37,44%	50,00%	50	IP
CHAABI MOUSSAHAMA	74,87%	100,00%	5 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	29,95%	40,00%	5 000	MEE
EMERGENCE GESTION	24,95%	33,33%	300	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	158 000	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE (En KCFA)	65,00%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIC FINANCE (En KCFA)	64,94%	100,00%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	36,41%	100,00%	6 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	34,79%	100,00%	6 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	64,28%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	35,70%	100,00%	5 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	50,45%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	43,30%	100,00%	13 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	51,35%	100,00%	6 736 720	IG

(*) Intégration Globale
Source : BCP

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- La société DAR ADDAMANE est sortie du périmètre de consolidation suite à la décision du conseil d'administration de la BCP tenu le 09 septembre 2014 en raison de son impact peu significatif sur les comptes consolidés du Groupe.
- Atlantic Technologies ne figure plus au niveau du périmètre de consolidation car elle a fait objet d'une fusion absorption par la Holding ABI.
- Les sociétés CPM et BPMG ont réalisé des augmentations de capital en 2014.
- La BCP a augmenté ses participations dans le groupe ABI et ses filiales.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2015

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
CPM	-	100,00%	5 590 788	IG (*)
CHAABI BANK (en K EUR)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (en KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	49,00%	51,00%	600 000	IG
IMC	49,81%	50,34%	28 709	IG
VIVALIS	64,03%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB (en KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (en KGNF)	77,25%	77,25%	100 737 710	IG
BANK AL AMAL	24,05%	35,86%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO CREDIT	100,00%	100,00%	378 700	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	74,87%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	74,87%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	74,87%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	19,28%	25,75%	90	MEE
MAGHREB TITRISATION	17,97%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	24,71%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	74,87%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	74,87%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	74,87%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTMENT FUND	26,95%	35,99%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTMENT	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTMENT	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	67,38%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	37,44%	50,00%	50	IP
CHAABI MOUSSAHAMA	74,87%	100,00%	5 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	29,95%	40,00%	5 000	MEE
EMERGENCE GESTION	24,95%	33,33%	300	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE (En KCFA)	74,60%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIC FINANCE (En KCFA)	74,53%	100,00%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	41,79%	100,00%	6 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	39,93%	100,00%	6 500 000	IG

BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	73,78%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	40,98%	100,00%	5 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	57,90%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	49,71%	100,00%	13 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	58,94%	100,00%	6 736 720	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD	33,57%	100,00%	1 666 670	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE	35,44%	100,00%	4 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	17,08%	100,00%	1 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD	26,11%	100,00%	3 500 000	IG

(*) Intégration Globale

Source : BCP

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- Intégration du fonds INFRAMAROC (IMC) dans le périmètre de consolidation de la BCP.
- Elargissement du groupe ABI par l'acquisition des assurances IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers) et des assurances vie au niveau de la Côte d'Ivoire et du Togo.

I. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Intérêts et produits assimilés	12 690	13 872	14 785	9%	7%	7 217	7 635	6%
Intérêts et charges assimilés	-4 098	-4 493	-4 772	10%	6%	-2 384	-2 358	-1%
MARGE D'INTERÊTS	8 591	9 379	10 013	9%	7%	4 833	5 278	9%
Commissions perçues	1 423	2 101	2 243	48%	7%	1 080	1 002	-7%
Commissions servies	-92	-205	-326	>100%	59%	-104	-98	-6%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 331	1 896	1 917	42%	1%	977	904	-7%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	696	1 369	2 158	97%	58%	1 220	681	-44%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	461	275	233	-40%	-15%	246	561	>100%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	1 157	1 644	2 391	42%	45%	1 466	1 241	-15%
Produits des autres activités	543	547	715	1%	31%	330	557	69%
Charges des autres activités	-117	-284	-289	>100%	2%	-147	-270	84%
PRODUIT NET BANCAIRE	11 505	13 181	14 747	15%	12%	7 459	7 710	3%
Charges générales d'exploitation	-4 774	-5 750	-6 065	20%	5%	-2 944	-3 347	14%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-588	-744	-804	26%	8%	-384	-436	14%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 144	6 688	7 877	9%	18%	4 131	3 927	-5%
Coût du risque	-1 273	-1 970	-3 027	55%	54%	-1 801	-1 530	-15%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 871	4 718	4 850	-3%	3%	2 329	2 398	3%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-1	5	-2	<-100%	<-100%	1	-7	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	14	98	16	>100%	-84%	43	100	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-0	-	n.a	-100%	0	0	98%
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 884	4 821	4 864	-1%	1%	2 373	2 492	5%
Impôts sur les bénéfices	-1 675	-1 615	-1 608	-4%	0%	-679	-788	16%
RESULTAT NET	3 209	3 206	3 256	0%	2%	1 694	1 703	1%
Résultat - part BPR	1 107	1 031	676	-7%	-34%	336	301	-10%
Résultat hors groupe	225	223	384	-1%	72%	227	166	-27%
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	1 877	1 952	2 195	4%	12%	1 131	1 237	9%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

I.1. DETAIL DES MARGES DU PNB

VENTILATION DE LA MARGE D'INTERETS :

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Opérations avec la clientèle	10 178	11 356	11 981	12%	6%	5 908	5 988	1%
Comptes et prêts/emprunts	9 372	10 546	11 165	13%	6%	5 523	5 596	1%
Opérations de pensions	4	9	6	>100%	-31%	6	8	38%
Opérations de location-financement	802	802	810	0%	1%	380	385	1%
Opérations interbancaires	456	509	426	12%	-16%	198	258	30%
Comptes et prêts/emprunts	453	504	422	11%	-16%	197	248	26%
Opérations de pensions	2	5	4	>100%	-20%	2	10	>100%
Actifs disponibles à la vente	254	444	596	75%	34%	253	415	64%
Actifs détenus jusqu'à échéance	745	759	786	2%	4%	411	370	-10%
Autres intérêts assimilés	1 056	804	996	-24%	24%	446	604	35%
Total des produits d'intérêts ou assimilés	12 690	13 872	14 785	9%	7%	7 217	7 635	6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Opérations avec la clientèle	2 337	2 651	2 927	13%	10%	1 426	1 443	1%
Comptes et prêts/emprunts	2 311	2 639	2 867	14%	9%	1 412	1 406	0%
Opérations de pensions	10	13	10	26%	-18%	4	13	>100%
Opérations de location-financement	15	0	49	n.a	>100%	9	23	>100%
Opérations interbancaires	605	860	899	42%	5%	447	515	15%
Comptes et prêts/emprunts	287	393	502	37%	28%	214	379	77%
Opérations de pensions	318	467	397	47%	-15%	233	136	-42%
Emprunts émis par le groupe	257	363	319	41%	-12%	193	72	-63%
Dettes représentées par un titre	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
Autres intérêts assimilés	900	619	627	-31%	1%	318	328	3%
Total des charges d'intérêts ou assimilés	4 098	4 493	4 772	10%	6%	2 384	2 358	-1%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
MARGE D'INTERÊTS	8 591	9 379	10 013	9%	7%	4 833	5 278	9%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2012 à 2013

A fin décembre 2013, la marge d'intérêts a enregistré une hausse de 9%, passant de 8 591 MDH à 9 379 MDH entre 2012 et 2013 suite à l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 9% des produits d'intérêts ou assimilés à 13 872 MDH suite notamment à l'augmentation de 12% des intérêts sur opérations avec la clientèle qui sont passés de 10 178

MDH à 11 356 MDH entre 2012 et 2013. De leur côté, les intérêts sur opérations interbancaires ont enregistré une hausse de 12% pour atteindre 509 MDH à fin 2013. Les actifs disponibles à la vente ont progressé de 75% soit une valeur de 190 MDH de plus qu'en 2012 se situant, ainsi, à 444 MDH en 2013.

- La hausse de 10% des charges d'intérêts ou assimilés à 4 493 MDH, générée principalement par la hausse significative (>100%) des charges sur opérations interbancaires qui ont atteint 860 MDH à fin 2013 contre 605 MDH à fin 2012. Les charges sur opérations avec la clientèle se situent à 2 651 MDH en 2013, soit une hausse de 13% par rapport à 2012. De plus, les charges sur emprunts émis par le groupe ont enregistré une hausse considérable de 41% en passant de 257 MDH en 2012 à 363 MDH en 2013. Toutefois, ces évolutions sont, légèrement, contrebalancées par la baisse de 31% des autres intérêts assimilés qui ont atteint 619 MDH à fin 2013 contre 900 MDH à fin 2012.

Le taux de marge d'intérêt est quasi-stable enregistrant un léger recul de 0,1 points à fin 2013.

• Variations de 2013 à 2014

A fin décembre 2014, la marge d'intérêts a enregistré une hausse moins importante de 7% en atteignant 10 013 MDH en raison de ce qui suit :

- La hausse de 7% des produits d'intérêts ou assimilés à 14 785 MDH suite notamment à l'augmentation de 6% des intérêts sur opérations avec la clientèle qui se chiffrent à 11 981 MDH en 2014. Les actifs disponibles à la vente et les actifs détenus jusqu'à échéance poursuivent une tendance haussière de, respectivement, 34% et 4% par rapport à 2013. En revanche, une baisse de 16% est constatée au niveau des intérêts sur opérations interbancaires en se situant à 426 MDH.
- La hausse de 6% des charges d'intérêts ou assimilés à 4 772 MDH, générée principalement par la hausse significative de 10% des charges sur opérations avec la clientèle qui ont atteint 2 927 MDH à fin 2014. Les charges d'intérêts sur opérations interbancaires ont, également, connu une hausse (+5%) en se chiffrant à 899 MDH. Toutefois, ces évolutions sont, légèrement, contrebalancées par la baisse de 12% des intérêts sur emprunts émis par le groupe qui passent de 363 MDH en 2013 à 319 MDH en 2014. Par ailleurs, les autres intérêts assimilés sont quasi-stables et se situent à 627 MDH à fin 2014.

Un léger recul est constaté au niveau du taux de marge d'intérêts et s'établit à 68% en 2014 contre 71% en 2013.

• Variations de Juin 2014 à Juin 2015

Une hausse de 9% de la marge d'intérêt est constatée entre juin 2014 et juin 2015 en passant, respectivement, de 4 833 MDH à 5 278 MDH. Cette hausse provient de l'évolution des éléments suivants :

- La hausse de 6% des produits d'intérêts ou assimilés à 7 635 MDH à fin juin 2015 contre 7 217 MDH à fin juin 2014. Il s'agit, principalement, de :
 - ✓ l'augmentation des intérêts sur actifs disponibles à la vente de 64% en se situant à 415 MDH (contre 253 MDH à fin juin 2014) trouvant son origine dans : 90 KDH d'intérêts sur BDT chez la BCP et 79 KDH chez les filiales bancaires ABI d'intérêts sur les titres de créances ;
 - ✓ et des autres intérêts assimilés de 35% en se chiffrant à 604 MDH (contre 446 MDH à fin juin 2014) au cours du premier semestre de l'exercice 2015 provenant, essentiellement, des filiales ABI.

De même, les intérêts sur opérations interbancaires s'élève à 258 MDH à fin juin 2015 contre 198 MDH à fin juin 2014. Par ailleurs, les intérêts sur opérations avec la clientèle enregistrent une quasi-stagnation en se situant à 5 988 MDH, représentant ainsi 78% du total des produits d'intérêts ou assimilés. Toutefois, les intérêts sur actifs détenus jusqu'à échéance ont connu une légère baisse de 10% en passant de 411 MDH en juin 2014 à 370 MDH en juin 2015.

- La quasi-stagnation des charges d'intérêts ou assimilés qui se situent à 2 358 MDH en juin 2015. Ceci trouve son origine dans la baisse des charges sur emprunts émis par le groupe (-63%) qui passent de 193 MDH à 72 MDH, conjuguée à la hausse des charges sur opérations interbancaires à 515 MDH en juin 2015 (+15%) et celle des charges sur intérêts assimilés à 328 MDH (+3%). De leur part, les charges sur opérations avec la clientèle s'établissent à 1 443 MDH à fin juin 2015 contre 1 426 MDH à fin juin 2014.

Une légère hausse est constatée au niveau du taux de marge d'intérêts et s'établit à 68% en juin 2015 contre 65% en juin 2014.

VENTILATION DES COMMISSIONS :

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Commissions nettes sur opérations	160	155	227	-3%	46%	89	68	-23%
- avec la clientèle	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
- sur titres	160	155	227	-3%	46%	89	68	-23%
- de change	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
- avec établissements de crédit	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
Prestation de services bancaires et financiers	1 263	1 946	2 015	54%	4%	991	933	-6%
- Produits nets sur moyen de paiement	322	370	356	15%	-4%	175	189	9%
- Autres	941	1 576	1 659	68%	5%	817	744	-9%
Commissions nettes perçues	1 423	2 101	2 243	48%	7%	1 080	1 002	-7%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Commissions nettes sur opérations	3	20	2	>100%	-91%	0	1	>100%
- sur titres	3	20	2	>100%	-91%	0	1	>100%
- de change	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
Prestation de services bancaires et financiers	89	185	324	>100%	75%	104	97	-7%
- Produits nets sur moyen de paiement	27	37	55	36%	50%	24	19	-18%
- Autres	62	149	269	>100%	81%	80	77	-3%
Commissions nettes servies	92	205	326	>100%	59%	104	98	-6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
MARGE SUR COMMISSIONS	1 331	1 896	1 917	42%	1%	977	904	-7%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

- **Variations de 2012 à 2013**

A fin décembre 2013, la marge sur commissions a enregistré une hausse de 42% pour s'établir à 1 896 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- L'augmentation de 48% des commissions nettes perçues entre 2012 et 2013 pour s'établir à 2 101 MDH à fin 2013. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation de 54% des commissions sur prestation de services bancaires et financiers en raison de la hausse remarquable des autres commissions, soit 68%, qui représentent 81% du poste. Il s'agit, essentiellement, des commissions du Groupe ABI, qui a fait l'objet de l'intégration d'un trimestre d'activité seulement en 2012, enregistrant un montant de 134 MDH contre 587 MDH en 2013.
- La hausse remarquable des commissions nettes servies (>100%) pour s'établir à 205 MDH à fin 2013 contre 92 MDH en 2012. Cette hausse résulte de l'augmentation des commissions nettes sur opérations (>100%) qui passent de 3MDH en 2012 à 20 MDH en 2013. Il s'agit, également, de la progression des charges sur prestations de services bancaires et financiers, représentant 90% du total des commissions nettes servies (185 MDH en 2013 contre 89 MDH en 2012) et en raison de l'évolution des autres commissions servies concernant ABI, qui passent de 1 MDH en 2012 à 21 MDH en 2013.

- **Variations de 2013 à 2014**

A fin décembre 2014, la marge sur commissions s'est stabilisée à 1 917 MDH et ce, suite à :

- Une progression de 7% des commissions nettes perçues à 2 243 MDH. Cette hausse résulte de légère évolution (+4%) des commissions sur prestation de services bancaires et financiers, qui atteignent 2 015 MDH à fin 2014 provenant de l'augmentation des produits sur les différents moyens de paiement qui ont augmenté chez le CPM. Les commissions nettes sur opérations suivent une tendance haussière sur la période 2013-2014 en passant de, respectivement, 155 MDH à 227 MDH (+46%) et qui concerne, particulièrement, Upline Group pour 164 MDH contre 133 MDH, ABI pour 58 MDH en 2014 contre 16 MDH en 2013.
- La hausse de 59% des commissions nettes servies à 326 MDH à fin 2014 en raison de la constatation des charges sur prestations de services bancaires et financiers importantes par rapport de 2013 de 139 MDH de plus (+75%) qui concerne ABI et le CPM pour respectivement 76 MDH et 63 MDH.

De sa part, le taux de marge sur commissions se situe à 13% à fin 2014 au lieu de 14% en 2013 et 12% en 2012.

- **Variations de Juin 2014 à Juin 2015**

Une baisse de 7% est constatée au niveau de la marge sur commissions qui s'établit à 904 MDH en juin 2015 contre 977 MDH en juin 2014 s'expliquant par la combinaison des éléments suivants :

- Le recul de 7% des commissions nettes perçues entre juin 2014 et juin 2015 pour s'établir à, respectivement, 1 080 MDH contre 1 002 MD. Cette baisse résulte, essentiellement, de la baisse des commissions sur prestations de services bancaires et financiers de 6% en se situant à 933 MDH en juin 2015 contre 991 MDH en juin 2014, représentant, ainsi, 93% du total des commissions nettes perçues. En outre, un recul de 23% est constaté au niveau des

commissions nettes sur titres qui enregistrent 68 MDH en juin 2015 contre 89 MDH en juin 2014.

- La baisse de 6% des commissions nettes servies est constatée entre juin 2014 et juin 2015 en passant, respectivement, de 104 MDH à 98 MDH. Cette baisse résulte du recul des commissions nettes sur prestation de services bancaires et financiers (-7%) enregistrant, ainsi, un montant de 97 MDH à fin juin 2015 contre 104 MDH à fin juin 2014. Toutefois, ce recul a été, légèrement, contrebalancé par l'augmentation des commissions nettes sur opérations sur titres à 1 MDH (>100%).

De sa part, le taux de marge sur commissions se situe à 12% à fin juin 2015 au lieu de 13% à fin juin 2014 en raison de la hausse du PNB conjuguée à baisse de la marge sur commissions.

VENTILATION DES ACTIVITES DE MARCHE :

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Titres à revenu fixe	-11	-68	-12	<-100%	82%	-12	13	>100%
Plus ou moins-values de cession	-11	-68	-12	<-100%	82%	-12	13	>100%
Actions et autres titres à revenu variable	472	342	245	<-100%	-28%	258	547	>100%
Produits de dividendes	328	413	244	26%	-41%	231	89	-61%
Charges de dépréciation	-	-169	-102	n.a	-40%	-42	-24	-43%
Plus-values nettes de cession	144	99	103	-31%	4%	69	482	>100%
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	461	275	233	<-100%	-15%	246	561	>100%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Titres à revenu fixe	317	684	1 020	>100%	49%	714	274	-62%
Titres à revenu variable	25	171	514	>100%	>100%	268	106	-60%
Instruments financiers dérivés	354	514	624	45%	21%	238	301	27%
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	696	1 369	2 158	97%	58%	1 220	681	-44%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
RESULTATS / ACTIVITES DE MARCHE	1 157	1 644	2 391	42%	45%	1 466	1 242	-15%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, le résultat des activités de marché a enregistré une hausse de 42% pour s'établir à 1 644 MDH. Cette hausse s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat de 97% en situant à 1 369 MDH en 2013 liée principalement à la croissance des gains sur titres à revenu fixe, qui représente 50% du poids du poste et s'établit à 684 MDH, et des instruments financiers dérivés dont la croissance est de l'ordre de 45%, l'équivalent de 160 MDH de plus qu'en 2012. Une croissance remarquable des gains sur revenu variable, est également, constatée en 2013 à 171 MDH.

- La baisse des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente de 40% qui se situent à 275 MDH en 2013 en raison de la constatation d'une charge de dépréciation de -169 MDH et du recul des plus-values nettes de cession de -31%.

• Variations de 2013 à 2014

Le résultat des activités de marché continu son trend haussier à 2 391 MDH, soit une hausse de 45% par rapport à 2013. Cette progression trouve son origine, principalement, dans la baisse du taux de trésor et dans la combinaison des mouvements des postes suivants :

- La hausse des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat de 58% en se situant à 2 158 MDH en 2014, représentant 90% du total des gains. Cette progression provient, principalement, de la croissance des gains sur titres à revenu fixe, qui représente 47% du poids du poste et s'établit à 1 020 MDH, et des titres à revenu variable qui progressent de manière significative en se chiffrant à 514 MDH. En outre, les instruments financiers dérivés poursuivent une tendance haussière en se situant à 624 MDH en 2014, soit 110 MDH de plus qu'en 2013 (+21%).
- La baisse des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente de 15% qui se situent à 233 MDH en 2014 en raison du recul des produits de dividendes de 41% (244 MDH en 2014 contre 413 MDH en 2013) conjuguée à la constatation d'une charge de dépréciation de -102 MDH. Par ailleurs, les plus-values nettes de cession s'élèvent à 103 MDH en 2014, soit une hausse de 4% par rapport à 2013.

• Variations de Juin 2014 à Juin 2015

A fin juin 2015, le résultat des activités de marché a enregistré une baisse de 15%, par rapport à fin juin 2014, pour s'établir à 1 242 MDH. Cette baisse provient de la stabilité des taux obligataires au semestre 2015 (contre une baisse au cours de l'exercice 2014) engendrant, ainsi, l'évolution des postes comme suit :

- La hausse significative (>100%) des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente à 561 MDH en juin 2015 contre 246 MDH en juin 2014. Cette hausse trouve son origine dans, essentiellement, la constatation de :
 - ✓ plus-values nettes de cession à 482 MDH en juin 2015 (contre 69 MDH en juin 2014) réalisée sur la cession des titres IMC à la CIMR pour 473 MDH ;
 - ✓ atténuée par le recul des produits de dividendes qui passe de 231 MDH en juin 2014 à 89 MDH en juin 2015 en raison, principalement, de la baisse des dividendes de l'OCP qui se sont chiffrés à 57 MDH à fin juin 2015 contre 171 MDH à fin juin 2014.
- La baisse des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat de 44% en passant de 1 220 MDH en juin 2014 à 681 MDH en juin 2015. Ce recul résulte de :
 - ✓ la régression de 62% des gains sur titres à revenus fixe qui se chiffrent à 274 MDH en juin 2015 contre 714 MDH en juin 2014 ;
 - ✓ le recul des gains sur titres à revenu variable à 106 MDH en juin 2015, soit 162 MDH de moins qu'en juin 2014.
 - ✓ Atténué par la hausse de 27% des gains sur instruments financiers dérivés qui se situent à 301 MDH en juin 2015 grâce à l'évolution positive du résultat de change de la BCP.

VENTILATION AUTRES ACTIVITES :

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Produits de l'activité d'assurance	363	402	464	11%	16%	226	430	91%
Autres produits	180	145	251	-19%	73%	104	127	22%
Total produits autres activités	543	547	715	1%	31%	330	557	69%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Charges de l'activité d'assurance	98	257	265	>100%	3%	137	257	87%
Autres charges	18	27	25	51%	-8%	10	13	35%
Total charges autres activités	117	284	290	>100%	2%	147	270	84%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Résultat des autres activités	426	263	425	-38%	62%	183	287	57%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le résultat des autres activités concerne principalement le résultat des activités de l'assurance, filiale Maroc Assistance Internationale.

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, les produits des autres activités s'améliorent de 1% pour s'établir à 547 MDH. Cette hausse résulte principalement à la croissance de 11% des produits de l'activité d'assurance qui se sont établis à 402 MDH à fin 2013. Toutefois, une légère baisse des autres produits contrebalance cette hausse à hauteur de 19%, soit 35 MDH de moins qu'en 2012.

Les charges des autres activités ont enregistré une augmentation considérable (>100%) en se situant à 284 MDH en 2013. La hausse des charges de l'activité d'assurance sont à l'origine de l'évolution constatée et enregistrent un montant de 257 MDH en 2013 qui s'explique par le retraitement IFRS effectué en 2013, soit l'annulation du stock de la provision des fluctuations pour sinistre, portant, uniquement, sur la variation du poste entre 2012 et 2013 qui est de -23 MDH. Cette hausse est accompagnée par la progression continue des autres charges de 51% entre 2012 et 2013 se situant, ainsi, à 27 MDH à fin 2013.

De ce fait, le résultat des autres activités baisse de 38% à fin 2013 pour atteindre 263 MDH contre 426 MDH à fin 2012.

• Variations de 2013 à 2014

Au titre de l'exercice 2014, le résultat des autres activités a retrouvé son niveau de 2012 en se chiffrant à 425 MDH, soit une hausse de 62% par rapport à 2013, entraînée par :

- La croissance des produits des autres activités de 31% en passant de 547 MDH en 2013 à 715 MDH en 2014. Cette hausse s'explique par la hausse des « autres produits » à 251 MDH en 2014 contre 145 MDH en 2013 (+73%) provenant, principalement, de la progression des produits des immobilisations en location chez Chaâbi LLD (101 MDH en 2013 contre 111 MDH en 2014) et celle de contribution de la BCP de 59 MDH. En outre, les produits de l'activité d'assurance, représentant 65% du total des produits des autres activités, se situent à 464 MDH en 2014 (+16% par rapport à 2013).
- Les charges des autres activités maintiennent un niveau quasi-stable en se chiffrant à 290 MDH à fin 2014 (+2% par rapport à 2013). Cette légère hausse s'explique par la progression des charges de l'activité d'assurance à 265 MDH,

- atténuée par la baisse des autres charges de 8% (25 MDH en 2014 contre 27 MDH en 2013).

• Variations de Juin 2014 à Juin 2015

A fin juin 2015, le résultat des autres activités s'élève à 287 MDH contre 183 MDH en juin 2014, soit une hausse de 57% provenant de la combinaison des éléments suivants :

- La progression des produits de l'activité d'assurance à 430 MDH en juin 2015, soit 204 MDH en plus qu'en juin 2014. Cette augmentation concerne, essentiellement, les filiales assurance d'ABI nouvellement intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe.
- De même une augmentation de 22% est constatée au niveau des autres produits qui enregistrent 127 MDH à fin juin 2015 contre 104 MDH à fin juin 2014.
- Contrebalancée par la hausse de 84% des charges des autres activités à 270 MDH à fin juin 2015 contre 147 MDH à fin juin 2014, provenant à hauteur de 95% des charges de l'activité d'assurance qui se chiffrent à 257 MDH à fin juin 2015.

I.2. EVOLUTION DU PNB

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Intérêts et produits assimilés	12 690	13 872	14 785	9%	7%	7 217	7 635	6%
Intérêts et charges assimilés	-4 098	-4 493	-4 772	10%	6%	-2 384	-2 358	-1%
MARGE D'INTERÊTS	8 591	9 379	10 013	9%	7%	4 833	5 278	9%
Commissions perçues	1 423	2 101	2 243	48%	7%	1 080	1 002	-7%
Commissions servies	-92	-205	-326	>100%	59%	-104	-98	-6%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 331	1 8196	1 917	42%	1%	977	904	-7%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	696	1 369	2 158	97%	58%	1 220	681	-44%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	461	275	233	-40%	-15%	246	561	>100%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	1 157	1 644	2 391	42%	45%	1 466	1 241	-15%
Produits des autres activités	543	547	715	1%	31%	330	557	69%
Charges des autres activités	-117	-284	-289	>100%	2%	-147	-270	84%
PRODUIT NET BANCAIRE	11 505	13 181	14 747	15%	12%	7 459	7 710	3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

STRUCTURE DU PNB

En % du PNB	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Marge d'intérêts	74,7%	71,2%	67,9%	-3,5 pts	-3,2 pts	64,8%	68,4%	3,7 pts
Marge sur commissions	11,6%	14,4%	13,0%	2,8 pts	-1,4 pts	13,1%	11,7%	-1,4 pts
Résultat des opérations de marché	10,1%	12,5%	16,2%	2,4 pts	3,7 pts	19,7%	16,1%	-3,6 pts
Divers	3,7%	2,0%	2,9%	-1,7 pts	0,9 pts	2,5%	3,7%	1,3 pts
Produit net bancaire	100,0%	100,0%	100,0%			100,0%	100,0%	

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, le PNB a enregistré une hausse de 15% pour s'établir à 13 181 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 9% de la marge d'intérêts à 9 379 MDH.
- La hausse considérable de 42% de la marge sur commissions à 1 896 MDH liée à l'évolution des commissions perçues.
- La hausse significative de 42% des activités de marché en lien avec l'augmentation de 97% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat.
- La baisse légère du résultat des autres activités suite notamment à l'augmentation des charges (>100%) qui se sont établis à 284 MDH à fin 2013.

En 2013, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 43% avec un montant de 5 613 MDH. En outre, la BCP a réalisé 37% du PNB consolidé, soit 4 868 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 20% du PNB se situant à 2 699 MDH.

• Variations de 2013 à 2014

A fin 2014, le PNB a enregistré une hausse de 12% pour s'établir à 14 747 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 7% de la marge d'intérêts à 10 013 MDH qui représente 68% du PNB à fin 2014.
- Une évolution quasi-stable de la marge sur commissions à 1 917 MDH liée à l'évolution des commissions perçues (2 243 MDH à fin 2014).
- La hausse importante (+45%) du résultat des activités de marché, constituant le PNB à hauteur de 16% en 2014, en lien avec l'augmentation de 58% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat.
- La progression du résultat des autres activités en raison de l'augmentation des produits (+31%) qui se sont établis à 715 MDH à fin 2014.

Au titre de l'exercice 2014, la part des BPR dans la constitution du PNB a atteint 39% avec un montant de 5 723 MDH. En outre, la BCP a réalisé 39% du PNB consolidé, soit 5 705 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 22% du PNB se situant à 3 317 MDH.

• Variations de Juin 2014 à Juin 2015

Le PNB suit une tendance haussière entre juin 2014 et juin 2015 et enregistre une hausse de 3% pour s'établir à 7 710 MDH à fin juin 2015. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 9% de la marge d'intérêts à 5 278 MDH.
- La progression de 57% du résultat des autres activités suite à l'augmentation des produits de 69% à 557 MDH à fin juin 2015.
- La baisse de 7% de la marge sur commissions à 904 MDH.
- Le recul du résultat des activités de marché de 15% entraîné par la baisse des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat qui se situent à 681 MDH à fin juin 2015.

En juin 2015, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 39% avec un montant de 3 016 MDH. En outre, la BCP a réalisé 39% du PNB consolidé, soit 3 037 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 21% du PNB se situant à 1 656 MDH.

I.3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Produit net bancaire	11 505	13 181	14 747	15%	12%	7 459	7 710	3%
Charges générales d'expl.	-4 774	-5 750	-6 065	20%	5%	-2 944	-3 347	14%
Dotations amort. et dépréc.	-588	-744	-804	26%	8%	-384	-436	14%
Résultat brut d'exploitation	6 144	6 688	7 877	9%	18%	4 131	3 927	-5%
<i>Coefficient d'exploitation (*)</i>	47%	49%	47%	2,3 pts	-2,7 pts	45%	49%	4,4 pts

(*)(Charges générales d'exploitation + dotations)/PNB

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse de 9% pour s'établir à 6 688 MDH suite à l'évolution du PNB de 15% et les mouvements des postes suivants :

- La hausse de 20% des charges générales d'exploitation qui ont atteint 5 750 MDH contre 4 774 MDH à fin 2012.
- La croissance de 26% des dotations aux amortissements et dépréciations à 744 MDH sur la même période.

Le coefficient d'exploitation a augmenté de 2,3 pts en passant de 47% à 49% suite à la croissance plus rapide des charges d'exploitation par rapport au PNB.

• Variations de 2013 à 2014

Une tendance haussière est constatée au niveau du résultat brut d'exploitation qui atteint 7 877 MDH à fin 2014, soit une hausse de 18% par rapport à 2013. Cette progression découle, principalement, de l'amélioration de l'activité traduite par la croissance du PNB contrebalancée par la hausse des postes suivants :

- La hausse de 5% des charges générales d'exploitation qui ont atteint 6 065 MDH à fin 2014 ;
- La croissance de 8% des dotations aux amortissements et dépréciations à 804 MDH sur la même période.

Le coefficient d'exploitation recule de 2,7 pts en passant de 49% en 2013 à 47% en 2014 en raison de la hausse plus rapide du PNB par rapport aux charges d'exploitations.

• Variations de Juin 2014 à Juin 2015

A fin juin 2015, le résultat brut d'exploitation a enregistré une baisse de 5% pour s'établir à 3 927 MDH contre 4 131 MDH en juin 2014 eu égard du mouvement des postes suivants :

- La hausse de 3% du PNB à 7 710 MDH à fin juin 2015 ;
- Contrebalancée par la hausse de 14% des charges générales d'exploitation qui ont atteint 3 347 MDH contre 2 944 MDH à fin juin 2014 ;
- Et la croissance de 14% des dotations aux amortissements et dépréciations à 436 MDH sur la même période.

Le coefficient d'exploitation a augmenté de 4,4 points en passant de 45% à 49% suite à l'évolution plus rapide des charges générales d'exploitation par rapport au produit net bancaire.

Le tableau ci-dessous reprend la ventilation des charges d'exploitation :

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Charges de personnel	2 793	3 217	3 305	15%	3%	1 648	1 944	18%
Impôts et taxes	109	147	183	35%	24%	82	123	50%
Charges externes	1 750	2 189	2 362	25%	8%	1 139	1 138	0%
Autres charges générales d'expl.	122	196	215	61%	10%	75	143	91%
Charges générales d'exploitation	4 774	5 749	6 065	20%	5%	2 944	3 348	14%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, les charges générales d'exploitation ont enregistré une hausse de 20% pour s'établir à 5 749 MDH. Cette hausse résulte principalement de la hausse des charges de personnel et des charges externes de, respectivement, 15% et 25% en se situant à un montant respectif de 3 217 MDH et 2 189 MDH en 2013.

• Variations de 2013 à 2014

Au titre de l'exercice 2014, les charges générales d'exploitation ont enregistré une hausse de 5% pour s'établir à 6 065 MDH. Cette hausse provient notamment de la croissance des charges externes (représentant 39% du total des charges en 2014) à 2 362 à fin 2014. Les charges de personnel augmentent, également, de 3% entre 2013 et 2014 en passant de, respectivement, 3 217 MDH à 3 305 MDH. Le reste composant le poste des charges générales d'exploitation, à savoir les impôts et taxes et les autres charges générales d'exploitations se situent, respectivement à 183 MDH et 215 MDH à fin 2014.

• Variations de Juin 2014 à Juin 2015

A fin juin 2015, les charges générales d'exploitation ont enregistré une hausse de 14%, par rapport à fin juin 2014, pour s'établir à 3 348 MDH. Cette hausse résulte principalement de la hausse des charges de personnel, représentant 58% du total des charges générales d'exploitations, de 18% en se chiffrant à 1 944 MDH à fin juin 2015. De même, les autres charges générales d'exploitation et les impôts et taxes progressent en se situant, respectivement, à 143 MDH et 123 MDH à fin juin 2015. Par ailleurs, les charges externes maintiennent un niveau stable au cours du premier semestre de l'exercice 2015 et s'établissent à 1 138 MDH, soit 34% du total des charges générales d'exploitation.

I.4. COUT DU RISQUE

Le détail du coût du risque est présenté ci-dessous :

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Dotations aux provisions (A)	1 823	3 289	4 123	80%	25%	2 303	2 400	4%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 569	3 028	3 836	93%	27%	2 199	2 308	5%
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-	0	n.a	n.a	-	-	n.a

Provisions engagements par signature	24	24	30	-2%	27%	18	6	-67%
Autres provisions pour risques et charges	230	237	257	3%	8%	87	85	-2%
Reprises de provisions (B)	884	2 351	1 604	>100%	-32%	576	1 341	>100%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	559	2 075	1 451	>100%	-30%	518	1 277	>100%
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	2	2	1	11%	-54%	1	-	-100%
Reprises de provisions engagement par signature	11	94	6	>100%	-93%	6	1	-81%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	312	180	146	-42%	-19%	51	63	24%
Variation des provisions (C)	334	1 031	509	>100%	-51%	74	471	>100%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	5	10	78	>100%	648%	1	1	-18%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	467	1 116	510	>100%	-54%	111	518	>100%
Récupérations sur prêts et créances amorties	138	95	79	-31%	-16%	38	47	25%
Coût du risque (A)-(B)+(C)	1 273	1 970	3 027	55%	54%	1 801	1 530	-15%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En récapitulatif, le coût du risque a évolué comme suit :

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Coût du risque dépréc. des créances en souffrance	1 355	1 913	2 916	41%	52%	1 765	1 507	-15%
Coût du risque dépréc. des autres risques et charges	-82	57	111	<-100%	95%	36	22	-38%
Coût du risque	1 273	1 970	3 027	55%	54%	1 801	1 530	-15%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

La norme IAS 39 « Dépréciation des prêts et créances » introduit une approche différente pour le calcul des provisions pour créances. Dans ce cadre, les options retenues par la Banque Centrale Populaire se présentent comme suit :

- Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts ;
- Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe, fondée sur des données historiques, ajustée si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêt.

• Variations de 2012 à 2013

Le coût du risque est en progression continue de 55% entre 2012 et 2013 s'établissant ainsi à 1 970 MDH à fin 2013. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse remarquable de 80% des dotations aux provisions qui se sont établies à 3 289 MDH à fin 2013, engendrée essentiellement par celle des provisions pour dépréciation des prêts et créances (+93%) qui s'explique par :

- ✓ L'accroissement du provisionnement de la base collective de 455 MDH dont 133 MDH chez ABI et 323 MDH pour le CPM ;
- ✓ Le provisionnement de certains dossiers significatifs.
- L'augmentation significative (>100%) des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées qui se situent à 1 116 MDH en 2013, résultant de la remontée sociale du Groupe ABI pour 666 MDH, et entraînent la hausse du poste « variation des provisions » de 697 MDH de plus qu'en 2012.
- Modérée par la hausse des reprises de provisions de 1 467 MDH de plus qu'en 2012 en se situant à 2 351 MDH en 2013. Cette hausse provient principalement de celle des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances.

La BCP contribue à la formation du coût de risque à hauteur de 46% (909 MDH) avec des dotations aux provisions qui atteignent 1 271 MDH. Les BPR et les filiales enregistrent une valeur respective de 486 MDH et 572 MDH et participent à la formation du coût de risque à hauteur de 25% et 29% respectivement.

• Variations de 2013 à 2014

Une progression de 54% est constatée au niveau du coût du risque, sur la période 2013-2014, qui se chiffre à 3 027 MDH à fin 2014. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse continue des dotations aux provisions (+25%) qui se sont établies à 4 123 MDH à fin 2014, engendrée essentiellement par celle des provisions pour dépréciation des prêts et créances (+27%) qui s'explique par :
 - ✓ L'accroissement du provisionnement de la base collective de 86 MDH chez BPMC ;
 - ✓ L'accroissement du provisionnement de la créance de certains clients.
- La hausse des pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées de manière significative, atteignant 78 MDH à fin 2014 contre 10 MDH à fin 2013. Cette hausse est contrebalancée par la baisse des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées de 54% en se chiffrant à 510 MD émanant, principalement, de la BACI suite à une opération d'assainissement.
- La baisse des reprises de provisions de 32% en se situant à 1 604 MDH à fin 2014 provient, essentiellement, d'une opération d'assainissement d'un ensemble de dossiers chez ABI.

A fin 2014, la BCP contribue à la formation du coût de risque à hauteur de 51% (1 542 MDH) avec des dotations aux provisions qui atteignent 1 271 MDH. Les BPR et les filiales enregistrent une valeur respective de 942 MDH et 542 MDH et participent à la formation du coût de risque à hauteur de 31% et 18% respectivement.

• Variations de Juin 2014 à Juin 2015

Le coût du risque régresse de 15% pour se situer à 1 530 MDH à fin juin 2015 contre 1 801 MDH à fin juin 2014. Cette baisse est le résultat du mouvement des éléments suivants :

- La hausse significative (>100%) reprises de provisions qui enregistrent un montant de 1 341 MDH à fin juin 2015 contre 576 MDH à fin juin 2014. Ces reprises sont constituées, principalement, des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances à hauteur de 95% en se chiffrant à 1 277 MDH en juin 2015 et dont l'évolution s'explique par :
 - ✓ 273 MDH chez ABI ;
 - ✓ 113 MDH chez Vivalis,
 - ✓ 314 MDH chez le CPM.

Les reprises des autres provisions pour risques et charges ont, également, enregistré une hausse en se situant à 63 MDH à fin juin 2015 contre 51 MDH à fin juin 2014.

- L'augmentation des dotations aux provisions à 2 400 MDH à fin juin 2015, engendrée essentiellement par celle des provisions pour dépréciation des prêts et créances (+5%).
- L'augmentation significative (>100%) des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées qui se situent à 518 MDH en juin 2015 contre 111 MDH en juin 2014 entraînent, ainsi, la hausse du poste « variation des provisions » de 397 MDH de plus qu'en juin 2014.

La BCP contribue à la formation du coût de risque à hauteur de 61% (930 MDH) avec des dotations aux provisions qui atteignent 947 MDH. Les BPR et les filiales enregistrent un coût de risque de 574 MDH et 24 MDH et participent à la formation du coût de risque à hauteur de 38% et 2% respectivement.

I.5. RESULTAT D'EXPLOITATION

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Résultat brut d'exploitation	6 144	6 688	7 877	9%	18%	4 131	3 927	-5%
Coût du risque	-1 273	-1 970	-3 027	55%	54%	-1 801	-1 530	-15%
Résultat d'exploitation	4 871	4 718	4 850	-3%	3%	2 329	2 398	3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, le résultat d'exploitation a enregistré une légère baisse de 3% pour s'établir à 4 718 MDH. Cette baisse résulte de la hausse de 9% du résultat brut d'exploitation à 6 688 MDH, conjuguée à l'augmentation de 55% du coût du risque enregistrant, ainsi, un montant de 1 970 MDH.

• Variations de 2013 à 2014

Au titre de l'exercice 2014, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 3% pour s'établir à 4 850 MDH. Cette progression provient de la constatation d'un résultat brut d'exploitation qui s'élève à 7 877 impacté par la hausse du coût du risque à 3 027 MDH.

• Variations de Juin 2014 à Juin 2015

A fin juin 2015, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 3% pour s'établir à 2 398 MDH. Cette hausse trouve son origine dans la baisse plus rapide du coût du risque, soit 15% (1 530 MDH) par rapport à la baisse du résultat brut d'exploitation de 5% pour un montant de 3 927 MDH.

I.6. RESULTAT NET PART DU GROUPE

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Résultat d'exploitation	4 871	4 718	4 850	-3%	3%	2 329	2 398	3%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-1	5	-2	<-100%	-145%	1	-7	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	14	98	16	>100%	-84%	43	100	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-0	-	n.a	-100%	0	0	98%
Résultat avant impôts	4 884	4 821	4 864	-1%	1%	2 373	2 492	5%
Impôts sur les bénéfices	-1 675	-1 615	-1 608	-4%	0%	-679	-788	16%

Résultat net	3 209	3 206	3 256	0%	2%	1 694	1 703	1%
Résultat - part BPR	1 107	1 031	676	-7%	-34%	336	301	-10%
Résultat hors groupe	225	223	384	-1%	72%	227	166	-27%
Résultat net part du groupe	1 877	1 952	2 195	4%	12%	1 131	1 237	9%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2012 à 2013

Le résultat net consolidé est en stagnation sur la période 2012-2013 et s'établit à 3 206 MDH en 2013. Il se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Croissance de 4% durant la période 2012-2013 passant de 1 877 MDH à 1 952 MDH. Le poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2013 est de 61%.
- Résultat net part des BPR : Légère baisse de 7% durant la période étudiée, passant de 1 107 MDH à 1 031 MDH. Le poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2013 est de 32%.
- Résultat net part des minoritaires : Quasi-stagnation entre 2012 et 2013 en passant de 225 MDH à 223 MDH en 2013. La part dans le résultat net consolidé est de 7%.

La stagnation du résultat net consolidé s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La baisse du résultat d'exploitation de 3% ;
- contrebalancée par l'augmentation des gains ou pertes nets sur autres actifs à 98 MDH à fin 2013(>100%) en raison de l'évolution du poste de plus-value de cession des immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe ABI, tel qu'en 2012 seul un trimestre a été pris en compte.
- La baisse de 4% de l'impôt sur les résultats en passant de 1 675 MDH en 2012 à 1 615 MDH en 2013.

En 2013, la BCP contribue majoritairement à la constitution du résultat net part du groupe à hauteur de 83% avec un montant de 1 611 MDH. Les BPR ne représentent que 1% du résultat net part du groupe (19 MDH) et les 16% restant proviennent du résultat dégagé par les filiales qui enregistrent 320 MDH en 2013.

• Variations de 2013 à 2014

Sur la période 2013-2014, le résultat net consolidé enregistre une hausse de 2% par rapport à 2013 en se chiffrant à 3 256 MDH. La répartition du résultat net se présente comme suit :

- Résultat net part du groupe : croissance de 12% en se situant à 2 195 MDH à fin 2014 contre 1 952 MDH à fin 2013. Le poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2014 s'élève à 67%.
- Résultat net part des BPR : représentant 21% du résultat net consolidé, à fin 2014, le résultat net part des BPR s'établit à 676 MDH, soit une baisse de 34% par rapport à 2013.
- Résultat net part des minoritaires : progression de 72% entre 2013 et 2014 en passant de 223 MDH à 384 MDH en 2014. La part dans le résultat net consolidé est de 12%.

La hausse du résultat net consolidé est moins rapide que celle du résultat brut d'exploitation en raison de la hausse du coût du risque :

- La hausse du résultat d'exploitation de 3% provenant de la progression du PNB (notamment le résultat des activités de marché) ;
- contrebalancée par la croissance du coût de risque, principalement, le coût du risque de dépréciation des créances en souffrances à 2 916 MDH en 2014 contre 1 913 MDH en 2013.
- La constatation d'un impôt sur les résultats quasi-similaire à l'année 2013, soit 1 608 MDH à fin 2014.

En 2014, la BCP contribue majoritairement à la constitution du résultat net part du groupe à hauteur de 74% enregistrant un montant de 1 620 MDH. Les BPR ne représentent que 1% du résultat net part du groupe (15 MDH) et les 25% restant proviennent du résultat dégagé par les filiales qui enregistrent 559 MDH en 2014 dont principalement : ABI (188 MDH), CIB Offshore (72 MDH), Upline Group (58 MDH).

• Variations de Juin 2014 à Juin 2015

Le résultat net consolidé est quasi-stagne (hausse à hauteur de 1%) et se situer à 1 703 MDH à fin juin 2015. Il se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Croissance de 9% entre juin 2014 et juin 2015 passant, respectivement, de 1 131 MDH à 1 237 MDH. Le poids dans le résultat net consolidé du premier semestre de l'exercice 2015 est de 73%.
- Résultat net part des BPR : baisse de 10% durant la période étudiée, passant de 336 MDH à 301 MDH. Le poids dans le résultat net consolidé du premier semestre 2015 est de 18%.
- Résultat net part des minoritaires : baisse de 27% entre juin 2014 et juin 2015 en passant, respectivement, de 227 MDH à 166 MDH. La part dans le résultat net consolidé est de 10%.

La quasi-stagnation du résultat net consolidé s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse du résultat d'exploitation de 3% ;
- Accompagnée par l'augmentation des gains ou pertes nets sur autres actifs à 100 MDH à fin juin 2015 (>100%) contre 43 MDH à fin juin 2014. Il s'agit de la constatation d'une plus-value de cession d'immobilisations corporelles chez le CPM ;
- Contrebalancée par la hausse de 16% de l'impôt sur les résultats en passant de 679 MDH en juin 2014 à 788 MDH en juin 2015.

Au titre du premier semestre de l'exercice 2015, la contribution de la BCP dans la constitution du résultat net part du groupe s'établit à hauteur de 66% avec un montant de 811 MDH. Les BPR ne représentent que 0,4% du résultat net part du groupe (5 MDH) et les 34% restant proviennent du résultat dégagé par les filiales qui enregistrent 419 MDH à fin juin 2015.

I.7. RENTABILITE DE LA BCP

En Mdh	2012	2013	2014	Δ 12/13	Δ 13/14	30/06/2014	30/06/2015	Δ 06-14 /06-15
Résultat net part du groupe	1 877	1 952	2 195	4%	12%	1 131	1 237	9%
Fonds Propres part du groupe	21 441	22 812	24 167	6%	6%	23 008	24 050	5%
ROE part du groupe (1)	8,75%	8,56%	9,08%	-0,2 pts	0,5 pts	4,92%	5,14%	0,2 pts
Résultat net consolidé	3 209	3 206	3 256	0%	2%	1 694	1 703	1%
Fonds Propres Consolidés	28 175	31 889	32 005	13%	0%	30 367	33 117	9%
ROE (2)	11,39%	10,05%	10,17%	-1,3 pts	0,1 pts	5,58%	5,14%	-0,4 pts
Résultat net consolidé	3 209	3 206	3 256	0%	2%	1 694	1 703	1%
Total bilan	271 435	290 299	309 630	7%	7%	308 125	319 206	4%
ROA (3)	1,18%	1,10%	1,05%	-0,1 pts	-0,1 pts	0,55%	0,53%	0,0 pts

l (1) Résultat net part du groupe /fonds propres part du groupe

(2) Résultat net consolidé /fonds propres consolidés

(3) Résultat net consolidé/total actif

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, la rentabilité des fonds propres part du groupe s'est établie à 8,56%, en baisse de 0.2 points. De son côté, la rentabilité des fonds propres consolidés est passée de 11,39% à 10,05% soit une baisse de 1.3 points.

Malgré la hausse du total bilan engendrée partiellement par l'augmentation de 6% des fonds propres, le ROA s'est maintenu à un niveau quasi constant (-0,1 points).

• Variations de 2013 à 2014

A fin 2014, la rentabilité des fonds propres part du groupe s'élève à 9,08%, en hausse de 0,5 points. De son côté, la rentabilité des fonds propres consolidés a enregistré 0,1 pts de plus qu'en 2013 en se situant à 10,17%.

Une hausse plus rapide est constatée au niveau du total bilan (309 630 MDH à fin 2014) par rapport au résultat net consolidé, entraînant, ainsi, le recul du ratio de rentabilité des actifs à 1,05% contre 1,10% en 2013 (-0,1 points).

• Variations de Juin 2014 à Juin 2015

A fin juin 2015, la rentabilité des fonds propres part du groupe s'est établie à 5,14%, en hausse de 0,2 points par rapport à fin juin 2014. De son côté, la rentabilité des fonds propres consolidés est passée de 5,58% à 5,14% soit une baisse de 0,4 points.

La rentabilité de l'actif, quant à elle, maintient un niveau stable de 0,53% malgré la hausse du total bilan de 4% (319 206 MDH à fin juin 2015 contre 308 125 MDH à fin juin 2014).

II. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE IFRS

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 448	6 798	7 707	8 077	-9%	13%	5%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17 486	21 862	22 299	28 981	25%	2%	30%
Actifs financiers disponibles à la vente	17 274	16 422	28 390	26 128	-5%	73%	-8%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	12 893	11 537	11 689	12 858	-11%	1%	10%
Prêts et créances sur la clientèle	184 200	199 827	206 082	208 515	8%	3%	1%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 974	19 841	17 402	16 866	10%	-12%	-3%
Actifs d'impôt exigible	736	586	818	1 322	-20%	40%	62%
Actifs d'impôt différé	302	294	288	714	-3%	-2%	>100%
Comptes de régularisation et autres actifs	4 475	3 874	4 834	5 213	-13%	25%	8%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	23	73	54	45	>100%	-26%	-18%
Immobilisations corporelles	7 148	7 647	8 503	8 636	7%	11%	2%
Immobilisations incorporelles	442	498	538	593	13%	8%	10%
Ecarts d'acquisition	1 035	1 040	1 025	1 258	1%	-1%	23%
TOTAL ACTIF IFRS	271 435	290 299	309 630	319 206	7%	7%	3%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	204	101	70	152	-51%	-31%	>100%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	53	283	n.a	n.a	>100%
Instruments dérivés de couverture	-	48	-	-	n.a	-100%	n.a
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	25 489	28 877	32 414	32 006	13%	12%	-1%
Dettes envers la clientèle	201 913	209 991	229 821	236 226	4%	9%	3%
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a
Titres de créance émis	4 852	8 095	270	244	67%	-97%	-10%
Passifs d'impôt courant	540	887	1 127	1 965	64%	27%	74%
Passifs d'impôt différé	1 028	1 032	996	661	0%	-3%	-34%
Comptes de régularisation et autres passifs	3 081	3 510	5 643	6 156	14%	61%	9%
Provisions techniques des contrats d'assurance	84	107	126	984	27%	18%	>100%
Provisions pour risques et charges	1 673	1 596	1 748	1 870	-5%	10%	7%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 805	2 576	2 719	2 886	-8%	6%	6%
Dettes subordonnées	1 590	1 590	2 637	2 656	0%	66%	1%
Capital et réserves liées	16 031	16 545	17 344	18 099	3%	5%	4%
Réserves consolidées	8 158	11 111	10 101	11 930	36%	-9%	18%
- Part du groupe	2 715	3 294	3 294	3 524	21%	0%	7%
- Part des BPR	3 518	5 758	5 001	5 812	64%	-13%	16%
- Part des minoritaires	1 926	2 059	1 806	2 594	7%	-12%	44%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	778	1 028	1 304	1 385	32%	27%	6%
- Part du groupe	819	1 021	1 333	1 191	25%	31%	-11%
- Part des BPR	-45	7	-40	-33	<-100%	<-100%	-17%
- Part des minoritaires	3	0	10	228	-97%	>100%	>100%
Résultat net de l'exercice	3 209	3 206	3 256	1 703	0%	2%	-48%
- Part du groupe	1 877	1 952	2 195	1 237	4%	12%	-44%
- Part des BPR	1 107	1 031	676	301	-7%	-34%	-55%
- Part des minoritaires	225	223	384	166	-1%	72%	-57%
TOTAL PASSIF IFRS	271 435	290 299	309 630	319 206	7%	7%	3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 290 299 MDH, soit une évolution de 7% par rapport à 2012 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a enregistré une hausse de 8% pour s'établir à 199 827 MDH (soit 69% du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 209 991 MDH en augmentation de 4% par rapport à 2012 (soit 72% du total passif).

• Variations de 2013 à 2014

A fin 2014, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 309 630 MDH, soit une évolution de 7% par rapport à 2013 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a enregistré une hausse de 3% pour s'établir à 206 082 MDH (soit 67% du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 229 821 MDH selon un taux de croissance de 9% par rapport à 2013 (soit 74% du total passif).

• Variations de 2014 à Juin 2015

A fin juin 2015, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 319 206 MDH, soit une évolution de 3% par rapport à fin 2014 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a connu une quasi-stagnation (+1%) et s'établit à 208 515 MDH (soit 65% du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 236 226 MDH en augmentation de 3% par rapport à fin 2014 (soit 74% du total passif).

II.1. EMPLOIS

VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX :

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Réserve monétaire des BPR	3 478	3 670	1 914	1 959	6%	-48%	2%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP	7 448	6 798	7 707	8 077	-9%	13%	5%
<i>Valeurs en caisse / Bilan</i>	<i>2,74%</i>	<i>2,34%</i>	<i>2,49%</i>	<i>2,53%</i>	<i>-0,4 pts</i>	<i>0,1 pts</i>	<i>0,0 pts</i>

Source : BCP

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'est établi à 6 798 MDH soit une baisse de 9% par rapport à l'exercice précédent. Ce poste est principalement constitué de la réserve monétaire qui s'établit à 3 670 MDH à fin 2013, soit une hausse de 6% par rapport à 2012.

• Variations de 2013 à 2014

Une hausse de 13% est constatée au niveau du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » qui se chiffre à 7 707 MDH eu égard de l'augmentation des avoirs en caisse de chacune des filiales. Ce poste se constitue essentiellement de la réserve monétaire qui diminue par rapport à 2013 en se situant à 1 914 MDH à fin 2014 (-48% par rapport à 2013) en raison de la baisse du taux de réserve passant de 4% en 2013 à 2% en 2014.

• Variations de 2014 à Juin 2015

A fin juin 2015, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'élève à 8 077 MDH et représente 3% du total bilan. Ce poste est constitué à hauteur de 24% de la réserve monétaire qui s'établit à 1 959 MDH à fin juin 2015.

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT : CREANCES A VUE ET A TERME

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Comptes à vue	4 455	3 543	5 685	4 724	-20%	60%	-17%
Prêts	8 276	8 017	6 098	8 268	-3%	-24%	36%
Opérations de pension	296	111	42	-	-63%	-62%	-100%
Prêts et créances EC (Bruts)	13 026	11 670	11 825	12 992	-10%	1%	10%
Dépréciation	134	134	136	134	0%	1%	-2%
Prêts et créances EC (Nets)	12 893	11 537	11 689	12 858	-11%	1%	10%
<i>Prêts et créances EC / Bilan</i>	<i>5%</i>	<i>4%</i>	<i>4%</i>	<i>4%</i>	<i>-1,0 pts</i>	<i>-0,2 pts</i>	<i>0,3 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, les prêts et créances sur les établissements de crédit ont enregistré une baisse de 10% pour s'établir à 11 670 MDH. Cette baisse résulte de :

- Le recul des comptes à vue de 20% en se situant à 3 543 MDH en 2013.
- La baisse des prêts de 3% enregistrant un montant de 8 017 MDH en 2013.
- L'enregistrement de 185 MDH de moins qu'en 2012 pour les opérations de pension.

• Variations de 2013 à 2014

Les prêts et créances sur les établissements de crédit se stabilisent à 11 825 MDH à fin 2014 suite aux variations subies par les postes suivants :

- La progression des comptes à vue de 60% en se situant à 5 685 MDH en 2014.
- La baisse des prêts de 24% enregistrant un montant de 6 098 MDH en 2014.
- L'enregistrement de 69 MDH de moins qu'en 2013 pour les opérations de pension, se situant, ainsi, 42 MDH à fin 2014.

• Variations de 2014 à Juin 2015

A fin juin 2015, une hausse de 10% est constatée au niveau des prêts et créances sur les établissements de crédit qui se situent à 12 992 MDH. Cette évolution est due à la combinaison des éléments suivants :

- La hausse des prêts de 36%, représentant 64% du total des prêts et créances sur les établissements de crédit. Les prêts se situent à 8 268 MDH à fin juin 2015 contre 6 098 MDH à fin 2014.
- La baisse des comptes à vue de 17% pour s'établir à un montant de 4 724 MDH en juin 2015.
- La constatation d'une valeur nulle au niveau des opérations de pension des prêts et créances sur établissements de crédit.

CREANCES SUR LA CLIENTELE

L'encours des crédits par type de produit a évolué comme suit sur la période considérée :

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Comptes ordinaires débiteurs	25 014	28 574	27 328	29 267	14%	-4%	7%
Prêts consentis à la clientèle	153 920	163 608	176 001	177 389	6%	8%	1%
Opérations de pension	430	3 447	251	215	>100%	-93%	-14%
Opérations de location financement	12 544	12 577	12 919	12 912	0%	3%	0%
Prêts et créances sur la clientèle bruts	191 907	208 206	216 499	219 783	8%	4%	2%
Dépréciation des prêts et créances clientèle	7 707	8 379	10 417	11 268	9%	24%	8%
Prêts et créances sur la clientèle nets	184 200	199 827	206 082	208 515	8%	3%	1%
<i>Prêts et créances sur la clientèle / Bilan</i>	<i>68%</i>	<i>69%</i>	<i>67%</i>	<i>65%</i>	<i>0,8 pts</i>	<i>-2,3 pts</i>	<i>-1,2 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2012 à 2013

A fin décembre 2013, les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une croissance de 8% pour s'établir à 199 827 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- L'augmentation de 6% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 163 608 MDH en 2013.
- La hausse de 14% des comptes ordinaires débiteurs qui enregistrent un montant de 28 574 MDH.
- La stagnation des opérations de location financement qui ont atteint 12 577 MDH en 2013.

• Variations de 2013 à 2014

A fin décembre 2014, les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une croissance de 3% pour s'établir à 206 082 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- L'augmentation de 8% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 176 001 MDH en 2014.
- La progression des opérations de location de financement à 12 919 MDH, soit une hausse de 3% par rapport à 2013.
- La baisse considérable des opérations de pensions à 251 MDH à fin 2014 contre 3 447 MDH à fin 2013 ; il est à noter que la remontée sociale du poste est de 1 251 MDH en 2014 mais qu'au

niveau contribution, il y'a eu une neutralisation de 1 000 MDH avec la contrepartie Upline Group qui a ramené la contribution du poste à 251 MDH

- La légère baisse des comptes ordinaires débiteurs (-4%) qui se chiffrent à 27 328 MDH à fin 2014.

Les prêts et créances clientèles enregistrent une dépréciation de 10 417 MDH à fin 2014, soit 2 038 MDH de plus qu'en 2013.

De son côté, le taux des prêts et créances sur la clientèle sur le total bilan s'établit à 67% au titre de l'exercice 2014 en raison de la hausse plus rapide de l'actif par rapport aux prêts et créances sur la clientèle.

• Variations de 2014 à Juin 2015

A fin juin 2015, les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une croissance de 2% pour s'établir à 219 783 MDH. Cette légère hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- La quasi-stagnation des prêts consentis à la clientèle (+1%) qui se sont élevés à 177 389 MDH en juin 2015, représentant 81% du total des prêts et créances sur la clientèle.
- La hausse de 7% des comptes ordinaires débiteurs qui enregistrent un montant de 29 267 MDH.

Une dépréciation des prêts et créances clientèle de 11 268 MDH est constatée au cours du premier semestre de l'exercice 2015, soit une hausse de 8% par rapport à fin 2014 suite à un additionnel de provisionnement de :

- 661 MDH chez le CPM ;
- 132 MDH chez Vivalis.

Par conséquent, les prêts et créances sur la clientèle nets se chiffrent à 208 515 MDH.

De son côté, le taux des prêts et créances sur la clientèle sur le total bilan s'établit à 65% à fin juin 2015 en raison de la hausse plus rapide de l'actif (+3%) par rapport aux prêts et créances sur la clientèle.

Encours brut des prêts consentis à la clientèle :

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Encours sain	181 883	196 344	202 554	204 384	8%	3%	1%
Encours en souffrance	10 025	11 862	13 945	15 399	18%	18%	10%
Total encours brut	191 907	208 206	216 499	219 783	>100%	4%	2%
Provision individuelle	6 644	7 150	8 618	9 021	8%	21%	5%
Provision collective	1 063	1 230	1 799	2 247	16%	46%	25%
Total provisions	7 707	8 379	10 417	11 268	9%	24%	8%
Total prêts et créances sur la clientèle net de dépréciations	184 200	199 827	206 082	208 515	8%	3%	1%

Source : comptes sociaux BCP et CPM

Structure des Prêts consentis à la clientèle :

En Mdh	2012	%	2013	%	2014	%	30/06/2015	%
Comptes à vue débiteurs	25 014	14%	28 574	14%	27 328	13%	29 267	14%
Crédits de trésorerie	24 126	13%	18 806	9%	21 904	11%	21 152	10%
Crédits à l'équipement	29 917	16%	32 613	16%	29 118	14%	31 465	15%
Crédits à la consommation	19 679	11%	20 302	10%	19 577	9%	20 093	10%
Crédits immobiliers	56 265	31%	59 081	30%	64 239	31%	64 855	31%
Autres créances sur la clientèle	5 251	3%	8 836	4%	8 667	4%	7 274	3%
Créances en souffrance sur la clientèle nettes	2 318	1%	3 481	2%	3 528	2%	4 131	2%
Opérations de location financement	12 544	7%	12 577	6%	12 919	6%	12 912	6%
Créances acquises par affacturage	2 335	1%	2 212	1%	2 449	1%	2 021	1%
Autres crédits filiales à l'étranger	6 753	4%	13 344	7%	16 353	8%	15 346	7%
Prêts et créances sur la clientèle (Nets)	184 200	100%	199 826	100%	206 082	100%	208 515	100%

Source : comptes sociaux BCP et CPM

En 2013, bien que les crédits immobiliers évoluent, leur part dans le total des prêts et créances baisse de 1 point par rapport à 2012 en se situant à 30%. Les crédits à la consommation composent le total des prêts et créances à hauteur de 10% en se situant à un montant de 20 302 MDH en 2013. De leur côté, les crédits à l'équipement stagnent en termes de quote-part dans le total des prêts et créances qui est de 16%.

A fin 2014, la part des crédits immobiliers représente 31% du total des prêts et créances sur la clientèle en se situant à 64 239 MDH. De leurs parts, les crédits à l'équipement enregistrent une baisse de 11% par rapport à 2013 et s'établissent à 29 118 MDH. Les comptes à vue et les crédits de trésorerie, quant à eux, se chiffrent à, respectivement, 27 328 MDH et 21 904 MDH à fin 2014. De son côté, la part des crédits à la consommation se stabilise à 9% en 2014 avec un montant de 19 577 MDH.

En juin 2015, les crédits immobiliers maintiennent la même quote-part dans les prêts et créances sur la clientèle (31%) en se chiffrant à 64 855 MDH. Les crédits à l'équipement et les comptes à vue débiteurs représentent, respectivement, 15% et 14% dans le total des prêts et créances sur la clientèle en enregistrant un montant, respectif, de 31 465 MDH et de 29 267 MDH, chacun, de plus qu'en fin 2014. Par ailleurs, les crédits de trésorerie et les crédits à la consommation constituent chacun 10% du total des prêts et créances sur la clientèle en se chiffrant à, respectivement, 21 152 MDH et 20 093 MDH à fin juin 2015, soit un recul de 0,5 points et 1,0 points par rapport à fin 2014.

Titres

Les titres détenus par le Groupe BCP sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe BCP a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Options retenues par le Groupe

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

AFS

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

HTM

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement.

Trading

- Ne figurent en trading que les produits dérivés.

EVOLUTION ET REPARTITION DES TITRES DETENUS PAR LA BCP :

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Titres de transaction	17 386	21 804	22 291	28 971	25%	2%	30%
Instruments dérivés de cours de change	100	58	8	10	-42%	-86%	30%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17 486	21 862	22 299	28 981	25%	2%	30%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>6%</i>	<i>8%</i>	<i>7%</i>	<i>9%</i>	<i>1,5 pts</i>	<i>-0,3 pts</i>	<i>1,9 pts</i>
Titres de créance négociables	5 167	6 158	16 503	12 774	19%	>100%	-23%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables	3 283	6 005	16 356	12 392	83%	>100%	-24%
Autres titres de créance négociables	1 885	154	147	382	-92%	-4%	>100%
Obligations	1 685	1 052	2 362	3 283	-38%	>100%	39%
Obligations d'Etat	140	564	2 152	3 150	>100%	>100%	46%
Autres Obligations	1 545	488	210	133	-68%	-57%	-37%
Actions et autres titres à revenu variable	10 422	9 673	10 093	10 682	-7%	4%	6%
dont titres cotés	4 718	4 965	1 132	1 141	5%	-77%	1%
dont titres non cotés	5 704	4 708	8 961	9 541	-17%	90%	6%
Actifs financiers bruts disponibles à la vente	17 274	16 884	28 958	26 740	-2%	72%	-8%
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	-	462	568	612	n.a	23%	8%
Actifs financiers nets disponibles à la vente	17 274	16 422	28 390	26 128	-5%	73%	-8%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>6%</i>	<i>6%</i>	<i>9%</i>	<i>8%</i>	<i>-0,3 pts</i>	<i>3,5 pts</i>	<i>-1,0 pts</i>
Titres de créance négociables	16 529	18 514	16 270	15 746	12%	-12%	-3%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables	16 131	18 083	16 148	15 638	12%	-11%	-3%
Autres titres de créance négociables	398	432	122	108	8%	-72%	-12%
Obligations	1 445	1 327	1 132	1 120	-8%	-15%	-1%
Obligations d'Etat	202	202	279	273	0%	38%	-2%
Autres Obligations	1 244	1 125	853	847	-10%	-24%	-1%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 974	19 841	17 402	16 866	10%	-12%	-3%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>7%</i>	<i>7%</i>	<i>6%</i>	<i>5%</i>	<i>-0,2 pts</i>	<i>-1,2 pts</i>	<i>-0,3 pts</i>
Valeur nette du portefeuille	52 734	58 125	68 092	71 975	10%	17%	6%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>19%</i>	<i>20%</i>	<i>22%</i>	<i>23%</i>	<i>1,0 pts</i>	<i>2,0 pts</i>	<i>0,6 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2013, la valeur nette du portefeuille détenu par la BCP a enregistré une hausse de 10% pour s'établir à 58 125 MDH suite à l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 25% des actifs financiers à la juste valeur par résultat qui se sont établis à 21 862 MDH à fin 2013.
- La hausse continue des placements détenus jusqu'à l'échéance, de 10%, en se situant à 19 841 MDH à fin 2013.
- Contrebalancée par la baisse des actifs financiers bruts disponibles à la vente de 2%, générée principalement par le recul des autres obligations de 68% et des titres non cotés à revenu variable de 17%.

A fin 2014, une hausse de 17% est constatée au niveau de la valeur nette du portefeuille détenu par la BCP pour s'établir à 68 092 MDH suite à l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 2% des actifs financiers à la juste valeur par résultat qui se sont établis à 22 299 MDH à fin 2014 contre 21 862 MDH à fin 2013.

- L'augmentation remarquable (+72%) des actifs financiers bruts disponibles à la vente, générée principalement par la hausse significative des titres de créances négociables à 16 503 MDH (dont les bons du trésor), la croissance (>100%) des obligations qui ont atteint 2 362 MDH à fin 2014 et la hausse de 4% des actions et autres titres à revenu variable (à 10 093 MDH) suite notamment à l'augmentation du portefeuille des titres non cotés (+90%) à 8 961 MDH.
- Le recul de 12% des placements détenus jusqu'à l'échéance qui se sont établis 17 402 MDH à fin 2014 contre 19 841 MDH à fin 2013 en raison de la baisse des BDT, qui sont arrivés à échéance durant l'année 2014, chez la BCP.

La valeur nette du portefeuille détenu par la BCP s'établit à 71 975 MDH à fin juin 2015, en hausse de 6% par rapport à fin 2014. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de 30% des actifs financiers à la juste valeur par résultat qui se sont établis à 28 981 MDH à fin juin 2015, représentant, ainsi, 40% du total de la valeur nette du portefeuille détenu par la BCP. La progression de ce poste s'explique par l'évolution positive du portefeuille des titres de transaction de la BCP de 6 411 MDH.
- Contrebalancée par la baisse des actifs financiers nets disponibles à la vente de 8% à 26 128 MDH provenant, principalement du :
 - ✓ Recul des bons du trésor et autres effets mobilisables de 24% en se situant à 12 392 MDH. Il s'agit des tombées chez, principalement, les filiales bancaires ABI pour 688 MDH, la BCP pour 2 408 MDH et Upline Group pour 1 164 MDH.
 - ✓ Conjuguée à la hausse des provisions pour dépréciations des actifs disponibles à la vente à 612 MDH à fin juin 2015 contre 568 MDH à fin décembre 2014. Cette augmentation concerne une dotation complémentaire des titres du portefeuille CCI (Chaâbi Capital Investissement) de 25 MDH.
- Cette baisse est conjugquée à la hausse des obligations de 39% et des actions et autres titres à revenu variable de 6% pour s'établir à des montants, respectifs, de 3 283 MDH et 10 682 MDH à fin juin 2015. En outre, un recul de 3% est constaté au niveau des placements détenus jusqu'à leur échéance qui se chiffrent à 16 866 MDH à fin juin 2015 contre 17 402 MDH à fin 2014.

TABLEAU RECAPITULATIF DES TITRES DETENUS PAR LA BCP :

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Titres de créance négociables	32 997	37 556	43 710	46 153	14%	16%	6%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables	30 084	36 923	43 416	45 324	23%	18%	4%
Autres titres de créance négociables	2 913	634	295	829	-78%	-54%	>100%
Obligations	3 130	2 378	3 494	4 403	-24%	47%	26%
Obligations d'Etat	342	766	2 431	3 423	>100%	>100%	41%
Autres Obligations	2 789	1 612	1 063	980	-42%	-34%	-8%
Actions et autres titres à revenu variable	16 507	18 132	20 880	21 408	10%	15%	3%
dont titres cotés	4 718	4 965	1 132	1 141	5%	-77%	1%
dont titres non cotés	11 789	13 166	19 748	20 267	12%	50%	3%
Instruments dérivés de cours de change	100	58	8	10	-42%	-86%	30%
Valeur nette du portefeuille	52 734	58 125	68 092	71 975	10%	17%	6%
-Part des titres dans le total bilan	19%	20%	22%	23%	1,0 pts	2,0 pts	0,6 pts

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Historiquement, les titres détenus dans le portefeuille de la BCP constituaient le poste d'emplois le plus important dans son actif. Les titres de la BCP sont principalement investis en Bons du Trésor et assimilés et obligations de l'Etat (plus de 80% du total des placements).

A fin 2013, la part des titres détenus dans le portefeuille de la BCP a enregistré une hausse de 1,0 points pour se situer à 20% liée principalement à l'augmentation des titres de créance négociables et des actions et autres titres à revenu variable de, respectivement, 14% et 10% entre 2012 et 2013.

A fin décembre 2014, la part des titres détenus dans le portefeuille de la BCP a enregistré une hausse de 2,0 points pour se situer à 22%. Ceci provient, essentiellement, de la progression des titres de créance négociables à hauteur de 16% (43 710 MDH à fin 2014) et celle des actions et autres titres à revenu variable de 15% (notamment les titres non cotés qui les constituent à hauteur de 95%).

A fin juin 2015, la part des titres détenus dans le portefeuille de la BCP constitue 23% du total actif, soit 0,6 point de plus qu'à fin 2014. Cette hausse provient, principalement, de l'augmentation de 6% des titres de créance négociables qui représentent 64% de valeur nette du portefeuille. De même, les actions et autres titres à revenu variable et les obligations enregistrent une progression de, respectivement, 3% et 26% en se situant à 21 408 MDH et 4 403 MDH à fin juin 2015.

Immobilisations corporelles et incorporelles

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Immobilisations corporelles	7 148	7 647	8 503	8 636	7%	11%	2%
Terrains et constructions	4 588	4 907	5 216	5 445	7%	6%	4%
Equipement, Mobilier, Installations	1 114	1 060	1 145	1 027	-5%	8%	-10%
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a
Autres immobilisations	1 447	1 680	2 142	2 164	16%	28%	1%
Immobilisations incorporelles	442	498	538	593	13%	8%	10%
Droit au bail	254	271	286	291	7%	6%	2%
Brevets et marque	10	10	11	11	3%	14%	0%
Logiciels informatiques acquis	78	92	112	120	18%	22%	7%
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a
Autres immobilisations incorporelles	100	124	128	171	24%	4%	33%
Total des immobilisations	7 590	8 145	9 041	9 228	7%	11%	2%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2013, les immobilisations corporelles continuent à évoluer de 7% atteignant 7 647 MDH. Les immobilisations incorporelles ont enregistré, quant à elles, une hausse de 13% pour se s'établir à 498 MDH au terme de l'exercice 2013.

Au terme de l'exercice 2014, les immobilisations corporelles ont augmenté de 11% pour s'établir à 8 503 MDH liée à la progression des terrains et constructions et des autres immobilisations qui enregistrent, respectivement, 5 216 MDH et 2 142 MDH.

Les immobilisations incorporelles s'inscrivent, aussi, dans une tendance haussière de 8% en se situant à 538 MDH en 2014 engendrée, principalement, par la hausse du droit au bail (+6% par rapport à 2013) et l'acquisition de logiciels informatiques (20 MDH de plus qu'en 2013).

Le total des immobilisations se situe à 9 041 MDH en 2014 et représente, en moyenne, 3% du total actif.

A fin juin 2015, les immobilisations du groupe s'élèvent à 9 228 MDH, en hausse de 2% par rapport à fin 2014. En effet, une progression de 2% des immobilisations corporelles est constatée à fin juin 2015 liée, principalement, à la croissance du poste de terrains et constructions (5 445 MDH) à hauteur de 4%, représentant ainsi 63% des immobilisations corporelles. En outre, les immobilisations incorporelles évoluent de 10% atteignant ainsi 593 MDH à fin juin 2015 en raison de l'acquisition de droit du bail (291 MDH), des logiciels informatiques (120 MDH) ainsi que d'autres immobilisations incorporelles (171 MDH).

II.2. RESSOURCES

DEPOTS

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Comptes à vue	2 164	858	1 386	964	-60%	62%	-30%
Emprunts	9 235	10 781	20 299	23 140	17%	88%	14%
opérations de pension	14 089	17 239	10 729	7 902	22%	-38%	-26%
Dettes envers EC et assimilés	25 489	28 877	32 414	32 006	13%	12%	-1%
Comptes ordinaires créditeurs	125 383	132 550	141 418	145 301	6%	7%	3%
Comptes à terme	46 080	46 411	52 495	51 018	1%	13%	-3%
Comptes d'épargne à taux administré	22 433	24 992	27 699	28 997	11%	11%	5%
Bons de caisse	1 257	1 204	2 052	3 363	-4%	70%	64%
Opérations de pension	1 654	-	1 133	2 613	n.a	n.a	>100%
Autres dettes envers la clientèle	5 106	4 833	5 024	4 934	-5%	4%	-2%
Dettes envers la clientèle	201 913	209 991	229 821	236 226	4%	9%	3%
Total dépôts	227 402	238 868	262 235	268 232	5%	10%	2%
<i>Dettes envers EC / Bilan</i>	<i>9%</i>	<i>10%</i>	<i>10%</i>	<i>10%</i>	<i>0,9 pts</i>	<i>0,5 pts</i>	<i>-0,4 pts</i>
<i>Dettes envers la clientèle / Bilan</i>	<i>74%</i>	<i>72%</i>	<i>74%</i>	<i>74%</i>	<i>-1,7 pts</i>	<i>1,9 pts</i>	<i>-0,2 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, les dépôts collectés ont enregistré une croissance de 5% pour s'établir à 238 868 MDH. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse de 4% des dettes envers la clientèle qui se sont établis à 209 991 MDH eu égard à :

- L'accroissement des dettes chez CPM pour 7 725 MDH (dont 5 585 MDH de comptes à vue créditeurs et 2 139 MDH pour les comptes d'épargne)
- L'augmentation des dettes chez le Groupe ABI pour 3 056 MDH (dont 1 884 MDH de comptes à vue créditeurs)

De leur côté, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés ont progressé de 13% pour se situer à 28 877 MDH à fin 2013.

La part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan a augmenté de 0,9 points pour se situer à 10% contre 9% à fin 2012. De son côté, la part des dettes envers la clientèle dans le total bilan a enregistré une baisse de 1,7 points pour s'établir à 72% à fin 2013.

• Variations de 2013 à 2014

A fin 2014, les dépôts collectés suivent un trend haussier de 10% pour se chiffrer à 262 235 MDH en raison, principalement, de la croissance des dettes envers la clientèle qui représentent 88% du total des dépôts :

- Une progression des comptes créditeurs, de l'épargne et des DAT de, respectivement, 6 366 MDH, 2 423 MDH et de 4 225 MDH chez le CPM. En plus de la hausse de 1 133 MDH des lignes de pension.
- Une évolution chez ABI de 1 798 MDH des comptes courants et de 1 649 MDH de DAT.

De leur côté, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés ont progressé de 12% pour se situer à 32 414 MDH à fin 2014.

La part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan est quasi-stable à 10% à fin 2014. De son côté, la part des dettes envers la clientèle dans le total bilan a enregistré une hausse de 1,9 points pour retrouver son niveau de 2012, soit 74% à fin Décembre 2014.

• Variations de 2014 à Juin 2015

A fin juin 2015, les dépôts collectés ont enregistré une croissance de 2% pour s'établir à 268 232 MDH. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse de 3% des dettes envers la clientèle qui se sont établies à 236 226 MDH, représentant 88% du total des dépôts, en raison de notamment :

- L'accroissement des comptes ordinaires créditeurs et des comptes d'épargne à taux administré de, respectivement, 3% et 5% pour s'établir à une valeur respective de 145 301 MDH et 51 018 MDH à fin juin 2015.

De leur côté, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés ont stagné en se situant à 32 006 MDH à fin juin 2015 suite à la hausse des emprunts de 14% contrebalancée par la baisse des comptes à vue et des opérations de pensions de, respectivement, 30% et 26%. Ces fluctuations proviennent, essentiellement de :

- La hausse des dettes chez le Groupe ABI en se situant à 7 987 MDH.
- L'augmentation des dettes chez CIB Offshore pour s'établir à 1 705 MDH.

La part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan baisse légèrement de 0,4 points et maintient un poids de 10% à fin juin 2015. De son côté, la part des dettes envers la clientèle dans le total bilan a enregistré une baisse moindre de 0,2 points et s'établit à 74% à fin juin 2015.

FONDS PROPRES ET ASSIMILES

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Dettes subordonnées	1 590	1 590	2 637	2 656	0%	66%	1%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie (*)	2 805	2 576	2 719	2 886	-8%	6%	6%
Capital et réserves liées	16 031	16 545	17 344	18 099	3%	5%	4%
Réserves consolidées	8 158	11 111	10 101	11 930	36%	-9%	18%
- Part du groupe	2 715	3 294	3 294	3 524	21%	0%	7%
- Part des BPR	3 518	5 758	5 001	5 812	64%	-13%	16%
- Part des minoritaires	1 926	2 059	1 806	2 594	7%	-12%	44%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	778	1 028	1 304	1 385	32%	27%	6%
- Part du groupe	819	1 021	1 333	1 191	25%	31%	-11%
- Part des BPR	-45	7	-40	-33	<-100%	<-100%	-17%
- Part des minoritaires	3	0	10	228	-97%	>100%	>100%
Résultat net de l'exercice	3 209	3 206	3 256	1 703	0%	2%	-48%
- Part du groupe	1 877	1 952	2 195	1 237	4%	12%	-44%
- Part des BPR	1 107	1 031	676	301	-7%	-34%	-55%
- Part des minoritaires	225	223	384	166	-1%	72%	-57%
Fonds propres part du groupe**	24 247	25 388	26 886	26 935	5%	6%	0%
Fonds propres consolidés**	30 981	34 466	34 724	36 003	11%	1%	4%
Fonds propres et quasi-fonds propres	32 571	36 056	37 361	38 658	11%	4%	3%
<i>Fonds propres et quasi-fonds propres / Bilan consolidé</i>	<i>12%</i>	<i>12%</i>	<i>12%</i>	<i>12%</i>	<i>0,4 pts</i>	<i>-0,4 pts</i>	<i>0,0 pts</i>

(*) Fonds de soutien

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2012 à 2013

A fin décembre 2013, les fonds propres consolidés et les fonds propres part du Groupe ont enregistré une croissance respective de 11% et 5% suite principalement à l'augmentation des réserves de 36%.

• Variations de 2013 à 2014

A fin décembre 2014, les fonds propres consolidés et les fonds propres part du Groupe ont enregistré une croissance respective de 1% et 6% suite principalement à l'augmentation du capital et réserves liées de 5% pour s'établir à 17 344 MDH. Les principaux mouvements ayant impacté les fonds propres sont :

- ✓ Les acquisitions des titres BCP par les BPR suite à la sortie de l'Etat notamment pour 2,3 milliards de Dirhams ;
- ✓ Les dividendes versés pour 0,8 milliards de Dirhams ;
- ✓ La constatation d'un résultat de 3,3 milliards de Dirhams.

• Variations de 2014 à Juin 2015

A fin juin 2015, les fonds propres consolidés ont enregistré une hausse de 4% pour se situer à 36 003 MDH contre 34 724 MDH à fin 2014. Cette hausse trouve son origine dans, principalement, la progression des réserves consolidées à 11 930 MDH (+18% par rapport à fin 2014) ainsi que l'augmentation de 4% du capital et réserves liées en se chiffrant à 18 099 MDH à fin juin 2015.

Par ailleurs, une quasi-stagnation est constatée au niveau des fonds propres part du groupe qui se chiffrent à 26 935 MDH.

Les fonds propres et quasi-fonds propres représentent 12% du total passif à fin juin 2015.

FONDS DE SOUTIEN

Evolution du fonds de soutien :

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Encours début d'exercice	3 043	2 804	2 570	2 718	-8%	-8%	6%
Alimentations	500	770	148	167	54%	-81%	13%
Contribution des organismes du CPM	-	70	148	167	n.a	>100%	13%
Dotation complémentaire	500	700	-	-	40%	-100%	n.a
Prélèvements	738	1 004	-	-	36%	-100%	n.a
Encours fin d'exercice	2 804	2 570	2 718	2 885	-8%	6%	6%

Source : BCP

A fin 2013, l'encours du fonds de soutien a enregistré une baisse de 8% pour s'établir à 2,6 MMDH. Ce léger recul s'explique essentiellement par la hausse de 36% des prélèvements à 1 004 MDH, en 2013, au titre des subventions accordées au profit du CPM (dont 672 MDH accordée à la BCP et 332 MDH aux BPR au titre de la provision pour risques généraux), alors que les alimentations se situent à 770 MDH, soit une hausse de 54% entre 2012 et 2013.

A fin 2014, l'encours du fonds de soutien a subi une hausse de 6% pour s'établir à 2 718 MDH. Cette hausse s'explique essentiellement par les éléments ci-après :

- La contribution des organismes du CPM qui enregistre une hausse significative (>100%) à 148 MDH à fin 2014 contre 70 MDH à fin 2013 ;
- Aucun prélèvement n'est effectué au titre de l'exercice 2014.

A fin juin 2015, l'encours du fonds de soutien s'élève à 2 884 MDH, en hausse de 6% par rapport à fin 2014. Cette hausse résulte d'une progression de 13% des alimentations émanant de la contribution des organismes du CPM qui enregistrent un montant de 167 MDH à fin juin 2015 contre 148 MDH à fin 2014.

Participation de la BCP au Fonds de Soutien

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Encours début de période	625	434	97	169	-31%	-78%	74%
Alimentations	204	336	72	76	65%	-79%	6%
Dotation ordinaire	-	29	72	76	n.a	>100%	6%
Dotation complémentaire	204	307	-	-	50%	-100%	n.a
Prélèvements	395	672	-	-	70%	-100%	n.a
Encours fin de période	434	97	169	245	-78%	74%	45%

Source : BCP

A fin 2013, la participation de la BCP au fonds de soutien a enregistré une décroissance de 78% en passant de 434 MDH à 97 MDH suite à l'augmentation des prélèvements de 70% à 672 MDH (affectée aux provisions pour risques généraux) contrastée par la hausse des alimentations de 65% à 336 MDH en 2013 intégrant 29 MDH de dotation ordinaire et 307 MDH de dotation complémentaire (hausse de 50% entre 2012 et 2013).

A fin 2014, la participation de la BCP au fonds de soutien a enregistré une hausse par rapport à 2013 de 74% pour s'établir à 169 MDH sous l'effet de l'alimentation par dotation ordinaire à hauteur de 72 MDH et d'absence de prélèvement.

A fin juin 2015, la BCP participe au fonds de soutien à hauteur de 245 MDH enregistrant, ainsi, une croissance de 45% par rapport à fin 2014. Les alimentations intègrent les dotations ordinaires qui s'élèvent à 76 MDH à fin juin 2015 contre 72 à fin 2014.

RATIOS REGLEMENTAIRES DU CPM

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015
Ratio de solvabilité sur base individuelle	10,70%	12,73%	13,54%	13,32%
Ratio de solvabilité sur base consolidée	12,10%	12,99%	12,82%	12,77%
Division des risques				
Sur base individuelle	4 344	4 828	5 550	5 609
Sur base consolidée	5 644	6 203	6 421	6 615
Ratio de liquidité	71%	109%	122%	138%

Source : BCP

• Variations de 2012 à 2013

Le ratio de solvabilité sur base individuelle progresse de 2,03 points en 2013 en se situant à 12,73%. Il enregistre, également, sur la base consolidée une croissance de 0,89 points par rapport à la période historique et s'établit à 12,99%.

Concernant le ratio de division de risques, il reste en croissance continue et enregistre un montant de 484 MDH de plus qu'en 2012 sur base individuelle et 559 MDH sur base consolidée.

Le ratio de liquidité (LCR) s'élève à 109% en 2013.

• Variations de 2013 à 2014

Le ratio de solvabilité sur base individuelle suit une tendance haussière en se situant à 13,54% en 2014 contre 12,73% en 2013 (+0,81 pts). En revanche, il enregistre, une baisse de 0,17 points sur la base consolidée pour se situer à 12,82%.

Par ailleurs, une hausse est enregistrée au niveau du ratio de division des risques sur base individuelle qui s'élève à 5 550 MDH à fin 2014, soit 722 MDH de plus qu'en 2013 ainsi qu'une croissance au niveau du ratio de division des risques sur division consolidée à 6 421 MDH à fin 2014.

Le ratio de liquidité s'élève à 122% en 2014, soit une hausse de 13,0 points par rapport à 2013.

• Variations de 2014 à Juin 2015

A fin juin 2015, le ratio de solvabilité s'établit à 13,32% sur base individuelle et à 12,77% sur base consolidée.

Concernant le ratio de division de risques, il reste en croissance continue et enregistre un montant de 5 609 MDH sur base individuelle et 6 615 MDH sur base consolidée à fin juin 2015.

Le ratio de liquidité s'élève à 138% à fin juin 2015.

II.3. HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Engagements de financement donnés	39 360	36 654	29 388	33 066	-7%	-20%	13%
Aux établissements de crédit	2 748	3 690	1 026	867	34%	-72%	-15%
A la clientèle	36 613	32 964	28 362	32 199	-10%	-14%	14%
Ouverture de crédit	33 569	30 397	25 831	28 802	-9%	-15%	12%
Autres engagement en faveur de la clientèle	3 044	2 567	2 531	3 397	-16%	-1%	34%
Engagements de financement reçus	2 904	919	77	144	-68%	-92%	87%
Des établissements de crédit	2 904	919	77	144	-68%	-92%	87%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, les engagements de financement donnés ont baissé de 7% à 36 654 MDH suite à la baisse des engagements donnés à la clientèle (-10%) à 30 397 MDH entraînée, à la fois, par celle des ouvertures de crédit (-9%) et des autres engagements en faveur de la clientèle (-16%).

Les engagements de financement reçus ont enregistré un recul de 68% sur la même période suite à la baisse des engagements reçus des établissements de crédit et se situent à 919 MDH en 2013 contre 2 904 MDH en 2012.

• Variations de 2013 à 2014

A fin 2014, les engagements de financement donnés enregistrent une baisse continue de 20% à 29 388 MDH suite à la baisse des engagements donnés à la clientèle (-14%) à 28 362 MDH entraînée, essentiellement, par celle des ouvertures de crédit (-15%) représentant 91% du total des engagements donnés à la clientèle.

Les engagements de financement reçus ont régressé de 92% sur la même période suite à la baisse des engagements reçus des établissements de crédit et se situent à 77 MDH en 2014 contre 919 MDH en 2013.

• Variations de 2014 à Juin 2015

A fin juin 2015, les engagements de financement donnés ont progressé de 13% à 33 066 MDH suite à la hausse des engagements donnés à la clientèle (+14%) à 32 199 MDH contre 28 362 MDH à fin 2014. Par contre, les engagements donnés aux établissements de crédit ont enregistré 867 MDH à fin juin 2015 contre 1 026 MDH à fin 2014 provenant du dénouement des CREDOC accordés à fin 2014 et ouverts par la banque émettrice en faveur de l'établissement de crédit.

Les engagements de financement reçus s'élève à 144 MDH à fin juin 2015 contre 77 MDH à fin 2014 suite à la hausse des engagements reçus des établissements de crédit. En effet, l'évolution de 67 MDH entre décembre 2014 et juin 2015 découle de l'augmentation des concours que des tiers se sont irrévocablement engagés à fournir à la banque.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Engagements de garantie donnés	23 254	24 093	24 910	28 801	4%	3%	16%
- D'ordre des établissements de crédit	5 522	5 227	5 502	8 928	-5%	5%	62%
- D'ordre de la clientèle	17 733	18 866	19 408	19 873	6%	3%	2%
<i>Cautions administratives et fiscales et autres</i>	7 535	8 031	7 333	7 286	7%	-9%	-1%
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>	10 198	10 835	12 075	12 587	6%	11%	4%
Engagements de garantie reçus	10 257	10 455	16 603	18 079	2%	59%	9%
- Des établissements de crédit	9 348	8 867	11 289	15 873	-5%	27%	41%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	909	1 588	5 314	2 206	75%	>100%	-58%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2012 à 2013

Durant l'exercice 2013, les engagements de garantie donnés par la BCP ont augmenté de 4%, suite principalement à l'augmentation continue de 6% des engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle qui se sont établis à 18 866 MDH à fin 2013.

Les engagements de garantie reçus ont également évolué de 2% suite à l'augmentation de 75% des engagements de l'Etat et d'autres organismes de garantie qui sont passés de 909 MDH à 1 588 MDH entre 2012 et 2013.

• Variations de 2013 à 2014

Durant l'exercice 2014, les engagements de garantie donnés par la BCP ont augmenté de 3% pour se situer à 24 910 MDH. Cette hausse s'explique par la progression des engagements de garantie d'ordre de la clientèle 19 408 MDH (solde à fin 2014) accompagnée, également, de la hausse des engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit de 5% pour se chiffrer à 5 502 MDH.

Les engagements de garantie reçus ont connu une évolution positive de 59%, se situant à 16 603 MDH, suite à l'augmentation significative (>100%) des engagements de l'Etat et d'autres organismes de garantie qui se sont établis à 5 314 MDH à fin 2014 et la hausse de 27% des engagements de garantie reçus des établissements de crédits (11 289 MDH en 2014 contre 8 867 MDH en 2013).

• Variations de 2014 à Juin 2015

Durant l'exercice du premier semestre 2015, les engagements de garantie donnés par la BCP ont augmenté de 16% en se situant à 28 801 MDH suite à l'évolution des éléments suivants :

- Hausse des engagements de garantie donnés aux établissements de crédit à hauteur de 62% en atteignant 8 928 MDH ;
- Quasi-stabilité des engagements de garantie donnés aux clients en se situant à 19 873 MDH.

Les engagements de garantie reçus ont également évolué de 9% suite à l'augmentation de 41% des engagements des établissements de crédit qui s'élèvent à 15 873 MDH à fin juin 2015 contre 11 289 MDH à fin 2014.

III. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Résultat avant impôts	4 884	4 821	4 864	2 492	-1%	1%	-49%
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	574	806	830	414	40%	3%	-50%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1	15	-0	22	>100%	<-100%	>100%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2 102	2 141	2 917	1 361	2%	36%	-53%
+/- Dotations nettes aux provisions	-98	-21	109	40	-78%	>100%	-64%
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1	-2	2	1	<-100%	<-100%	-66%
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-1 132	-1 229	-1 051	-1 078	9%	-15%	3%
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a
+/- Autres mouvements	-149	326	232	145	>100%	-29%	-37%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 299	2 035	3 038	903	57%	49%	-70%
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4 960	5 248	5 248	-2 160	6%	0%	<-100%
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-2 132	-9 511	11 065	2 422	>100%	<-100%	-78%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-5 344	-4 172	-11 826	-2 582	-22%	>100%	-78%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-598	915	1 343	-217	<-100%	47%	<-100%
- Impôts versés	-1 723	-1 154	-1 775	-1 188	-33%	54%	-33%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-4 837	-8 673	4 055	-3 726	79%	<-100%	<-100%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 346	-1 817	11 958	-331	<-100%	>100%	<-100%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-2 943	-1 217	-283	1 252	-59%	-77%	>100%
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 047	-1 360	-1 695	-262	30%	25%	-85%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-3 990	-2 577	-1 977	991	-35%	-23%	>100%
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	3 371	822	-398	-847	-76%	<-100%	<-100%
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 336	3 403	-7 040	-74	>100%	<-100%	-99%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 707	4 225	-7 439	-921	-10%	<-100%	-88%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-8	18	12	10	<-100%	-34%	-20%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 056	-152	2 554	-252	<-100%	>100%	<-100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	7 478	9 534	9 382	11 936	27%	-2%	27%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 400	7 244	6 697	7 637	34%	-8%	14%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 078	2 291	2 685	4 299	10%	17%	60%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9 534	9 382	11 936	11 685	-2%	27%	-2%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	7 244	6 697	7 637	7 925	-8%	14%	4%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 291	2 685	4 299	3 760	17%	60%	-13%
Variation de la trésorerie nette	2 056	-152	2 554	-252	<-100%	>100%	<-100%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2013, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'est établie à -152 MDH trouvant son explication dans :

- les flux nets de trésorerie négatifs provenant des activités opérationnelles à -1 817 MDH ;
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont élevés à - 2 577 MDH ;
- Contre les flux nets provenant des activités de financement qui se sont établis à 4 225 MDH.

A fin 2014, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'établit à 2 554 MDH. Cette variation s'explique essentiellement par :

- les flux nets de trésorerie positifs provenant des activités opérationnelles à 11 958 MDH en raison de la hausse des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement affichent un solde négatif de 1 977 MDH suite notamment à l'acquisition de nouvelles participations et d'immobilisations ;
- les flux nets provenant des activités de financement s'établissant à -7 439 MDH. L'évolution de ces flux s'explique essentiellement par : (i) une distribution des dividendes à l'échelle du Groupe de 775 MDH en 2014 contre 688 MDH en 2013 ; (ii) un remboursement des titres de créance pour 7 924 MDH en 2014 contre une souscription de 11 945 MDH, en 2013, conjuguée à un remboursement de 8 150 MDH ; (iii) une émission de dettes subordonnées d'un montant de 1 000 MDH en 2014.

A fin juin 2015, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'est établie à -252 MDH trouvant son explication dans :

- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont situés à 991 MDH. Ils sont constitués, principalement, des flux liés aux actifs financiers et aux participations de 1 252 MDH provenant de la cession des titres IMC pour 1 250 MDH et des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (-262 MDH) ;
- contre les flux nets négatifs provenant des activités de financement qui se sont établis à -921 MDH, constitués, principalement des flux de trésorerie à destination des actionnaires, soit les dividendes versés pour un montant de 847 MDH ;
- et les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles qui se situent à -331 MDH :
 - ✓ baisse des flux liés aux opérations avec la clientèle de 78% en se chiffrant à 2 422 MDH suite à l'enregistrement de 6 400 MDH en dépôts de la clientèle à fin juin 2015 (contre 20 138 MDH à fin 2014) et 4 100 MDH au niveau des emplois de la clientèle à fin juin 2015 (contre 9 072 MDH à fin 2014) ;
 - ✓ l'enregistrement de -2 160 MDH en flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés en raison de la constatation d'une augmentation des créances en instance enregistrant des avis de prélèvements reçus en attente d'imputation au débit du compte client pour un montant de 2 276 MDH ;
 - ✓ la constatation de -2 582 MDH à fin juin 2015 contre -11 826 MDH à fin 2014 en raison de la baisse du portefeuille de transaction de 6 493 MDH (contre une baisse de 11 395 MDH à fin 2014) et de l'évolution du portefeuille de placement à 3 825 MDH.

PARTIE VI

PERSPECTIVES

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GROUPE BCP 2016-2018 : LE PLAN ELAN 2020

Sur la période 2008-2014, le Groupe Banque Populaire a connu une évolution remarquable, portée par trois accomplissements majeurs : le renforcement du leadership sur le marché de la Banque de Détail, l'enrichissement de l'offre destinée aux entreprises et le raffermissement de la dimension panafricaine.

En matière de Banque de Détail, la stratégie de conquête commerciale du Groupe a permis de consolider l'ancrage régional à travers un rythme soutenu d'ouvertures d'agences, portant leur nombre à plus de 1355 points de vente au 30 juin 2015, faisant du groupe Banque Populaire le premier réseau bancaire national au service de plus de 5 millions de clients.

Le Groupe a également étoffé son offre destinée aux entreprises, en accélérant le développement des entités dédiées au financement des Grandes Entreprises, au conseil financier et aux marchés des capitaux, qui ont atteint sur cette période des positions de référence en termes de parts de marché.

Par ailleurs, un bond considérable a été réalisé en matière d'extension du réseau en Afrique subsaharienne, en adoptant une stratégie basée sur les synergies développées avec le Groupe Banque Atlantique.

D'un point de vue organisationnel, le Groupe Banque Populaire a également connu un changement profond de son mode de gouvernance, avec le désengagement de l'Etat du tour de table de la Banque Centrale Populaire et la confirmation du contrôle mutuel BCP – BPR.

Ce changement consacre définitivement le caractère coopératif et mutualiste du Groupe Banque Populaire, qui entre à présent dans un nouveau cycle de croissance, dont les orientations stratégiques majeures ont été baptisées plan « Elan 2020 ».

Dans le cadre de cette nouvelle vision, le Groupe Banque Populaire prendra la dimension d'un **Groupe Financier universel à vocation régionale**. Il s'articulera autour de trois piliers prioritaires avec trois business-model clairement identifiables:

- Une banque de détail mutualiste profondément ancrée dans les régions
- Une banque de financement et d'investissement de référence au Maroc
- Une banque universelle multi-métiers à l'échelle du continent

Dans le cadre du plan Elan 2020, le Groupe vise d'atteindre un poids stratégique de référence, à la mesure des ambitions du Royaume, dans ses régions, pour sa diaspora et en Afrique.

I.1. METTRE LES ATOUTS COOPERATIFS DU GROUPE AU SERVICE DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE REGIONALISATION

Le plan Elan 2020 consacre la dimension citoyenne et régionale de La Banque des Particuliers et de la TPME. Ainsi, en cohérence avec sa mission originelle de proximité au service du tissu économique régional, la répartition des Banques Populaires Régionales (BPR) épousera le nouveau découpage régional poursuivant l'extension du 1er Réseau bancaire du Royaume.

Le Groupe mettra ses atouts coopératifs au service de la nouvelle politique de régionalisation avancée, dans l'objectif de contribuer activement à la réussite de ce chantier institutionnel. La révision de la loi n°12-96 portant réforme du CPM vient consolider son modèle économique à travers notamment la prise de participation majoritaire de la BCP dans le capital des BPR, permettant ainsi un contrôle mutuel du capital de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales, ainsi qu'une amélioration de la gouvernance du Crédit Populaire du Maroc.

Le Groupe prévoit d'impliquer davantage les sociétaires dans la vie de leur région et renforcer leur sentiment d'appartenance et leur statut particulier au sein de leurs banques régionales respectives. Cette ambition s'appuiera notamment sur le parrainage des porteurs de projets ou créateurs d'entreprises à fort potentiel par les sociétaires.

I.2. CONSOLIDER LA POSITION DE REFERENCE DU GROUPE DANS SES METIERS CLASSIQUES

▪ Marché des particuliers

Le Groupe vise, dans le cadre du plan Elan 2020 un **renforcement de son leadership concurrentiel sur tous les segments de la Banque des Particuliers** notamment à travers un **renforcement de ses offres** et un **positionnement différencié** de la Banque sur les différents segments de clientèle.

▪ Marché de la TPME et des Professionnels

L'accompagnement intégré et une capture maîtrisée du potentiel TPME régional constitue un axe majeur du plan Elan 2020. En effet, le segment global TPME est identifié comme **un contributeur clé aux performances de la banque** et fera l'objet d'une politique dédiée, à travers notamment le développement d'une **offre complète de services** destinée aux entreprises et professionnels incluant les **métiers spécialisés para-bancaires** en synergie avec les différentes entités du Groupe.

▪ Marocains du Monde

Le plan Elan 2020 consacre l'importance du segment des Marocains du Monde et vise une **consolidation et une affirmation du leadership du Groupe sur ce segment**.

A cet effet le plan Elan 2020 **prévoit le renforcement des offres à destination des Marocains du Monde** tant au sein des **destinations historiques** (eg. Europe) que dans les **pays d'émigration récente** (eg. Moyen Orient, Amérique du Nord).

I.3. RENFORCER LE POSITIONNEMENT DU GROUPE SUR LES METIERS SPECIALISES

Le plan Elan 2020 porte l'ambition du Groupe de développer ses métiers et filiales spécialisées.

Ainsi, le Groupe prévoit d'accélérer davantage sa dynamique de développement de la Bancassurance, amorcée par la création de la société mutuelle d'Assurance « Attamine Chaâbi ».

Par ailleurs, le plan Elan 2020 inclue un projet de développement d'une Banque Participative au Maroc à l'issue de l'opérationnalisation des nouvelles dispositions réglementaires y afférentes.

Concernant les métiers du leasing et du crédit à la consommation, le plan prévoit un projet d'approfondissement de l'intégration avec le réseau bancaire.

I.4. DEVELOPPEMENT D'UNE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE REFERENCE AU MAROC

La Banque de Financement et d'Investissement prévoit de consolider ses positions en tant Banque de financement de référence des Grandes Entreprises en portant une attention particulière à la valorisation de sa base de clientèle d'une part, et d'autre part à la maîtrise des risques.

La Banque de Financement et d'Investissement prévoit par ailleurs de poursuivre son développement sur les marchés de capitaux dans le cadre de l'inflexion stratégique déjà entamée, en cohérence avec la vocation régionale de la place financière Casablanca Finance City.

I.5. DEVENIR UN ACTEUR FINANCIER DE REFERENCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Le plan Elan 2020 consacre le développement international du Groupe comme un relais de croissance majeur sur les cinq prochaines années. Ainsi, le Groupe envisage un développement maîtrisé de son empreinte stratégique en Afrique en s'appuyant particulièrement sur l'élan de développement porté par le Groupe Banque Atlantique et la dynamisation des synergies avec les autres entités du Groupe.

Le Groupe envisage également une croissance organique soutenue dans sa zone d'implantation existante, alimentée notamment par la capture du potentiel intrinsèque offert par la bancarisation croissante de ces pays. Par ailleurs, le Groupe entend consolider et rentabiliser ses positions acquises sur le segment Corporate, et développera ses activités de marché et de banque d'investissement en forte synergie intragroupe.

Enfin, au-delà de sa stratégie d'implantation en Afrique, le Groupe Banque Populaire tient à poursuivre le développement de ses activités dans le continent ainsi qu'auprès de tout pays entretenant des relations commerciales ou de flux de transferts avec notre pays, que ce soit par la conclusion de partenariats stratégiques, l'installation de bureaux de représentation ou d'implantations en direct

I.6. OPTIMISER L'APPROCHE GLOBALE DES RISQUES

Pour accompagner le développement maîtrisé du Groupe, , un important volet du plan Elan 2020 est consacré au renforcement des outils de prévention et de gestion des risques, dans le total respect des normes prudentielles de Bâle III.

I.7. ŒUVRER POUR UNE GESTION MOBILISATRICE ET VALORISANTE DU CAPITAL HUMAIN

Les Ressources humaines bénéficieront également d'une attention particulière dans le cadre du plan Elan, avec notamment la refonte du dispositif de formation Groupe, la création de la CPM Academy pour la formation des cadres dirigeants du Groupe, et la création de parcours hauts potentiels pour préparer les dirigeants de demain.

I.8. RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

La Banque Populaire inscrit son rapport avec son environnement dans une démarche éminemment responsable et citoyenne. En effet, le Groupe ambitionne de s'ériger en acteur national de référence en termes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise, en s'appuyant sur ses valeurs intrinsèques :

- L'engagement éthique auprès de sa clientèle, ses sociétaires, ses fournisseurs, son capital humain et ses autres partenaires
- L'engagement fort dans le développement économique et social du pays notamment à travers la proximité et la spécificité coopérative de ses Banques Populaires Régionales ;
- L'accès démocratique de toutes les couches de la population aux services financiers ;
- La participation engagée, notamment au travers de ses Fondations, aux initiatives de développement à l'échelle locale et nationale

II. DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Avertissement :

Les prévisions données ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les réalisations peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de la BCP.

Le Business Plan présenté tient compte de l'impact de l'augmentation de capital réservée au personnel objet de la présente note d'information.

I.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation retenu pour les prévisions est celui du 30 juin 2015, prenant en compte, en plus, une participation de la BCP dans les BPR à hauteur de 51% et ce, conformément à la loi 77-14.

I.2. CPC PREVISIONNEL CONSOLIDE

Ci-après le CPC prévisionnel du groupe BCP :

En Mdh	2014 R	2015 E	2016	2017	Var 2014/2015	TCAM 2015-2017
Marge d'intérêts	10 013	10 541	11 321	12 080	5,3%	7,1%
Marge sur commissions	1 917	1 968	2 085	2 219	2,7%	6,2%
Résultat des activités de marché	2 391	2 260	1 818	1 884	-5,5%	-8,7%
Produits des autres activités	715	1 092	1 174	1 280	52,7%	8,3%
Charges des autres activités	289	630	622	623	>100%	-0,6%
PRODUIT NET BANCAIRE	14 747	15 231	15 775	16 840	3,3%	5,1%
Charges générales d'exploitation	6 869	7 568	7 815	8 104	10,2%	3,5%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 877	7 663	7 960	8 736	-2,7%	6,8%
Coût du risque	3 027	2 775	2 975	3 377	-8,3%	10,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 850	4 888	4 985	5 359	0,8%	4,7%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-2	2	2	2	n.a	n.a
Gains ou pertes nets sur autres actifs	16	74	6	1	>100%	
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 864	4 964	4 993	5 362	2,1%	3,9%
Impôts sur les bénéfices	1 608	1 695	1 506	1 611	5,4%	-2,5%
RESULTAT NET	3 256	3 269	3 486	3 751	0,4%	7,1%
Résultat minoritaire	1 060	813	887	974	-23,3%	9,5%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	2 195	2 457	2 600	2 778	11,9%	6,3%

Source : BCP

Le produit net bancaire consolidé s'est établi à 14,7 Mds DH en 2014. Entre 2015 et 2017, ce poste passerait de 15,2 Mds DH à 16,8 Mds DH, soit un TCAM de 5%. Cette progression inclut (i) la croissance de la marge d'intérêts suivant un TCAM de 7,1% pour s'établir en 2017 à 12,1 Mds DH, (ii) l'amélioration de la marge sur commissions qui croît selon un TCAM de 6,2% pour s'établir en 2017 à 2,2 Mds DH, (iii) la hausse des produits des autres activités selon un TCAM de 8,3% pour s'établir à 1,3 Mds DH en 2017.

Les charges générales d'exploitation doivent augmenter de près de 4% par an en moyenne s'établissant à 8,1 Mds DH en 2017 et induisant un coefficient d'exploitation de 48% contre 50% en 2015.

Le coût du risque s'est établi à 3,0 Mds DH en 2014. Entre 2015 et 2017, le coût du risque doit augmenter selon un TCAM de 10,3% s'établissant à 3,4 Mds DH.

Le résultat net part du groupe s'est établi à 2,2 Mds DH en 2014. Entre 2015 et 2017, celui-ci devrait croître en moyenne de 6,3% par an pour atteindre 2,8 Mds DH en 2017.

I.3. BILAN PREVISIONNEL CONSOLIDE

En 2014, le total bilan s'est établi à 309,6 Mds DH. Ce montant s'élèverait à 321,4 Mds DH en 2015, pour passer à 358,5 Mds DH en 2017 soit un TCAM de 6% sur la période du business plan.

Ci-après l'actif prévisionnel détaillé :

En Mdh	2014 R	2015 E	2016	2017	Var 2014/2015	TCAM 2015-2017
Valeurs en caisse	7 707	6 637	6 950	7 338	-13,9%	5,1%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22 299	19 212	21 212	23 212	-13,8%	9,9%
Actifs financiers disponibles à la vente	28 390	28 113	29 319	30 417	-1,0%	4,0%
Prêts et créances sur les EC et assimilés	11 689	13 607	17 661	22 802	16,4%	29,5%
Prêts et créances sur la clientèle	206 082	218 008	230 278	238 980	5,8%	4,7%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 402	17 511	17 527	17 547	0,6%	0,1%
Actifs d'impôt exigible	818	837	837	837	2,3%	0,0%
Actifs d'impôt différé	288	296	370	444	2,8%	22,5%
Comptes de régularisation et autres actifs*	4 834	6 665	6 327	5 500	37,9%	-9,2%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	54	54	54	54	0,0%	0,0%
Immobilisations corporelles	8 503	8 740	9 091	9 383	2,8%	3,6%
Immobilisations incorporelles	538	632	668	709	17,5%	6,0%
Ecarts d'acquisition	1 025	1 028	1 028	1 028	0,3%	0,0%
TOTAL ACTIF IFRS	309 630	321 339	341 320	358 251	3,8%	5,6%

(*) y compris les actifs d'impôt exigible et différé

Source : BCP

En 2014, les prêts et créances ont constitué 70% du total actif. En 2015, l'estimé ressort avec une part de 72%.

Ainsi, le total actif serait principalement généré par des prêts et créances sur la clientèle dont la croissance annuelle moyenne sera de l'ordre de 5% sur la période 2015/2017.

Quant aux prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés, leur TCAM sur la période prévisionnelle est estimé à 30%.

Pour ce qui est des titres, ces derniers baisseraient de 5% entre 2014 et 2015 à 64,9 Mds DH. De ce fait leur part dans le total bilan passe de 22% en 2014 à 20% en 2015.

Par la suite, les titres sont supposés évoluer selon un TCAM de 5% durant la période prévisionnelle.

Ci-après le passif prévisionnel détaillé :

En Mdh	2014 R	2015 E	2016	2017	Var 2014-2015	TCAM 2015-2017
ùBanques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	70	-	-	-	-100,0%	n.a
Passifs financiers à la juste valeur	53	-	-	-	-100,0%	n.a
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	32 414	28 126	30 774	28 665	-13,2%	1,0%
Dettes envers la clientèle	229 821	236 486	251 001	267 449	2,9%	6,3%
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	n.a	n.a
Titres de créance émis	270	-	-	-	-100,0%	n.a
Passifs d'impôt courant	1 127	1 100	1 099	1 100	-2,3%	0,0%
Passifs d'impôt différé	996	1 043	1 043	1 043	4,7%	0,0%
Comptes de régularisation et autres passifs*	5 643	9 995	9 957	9 807	77,1%	-0,9%
Provisions techniques des contrats d'assurance	126	844	861	878	569,8%	2,0%
Provisions pour risques et charges	1 748	1 626	1 754	1 901	-7,0%	8,1%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 719	3 031	3 352	3 697	11,5%	10,4%
Dettes subordonnées	2 637	2 923	2 923	2 923	10,8%	0,0%
Capital et réserves liées	17 344	19 775	20 869	21 840	14,0%	5,1%
Réserves consolidées	10 101	11 732	12 836	13 844	16,1%	8,6%
- Part du groupe	3 294	3 576	4 065	4 765	8,6%	15,4%
- Part des minoritaires	6 807	8 156	8 771	9 079	19,8%	5,5%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	1 304	1 388	1 364	1 352	6,5%	-1,3%
- Part du groupe	1 333	1 371	1 356	1 351	2,8%	-0,7%
- Part des minoritaires	-30	17	8	1	-156,5%	-75,7%
Résultat net de l'exercice	3 256	3 269	3 486	3 751	0,4%	7,1%
- Part du groupe	2 195	2 457	2 600	2 778	11,9%	6,3%
- Part des minoritaires	1 060	813	887	974	-23,4%	9,5%
TOTAL PASSIF IFRS	309 630	321 339	341 320	358 251	3,8%	5,6%

(*) y compris les passifs d'impôt courant et d'impôt différé

Source : BCP

Les dettes envers les établissements de crédits et dettes envers la clientèle ont respectivement constitué 10% et 74% du total bilan en 2014.

En 2014, les dettes envers la clientèle ont atteint 229,8 Mds DH. Par la suite, elles sont supposées croître au TCAM de 6% entre 2015 et 2017. Leur part dans le total bilan est estimée augmenter de 74% en 2015 à 75% en 2017.

Pour ce qui est des dettes envers les établissements de crédits, celles-ci devraient baisser de 13% entre 2014 et 2015, avec une part dans le total bilan passant de 10,47% en 2014 à 8,75% en 2015. Entre 2015 et 2017, ces dettes devraient évoluer selon un TCAM de 1% pour atteindre 28,7 Mds DH contre 28,1 Mds DH en 2015.

Pour leur part, les capitaux propres se sont élevés en 2014 à 32,0 Mds DH, soit 10% du total bilan, dont 24,2 Mds DH en capitaux propres part du groupe.

En 2015, les capitaux propres devraient augmenter de 13% à 36,2 Mds DH, avec une part dans le total bilan de 11%.

Entre 2015 et 2017, les capitaux propres devraient progresser selon un TCAM de 6% à 40,8 Mds DH. Les capitaux propres part du groupe sont également estimés évoluer selon un TCAM de 6% pour atteindre 30,7 Mds DH en 2017.

Rentabilité de la BCP

En Mdh	2014 R	2015 E	2016	2017	Var 2014/2015	TCAM 2015- 2017
Résultat net part du groupe	2 195	2 457	2 600	2 778	11,9%	6,3%
Fonds Propres part du groupe	24 167	27 179	28 890	30 733	12,5%	6,3%
ROE part du groupe (1)	9,1%	9,0%	9,0%	9,0%		
Résultat net consolidé	3 256	3 269	3 486	3 751	0,4%	7,1%
Fonds Propres Consolidés	32 005	36 164	38 556	40 786	13,0%	6,2%
ROE (2)	10,2%	9,0%	9,0%	9,2%		
Résultat net consolidé	3 256	3 269	3 486	3 751	0,4%	7,1%
Total bilan	309 630	321 339	341 320	358 251	3,8%	5,6%
ROA(3)	1,05%	1,02%	1,02%	1,05%		

(1) Résultat net part du groupe /fonds propres part du groupe

(2) Résultat net consolidé /fonds propres consolidés

(3) Résultat net consolidé/total actif

Source : BCP

La rentabilité des fonds propres part du groupe (ROE part du groupe), passerait de 9,1% en 2014 à 9,0% en 2015 et devrait se maintenir à ce niveau jusqu'en 2017.

Concernant la rentabilité des fonds propres, le ROE devrait atteindre 9,2% en 2017 progressant de 0,2 pts par rapport à 2015.

Quant à la rentabilité du bilan, celle-ci s'élèverait à 1,05% en 2017 progressant de 0,03 pts par rapport à 2015.

PARTIE VII

FACTEURS DE RISQUES

Le CPM dispose d'un cadre de gestion des risques adapté à sa structure coopérative et à son profil de risque dont la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision est partagée entre :

- les instances relevant du dispositif de contrôle interne (Inspection, audit, conformité,...),
- la Direction Générale Risques Groupe, le Pôle Risk Management et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, liquidité et opérationnel),
- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Comité Gestion des Risques, Comité de Placement, Comité Exécutif Engagement ...).

Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des nouvelles dispositions résultant des normes Bâle II, le Groupe continue de renforcer la structuration de son dispositif d'identification de mesure et de suivi des risques par grands domaines de risques.

I. RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

Politique générale de crédit

L'activité de crédit de la banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale du crédit approuvée par le Comité Directeur du CPM. Cette politique s'articule autour des éléments suivants:

- sécurité et rentabilité des opérations,
- diversification des risques,
- normalisation de la gestion des risques crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM,
- sélection stricte des dossiers lors de l'octroi,
- établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an,
- nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de crédit,
- recours systématique à la notation interne des contreparties (entreprises et professionnels),
- renforcement du dispositif de prévention des risques,
- réactivité dans le recouvrement,
- séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et contrôle des risques.

Le fondement de cette politique est traduit par des textes de réglementation interne à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes cadrant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

Dispositif de décision

Le dispositif décisionnel du Groupe est basé sur les principes suivants :

- La collégialité de la décision : elle se traduit par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux de la filière (agence, succursale, centre d'affaires, siège BPR, BCP). En effet, le Comité Directeur fixe sur proposition des organismes du CPM, les plafonds de pouvoirs au sein desquels lesdits organismes peuvent décider des demandes de crédit formulées par la clientèle à travers les comités de crédit régionaux institués au niveau du siège de chaque BPR.

Les risques dépassant les pouvoirs des Comités Régionaux BPR, ainsi que les crédits au profit des membres des conseils de surveillance et des directoires quels que soient leurs montants sont soumis aux comités internes de Crédit situés au niveau de la BCP.

Les attributions et modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités sont définies par des circulaires.

- Les limites de compétences de chaque organisme du CPM sont établies en tenant compte notamment de la nature de la demande, la nature du crédit et sa maturité et la notation interne des contreparties. Elles sont fixées en tenant compte du niveau de consommation des fonds propres, du potentiel de développement de l'entité concernée et la qualité de ses engagements.
- L'application des plafonds par bénéficiaire de crédit au sens de Bank al Maghrib (un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des liens capitalistiques ou de contrôle tels que définis par l'institution d'Émission).
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu'au niveau des Banques régionales.

Dispositif de surveillance des risques

Au CPM, est institué un même dispositif de suivi et de contrôle des expositions pour l'ensemble des segments de la clientèle. A cet effet le Pôle Risk Management, est relayé par d'autres fonctions en charge de la gestion opérationnelle et le contrôle permanent des Risques, notamment les lignes métiers au sein de la BCP qui assurent la sélection et le cadrage des autorisations, et les entités en charge des risques au niveau des BPRs qui jouent un rôle essentiel dans le suivi et la surveillance du risque de crédit à travers :

- La surveillance globale des engagements,
- Le contrôle des délégations (délégations de pouvoirs, habilitations informatiques...),
- Le contrôle de la qualité des risques encourus,
- Le suivi permanent et rapproché des créances sensibles (dépassements sur les lignes de crédit, autorisations échues et non renouvelées, impayés...). A cet effet, la Watch List qui constitue l'aboutissement de ces actions de surveillance, fait elle-même, l'objet d'un dispositif de suivi, permettant à la banque de préserver dans le temps son potentiel du recouvrement éventuel.

Dispositif de notation

Afin de doter la filière crédit d'outils d'aide à la décision pour les crédits aux Entreprises et Professionnels, le CPM dispose d'un système de notation conforme aux exigences Bâle II en termes de conditions d'utilisation et d'usage.

Ce système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit. En effet, la notation est un élément essentiel dans l'appréciation du risque et l'approbation du crédit.

Aussi une attention est apportée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes; en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

Par ailleurs, les objectifs en termes d'emplois sont désormais définis par profil de risque.

Egalement le suivi des expositions est assuré à travers l'analyse du portefeuille noté. A cet effet, des rapports périodiques sont établis par la fonction Risk Management au niveau BCP et BPR, et sont destinés aux différents comités dédiés au suivi des risques.

Il est à préciser qu'une attention particulière est accordée aux contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque (notes G et H). Les cas soulevés font l'objet d'examen au niveau des Comité Risques et/ou Engagements.

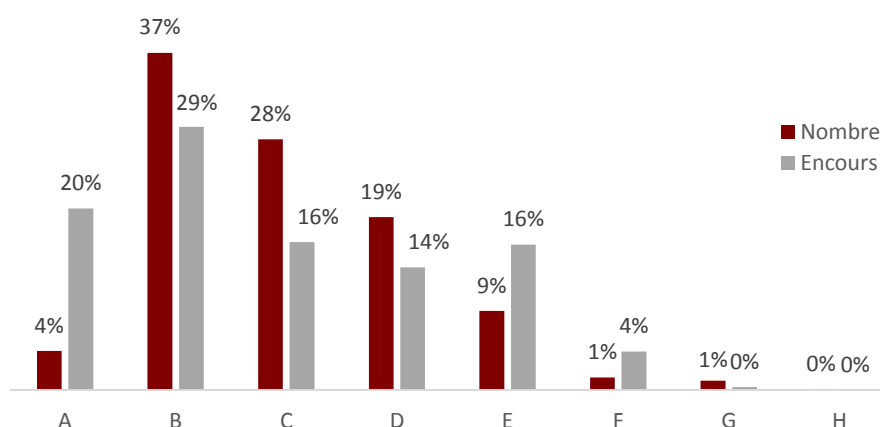
De part ce rôle stratégique que présente l'outil de notation pour notre Institution, un effort particulier est consacré au suivi de l'usage de cet outil. A ce titre, un système de contrôle permanent a été mis en place

pour s'assurer en permanence du bon fonctionnement du système de notation notamment de l'authenticité des informations et des notes attribuées.

Il y a lieu de rappeler qu'à partir de l'année 2011, le système de notation interne a été enrichi par un nouveau modèle mis en place pour couvrir la notation des projets immobiliers, permettant à la banque le suivi de l'exposition sur un secteur qui se caractérise par l'importance des volumes accordés et la forte concentration sur certaines contreparties. Cette solution interne se veut également un outil d'aide à l'évaluation et à la décision.

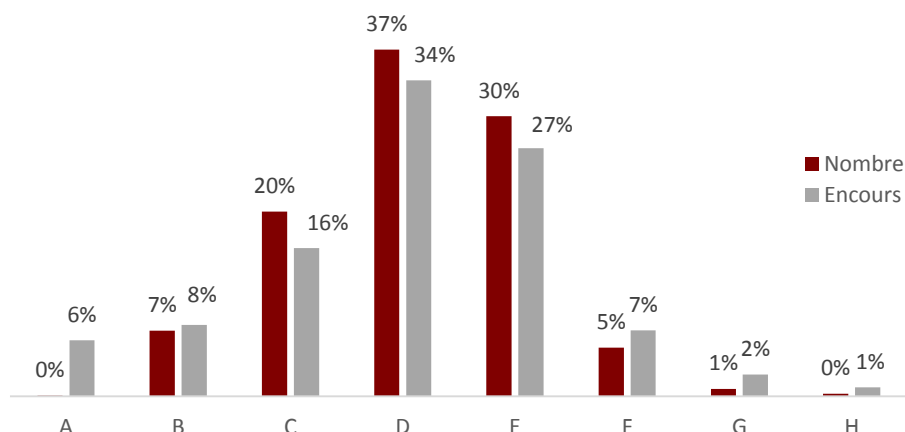
En ce qui concerne la clientèle des Particuliers, le scoring à l'octroi couvre les crédits immobiliers et les crédits à la consommation. Par ailleurs, la banque est engagée sur un projet couvrant les besoins de son système de notation Retail (particuliers, professionnels et TPE) qui servira à fonder la 2ème tranche encore nécessaire au passage à l'approche de notation interne.

- Distribution des GE par classe de risque au 30/06/2015 (en %)



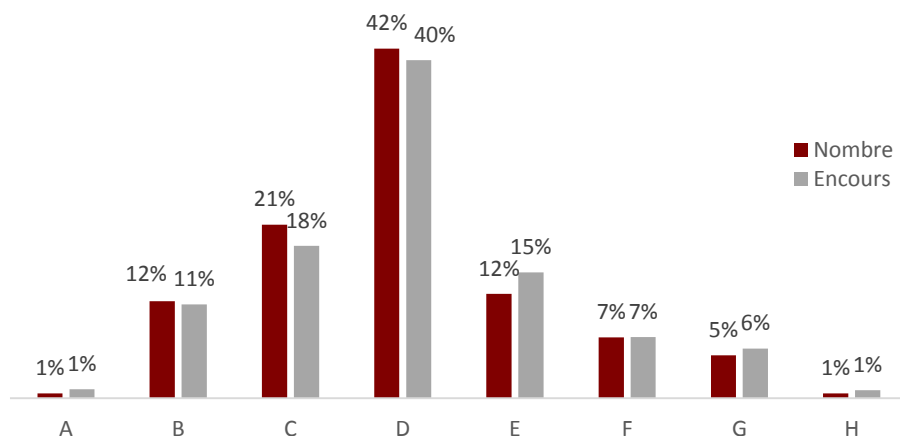
Pour les GE, les quatre premières classes de risques concentrent environ 88% des expositions en nombre et 79% en encours.

- Distribution des PME par classe de risque au 30/06/2015 (en %)



87% des PME notées sont concentrées dans les classes de risque C, D et E représentant 77% en encours.

- Distribution des TPE/PRO par classe de risque au 30/06/2015 (en %)



En ce qui concerne les TPE/PRO, 84% des encours sont concentrés dans les classes de risque B, C, D et E représentant 87% en nombre.

Dispositif de suivi du risque de concentration

• Concentration individuelle :

La concentration individuelle des risques fait l'objet d'un suivi minutieux par la banque d'une part pour obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et d'autre part pour assurer la diversification des contreparties nécessaire à la dilution des risques.

Aussi pour le risque de concentration individuelle notre Institution a mis en place un processus d'examen des 100 premiers risques composés des grands groupes (environ 5 contreparties). Ledit processus est dupliqué au niveau des BPRs chacune dans son périmètre.

En parallèle à ce suivi, une attention particulière est accordée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres.

Crédits par décaissement	En % des emplois productifs CPM
100 Premiers risques CPM	46%
Contreparties éligibles à la déclaration BAM	24%

*Hors filiales

• Concentration sectorielle :

Le CPM dispose d'un dispositif de gestion et de suivi du risque de concentration sectorielle s'articulant autour de règles et normes quantitatives et qualitatives.

Le suivi des expositions sectorielles s'appuie sur des reporting périodiques, d'études sectorielles et de fiches de suivi. Quant au processus de suivi opérationnel de ces expositions par secteur, il repose sur des indicateurs et limites dont le non-respect entraîne l'application des mesures et exigences préalables.

Revue du portefeuille

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique de gestion des risques de crédit, nous avons mis en place un processus de revue de portefeuille.

Ce système, qui constitue un élément essentiel de l'appréciation de la qualité des portefeuilles pour les instances de décision et de contrôle, s'appuie sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance etc...)

A travers l'analyse globale et simultanée du portefeuille aboutissant à une classification homogène des contreparties, une définition de limites individuelles est opérée. La convergence recherchée entre les avis de la ligne commerciale et des risques permet aux instances supérieures de disposer de la visibilité nécessaire à la prise de décision notamment en ce qui concerne la politique commerciale à adopter vis-à-vis d'un secteur donné.

Suivi des risques sensibles

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle de nos contreparties, afin de pouvoir les traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la banque peuvent encore être plus efficaces et peu onéreuses.

Il est particulièrement important pour la banque que les entités commerciales aient la capacité d'identifier, le plus tôt possible, les contreparties présentant une situation financière dégradée, de les placer sur la « Watch List ».

Dans ce cadre, la Direction Générale Risques Groupe a la charge de définir les politiques et les procédures les plus adéquates pour évaluer régulièrement la qualité des actifs, revoir les contreparties sous surveillance et proposer les actions correctives si nécessaire. A cet effet, la Watch List qui constitue l'aboutissement de ces actions de surveillance, fait elle-même, l'objet d'un dispositif de suivi, permettant à la banque de préserver dans le temps son potentiel du recouvrement.

La procédure de gestion des risques sensibles s'applique au portefeuille des créances saines. Elle concerne tous les engagements bilan et hors bilan portés sur la clientèle des entreprises et professionnels.

Le suivi et la gestion des créances sensibles est assuré par :

- Le Risque Groupe pour les dossiers gérés par le Réseau des Centres d’Affaires de Casablanca, le Réseau de Détail de Casablanca et la Banque de Financement.
- La fonction Gestion des Risques BPR pour les cas relevant de son périmètre.

II. RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché est le risque de perte résultant des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres en question sont notamment :

- les taux d’intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d’un instrument financier du fait de l’évolution des taux d’intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d’un instrument financier du fait de l’évolution du cours d’une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Principes directeurs :

Dans un objectif d’encadrer et de maîtriser les risques de marché, le Groupe Banque Populaire a mis en place un dispositif de gestion des risques conformes aux normes Bâle II et aux meilleures pratiques en la matière. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les objectifs de rendement, les niveaux de tolérance aux risques et en adéquation avec les fonds propres. Les principes directeurs sont les suivants :

- maîtriser les risques sur les expositions ;
- sécuriser le développement des activités de marché du Groupe dans le cadre des orientations stratégiques du plan à moyen terme ;
- se conformer à la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques ;
- adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l’ensemble des activités.

La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions aux risques de marché afin d’optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe en tant qu’établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers.

Le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs de limite et de délégation de pouvoirs. Ces niveaux de tolérance sont fixés de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière du Groupe et l’exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Les instruments et les positions gérés font l’objet de descriptifs de produits et d’une stratégie de négociation définie en fonction :

- des objectifs de rendement et de performance alloués au titre de l’exercice en cours ;
- de la structure de portefeuille en termes de concentration par facteur de risque ;
- de l’univers de placement et des produits autorisés ;
- du style de gestion et du rebalancement des portefeuilles ;

Cette stratégie de négociation est formalisée dans le cadre d’une circulaire interne validée par le Comité de Placement.

Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe s'est doté d'un dispositif organisé autour de quatre axes :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

Les risques de marché issus du portefeuille bancaire sont suivis, gérés et intégrés dans le cadre de la gestion du risque structurel de taux et de liquidité.

Principales limites :

Au-delà des limites applicables à toutes les activités de marché à savoir les limites de position par instrument, les limites de contrepartie et les limites de transactions, certaines limites ont été instaurées pour les activités obligataires et pour les activités de change. Ces limites sont identifiées comme suit :

- la limite de taille maximale du portefeuille de négociation obligataire, de change à terme et des options de change,
- les limites de Duration et de sensibilité pour le portefeuille de négociation obligataire,
- les limites de Stop Loss par tranche de position relatives aux positions de change ouvertes et aux transactions intraday pour compte propre,
- la limite courte de position de change,
- les limites de position par devise,
- les limites de sensibilité au risque de taux par time buckets pour les opérations de change à terme, swaps de change et de trésorerie devises,
- les limites par indicateurs de sensibilité (Delta, Gama, Vega et Rhôs) pour le portefeuille des options de change.

L'ensemble du dispositif des limites est organisé sous forme de grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché, et par intervenant. Le processus de proposition et de validation des limites est encadré par une circulaire interne. Le contrôle des limites est effectué quotidiennement par le Middle-Office et sur une fréquence mensuelle par le Pôle Risk Management.

Outils de gestion des risques :

Le Groupe a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VaR et à des analyses de sensibilité pour l'ensemble de son portefeuille de négociation.

- La VaR (Value at Risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Ceci permet le suivi, au jour le jour, des risques de marché pris par la banque dans ses activités de trading, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc)

La méthode retenue pour le calcul de la VAR est celle d'un modèle basé sur les rendements historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques.

- Autres indicateurs de sensibilité

Parallèlement aux calculs de VaR, des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarios standards ou de scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories à savoir: des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Les principaux indicateurs utilisés sont :

- Une sensibilité à la variation de taux de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50bps et +/- 100bps (indicateur global et par tranche de maturité) ;
- Une sensibilité à la variation extrême des taux de 200 bps ;
- Une sensibilité à la variation des cours de +/- 1%, 5% et tenant compte de la corrélation entre l'EUR et le USD dans la composition du panier MAD ;
- Une sensibilité à des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique de taux, des cours des différentes devises et de l'indice MASI

• Reporting :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par le Middle-office et par la fonction chargée des risques de marché.

Un reporting hebdomadaire est élaboré par la fonction chargée des risques de marché dont la vocation est de donner un overview sur les marchés et sur l'évolution de l'activité de négociation.

Il assure également un suivi des risques de marché en termes de VaR, d'expositions et de dépassement des limites sur tout le portefeuille trading.

Les Comités de gestion (Comité Placement et Comité de Gestion des Risques) surveillent sur une fréquence régulière les niveaux d'exposition, les rendements générés par les activités de marché, les risques adossés aux activités de trading, le respect des exigences réglementaires et la conformité aux dispositifs des limites.

Evolution des indicateurs de risque

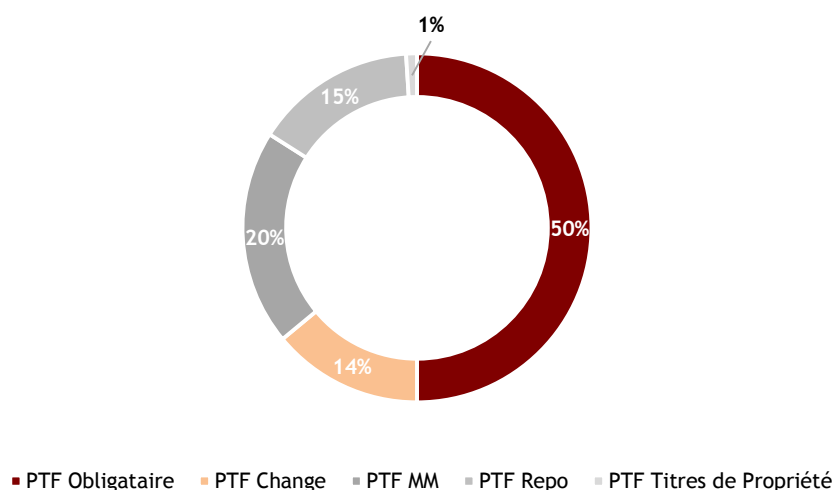
La VaR globale (1-Jour à 99%) du portefeuille global, à fin Juin 2015, est de 34,3 Millions DH, soit 0,15% de la Valeur marchande du portefeuille.

La VaR hors corrélation est de 44,8 millions DH, soit un effet de diversification de 10,5 millions sur le portefeuille global et réparti sur les différents instruments. La VaR est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire, les opérations de change à terme et les opérations de trésorerie devises, et accessoirement sur les titres de propriétés et les repos.

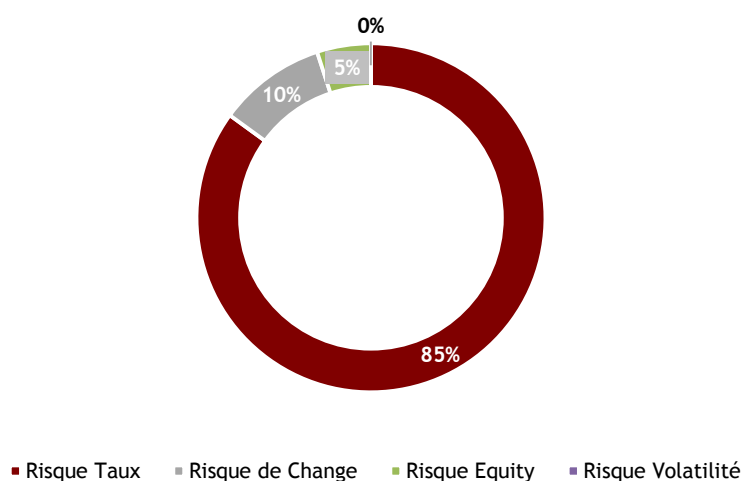
Cela est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risques les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille de négociation.

Ci-dessous la structure du portefeuille de la Banque (y compris les titres d'investissement et la trésorerie) et la contribution par facteur de risques.

Structure de l'encours de la SDM



Décomposition de la Var du PTF global par facteur de risque



• Compartiment de change

Les portefeuilles de Change à Terme et de Swaps de Change ont enregistré chacun des fluctuations entre 0,3 et 2,1 Milliards Dhs pendant le premier semestre de 2015.

La position de change nette a enregistré une légère augmentation durant le premier semestre 2015 pour atteindre 4.26 Milliards à fin Juin.

La position de change nette est restée équilibrée malgré le changement de la pondération du panier dirham qui est passé de (80% EUR, 20% USD) à (60% EUR, 40% USD). Ainsi, les limites réglementaires, par rapport au niveau des fonds propres, pour la position globale et les positions par devise ont été respectées courant 2015.

	Position change nette en C/V Md MAD	% Fonds propres
Septembre 2014	2,1	8%
Décembre 2014	4,3	15%
Mars 2015	4,2	15%
Juin 2015	4,2	15%

• **Compartiment obligataire**

Courant 2015, les limites obligataires ont été revues et validées par les organes d'administration et de direction. Ainsi, les limites de duration et de sensibilité ont été rehaussées compte tenu d'une part, des nouvelles caractéristiques de la dette du Trésor en circulation en 2015 en termes de durée et, d'autre part, à une volatilité accrue de la courbe des taux des bons du Trésor sur le long terme.

La VaR pour l'activité trading obligataire, à fin Juin 2015, s'est élevée à 34,4 MMAD.

• **Compartiment actions et OPCVM**

L'encours de ce portefeuille est demeuré pratiquement stable aux alentours d'un encours moyen de 6,6 milliards de MAD durant tout le premier semestre 2015.

III. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe. Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- deux fois par an, en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon triennal et selon les hypothèses du PMT).
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité Gestion des Risques sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et sur les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité Gestion des Risques et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques selon les fréquences définies précédemment.

En parallèle aux exercices de simulation portant sur l'évolution des taux dans le cadre de comportement normal des marchés, des scénarios complémentaires sont appliqués à l'ensemble du bilan pour mesurer l'impact d'un choc majeur sur les taux. Ceci consiste à titre d'exemple à soumettre le bilan de la Banque à un mouvement à la hausse des taux d'intérêts à hauteur de 100 bps et 200 bps.

Parallèlement à ces exercices au moins trimestriels, le Pôle Risk Management procède à l'analyse de cohérence et à la mesure des impacts de taux conformément au Plan à Moyen Terme de la Banque lors de l'élaboration des hypothèses de croissance et leurs recadrages éventuels.

Evolution des indicateurs de risque

Au 30 juin 2015, le profil des actifs et des passifs à court terme est à peu près le même que celui à fin décembre 2014. Les principaux changements ayant un impact sur le risque de taux sont les suivants :

- la baisse de la durée des emprunts de trésorerie
- la hausse des engagements de garantie dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois en plus d'un écoulement plus rapide (3-6 mois) en juin 2015 versus (6-12 mois) en décembre 2014.
- une baisse des crédits immobiliers à taux variable (-682 millions de dirhams)

Ces opérations ont eu pour effet une baisse des actifs à court terme (-0.8%) et une hausse des passifs à court terme (6.9%). Ainsi, en cas de hausse des taux de 100 points de base, le bénéfice varie de -65 millions de dirhams contre 56 millions de dirhams en décembre 2014. La sensibilité des bénéfices à une variation des taux reste bien en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe.

Risque de liquidité

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir à la BCP l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor ainsi que de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation ;

- L'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de divers scénarios dynamiques et sur l'horizon du PMT, ainsi que l'élaboration d'un échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité de la banque à moyen et long terme ;
- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie. La banque respecte la limite relative à la taille minimale du portefeuille d'investissement, indexée sur l'évolution des dépôts et sur ses capacités de transformation ;
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi rapproché de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- Le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Le Groupe dispose d'une politique de gestion du risque de refinancement applicable dans des conditions normales du marché mais également en cas de crise de liquidité. Cette politique définit les mécanismes de suivi ainsi que les alternatives permettant d'atténuer les risques de refinancement en cas de crise prolongée de liquidité.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans. En outre, le programme d'ouverture d'agences se poursuivra tout au long de la période du PMT (2015-2017), contribuant à renforcer le rythme de collecte des dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, la BCP est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position de la BCP lui permet de recourir, à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

Evolution des indicateurs de risque

Le total des actifs de la banque s'est établi à 276 milliards de dirhams à fin juin 2015 contre 266 milliards de dirhams en décembre 2014, soit une augmentation de 3,8 %. En juin 2015 et par rapport à décembre 2014, les emplois devant être refinancés en cash représentent 8.3 milliards de dirhams.

Il s'agit principalement des crédits à hauteur de 3.6 milliards et du portefeuille titres à hauteur de 4.3 milliards de dirhams. Ces montants, ainsi que la baisse des dépôts à terme (-2.3 MdDH) ont été refinancés par :

- une augmentation des dépôts à vue de la clientèle (à hauteur de 4.7 milliards de dirhams) et des bons de caisse (à hauteur 1.3 milliards de dirhams),
- des emprunts financiers en devise (environ 1.2 milliards de dirhams),
- la baisse des prêts financiers (à hauteur de 1,9 milliards de dirhams).
- une hausse des capitaux propres affectée notamment aux provisions pour risques et charges (à hauteur de 1.2 milliards de dirhams)

Le ralentissement dans la progression des crédits observé en 2013 et en 2014 s'est poursuivi durant le 1^{er} semestre 2015. La situation de sous-liquidité a été significativement améliorée et reste sans impact majeur pour la banque qui bénéficie toujours de plus de marge de manœuvre étant donné :

- la prépondérance des dépôts non rémunérés,
- le recours encore limité au marché de capitaux (comparativement au secteur bancaire)
- le recours à des financements d'organismes étrangers à des conditions avantageuses

Ainsi, les ressources du Groupe collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 2%, passant de 206,6 milliards de DH en décembre 2014 à 210,6 milliards de DH à fin juin 2015.

Cette hausse concerne les dépôts à vue (+6,7%) et les bons de caisse (+72,2%) alors que le refinancement via le marché monétaire a baissé. Après avoir subi une baisse durant le premier trimestre 2015, les dépôts

à terme (DAT) des corporates ont repris au deuxième trimestre. Ainsi, la part des ressources rémunérées par rapport à la structure globale des ressources a connu une légère hausse entre 2014 et juin 2015.

Le coefficient de transformation de la banque s'est situé à 90.3% en juin 2015 contre 91% six mois auparavant du fait du développement un peu plus important des dépôts de la clientèle par rapport à l'activité de crédit. Il s'ensuit un allègement de la trésorerie, qui a conduit à une baisse du recours aux avances en pension de BAM.

IV. RISQUES OPERATIONNELS

PRESENTATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le dispositif de gestion des risques opérationnels s'applique à toutes les entités faisant partie du Groupe et repose globalement sur les axes suivants :

- L'Identification et l'évaluation des risques par la mise place de la cartographie des risques,
- Le suivi et la mise à jour des risques dégagés ;
- Le Reporting des pertes et incidents avérés ;
- Les recommandations pour l'amélioration des procédures et l'optimisation des contrôles ;
- Et la mise en place d'un Plan de Continuité des Activités (PCA).

Au-delà des exigences réglementaires d'une allocation de fond propres au titre du risque opérationnel et de la collecte des incidents, notre dispositif actuel cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux saines pratiques préconisées par les accords de Bâle II.

ORGANISATION DE LA FILIERE RISQUES OPERATIONNELS

La filière Risques Opérationnels s'articule autour des acteurs suivants :

- La fonction centrale au niveau du siège qui est chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques;
- Un réseau animé de gestionnaires de risques dans leurs périmètres respectifs (BCP, BPR), Ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et doivent assurer la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques ;
- Des correspondants désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des pertes ; ces correspondants ont pour mission de recenser les pertes opérationnelles et de les historiser dans l'outil de gestion des risques, mis à leur disposition ;
- Des correspondants au niveau des filiales (Contrôleurs Internes ou autre), qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils risques opérationnels en synergie avec le dispositif adopté au sein de la banque.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La cartographie s'appuie sur une analyse approfondie des processus de la banque (métier et support) avec une priorisation des processus les plus critiques. La démarche se déroule en plusieurs phases :

- Phase 1 : Identification des risques inhérents aux métiers de la Banque,
- Phase 2 : Mesure et évaluation des événements de risques,
- Phase 3 : Appréciation des moyens de surveillance et de couverture des risques

COLLECTE DES INCIDENTS

Conformément à la réglementation, un système de collecte des pertes et incidents opérationnels, basé sur un mécanisme déclaratif à double regard, a été mis en place.

Les correspondants de la collecte des différents métiers saisissent directement au niveau de l'outil informatique dédié. Un workflow est prévu pour permettre aux managers de contrôler la pertinence des informations remontées par les collaborateurs et d'être avertis en temps réel des événements intervenus dans leur périmètre afin de mettre en place des actions correctives.

POLITIQUE DE MAITRISE DES RISQUES

La politique de couverture et d'atténuation des risques repose sur la mise en œuvre de trois types de plans d'actions:

- des actions de prévention efficaces identifiées notamment lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels à travers leurs plans moyens terme (PMT) ;
- des plans de relève et de continuité d'activité (PCA), ayant pour objectif de garantir le fonctionnement des activités essentielles de la banque et de limiter les pertes engendrées en cas de perturbation grave de l'activité ;
- des possibilités du transfert de certains risques majeurs par la mise en place d'une politique d'assurance adaptée ;
- un suivi annuel des risques liés aux activités externalisées.

V. RATIO DE SOLVABILITE

A fin 2014, le ratio global se situe à 12,82% contre 12,99% à fin décembre 2013. En effet, malgré l'augmentation des actifs pondérés à hauteur 18,1 milliards de Dirhams, du désengagement de l'Etat pour un montant de 2,1 milliards de Dirhams, le ratio de solvabilité demeure au-dessus du minimum réglementaire (12%).

A fin juin 2015, le ratio global se situe à 12,77% pour un Tier 1 à 11,65%, en dépassement de 265 pts par rapport au minimum réglementaire.

Le ratio tier1 s'afficherait à 11,60% (contre 11,36% à fin décembre 2013), en dépassement de 260 pts par rapport au minimum réglementaire.

Il est à noter que les fonds propres réglementaires à fin 2014 sont calculés conformément à la nouvelle circulaire N°14/G/2013 de Bank Al-Maghrib.

PARTIE VIII

FAITS EXCEPTIONNELS

A la date d'établissement du présent dossier d'information, la Banque Centrale Populaire ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter sa situation financière.

PARTIE IX

LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent dossier d'information, la Banque Centrale Populaire ne connaît pas de litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative sa situation financière.

PARTIE X

ANNEXES

DONNEES COMPTABLES & FINANCIERES DE LA BCP

I. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS

I.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1 janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

I.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

I.2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

Périmètre de consolidation du groupe au 30 Juin 2015

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
CPM	-	100,00%	5 590 788	IG (*)
CHAABI BANK (en K EUR)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (en KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	49,00%	51,00%	600 000	IG
IMC	49,81%	50,34%	28 709	IG
VIVALIS	64,03%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB (en KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (en KGNF)	77,25%	77,25%	100 737 710	IG
BANK AL AMAL	24,05%	35,86%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO CREDIT	100,00%	100,00%	378 700	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	74,87%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	74,87%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	74,87%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	19,28%	25,75%	90	MEE

MAGHREB TITRISATION	17,97%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	24,71%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	74,87%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	74,87%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	74,87%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTMENT FUND	26,95%	35,99%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTMENT	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTMENT	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	67,38%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	37,44%	50,00%	50	IP
CHAABI MOUSSAHAMA	74,87%	100,00%	5 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	29,95%	40,00%	5 000	MEE
EMERGENCE GESTION	24,95%	33,33%	300	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	74,60%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIC FINANCE (En KCFA)	74,53%	100,00%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	41,79%	100,00%	6 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	39,93%	100,00%	6 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	73,78%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	40,98%	100,00%	5 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	57,90%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	49,71%	100,00%	13 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	58,94%	100,00%	6 736 720	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD	33,57%	100,00%	1 666 670	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE	35,44%	100,00%	4 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	17,08%	100,00%	1 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD	26,11%	100,00%	3 500 000	IG

(*) IG : Intégration globale.

Source : BCP

I.2.2. METHODES DE CONSOLIDATION

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Entreprises sous contrôle conjoint : Coentreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective. Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

1.2.3. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE

Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le Groupe doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé,
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée,
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre, même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le CPM a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Centrale Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en Goodwill.

I.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation, ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

I.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

I.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTERIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

I.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

I.3.4. DEPRECIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

I.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

I.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standard des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le Groupe BCP a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

I.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

I.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location –financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Un contrat de location simple, est un contrat par lequel la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

I.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location –financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

I.5. PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

I.5.1. PRETS ET CREANCES

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

I.5.2. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

I.5.3. ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNEES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

I.6. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

I.6.1. PRINCIPES GENERAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente) soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

I.6.2. PRIX COTES SUR UN MARCHE ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

I.6.3. PRIX NON COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

I.6.4. MARGE DEGAGEE LORS DE LA NEGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (*day one profit*) :

- est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

I.6.5. ACTIONS NON COTEES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes. Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

I.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

I.7.1. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

I.7.2. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les règles d'évaluation des titres à revenus fixe ou variable non cotés sur un marché réglementé sont formalisées en interne et respectées d'un arrêté à l'autre.

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

I.7.3. ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

I.7.4. OPERATIONS DE PENSIONS ET PRETS/ EMPRUNTS DE TITRES

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

I.7.5. DATE DE COMPTABILISATION ET DE DECOMPTABILISATION

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré

substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

I.7.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs financiers disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actif financiers à la juste valeur par résultat
▪ Bons du trésor classés en titres de placements ▪ Obligations marocaines non cotées ▪ Titres d'OPCVM détenus (titrisation) ▪ OPCVM et actions ▪ Bons du trésor reclassés des titres d'investissements	▪ Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS) ▪ Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement.	▪ Titres de transaction ▪ Produits dérivés

I.8. OPERATIONS EN DEVICES

I.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONÉTAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

I.8.2. ACTIFS NON MONÉTAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

- Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »
- Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

I.9. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

I.9.1. DEPRECIATION SUR PRETS ET CREANCES ET ASSIMILES

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Au titre de l'exercice 2012, le Groupe Banque Centrale Populaire, anticipant les incidences potentielles de la conjoncture économique, a renforcé son provisionnement sur base individuelle en IFRS à travers notamment une contribution de son fonds de soutien.

Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

I.9.2. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

1.9.3. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives)

Toutes les créances en souffrances qualifiées de « gros dossiers » sont revus au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brut de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives)

Les créances en souffrances qualifiées de « petits dossiers » font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque.

- Pour la provision collective

Le Groupe a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

La méthodologie du provisionnement collectif s'inspire des dispositions baloises.

1.10. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRES ET ACTIONS PROPRES

1.10.1. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Parts sociales :

Suite à une mise à jour de la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent désormais le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette nouvelle disposition a pour effet de ne plus reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

I.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

I.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

I.11.1. PRINCIPE GENERAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

I.11.2. DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

I.11.3. DERIVES INCORPORES

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivé et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

I.12. COMMISSIONS SUR PRESTATION DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

I.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraînerait une dégradation inacceptable des relations avec son personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe BCP sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

I.13.1. AVANTAGES A COURT TERME

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

I.13.2. AVANTAGES A LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

I.13.3. INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

I.13.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

I.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BCP

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Au 30/06/2013, l'application de l'IAS 19 révisée a généré une baisse de la provision pour un montant de 259 millions de DH en contrepartie des capitaux propres. Cette baisse concerne principalement les points suivants :

- La suppression de la méthode du corridor a généré la baisse de la provision pour un montant de 281 MDH relatif au stock d'écarts actuariels non reconnus au 31/12/2012.

- L'application d'une table de mortalité prospective a généré une hausse de la provision pour un montant de 27 millions de DH

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain auxquels une prime de risque est ajoutée pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

I.14. PROVISIONS/PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

I.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

I.15. IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

I.15.1. IMPOT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

I.15.2. IMPOT DIFFERE

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

I.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

I.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, Offices des chèques postaux ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

I.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

I.18.1. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe BCP est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit Populaire du Maroc, Médiafinance, Fonds Moussahama I, Upline Group, Dar Addamane, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Micro finances, BP Shore, et FPCT Sakane ;
- Sociétés de financement spécialisées comprenant ; Chaabi Leasing; Chaabi LLD;

Banque de détail à l'international comprenant Banque Chaabi du Maroc; Banque Populaire Morocco Centrafricaine; Banque Populaire Maroc Guinée et Chaabi International Bank off Shore.

- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank; Banque Populaire Morocco - Centrafricaine; Banque Populaire Morocco – Guinéenne ; Chaabi International Bank off Shore et Atlantic Bank International.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

I.19. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

I.20. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

I.20.1. FORMAT DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

I.20.2. REGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

II. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS DE LA BCP

II.1. BILAN IFRS CONSOLIDE

ACTIF IFRS

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 448	6 798	7 707	8 077
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17 486	21 862	22 299	28 981
Actifs financiers disponibles à la vente	17 274	16 422	28 390	26 128
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	12 893	11 537	11 689	12 858
Prêts et créances sur la clientèle	184 200	199 827	206 082	208 515
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 974	19 841	17 402	16 866
Actifs d'impôt exigible	736	586	818	1 322
Actifs d'impôt différé	302	294	288	714
Comptes de régularisation et autres actifs	4 475	3 874	4 834	5 213
Participations dans des entreprises mises en équivalence	23	73	54	45
Immobilisations corporelles	7 148	7 647	8 503	8 636
Immobilisations incorporelles	442	498	538	593
Ecart d'acquisition	1 035	1 040	1 025	1 258
TOTAL ACTIF IFRS	271 435	290 299	309 630	319 206

PASSIF IFRS

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	204	101	70	152
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	53	283
Instruments dérivés de couverture	-	48	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	25 489	28 877	32 414	32 006
Dettes envers la clientèle	201 913	209 991	229 821	236 226
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Titres de créance émis	4 852	8 095	270	244
Passifs d'impôt courant	540	887	1 127	1 965
Passifs d'impôt différé	1 028	1 032	996	661
Comptes de régularisation et autres passifs	3 081	3 510	5 643	6 156
Provisions techniques des contrats d'assurance	84	107	126	984
Provisions pour risques et charges	1 673	1 596	1 748	1 870
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 805	2 576	2 719	2 886
Dettes subordonnées	1 590	1 590	2 637	2 656
Capital et réserves liées	16 031	16 545	17 344	18 099
Réserves consolidées	8 158	11 111	10 101	11 930
- Part du groupe	2 715	3 294	3 294	3 524
- Part des BPR	3 518	5 758	5 001	5 812
- Part des minoritaires	1 926	2 059	1 806	2 594
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	778	1 028	1 304	1 385
- Part du groupe	819	1 021	1 333	1 191
- Part des BPR	-45	7	-40	-33
- Part des minoritaires	3	0	10	228
Résultat net de l'exercice	3 209	3 206	3 256	1 703
- Part du groupe	1 877	1 952	2 195	1 237
- Part des BPR	1 107	1 031	676	301
- Part des minoritaires	225	223	384	166
TOTAL PASSIF IFRS	271 435	290 299	309 630	319 206

II.2. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En MDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Capitaux propres part des BPR	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2012	1 731	14 299	-	7 396	819	24 246	4 580	2 154	30 980
Opérations sur capital				40		40	1 478		1 517
Paielements fondés sur des actions						-			-
Opérations sur actions propres						-	-467		-467
Affectation du résultat		1 706		-1 706		-			-
Dividendes		-822		-822		232	-105	105	-695
Résultat de l'exercice				1 952		1 952	1 031	223	321
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)						-			-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					191	191	52	-8	234
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)					11	11		5	16
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	202	202	52	-3	250
Variation de périmètre					-	-			
Autres variations		-369		141		-228	-109	12	-325
Capitaux propres clôture 31.12.2013	1 731	14 814	-	7 822	1 021	25 388	6 796	2 282	34 466
Opérations sur capital				4		4	75	-2	78
Paielements fondés sur des actions						-			-
Opérations sur actions propres						-	-2 272		-2 272
Affectation du résultat		1 685		-1 685		-			-
Dividendes		-822		2 665		-819	195	-149	-774
Résultat de l'exercice				1 131		1 131	335	227	1 694
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)						-			-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					8	8	2	2	12
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)				2	-4	-2		-3	-5

Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	2	4	6	2	-1	6
Variation de périmètre					-	-			
Autres variations		-63		86	-	22	-124	-4	-105
Capitaux propres clôture 31.12.2014	1 731	15 613		8 209	1 333	26 886	5 638	2 200	34 724
Opérations sur capital				-		-	185	-	185
Paiements fondés sur des actions						-			-
Opérations sur actions propres						-	-		-
Affectation du résultat		1 725 620		-1 725 620		-			-
Dividendes		-908 995				-908 995	274 500	-212 208	-846 703
Résultat de l'exercice				1 236 531		1 236 531	301 219	165 603	1 703 353
Immobilisations corporelles et incorporelles :						-			-
Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-135 268	-135 268	6 661	217 217	88 610
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)				9 169	-7 626	1 543		-775	769
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	9 169	-142 893	-133 724	6 661	216 442	89 379
Variation de périmètre				-165 706		-165 706		618 621	452 915
Autres variations		-61 825		82 776	-	20 951	-140 330	-730	-120 109
Capitaux propres clôture 30.06.2015	1 731 421	16 367 510	-	7 645 871	1 190 519	26 935 321	6 079 844	2 987 495	36 002 660

II.3. HORS BILAN – IFRS

Engagements de financement

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Engagements de financement donnés	39 360	36 654	29 388	33 066	-7%	-20%	13%
Aux établissements de crédit	2 748	3 690	1 026	867	34%	-72%	-15%
A la clientèle	36 613	32 964	28 362	32 199	-10%	-14%	14%
<i>Ouverture de crédit</i>	33 569	30 397	25 831	28 802	-9%	-15%	12%
<i>Autres engagement en faveur de la clientèle</i>	3 044	2 567	2 531	3 397	-16%	-1%	34%
Engagements de financement reçus	2 904	919	77	144	-68%	-92%	87%
Des établissements de crédit	2 904	919	77	144	-68%	-92%	87%

Engagements de garantie

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2015	Δ 12/13	Δ 13/14	Δ 14/06-15
Engagements de garantie donnés	23 254	24 093	24 910	28 801	4%	3%	16%
- D'ordre des établissements de crédit	5 522	5 227	5 502	8 928	-5%	5%	62%
- D'ordre de la clientèle	17 733	18 866	19 408	19 873	6%	3%	2%
<i>Cautions administratives et fiscales et autres</i>	7 535	8 031	7 333	7 286	7%	-9%	-1%
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>	10 198	10 835	12 075	12 587	6%	11%	4%
Engagements de garantie reçus	10 257	10 455	16 603	18 079	2%	59%	9%
- Des établissements de crédit	9 348	8 867	11 289	15 873	-5%	27%	41%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	909	1 588	5 314	2 206	75%	>100%	-58%

II.4. COMPTE DE RESULTAT – IFRS

En Mdh	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015
Intérêts et produits assimilés	12 690	13 872	14 785	7 217	7 635
Intérêts et charges assimilés	-4 098	-4 493	-	-2 384	-2 358
MARGE D'INTERÊTS	8 591	9 379	14 785	4 833	5 278
Commissions perçues	1 423	2 101	-	1 080	1 002
Commissions servies	-92	-205	-	-104	-98
MARGE SUR COMMISSIONS	1 331	1 896	1 917	977	904
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	696	1 369	2 158	1 220	681
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	461	275	233	246	561
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	1 157	1 644	2 391	1 466	1 241
Produits des autres activités	543	547	715	330	557
Charges des autres activités	-117	-284	-289	-147	-270
PRODUIT NET BANCAIRE	11 505	13 181	14 747	7 459	7 710
Charges générales d'exploitation	-4 774	-5 750	-6 065	-2 944	-3 347
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-588	-744	-804	-384	-436
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 144	6 688	7 877	4 131	3 927
Coût du risque	-1 273	-1 970	-3 027	-1 801	-1 530
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 871	4 718	4 850	2 329	2 398
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-1	5	-2	1	-7
Gains ou pertes nets sur autres actifs	14	98	16	43	100
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 884	4 821	4 864	2 373	2 492
Impôts sur les bénéfices	-1 675	-1 615	-1 608	-679	-788
RESULTAT NET	3 209	3 206	3 256	1 694	1 703
Résultat - part BPR	1 107	1 031	676	336	301
Résultat hors groupe	225	223	384	227	166
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	1 877	1 952	2 195	1 131	1 237

II.5. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE – IFRS

(En MDH)	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015
Résultat avant impôts	4 884	4 821	4 864	2 372 992	2 491 518
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	574	806	830	353	414
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1	15	-	4	22
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2 102	2 141	2 917	1 833	1 361
+/- Dotations nettes aux provisions	-98	-21	109	55	40
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1	-2	2	2	1
+/- Perte nette/ (gain net) des activités d'investissement	-1 132	-1 229	-1 051	-698	-1 078
+/- Perte nette/ (gain net) des activités de financement	-	-	-	-	-
+/- Autres mouvements	-149	326	232	296	145
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 299	2 035	3 038	1 845	903
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4 960	5 248	5 248	1 442	-2 160
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-2 132	-9 511	11 065	3 118	2 422
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-5 344	-4 172	-11 826	-7 050	-2 582
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-598	915	1 343	5 263	-217
- Impôts versés	-1 723	-1 154	-1 775	-989	-1 188
Diminution/ (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-4 837	-8 673	4 055	1 784	-3 726
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 346	-1 817	11 958	6 002	-331
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-2 943	-1 217	-283	-876	1 252
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 047	-1 360	-1 695	-659	-262
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-3 990	-2 577	-1 977	-1 534	991
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	3 371	822	-398	-681	-847
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 336	3 403	-7 040	-4 512	-74
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 707	4 225	-7 439	-5 194	-921
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-8	18	12	-5	10
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 056	-152	2 554	-731	-252
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	7 478	9 534	9 382	9 382	11 936
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 400	7 244	6 697	6 697	7 637
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 078	2 291	2 685	2 685	4 299
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9 534	9 382	11 936	8 651	11 685
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	7 244	6 697	7 637	6 477	7 925
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 291	2 685	4 299	2 175	3 760
Variation de la trésorerie nette	2 056	-152	2 554	-731	-252

III. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES SOCIAUX DE LA BCP

III.1. BILAN

ACTIF

ACTIF (en milliers de DH)	2012	2013	2014	30/06/2015
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 157 624	1 975 211	2 261 158	2 449 064
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 978 480	22 479 705	23 925 503	26 377 161
A vue	3 824 335	2 650 720	4 336 303	4 075 738
A terme	17 154 145	19 828 985	19 589 200	22 301 423
Créances sur la clientèle	78 645 330	84 460 756	86 619 015	88 472 600
Crédits de trésorerie et à la consommation	33 543 346	32 085 572	33 748 401	33 391 120
Crédits à l'équipement	19 287 017	21 849 510	18 166 755	21 142 793
Crédits immobiliers	20 171 993	21 830 108	24 024 996	23 817 070
Autres crédits	5 642 974	8 695 566	10 678 863	10 121 617
Créances acquises par affacturage	2 301 695	2 132 776	2 310 802	1 865 698
Titres de transaction et de placement	21 103 973	31 931 306	29 980 994	33 584 523
Bons du Trésor et valeurs assimilées	11 123 772	21 441 638	17 365 678	21 325 297
Autres titres de créance	1 088 606	270 116	36 943	349 992
Titres de propriété	8 891 595	10 219 552	12 578 373	11 909 234
Autres actifs	1 975 502	1 513 572	1 872 918	2 611 660
Titres d'investissement	16 954 605	18 555 023	16 788 733	16 292 542
Bons du Trésor et valeurs assimilées	16 036 134	17 781 260	16 053 200	15 587 006
Autres titres de créance	918 471	773 763	735 533	705 536
Titres de participation et emplois assimilés	8 020 665	8 123 266	8 673 940	9 386 309
Créances subordonnées	1 154 240	1 154 139	797 513	819 315
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	183 180	198 371	208 472	218 788
Immobilisations corporelles	2 012 627	2 298 545	2 529 528	2 516 537
TOTAL DE L'ACTIF	156 487 921	174 822 670	175 968 576	184 594 197

PASSIF

PASSIF (en milliers de DH)	2012	2013	2014	30/06/2015
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	21	14	10	6
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	78 225 095	85 422 165	92 436 741	95 518 882
A vue	54 918 560	60 312 915	67 328 291	69 609 395
A terme	23 306 535	25 109 250	25 108 450	25 909 487
Dépôts de la clientèle	49 554 642	51 201 533	54 510 056	56 467 985
Comptes à vue créditeurs	30 594 855	30 228 093	31 673 865	35 827 853
Comptes d'épargne	3 646 816	4 040 441	4 504 047	4 734 826
Dépôts à terme	12 185 555	14 650 594	16 129 442	14 224 290
Autres comptes créditeurs	3 127 416	2 282 405	2 202 702	1 681 016
Titres de créance émis	3 927 674	7 757 907	-	-
Titres de créance négociables	3 927 674	7 757 907	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Autres titres de créance émis	-	-	-	-
Autres passifs	1 408 559	6 118 280	2 262 635	4 838 137
Provisions pour risques et charges	1 276 070	1 968 030	2 416 048	3 223 644
Provisions réglementées	-	-	-	-

Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 804 259	2 569 684	2 717 317	2 884 601
Dettes subordonnées	1 554 658	1 554 658	2 556 019	2 535 610
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	13 911 204	14 399 675	15 192 850	15 938 416
Capital	1 731 419	1 731 419	1 731 419	1 731 419
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	387 958	414 034	419 861	429 096
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 706 362	1 685 271	1 725 620	1 026 401
TOTAL DU PASSIF	156 487 921	174 822 670	175 968 576	184 594 197

III.2. HORS BILAN DES 3 DERNIERS EXERCICES

Engagements donnés (en milliers de DH)	2012	2013	2014	30/06/2015
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	2 125 401	1 066 628	1 406 628	1 210 378
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	27 442 300	30 830 719	24 258 681	26 987 098
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	6 198 350	7 184 099	7 645 159	10 662 248
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	8 037 002	9 229 082	11 204 696	11 255 939
Titres achetés à réméré	-	-	-	-
Autres titres à livrer	-	-	-	-
TOTAL	43 803 053	48 310 528	44 515 164	50 115 663

Engagements reçus (en milliers de DH)	2012	2013	2014	30/06/2015
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	5 700	7 563	3 700	8 270
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6 576 762	5 165 515	8 306 386	13 466 513
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organisme de garantie divers	31 040	31 040	30 920	77 455
Titres vendus à réméré	-	-	-	-
Autres titres à recevoir	-	-	-	-
TOTAL	6 613 502	5 204 118	8 341 006	13 552 238

III.3. COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES

CPC (en milliers de DH)	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015
Produits d'exploitation bancaire	8 639 032	8 956 151	10 024 451	5 093 178	5 934 760
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	1 130 078	922 302	750 438	381 591	372 749
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	3 806 255	3 833 697	4 319 461	2 103 035	2 152 952
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	895 267	831 816	880 286	435 524	475 480
Produits sur titres de propriété	481 797	521 910	412 772	395 258	402 684
Commissions sur prestations de service	429 175	395 943	444 098	201 669	211 415
Autres produits bancaires	1 896 460	2 450 484	3 217 396	1 576 101	2 319 480
Charges d'exploitation bancaire	4 782 641	4 712 169	4 823 099	2 208 208	3 027 435
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	2 604 713	2 417 819	2 568 664	1 281 237	1 218 342
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	749 637	613 464	675 456	324 343	383 636
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	158 914	244 243	201 331	143 466	-
Autres charges bancaires	1 269 377	1 436 643	1 377 648	459 162	1 425 457
Produit net bancaire	3 856 391	4 243 982	5 201 352	2 884 970	2 907 325
Produits d'exploitation non bancaire	1 138 193	1 313 875	1 409 690	642 254	1 339 090
Charges d'exploitation non bancaire	8	161 176	71 582	70 582	76 112
Charges générales d'exploitation	2 068 288	2 225 355	2 369 877	1 115 971	1 246 742
Charges de personnel	782 446	798 462	820 316	393 109	428 300
Impôts et taxes	33 053	33 030	40 662	15 701	47 189
Charges externes	1 038 672	1 100 598	1 216 819	576 380	622 768
Autres charges générales d'exploitation	46 429	102 139	64 098	28 824	30 889
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	167 688	191 126	227 982	101 957	117 596
Dot aux provisions & pertes sur créances irrécouvrables	1 241 731	1 225 926	1 864 590	968 296	1 222 740
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	905 019	1 016 474	1 035 959	564 728	289 375
Pertes sur créances irrécouvrables	97 755	73 957	191 964	20 555	52 536
Autres dotations aux provisions	238 957	135 495	636 667	383 013	880 829
Reprises de provisions & récupérations sur créances amorties	260 269	397 191	499 478	150 200	192 369
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	204 211	258 117	373 779	65 965	99 407
Récupérations sur créances amorties	26 184	35 930	20 487	15 745	7 101
Autres reprises de provisions	29 874	103 144	105 212	68 490	85 861
Résultat courant	1 944 826	2 342 592	2 804 471	1 522 575	1 893 190
Produits non courants	398 502	821 972	2 754	1 809	1 727
Charges non courantes	51 354	751 803	48 015	75 441	74 220
Résultat avant impôts	2 291 974	2 412 761	2 759 210	1 448 943	1 820 697
Impôts sur les résultats	585 612	727 490	1 033 590	483 282	794 296
Résultat net de l'exercice	1 706 362	1 685 271	1 725 620	965 661	1 026 401

III.4. ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG (en milliers de DH)	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015
(+) Intérêts et produits assimilés	5 831 600	5 587 816	5 950 185	2 920 150	3 001 181
(-) Intérêts et charges assimilées	3 513 264	3 275 526	3 445 451	1 749 046	1 601 978
Marge d'intérêt	2 318 336	2 312 290	2 504 734	1 171 104	1 399 203
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-	-	-	-
(+) Commissions perçues	429 752	396 881	445 325	202 897	211 513
(-) Commissions servies	11 144	78 906	98 227	21 046	24 867
Marge sur commissions	418 608	317 975	347 098	181 851	186 646
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	342 331	855 193	1 533 997	981 943	380 106
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	135 141	5 975	91 076	44 218	372 854
(+) Résultat des opérations de change	208 248	265 041	319 119	129 707	81 772
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	41 272	61 236	76 383	25 812	123 718
Résultat des opérations de marché	726 992	1 187 445	2 020 575	1 181 680	958 450
(+) Divers autres produits bancaires	489 580	535 180	416 480	395 269	410 131
(-) Diverses autres charges bancaires	97 125	108 907	87 535	44 934	47 105
Produit net bancaire	3 856 391	4 243 983	5 201 352	2 884 970	2 907 325
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-62 072	-85 516	-88 416	-64 112	591 315
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 138 193	1 268 435	1 408 877	641 441	753 348
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	8	28 999	71 582	70 582	76 112
(-) Charges générales d'exploitation	2 068 288	2 225 355	2 369 877	1 115 971	1 246 742
Résultat brut d'exploitation	2 864 216	3 172 548	4 080 354	2 275 746	2 929 134
(-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-772 380	-796 384	-833 657	-503 573	-235 403
(-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-147 010	-335 72	-442 226	-249 598	-800 541
Résultat courant	1 944 826	2 342 592	2 804 471	1 522 575	1 893 190
Résultat non courant	347 148	70 169	-45 261	-73 632	-72 493
(-) Impôts sur les résultats	585 612	727 490	1 033 590	483 282	794 296
Résultat net de l'exercice	1 706 362	1 685 271	1 725 620	965 661	1 026 401

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (en milliers de DH)	2012	2013	2014	30/06/2014	30/06/2015
(+) Résultat net de l'exercice	1 706 362	1 685 271	1 725 620	965 661	1 026 401
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	167 688	191 126	227 982	101 957	117 596
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	67 002	80 897	91 001	67 799	12 102
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	100 000	-	496 424	315 213	402 458
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-	-	-	-
(+) Dotations non courantes	-	672 118	-	-	-
(-) Reprises de provisions	4 930	82 117	67 128	2 874	17 675
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	549	7 234	112 362	40 506	111 154
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	8	444	10	10	20
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	45 440	813	813	585 742
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	132 177	-	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-	-	-	-
(+) Capacité d'autofinancement	2 035 581	2 627 240	2 360 734	1 406 447	844 006
(-) Bénéfices distribués	687 547	822 424	822 424	-	-
(+) Autofinancement	1 348 034	1 804 816	1 538 310	1 406 447	844 006

III.5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TFT (en milliers de DH)	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	30/06/2015
1) Produits d'exploitation bancaire perçus	7 666 604	7 958 388	9 210 108	5 242 852
2) Récupération de créances amorties	26 183	35 930	20 487	7 101
3) Produits d'exploitation non bancaire perçus	797 742	1 411 056	1 299 269	643 922
4) Charges d'exploitation bancaires versées	-5 710 313	-5 703 969	-6 072 568	-3 310 804
5) Charges d'exploitation non bancaires versées	-51 204	-79 685	-48 015	-74 219
6) Charges générales d'exploitation versées	-1 897 056	-2 034 229	-2 141 895	-1 129 146
7) Impôt sur les résultats versés	-585 612	-727 490	-1 033 590	-794 296
I- Flux de trésorerie nets provenant du compte produits et charges	246 344	860 001	1 233 796	585 410
<u>Variations des :</u>				
8) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-1 319 288	-1 501 225	-1 445 798	-2 451 658
9) Créances sur la clientèle	-900 289	-5 649 961	-2 330 494	-1 401 427
10) Titres de transaction et de placement	-4 703 687	-10 827 332	1 950 312	-3 602 057
11) Autres actifs	-513 805	462 347	-385 217	-741 703
12) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 526 663	7 197 070	7 014 576	3 082 141
13) Dépôts clientèle	-589 563	1 584 504	3 244 678	1 896 105
14) Titres de créances émis	855 731	3 810 000	-7 660 000	-
15) Autres passifs	59 783	4 709 837	-3 855 645	2 575 591
II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-2 584 455	-214 760	-3 467 588	-643 008
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	-2 338 111	645 241	-2 233 792	-57 598
16) Produits des cessions d'immobilisations financières	2 045 839	476 167	1 998 131	3 131 251
17) Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 314	116 711	148 112	195 378
18) Acquisition d'immobilisations financières	-3 779 860	-2 341 819	-658 499	-2 914 484
19) Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-462 952	-602 157	-504 826	-199 166
20) Intérêts perçus	878 663	872 301	1 001 003	522 649
21) Dividendes perçus	397 522	446 588	357 185	402 684
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-916 474	-1 032 209	2 341 106	1 138 312
22) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	500 000	101 986	76 061	91 191
23) Emission de dettes subordonnées	-	-	1 000 000	-
24) Emission d'actions	3 393 148	-	-	-
25) Intérêts versés	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000
26) Dividendes versés	-687 547	-822 424	-822 424	-908 995
V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 130 601	-795 438	178 637	-892 804
VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	-123 984	-1 182 406	285 951	187 910
VII- Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 281 587	3 157 603	1 975 197	2 261 148
VIII- Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 157 603	1 975 197	2 261 148	2 449 058

III.6. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES (A1) 31/12/2014 ET 30/06/2015

Indication des méthodes d'évaluation appliquées par l'établissement

* Application des méthodes d'évaluation prévues par le plan comptable des établissements de crédit (P.C.E.C) entré en vigueur depuis le 01/01/2000, mis à jour en 10/2007 et applicable à compter du 01/01/2008

* Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C

III.7. ETAT DES DEROGATIONS (A2) 31/12/2014 ET 30/06/2015

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III-Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

III.8. TABLEAU ÉTAT DES CHANGEMENTS DE METHODES (A3) 31/12/2014 ET 30/06/2015

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Changement affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II- Changement affectant les règles de présentation	Néant	Néant

III.9. TABLEAU DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B1)

Créances (en milliers de DH)	BAM, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablisse ments de crédit à l'étranger	30/06/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires débiteurs	1 925 776	917 880	1 325 390	1 820 101	5 989 147	5 483 617	4 179 158	6 087 839
Valeurs reçues en pension		500 053	-	-	500 053	-	50 782	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	500 053	-	-	500 053	-	50 782	-
Prêts de trésorerie	-	891 190	8 260 776	108 777	9 260 743	8 714 462	7 748 788	6 611 285
- au jour le jour	-	-	-	-	-	400 000	-	500 000
- à terme	-	891 190	8 260 776	108 777	9 260 743	8 314 462	7 748 788	6 111 285
Prêts financiers	-	1 283 578	8 678 926	-	996 2504	10 962 916	11 767 764	10 704 548
Autres créances	-	2 447 786	-	49	244 7835	203 168	149 729	215 938
Intérêts courus à recevoir	-	14 342	98 405	29 908	142 655	122 460	119 844	144 608
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 561 119	6 054 829	18 363 497	1 958 835	28 302 937	25 486 623	24 016 065	23 764 218

III.10. TABLEAU DES CREANCES CLIENTELE (B2)

Exercice 06/2015

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2015	Total 31/12/2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	2 028 979	109 774	28 782 509	297 461	31 218 723	31 748 600
- Comptes à vue débiteurs	1 386 275	109 774	17 036 140	132 466	18 664 655	17 944 456
- Créances commerciales sur le Maroc	660	-	3 509 872	2 139	3 512 671	3 186 391
- Crédits à l'exportation	-	-	39 459	-	39 459	76 442
- Autres crédits de trésorerie	642 044	-	8 197 038	162 856	9 001 938	10 541 311
Crédits à la consommation	-	-	-	1 911 819	1 911 819	1 745 299
Crédits à l'équipement	3 806 944	-	16 909 739	67 990	20 784 673	17 884 021
Crédits immobiliers	10 350	-	12 138 414	11 494 862	23 643 626	23 820 279
Autres crédits	625 000	5 436 686	19 029	2 102 198	8 182 913	9 148 124
Créances acquises par affacturage	441 712	-	1 403 178	-	184 4890	2 283 407
Intérêts courus à recevoir	96 825	71 065	605 496	144 762	918 148	826 620
Créances en souffrance	253	67	1 442 250	390 936	1 833 506	1 473 467
- Créances pré-douteuses	-	-	125 359	109 128	234 487	111 789
- Créances douteuses	-	1	64 334	65 175	129 510	453 347
- Créances compromises	253	66	1 252 557	216 633	1 469 509	908 331
TOTAL	7 010 063	5 617 592	61 300 615	16 410 028	90 338 298	88 929 817

Exercice 2014

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/14	Total 31/12/13
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	2 225 678	40 347	29 203 868	278 707	31 748 600	29 686 632
- Comptes à vue débiteurs	1 350 886	40 347	16 514 992	38 231	17 944 456	19 096 255
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	3 174 353	12 038	3 186 391	2 490 197
- Crédits à l'exportation	-	-	76 442	-	76 442	95 890
- Autres crédits de trésorerie	874 792	-	9 438 081	228 438	10 541 311	8 004 290
Crédits à la consommation	-	-	-	1 745 299	1 745 299	2 183 964
Crédits à l'équipement	2 760 546	-	15 042 425	81 050	17 884 021	21 501 238
Crédits immobiliers	9 900	-	12 816 101	10 994 278	23 820 279	21 683 650
Autres crédits	750 000	6 281 310	10 042	2 106 772	9 148 124	7 360 094

Créances acquises par affacturage	403 589	-	1 879 818	-	2 283 407	2 117 343
Intérêts courus à recevoir	72 135	39 704	588 858	125 923	826 620	779 229
Créances en souffrance	491	112	1 070 917	401 947	1 473 467	1 281 382
- Créances pré-douteuses	-	83	26 095	85 611	111 789	174 293
- Créances douteuses	1	2	405 891	47 453	453 347	395 390
- Créances compromises	490	27	638 931	268 883	908 331	711 699
TOTAL	6 222 339	6 361 473	60 612 029	15 733 976	88 929 817	86 593 532

Exercice 2013

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/13	Total 31/12/12
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	2 327 660	55	27 190 044	168 873	29 686 632	31 268 386
- Comptes à vue débiteurs	1 982 887	55	17 086 735	26 578	19 096 255	15 830 635
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 490 197	-	2 490 197	2 460 797
- Crédits à l'exportation	-	-	95 890	-	95 890	66 385
- Autres crédits de trésorerie	344 773	-	7 517 222	142 295	8 004 290	12 910 569
Crédits à la consommation	-	-	-	2 183 964	2 183 964	1 999 756
Crédits à l'équipement	1 696 428	1 066 078	18 732 884	5 848	21 501 238	18 829 876
Crédits immobiliers	-	-	11 589 858	10 093 792	21 683 650	20 034 128
Autres crédits	1 998 442	3 619 734	432 255	1 309 663	7 360 094	4 989 009
Créances acquises par affacturage	387 215	-	1 730 128	-	2 117 343	2 277 937
Intérêts courus à recevoir	52 982	61 890	582 073	82 284	779 229	902 531
Créances en souffrance	-	-	806 581	474 801	1 281 382	645 402
- Créances pré-douteuses	-	-	81 174	93 119	174 293	149 935
- Créances douteuses	-	-	184 576	210 814	395 390	82 986
- Créances compromises	-	-	540 831	170 868	711 699	412 481
TOTAL	6 462 727	4 747 757	61 063 823	14 319 225	86 593 532	80 947 025

Exercice 2012

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	1 839 200	42 959	28 628 460	757 767	31 268 386	29 608 959
- Comptes à vue débiteurs	1 489 200	42 959	14 249 072	49 404	15 830 635	18 088 294
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 460 797	-	2 460 797	2 083 371
- Crédits à l'exportation	-	-	66 385	-	66 385	40 745
- Autres crédits de trésorerie	350 000	-	11 852 206	708 363	12 910 569	9 396 549
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	1 999 756	1 999 756	2 046 801
CREDITS A L'EQUIPEMENT	2 533 259	617 500	15 476 730	202 387	18 829 876	21 446 515
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	10 880 637	9 153 491	20 034 128	19 409 714
AUTRES CREDITS	1 859 580	3 127 073	1 818	538	4 989 009	4 384 705
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	0	0	2 277 937	0	2 277 937	1 439 906
INTERETS COURUS A RECEVOIR	84 402	15 048	679 045	124 036	902 531	777 658
CREANCES EN SOUFFRANCE	0	0	416 625	228 777	645 402	932 477
- Créances pré-douteuses	0	0	62 745	87 190	149 935	191 461
- Créances douteuses	0	0	40 382	42 604	82 986	377 487
- Créances compromises	0	0	313 498	98 983	412 481	363 529
TOTAL	6 316 441	3 802 580	58 361 252	12 466 752	80 947 025	80 046 735

III.11. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B6)

Exercice 06/2015

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	valeur comptable net	Extrait des derniers états de synthèse de la Sté émettrice				Produits inscrits au CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/SSES LIEES				6 115 543	-26 805	260 777	5 881 571					322 436
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque offshore	2 200 USD	70,00%	14 967	2 078		12 890	31-déc-14	23 740	12 420	USD	74 471
CHAABI BANK	Banque	37 478 EUR	100,00%	423 912	-5 770		429 682	31-déc-14	46 286	-848	EUR	
BPMC	Banque	10 000 000 FCFA	62,50%	18 259	1 980		16 279	31-déc-14	11 361 431	-1 744 200	FCFA	
BPMG	Banque	100 000 000 GNF	77,25%	143 787	1 817		141 970	31-déc-14	119 758 424	10 103 740	GNF	7 792
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	113 964 700 FCFA	74,60%	1 616 577	-26 910		1 643 488	31-déc-14	165 675 000	23 885 000	FCFA	77 553
MEDIAFINANCE	Banque	206 403	60,00%	141 052	0	0	141 052	31-déc-14	217 670	5 887	MAD	
VIVALIS SALAF	Crédit Const	177 000	64,02%	166 882	0	0	166 882	31-déc-14	536 720	75 659	MAD	47 591
BP SHORE (ESSOUKNA)	Immobilier	150 000	51,00%	76 500	0	0	76 500	31-déc-14	177 755	2 130	MAD	20 800
CHAABI LLD	Service financier	31 450	73,62%	23 152	0	0	23 152	31-déc-14	38 651	4 683	MAD	
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	0	0	71 267	31-déc-14	223 424	48 452	MAD	20 132
DAR ADDAMANE	Service financier	75 000	5,71%	4 319	0	0	4 319	31-déc-14	82 773	1 264	MAD	
STE H. PARTNERS GESTION	Sté de gestion	5 000	50,00%	2 500	0	0	2 500	31-déc-14	9 495	3 600	MAD	
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	46 784	74,87%	760 375	0	0	760 375	31-déc-14	448 909	73 545	MAD	47 171
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	0	66	1 294	31-déc-13	1 294	-7 200	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier	15	99,67%	3 282	0	0	3 282	31-déc-13	-1 483	-198	MAD	
SCI AL MASSIRA	Immobilier	10	95,00%	1	0	0	1	31-déc-13	-3 553	-150	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier	8	99,33%	814	0	0	814	31-déc-13	-417	-18	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier	15	99,67%	1 936	0	0	1 936	31-déc-13	-87	-13	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'invest	600 000	49,00%	294 000	0	139 864	154 136	30-juin-15	280 323	-34 152	MAD	
CHAABI DOC NET	Gestion des archives	36 626	31,84%	11 439	0	0	11 439	31-déc-14	54 511	5 438	MAD	1 516
BANK AL AMAL	Banque	600 000	24,05%	144 060	0	0	144 060	31-déc-14	844 018	15 224	MAD	
SIBA	Immobilier	3 333	90,10%	59 200	0	0	59 200	31-déc-13	9 862	228	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'invest	400 000	60,00%	240 000	0	120 848	119 152	30-juin-15	172 842	7 209	MAD	

MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	0	0	493 623	31-déc-14	811 688	56 115	MAD	22 121
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90,00%	9	0	0	9	31-déc-10	80	-2	MAD	
BP OUTSOURCING PROCESS	Holding	5 000	52,00%	2 600	0	0	2 600	31-déc-14	53 284	42 826	MAD	
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	110 000	99,95%	110 000	0	0	110 000	31-déc-14	7 465	2 535		
IMC (Infra Maroc)	Fonds d'investissement	28 709	49,30%	1 241 006			1 241 006	30-juin-15	2 449 640	-9 156		
BPR	Banques			48 665	0	0	48 665	-	0	0		3 290
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				93 266	0	33 108	60 158	-	0	0		5 200
IDMAJ SAKANE	Immobilier	20 000	10,00%	2 000	0	0	2 000	31-déc-14	43 618	-3 014	MAD	
SOGEPOS	Services	35 000	13,20%	4 622	0	0	4 622	31-déc-14	50 447	5 640	MAD	
BENAF	Immobilier	192	100,00%	22 828	0	22 828	0	31-déc-13	1 481	-31	MAD	
REGIONAL GESTION	Sté de gestion	1 000	18,00%	180	0	0	180	31-déc-13	3 456	-306	MAD	
SOCIETE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13,24%	12 853	0	0	12 853	31-déc-14	169 113	40 260	MAD	5 200
MITC	Services	46 000	17,50%	8 050	0	0	8 050	31-déc-14	52 419	2 556	MAD	
EUROCHEQUE	Services	1 500	17,48%	84	0	84	0		0	0	MAD	
MITC CAPITAL	Sté de gestion	2 000	20,00%	400	0	0	400	31-déc-13	2 089	21	MAD	
MOROCCAN FINANCIAL BOARD	Financier	400 000	12,50%	20 000	0	7 785	12 215	31-déc-14	337 721	-32 251	MAD	
FIROGEST	Sté de gestion	2 000	12,50%	250	0	0	250	31-déc-14	2 952	-446	MAD	
RABAT REGION AMENAGEMENT	Services	4 000 000	0,38%	15 000	0	2 411	12 589	31-déc-14	3 356 058	-184 528	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services	40 000	12,50%	5 000	0	0	5 000	31-déc-13	81 058	29	MAD	
CASABLANCA AMENAGEMENT	Immobilier	17 400	11,49%	2 000			2 000					
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				103 843	-1 800	0	105 643					0
AWB MOROCCO MAURITANIE	Financier	14 940 EUR	33,03%	53 843	-1 800		55 643	31-déc-13	14 642	-423	EUR	
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement	131 000	38,17%	50 000	0	0	50 000	30-juin-14	41 443	-17 154	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				3 378 716	25 471	14 309	3 338 936					54 475
OCP	Industrie	8 287 500	2,75%	2 338 852	0	0	2 338 852	31-déc-14	57 294 999	5 073 000	MAD	48 552
UBAF	Banque	250 727 EUR	4,99%	136 478	-4 400		140 878	31-déc-14	313 196	2 896	EUR	
BACB	Banque	79 453 LS	8,26%	75 274	13 352		61 922	31-déc-14	202 169	5 341	LS	
BACB	Banque			118 759	17 729		101 030				\$	
UBAE	Banque	151 061 EUR	4,66%	90 161	-2 907		93 068	31-déc-14	217 867	9 553	EUR	

BMI	Banque	150 000 USD	4,00%	58 314	2 178		56 136					
AUTRES				560 878	-482	14 309	547 051					5 923
Total Général				9 691 368	-3 135	308 194	9 386 309					382 111

Exercice 2014

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la Sté émettrice	Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	Produits inscrits au CPC
A) PARTICIPATION DANS LES E/SES LIEES				4 504 231	- 17 334	256 071	4 265 494						183 416
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque offshore	2 200 USD	70%	13 924	1 035		12 890	30-juin-14	18 320	7 000	USD		25 607
CHAABI BANK	Banque	37 478 EUR	100%	426 166	- 3 517		429 682	30-juin-14	47 969	- 751	EUR		
BPMC	Banque	10 000 000 FCFA	63%	18 356	2 078		16 279	30-juin-14	13 626 905	443 770	FCFA		
BPMG	Banque	100 000 000 GNF	77%	144 552	2 582		141 970	30-juin-14	124 735 775	7 660 080	GNF		4 769
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	113 964 700 FCFA	65%	1 344 226	- 19 511		1 363 737	30-juin-14	122 712 229	7 810 546	FCFA		23 124
MEDIAFINANCE	M/ché de capitaux	206 403	60%	141 052	-	-	141 052	30-juin-14	218 258	6 475	MAD		
VIVALIS SALAF	Crédit Const°	177 000	64%	166 882	-	-	166 882	30-juin-14	496	35	MAD		22 664
BP SHORE (ESSOUKNA)	Immobilier	150 000	51%	76 500	-	-	76 500	30-juin-14	176 364	1 029	MAD		3 481
CHAABI LLD	Loc long durée	31 450	74%	23 152	-	-	23 152	30-juin-14	36 880	2 947	MAD		
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assistance	50 000	77%	71 267	-	-	71 267	30-juin-14	199 739	25 155	MAD		20 132
DAR ADDAMANE	Caution de Crédit	75 000	6%	4 319	-	-	4 319	30-sept.-14	82 865	1 356	MAD		
STE H. PARTNERS GESTION	Sté de gestion	5 000	50%	2 500	-	-	2 500	31-déc.-13	5 895	- 2 807	MAD		
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	46 784	75%	760 375	-	-	760 375	30-juin-14	577 650	56 851	MAD		44 176
GENEX PARTICIPATIONS	Sté de portefeuille	1 250	100%	1 360	-	66	1 294	31-déc.-13	1 294	- 7	MAD		
SCI OASIS YVES	Immobilier	15	100%	3 282	-	-	3 282	31-déc.-13	- 1 483	- 198	MAD		
SCI AL MASSIRA	Immobilier	10	95%	0	-	-	0	31-déc.-13	- 3 553	-150	MAD		
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier	8	99%	814	-	-	814	31-déc.-13	- 417	- 18	MAD		
SCI OASIS JEAN	Immobilier	15	100%	1 936	-	-	1 936	31-déc.-13	- 87	-13	MAD		
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'invest	600 000	49%	294 000	-	129 578	164 422	30-juin-14	388 752	- 25 565	MAD		
CHAABI DOC NET	Gestion des archives	36 626	32%	11 439	-	-	11 439	30-juin-13	51 692	2 656	MAD		1 575
BANK AL AMAL	Banque	600 000	24%	144 035	-	-	144 035	31-déc.-12	811 123	21 652	MAD		

SIBA	Immobilier	3 333	90%	59 200	-	-	59 200	31-déc.-13	9 862	228	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'invest	400 000	60%	240 000	-	126 428	113 572	30-juin-14	194 463	3 246	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53%	493 623	-	-	493 623	30-juin-14	790 945	35 372	MAD	22 120
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90%	9	-	-	9	31-déc.-10	80	- 2	MAD	
BP OUTSOURCING PROCESS	Holding	5 000	52%	2 600	-	-	2 600	30-juin-14	34 457	27 221	MAD	12 480
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	10 000	100%	10 000	-	-	10 000					
BPR	Banques			48 665	-	-	48 665		-	-		3 290
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				93 266	-	31 584	61 682		-	-		15 815
IDMAJ SAKANE	Immobilier	20 000	10%	2 000	-	-	2 000	31-déc.-12	44 014	6 509	MAD	
SOGEPPOS	Services	35 000	13%	4 622	-	-	4 622	31-déc.-13	46 463	1 915	MAD	215
BENAF	Immobilier	192	100%	22 828	-	22 828	-	31-déc.-13	1 481	- 31	MAD	
REGIONAL GESTION	Sté de gestion	1 000	18%	180	-	-	180	31-déc.-13	3 456	- 306	MAD	
SOCIETE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13%	12 853	-	-	12 853	30-juin-14	152 011	23 159	MAD	15 600
MITC	Services	46 000	18%	8 050	-	-	8 050	31-déc.-13	49 924	1 727	MAD	
EUROCHEQUE	Services	1 500	17%	84	-	84	-		-	-	MAD	
MITC CAPITAL	Sté de gestion	2 000	20%	400	-	-	400	31-déc.-13	2 089	21	MAD	
MOROCCAN FINANCIAL BOARD	Financier	160 000	13%	20 000	-	6 914	13 086	31-déc.-13	104 692	3 459	MAD	
FIROGEST	Sté de gestion	2 000	13%	250	-	-	250	31-déc.-13	3 398	- 18	MAD	
RABAT REGION AMENAGEMENT	Services	17 400	11%	2 000	-	-	2 000					
CASABLANCA TRANSPORTS	Services	4 000 000	0%	15 000	-	1 759	13 241	31-déc.-13	3 514 121	- 338 863	MAD	
CASABLANCA AMENAGEMENT	Services	40 000	13%	5 000	-	-	5 000	31-déc.-13	81 058	28 603	MAD	
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				104 129	- 1 514		105 643					-
AWB MOROCCO MAURITANIE	Financier	14 940 EUR	33%	54 129	- 1 514		55 643	31-déc.-13	14 642	- 0	EUR	
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement	111 000	45%	50 000	-	-	50 000	30-juin-12	50 116	- 27 766	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				4 278 415	11 182	26 112	4 241 120					158 078
OCP	Industrie	8 287 500	4%	3 300 000	-	-	3 300 000	30-juin-14	54 538 000	2 398 000	MAD	145 592
UBAF	Banque	250 727 EUR	5%	137 203	- 3 675		140 878	31-déc.-13	327 207	20 214	EUR	
BACB	Banque	79 453 LS	8%	69 191	7 269		61 922	31-déc.-13	196 828	14 258	LS	
BACB	Banque			110 485	9 455		101 030					

UBAE	Banque	151 061 EUR	5%	90 640	- 2 428		93 068	31-déc.-13	208 484	10 153	EUR	
BMI	Banque	150 000 USD	4%	54 251	1 163		53 089					
AUTRES				516 645	- 601	26 112	491 134					12 486
Total Général				8 980 042	- 7 665	313 767	8 673 940					357 308

Exercice 2013

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la Sté émettrice					Produits inscrits au CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise		
A) PARTICIPATION DANS LES E/S/LIÉES		-	-	4 080 667	20 891	194 474	3 865 300						149 151
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque offshore	2 200 USD	70,00%	12 601	-288	-	12 889	30-juin-13	15 523	3 669	USD		27 774
CHAABI BANK	Banque	37 478 EUR	100,00%	436 305	6 623	-	429 682	31-déc-12	30 142	25	EUR		
BPMC	Banque	10 000 000 FCFA	62,50%	18 793	2 514	-	16 279	30-juin-13	15 495 877	-297 792	FCFA		
BPMG	Banque	50 000 000 GNF	55,94%	90 529	6 256	-	84 272	30-juin-13	82 310 386	11 773 880	GNF		3 807
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	113 964 700 FCFA	50,00%	975 583	5 786	-	969 797	30-juin-13	116 694 435	2 960 258			
MEDIAFINANCE	M/ché de capitaux	206 403	60,00%	141 052	-	-	141 052	30-juin-13	440 300	-974	MAD		
VIVALIS SALAF	Crédit Const°	177 000	64,01%	166 842	-	-	166 842	30-juin-13	452 486	27 125	MAD		19 264
BP SHORE (ESSOUKNA)	Immobilier	150 000	51,00%	76 500	-	-	76 500	30-juin-13	182 543	13 720	MAD		4 055
CHAABI LLD	Loc long durée	31 450	73,62%	23 152	-	-	23 152	30-juin-13	31 426	-537	MAD		
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assistance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	30-juin-13	178 154	19 726	MAD		20 131
DAR ADDAMANE	Caution de Crédit	75 000	5,71%	4 319	-	-	4 319	31-déc-12	223 318	1 091	MAD		
STE H. PARTNERS GESTION	Sté de gestion	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-12	8 592	-8 878	MAD		
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	46 784	74,87%	760 375	-	-	760 375	31-déc-12	1 332 914	66 463	MAD		44 176
GENEX PARTICIPATIONS	Sté de portefeuille	1 250	100,00%	1 360	-	58	1 309	31-déc-12	1 302	-7	MAD		
SCI OASIS YVES	Immobilier	15	99,67%	3 282	-	-	3 282	31-déc-12	-1285	-180	MAD		
SCI AL MASSIRA	Immobilier	10	95,00%	-	-	-	-	31-déc-12	-3 403	-125	MAD		
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-12	-398	-18	MAD		
SCI OASIS JEAN	Immobilier	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-12	-74	-12	MAD		
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'invest	600 000	49,00%	294 000	-	69 803	224 197	30-juin-13	539 524	-28 226	MAD		

CHAABI DOC NET	Services	36 626	31,84%	11 439	-	-	11 439	30-juin-13	51 502	2 860	MAD	816
BANK AL AMAL	Banque	600 000	24,03%	143 921	-	-	143 921	31-déc-12	811 123	21 652	MAD	
SIBA	Immobilier	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-12	9 631	191	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'invest	400 000	60,00%	240 000	-	124 613	115 387	31-déc-12	207 579	-106 100	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	30-juin-12	778 725	34 495	MAD	22 120
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90,00%	9	-	-	9	31-déc-10	80	-2	MAD	
BP OUTSOURCING PROCESS	Holding	5 000	52,00%	2 600	-	-	2 600	30-juin-13	14 386	9298	MAD	3 718
BPR	Banques	-	-	48 665	-	-	48 665		-	-		3 290
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				91 266	-	10 433	80 833		-	-		15 080
IDMAJ SAKANE	Immobilier	20 000	10,00%	2 000	-	-	2 000	31-déc-12	44 014	6 509	MAD	
SOGEPPOS	Services	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-12	43 725	4 042	MAD	
BENAF	Immobilier	192	100,00%	22 828	-	10 111	12 717	31-déc-12	1 512	-2	MAD	
REGIONAL GESTION	Sté de gestion	1 000	18,00%	180	-	-	180	31-déc-12	-75	-1 760	MAD	
SOCIETE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-12	232 896	66 163	MAD	15 080
MITC	Services	46 000	17,50%	8 050	-	-	8 050	31-déc-12	47 041	2 204	MAD	
EUROCHEQUE	Services	1 500	17,48%	84	-	84	-		-	-	MAD	
MITC CAPITAL	Sté de gestion	2 000	20,00%	400	-	-	400	31-déc-12	1 972	112	MAD	
MOROCCAN FINANCIAL BOARD	Financier	140 000	14,29%	20 000	-	-	20 000	31-déc-12	102 569	-147	MAD	
FIROGEST	Sté de gestion	2 000	12,50%	250	-	-	250	31-déc-12	3 416	4	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services	4 000 000	0,38%	15 000	-	239	14 761	31-déc-12	3 936 342	-59908	MAD	
CASABLANCA AMENAGEMENT	Services	40 000	12,50%	5 000	-	-	5 000	31-déc-12	42 274	1 731	MAD	
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		-	-	105 417	-266	-	105 643		-	-		-
AWB MOROCCO MAURITANIE	Financier	14 940 EUR	33,03%	55 417	-226	-	55 643		-	-		
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement	111 000	45,05%	55 000	-	-	50 000	30-juin-12	50 116	-27 766	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES		-	-	4 092 742	2 637	18 615	4 071 490		-	-		282 357
OCP	Industrie	8 287 500	3,88%	3 300 000	-	-	3 300 000	30-juin-13	56 736 983	2 779 859	MAD	242 664
UBAF	Banque	250 727 EUR	4,99%	140 467	-410	-	140 878	31-déc-12	303 828	17 603	EUR	8 164

BACB	Banque	79 453 LS	8,26%	66 229	4 307	-	61 922	31-déc-12	189 770	10223	LS	7 735
BACB	Banque	-	-	99 607	-1424	-	101 030		-	-		
UBAE	Banque	151 061 EUR	4,66%	92 797	-271	-	93 068	31-déc-12	210 722	15 833	EUR	13 771
AUTRES		-	-	393 642	435	18 615	374 592		-	-		10 023
Total Général		-	-	8 370 092	23 302	223 523	8 123 266		-	-		446 588

Exercice 2012

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la Sté émettrice				Produits inscrits au CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/S/LIÉS				4 056 630	10 177	196 795	3 849 657					147 265
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque offshore	2 200 USD	70,00%	12 981	91		12 890	31-déc-11	8 732	3 276	USD	10 165
CHAABI BANK	Banque	30 000 EUR	100,00%	349 688	3 534		346 154	30-juin-12	40 689	180	EUR	
BPMC	Banque	8 127 054 FCFA	62,50%	18 652	2 374		16 279	31-déc-11	13 563 740	3 434 971	FCFA	25 441
BPMG	Banque	50 000 000 GNF	55,53%	89 353	5 581		83 772	30-juin-12	62 868 903	8 321 947	GNF	4 138
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	113 964 700 FCFA	50,00%	968 286	- 1 403		969 689					
MEDIAFINANCE	M/ché de capitaux	206 403	60,00%	141 052		-	141 052	30-juin-12	208 765	1 562	MAD	
VIVALIS SALAF	Crédit Const°	177 000	64,01%	166 842		-	166 842	30-juin-12	426 017	33 581	MAD	11 308
FONDS MOUSSAHAMA 1	Fonds d'invest	36 400	99,86%	78 028		78 028	-	31-déc-11	- 54 156	- 91 832	MAD	
BP SHORE (ESSOUKNA)	Immobilier	150 000	51,00%	76 500		-	76 500	31-déc-11	197 246	6 798	MAD	12 316
CHAABI LLD	Loc long durée	31 450	73,62%	23 152		1 654	21 499	30-juin-12	29 182	104	MAD	
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assistance	50 000	77,43%	71 267		-	71 267	30-juin-12	164 738	17 753	MAD	20 000
DAR ADDAMANE	Caution de Crédit	75 000	5,71%	4 319		-	4 319	31-déc-11	222 226	4 020	MAD	
STE H. PARTNERS GESTION	Sté de gestion	5 000	50,00%	2 500		-	2 500	31-déc-11	17 335	6 602	MAD	
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	46 784	74,87%	760 375		-	760 375	31-déc-11	423 943	65 695	MAD	37 437
GENEX PARTICIPATIONS	Sté de portefeuille	1 250	100,00%	1 360		51	1 309	31-déc-11	1 309	- 1	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier	15	99,67%	3 282		-	3 282	31-déc-10	- 926	- 176	MAD	
SCI AL MASSIRA	Immobilier	10	95,00%	-		-	-	31-déc-10	- 3 111	- 184	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier	8	99,33%	814		-	814	31-déc-10	- 362	- 19	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier	15	99,67%	1 936		-	1 936	31-déc-10	- 45	- 16	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'invest	600 000	49,00%	294 000		13 122	280 878	30-juin-12	467 118	- 1 238	MAD	
CHAABI DOC NET	Services	36 626	31,84%	4 271		-	4 271	31-déc-11	49 899	6 836	MAD	1 050

BANK AL AMAL	Banque	600 000	24,01%	143 875		-	143 875	31-déc-11	789 495	26 175	MAD	
SIBA	Immobilier	3 333	90,10%	59 200		-	59 200	31-déc-10	21 914	15 534	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'invest	400 000	60,00%	240 000		103 940	136 060	31-déc-11	311 085	- 46 144	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623		-	493 623	30-juin-12	759 370	33 538	MAD	22 120
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90,00%	9		-	9	31-déc-10	80	- 2	MAD	
BP OUTSOURCING PROCESS	Holding	5 000	52,00%	2 600		-	2 600	30-juin-12	2 297	- 27	MAD	
BPR	Banques			48 665		-	48 665					3 290
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				91 266	-	10 371	80 895					7 800
IDMAJ SAKANE	Immobilier	20 000	10,00%	2 000		-	2 000	31-déc-10	33 518	4 579	MAD	
SOGEPPOS	Services	35 000	13,20%	4 622		-	4 622	31-déc-11	38 918	- 1 489	MAD	
BENAF	Immobilier	192	100,00%	22 828		10 111	12 717	31-déc-09	12 717	12 799	MAD	
REGIONAL GESTION	Sté de gestion	1 000	18,00%	180		-	180	31-déc-11	- 75	- 1 760	MAD	
SOCIETE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13,24%	12 853		-	12 853	31-déc-10	195 402	48 147	MAD	7 800
MITC	Services	46 000	17,50%	8 050		177	7 873	31-déc-11	44 990	1 213	MAD	
EUROCHEQUE	Services	1 500	17,48%	84		84	-	31-déc-03	470	- 51	MAD	
MITC CAPITAL	Sté de gestion	2 000	20,00%	400		-	400	31-déc-11	1 833	- 285	MAD	
MOROCCAN FINANCIAL BOARD	Financier	140 000	14,29%	20 000		-	20 000	31-déc-11	104 605	- 11 079	MAD	
FIROGEST	Sté de gestion	2 000	12,50%	250		-	250	31-déc-11	3 412	- 57	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services	140 000	10,71%	15 000		-	15 000	31-déc-10	584 070	- 777	MAD	
CASABLANCA AMENAGEMENT	Services	40 000	12,50%	5 000		-	5 000	31-déc-11	40 728	5 642	MAD	
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				105 003	- 641	-	105 644					-
AWB MOROCCO MAURITANIE	Financier	14 940 EUR	33,03%	55 003	- 641		55 644					
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement	111 000	45,05%	50 000		-	50 000	30-juin-11	75 812	- 13 452	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				4 005 427	5 606	15 352	3 984 469					242 456
OCP	Industrie	8 287 500	3,88%	3 300 000		-	3 300 000	30-juin-12	39 005 000	6 814 000	MAD	220 884
UBAF	Banque	250 727 EUR	4,99%	139 417	- 1 461		140 878	31-déc-11	284 483	19 875	EUR	9 753
BACB	Banque	79 453 LS	8,26%	170 426	7 474		162 952	31-déc-11	178 887	238	LS	
UBAE	Banque	151 061 EUR	4,66%	92 103	- 965		93 068	29-févr-12	213 617	11 741	EUR	9 810
AUTRES				303 482	558	15 352	287 572					2 009
Total Général				8 258 326	15 142	222 519	8 020 665					397 521

III.12. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE (B8)
31/12/2014 ET 30/06/2015

NEANT

III.13. TABEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (B9) 30/06/2015

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	565 972	41 669	-	607 640	357 500	31 352	-	388 852	218 788
-Droit au bail	105 021	-	-	105 021	-	-	-	-	105 021
-Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	460951	41 669	-	502 619	357 500	31 352	-	388 852	113 767
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	4 291 267	157 497	96 975	4 351 790	1 761 738	86 243	12 729	1 835 252	2 516 538
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	1198712	19 056	3 407	1 214 362	557 794	21 401	3 407	575 788	638 573
Terrain d'exploitation	189 596	3 864	-	193 459	-	-	-	-	193 459
Immeubles d'exploitation bureaux	1 009 116	15 193	3 407	1 020 902	557 794	21 401	3 407	575 788	445 114
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	592921	12 643	5 465	600 099	449 570	21 954	5 462	466 062	134 037
Mobilier de bureau d'exploitation	174 088	1 941	5 115	170 914	121 044	4 686	5 112	120 617	50 297
Matériel de bureau d'exploitation	28 964	445	13	29 396	22 550	610	13	23 147	6 249
Matériel informatique	292 375	10 189	118	302 446	251 529	12 616	118	264 027	38 419
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 929	8	-	2 937	2 532	102	-	2634	303
Autres matériels d'exploitation	94 564	60	218	94 406	51 915	3 941	218	55 637	38 768
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	501011	92 351	72 470	520 892	313 433	16 928	1289	329 072	191 821
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	1 998 623	33 446	15 633	2 016 437	440 940	25 961	2 571	464 330	1 552 107

Terrain hors exploitation	939 390	2 794	13 035	929 149	-	-	-	-	929 149
Immeubles hors exploitation	830 023	9 205	1 227	838 001	337 124	15 823	1 227	351 720	486 281
Mobilier et matériel hors exploitation	72 812	3 378	939	75 251	38 590	2 869	913	40 547	34 704
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	156 399	18 069	432	174 037	65 226	7 269	432	72 064	101 973
TOTAL	4 857 239	199 166	96 975	4 959 430	2 119 238	117 596	12 729	2 224 105	2 735 326

III.14. TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (B9 BIS) 30/06/2015

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	Plus-value de cession	Moins-value de cession
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	-	-	-	-	-	-
-Droit au bail	-	-	-	-	-	-
-Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	96 975	12 729	84 245	195 378	111 153	-20
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	3 407	3 407	-	71	71	-
Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation bureaux	3 407	3 407	-	71	71	-
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	5 465	5 462	3	226	223	-
Mobilier de bureau d'exploitation	5 115	5 112	3	218	215	-
Matériel de bureau d'exploitation	13	13	-	0	0	-
Matériel informatique	118	118	-	3	3	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres matériels d'exploitation	218	218	-	5	5	-
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	72 470	1 289	71 180	139 892	68 711	-
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	15 633	2 571	13 062	55 189	42 147	-20
Terrain hors exploitation	13 035	-	13 035	55 125	42 090	-
Immeubles hors exploitation	1 227	1 227	-	30	30	-
Mobilier et matériel hors exploitation	939	913	27	24	17	-20
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	432	432	-	10	10	-
TOTAL	96 975	12 729	84 245	195 378	111 153	-20

III.15. TABLEAU DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES
(B10) 30/06/2015

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissement s de crédit à l'étranger	Total 30/06/2015	Total 31/12/2014
	Bank Al- Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissemen ts de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	69 394 805	116 680	70 212	69 581 697	67 721 732
VALEURS DONNEES EN PENSION	4 535 858	1 850 166	-	-	6386024	7 545 615
- au jour le jour	-	700070	-	-	700 070	-
- à terme	4 535 858	1 150 096	-	-	5 685 954	7 545 615
EMPRUNTS DE TRESORERIE	5 180 873	1 150 000	5 335 841	1 350 416	13 017 130	12 431 015
- au jour le jour	-	220 000	-	218230	438230	700 000
- à terme	5 180 873	930 000	5 335 841	1 132 186	12 578 900	11 731 015
EMPRUNTS FINANCIERS	3 092	-	1 137 067	2 141 905	3 282 064	3 263 167
AUTRES DETTES	2570	2 260 963	-	-	2263533	556 913
INTERETS COURUS A PAYER	53 925	854 113	50 762	29 640	988 440	918 299
TOTAL	9 776 318	75 510 047	6 640 350	3 592 173	95 518 888	92 436 741

III.16. TABLEAU DES DEPOTS DE LA CLIENTELE (B11) 30/06/2015

DETTES	Secteur public	SECTEUR PRIVE			Total 30/06/2015	Total 31/12/14	Total 31/12/13
		Entreprise s financières	Entreprise s non financières	Autre clientèle			
COMPTES A VUE CREDITEURS	1 481 192	3 992 914	13 432 244	16 917 837	35 824 187	31 669 825	30 223 602
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	4 707 055	4 707 055	4 470 994	4 003 308
DEPOTS A TERME	1 642 188	1 146 100	2 595 395	8 647 381	14 031 064	15 981 937	14 545 664
AUTRES COMPTES CREDITEURS	21454	46 583	544 059	1 068 793	1 680 889	2 202 574	2 282 184
INTERETS COURUS A PAYER	22 768	16 196	37 158	148 668	224 790	184 725	146 775
TOTAL	3 144 834	5 185 597	16 571 864	31 565 565	56 467 985	54 510 055	51 201 533

III.17. TABLEAUX DES PROVISIONS (B14)

Exercice 30/06/2015

RUBRIQUE	Encours 31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/2015
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	3 938 988	305 430	122 507	-7 003	4 114 908
-					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	128 820	-	-	-	128 820
Créances sur la clientèle	3 467 479	289 376	99 407	-7 003	3 650 444
Titres de placement et d'investissement	28 922	3 952	5 424	-	27 450
Titres de participation et emplois assimilés	313 767	12 102	17 675	-	308 194
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs					
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	2 416 048	868 727	68 186	7 055	3 223 644
-					
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	75 639	-	-	7 055	82 694
Provisions pour risques de change	74 176	-	8 341		65 835
Provisions pour risques généraux	2 003 185	402 458	-		2 405 643
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	33 845	-	-		33 845
Provisions pour autres risques et charges	229 203	466 269	59 844		635 628
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	6 355 036	1 174 157	190 693	52	7 338 552

Exercice 2014

RUBRIQUE	Encours 31/12/2013	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2014
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	3 259 667	1 131 926	447 294	5 312	3 938 988
-					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	128 820	0	0		128 820
Créances sur la clientèle	2 810 611	1 035 959	373 779	5 312	3 467 479
Titres de placement et d'investissement	96 715	4 965	72 759		28 922
Titres de participation et emplois assimilés	223 521	91 001	756		313 767
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	0	0		0
Autres actifs	-				
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	1 968 029	545 666	103 439	-5 793	2 416 048
-					
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	69 846	0		-5 793	75 639
Provisions pour risques de change	83 792	0	9 615		74 176
Provisions pour risques généraux	1 572 118	496 423	65 356		2 003 185
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	33 845	24 478	24 478		33 845
Provisions pour autres risques et charges	208 428	24 765	3 989		229 203
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	5 227 697	1 677 591	550 733	-481	6 355 036

Exercice 2013

RUBRIQUE	Encours 31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2013
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	2 506 013	1 109 501	359 332	3 485	3 259 667
- Créances sur les établissements de crédit et assimilés	128 820	-	-	-	128 820
Créances sur la clientèle	2 038 491	1 013 076	244 441	3 485	2 810 611
Titres de placement et d'investissement	116 185	15 529	34 999	-	96 715
Titres de participation et emplois assimilés	222 518	80 897	79 893	-	223 521
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	1 276 071	730 115	34 702	-3 454	1 968 030
- Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	83 577	3 399	13 676	-3 454	69 846
Provisions pour risques de change	82 839	952	-	-	83 792
Provisions pour risques généraux	900 000	672 118	-	-	1 572 118
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	33 845	22 450	20 152	-2 299	33 845
Provisions pour autres risques et charges	175 809	31 194	874	-2 299	208 428
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	3 782 084	1 839 616	394 034	31	5 227 697

Exercice 2012

RUBRIQUE	Encours 31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2012
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	1 728 179	1 004 157	222 541	- 3 782	2 506 013
- Créances sur les établissements de crédit et assimilés	68 820	60 000	-	-	128 820
Créances sur la clientèle	1 401 151	844 916	203 794	- 3 782	2 038 491
Titres de placement et d'investissement	99 994	32 241	16 050	-	116 185
Titres de participation et emplois assimilés	158 215	67 000	2 697	-	222 518
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	1 125 832	172 056	25 360	3 543	1 276 071
- Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	102	417	3 543	83 577
Provisions pour risques de change	82 129	710	-	-	82 839
Provisions pour risques généraux	800 000	100 000	-	-	900 000
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	33 845	20 151	21 654	1 503	33 845
Provisions réglementées	129 508	51 093	3 289	- 1 503	175 809
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	2 854 011	1 176 213	247 901	- 239	3 782 084

III.18. TABLEAU DE VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE (B21)
30/06/2015

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	154 799	-	-
Autres titres	19 941 901	-	-
Hypothèques	3 256 868		
Autres valeurs et sûretés réelles	63 241 708	-	-
TOTAL	86 595 276	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	389 300	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-		
Autres valeurs et sûretés réelles	1 696 250	-	-
TOTAL	2 085 550	-	-

III.19. TABLEAU DE REPARTITION DU CAPITAL (C1) 30/06/2015

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
BANQUES POPULAIRES REGIONALES		90 176 264	90 149 952	52,07%
TRESORERIE GENERALE	RABAT	1	1	0,00%
OCP		8 752 736	7 289 626	4,21%
SFI		8 657 096	8 657 096	5,00%
DIVERS		65 555 826	67 045 248	38,72%
Total		173 141 923	173 141 923	100,00%

III.20. TABEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS (C2) 30/06/2015

Exercice 30/06/2015

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O	Montants		Montants
Report à nouveau	419 861	Réserve légale	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Autres réserves	745 566
Résultat net de l'exercice	1 725 620	Dividendes	908 995
Prélèvements sur les bénéfices	-	Autres affectations	61 824
Autres prélèvements	-	Report à nouveau	429 096
TOTAL A	2 145 481	TOTAL B	2 145 481

Exercice 2014

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O	Montants		Montants
Report à nouveau	414 034	Réserve légale	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Autres réserves	793 175
Résultat net de l'exercice	1 685 270	Dividendes	822 424
Prélèvements sur les bénéfices	-	Autres affectations	63 844
Autres prélèvements	-	Report à nouveau	419 861
TOTAL A	2 099 304	TOTAL B	2 099 304

Exercice 2013

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 24/05/2013	Montants		Montants
Report à nouveau	387 958	Réserve légale	24 148
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	464 322
Résultat net de l'exercice	1 706 361	Dividendes	822 424
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	369 391
Autres prélèvements		Report à nouveau	414 034
TOTAL A	2 094 319	TOTAL B	2 094 319

Exercice 2012

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 24/05/2011	Montants		Montants
Report à nouveau	370 714	Réserve légale	82 583
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	597 940
Résultat net de l'exercice	1 651 660	Dividendes	687 547
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	266 346
Autres prélèvements		Report à nouveau	387 958
TOTAL A	2 022 374	TOTAL B	2 022 374

III.21. TABLEAU DES DATATIONS ET EVENEMENTS POSTERIEURS AU DERNIER EXERCICE
CLOS (C4) 30/06/2015

I- Datation :

* Date de clôture de l'exercice : 30/06/2015 * Date d'établissement des états de synthèse : Août 2015

II- Evénements postérieurs au dernier exercice clos :

Néant

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DU PERSONNEL DU CPM AUX ACTIONS BCP

AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA BCP RESERVEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

N° de bulletin :

Banque Populaire de :
Agence de :
Numéro de compte :
Prénom & Nom :
Matricule :
Année de naissance :
Type identifiant (*) :
N° identifiant :
Sexe (F-M) :
Nationalité :
Pays de résidence :
Téléphone :
Adresse :
.....

Première participation à une offre publique de vente :

Oui ☐

Non ☐

Nombre d'actions BCP réservé (1) et équivalent à 12 mois de salaire moyen
brut y compris avantages liés à la fonction et primes événementielles

Je souhaite souscrire à actions BCP
(préciser le nombre d'actions BCP à souscrire qui doit être inférieur
ou égal à l'équivalent de 12 mois de salaire moyen brut y compris
avantages liés à la fonction et primes événementielles)

Je souhaite participer à la souscription du reliquat, dans le cas où la totalité
des actions réservées aux membres du personnel n'est pas totalement souscrite

Oui ☐

Non ☐

Plafond souhaité (en nombre d'actions), en dehors des actions réservées (1)

actions BCP

L'exécution de cet ordre de souscription, à un nombre supérieur à celui qui m'a été réservé, est conditionnée
par la disponibilité de reliquat d'actions BCP qui ne seraient pas acquises. Son allocation se fera au prorata
des actions demandées par les membres du Personnel du CPM souhaitant participer au reliquat, et ce dans
la limite du plafond demandé.

Financement de l'opération par dette selon les modalités citées dans la note d'information visée par le CDVM sous numéro VI/EM/034/2015 :

Oui

☐

Non

☐

Dans le cas d'un financement partiel par fonds propres,
préciser l'apport personnel en fonds propres : DH

Les actions BCP acquises dans le cadre de la présente augmentation de capital de la BCP, sont indisponibles pendant une durée de trois (03) ans à compter de la date de livraison des titres pour la cession de 100% des actions acquises ou deux (02) ans pour une cession d'un maximum de 50% puis un maximum de 75% au bout de la 3^{ème} année et le reliquat au bout de la 4^{ème} année

Fait à :

Le :

Signature :

(*) CI (Carte d'Identité Nationale) ou CR (Carte de Résident) ou PS (Passeport)

Avertissement : L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Une note d'information, visée par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, est mise à la disposition des investisseurs, sans frais, au siège de la BCP et auprès des établissements placeurs et à la Bourse de Casablanca.



**TRADUCTION DU RAPPORT DE STANDARD & POOR'S SUR LA NOTATION DE LA BANQUE
CENTRALE POPULAIRE**

25 Novembre 2014

Premier Analyste de Crédit :

Stephanie Mery, Paris (33) 1-4420-7344; stephanie.mery@standardandpoors.com

Deuxième Contact :

Samira Mensah, Johannesburg (44) 20-7176-3800; samira.mensah@standardandpoors.com

Clement Bonnin, Paris +33 1 44 20 67 03; clement.bonnin@standardandpoors.com

TABLE DES MATIERES

- FACTEURS MAJEURS DE RATING
- PERSPECTIVES
- RÉSUMÉ
- ANALYSE ET CRITERES LIES

Note Intrinsèque (SACP)	BB+	+	Support	0	+	Facteurs additionnels	0
Ancrage	BB					Rating Crédit Emetteur (ICR)	
Position commerciale	Forte	+1	Soutien de l'Etat (GRE)	0		BB+ / Stable / B	
Capital et bénéfices	Modérés	0	Soutien du Groupe	0			
Position en matière de risques	Adéquate	0	Soutien Souverain	0			
Financement	Moyen	0					
Liquidité	Adéquate						

FACTEURS MAJEURS DE NOTATION

Forces	Faiblesses
- Position commerciale dominante au Maroc ; - Gestion & stratégie relativement conservatrices ; - Profil de financement meilleur que ses confrères.	- Exposition élevée aux secteurs cycliques ; - Concentration sectorielle et par contrepartie des créances sur la clientèle ; - Capitalisation modérée, eu égard à nos critères de capital ajusté par le risque.

PERSPECTIVES

Les perspectives stables de la Banque Centrale Populaire du Maroc BCP reflètent la prévision des services de rating de Standard & Poor's que le profil commercial et financier du Groupe Banque Centrale Populaire (GBCP) reste relativement inchangé au cours des 12 mois prochains. Nous prévoyons que le GBCP poursuit progressivement & prudemment sa stratégie d'expansion en Afrique à travers de petites acquisitions. Nous estimons également que la banque vise à préserver sa position diversifiée au sein du marché marocain et rester essentiellement un acteur local.

Malgré le récent désengagement de l'Etat du capital de la BCP, nous pensons que, en raison de sa part de marché significative et ses liens historiques privilégiés avec les pouvoirs publics, le Groupe conservera son importance systémique élevée dans le système bancaire marocain.

Notre évaluation du profil de crédit du GBCP est soutenue par l'approche conservatrice de la banque en matière de crédit et d'acquisition. Si la banque devait adopter une stratégie d'acquisition agressive et afficher une détérioration plus élevée que prévu de la qualité des actifs, nous pourrions à ce moment

revoir à la baisse notre évaluation de son profil de capitalisation, de sa capacité bénéficiaire ou de son profil de risque

Bien que peu probable à notre avis, une très forte amélioration du capital ou du profil de risque du groupe pourrait conduire à une révision à la hausse du rating de la BCP, en supposant que la notation souveraine en devises étrangères demeure à son niveau actuel.

RESUME

Le rating de la Banque Centrale Populaire reflète notre point de vue sur la notation du Groupe BCP constitué de la BCP et de 10 Banques Régionales. Le profil de crédit du Groupe (GBCP) reflète son ancrage 'BB' ainsi que sa position commerciale de premier plan au Maroc, sa gestion & sa stratégie relativement conservatrices et un profil de financement & de liquidité adéquat. Les facteurs négatifs de notation sont constitués de l'exposition élevée aux secteurs cycliques, la concentration sectorielle et par contrepartie de ses créances sur la clientèle et sa capitalisation modérée.

Ancrage

Nos critères bancaires utilisent les scores du risque économique et du risque industriel de la méthodologie BICRA (Evaluation du risque pays de l'industrie bancaire) pour déterminer l'ancrage d'une banque ou point de départ pour établir un Rating Crédit Emetteur (ICR). Le point d'ancrage pour une banque commerciale opérant uniquement au Maroc est 'BB'.

Nous considérons le Maroc comme un pays à revenu faible ou moyen dont l'économie est concentrée sur certains secteurs à rendement cyclique, notamment l'agriculture, ce qui rend sa performance économique vulnérable aux facteurs externes.

Concernant les risques de l'industrie, le secteur bancaire marocain est caractérisé par une large et grande concentration des actifs bancaires et un accès important aux dépôts des particuliers, en grande partie non rémunérés, y compris ceux des Marocains Résidents à l'Etranger. Néanmoins, nous estimons que la liquidité dans le système bancaire marocain s'est détériorée au cours des dernières années. Le ratio « crédits / dépôts » (104% à fin 2013, tel que calculé par la Banque Centrale) a régulièrement augmenté ces dernières années en raison du différentiel de croissance entre les crédits et les dépôts.

Tableau n°1 : Principaux indicateurs du Groupe Banque Centrale Populaire

(En Millions MAD)	Juin 2014	2013	2012	2011	2010
Actifs ajustés	306.584,0	288.761,2	269.958,0	236.568,6	214.400,8
Créances sur la clientèle (brutes) *	214.723,2	204.758,7	191.477,3	174.952,5	150.917,8
Fonds propres ajustés	27.792,8	28.501,4	25.101,4	23.265,3	25.408,2
Revenus d'exploitation	7.649,3	13.568,1	11.518,0	10.231,8	10.010,8
Dépenses hors intérêts	3.475,0	6.777,8	5.361,1	4.937,1	4.598,8
Résultats nets	1.694,1	3.205,7	3.209,1	3.039,6	3.063,2

(*) Ajustées par les valeurs en pension.

Position commerciale : Forte en raison d'une position dominante sur le marché marocain

Nous évaluons la position commerciale du GBCP comme étant «forte», car nous anticipons que le groupe maintienne sa position commerciale dominante au Maroc, et considérons sa gestion et sa stratégie comme prudentes. Le GBCP a un total actif de 308 milliards de dirhams marocains (MAD) au 30 Juin 2014 (35 milliards de \$), faisant de lui le deuxième plus grand acteur bancaire au Maroc en termes de crédits et le premier en matière de dépôts. Le GBCP agit comme une banque commerciale généraliste, mais bénéficie d'un lien privilégié avec l'Etat marocain, même si ce dernier a cédé sa participation résiduelle de 6% dans le capital de la BCP en Avril 2014.

Le Groupe a toujours été présent dans les segments à faible revenu, en encourageant l'inclusion financière, et a été un acteur majeur dans le financement de projets d'infrastructure liés aux pouvoirs publics. Nous estimons que le Groupe préservera son business profil actuel, visant à maintenir ses solides parts de marché au Maroc et faire face à un marché bancaire mature où la concurrence restera intensive.

Afin de soutenir sa croissance sur une base consolidée, le Groupe a consolidé sa présence sur les marchés africains. En Juin 2012, il a investi 1 milliard de dirhams pour une participation de 50% dans le Groupe Atlantic Business international en Côte-d'Ivoire avec des filiales bancaires dans la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, le Bénin, le Togo, le Burkina Faso, le Mali et le Niger. En Septembre 2014, le GBCP a annoncé son intention d'augmenter sa participation à 65%. Les efforts de restructuration au Groupe ABI ont relativement bien réussi, à notre avis. Par ailleurs, bien que la présence dans ces pays augmente les risques de crédit, elle sous-tend également la rentabilité actuelle et future. Nous nous attendons à ce que la banque poursuivra une stratégie d'expansion progressive et prudente en dehors du Maroc n'affectant pas considérablement son profil d'exploitation. Néanmoins, avec environ 11% des actifs en dehors du Maroc à fin juin 2014, nous considérons toujours le GBCP comme un acteur local et prévoyons qu'il le restera, surtout en comparaison avec ses pairs marocains.

Tableau n°2 : Ratios de la position commerciale du Groupe Banque Centrale Populaire

(En %)	Juin 2014	2013	2012	2011	2010
Part de marché (domestique) en crédits	24,9	24,5	24,0	24,3	23,2
Part de marché (domestique) en dépôts	28,1	28,1	27,9	28,0	27,0
Revenus d'exploitation (en Millions MAD)	7.649,3	13.568,1	11.518,0	10.231,8	10.010,8
Rentabilité des fonds propres*	10,2	10,7	12,1	11,6	11,5

(*) Le résultat retenu dans le calcul de ce ratio est net des intérêts minoritaires dans les filiales consolidées.

Capital et bénéfices : capitalisation « modérée » soutenue par de grandes réserves du Fonds de Soutien

Notre évaluation du capital et des bénéfices «modérés» reflète la capacité adéquate du GBCP en matière de bénéfices et notre estimation d'un ratio modéré de capital ajusté par le risque (RAC) avant ajustement légèrement au-dessus de 5% pour les 12-18 mois prochains. Bien que le ratio de capital de la banque soit parmi les plus élevés, par rapport aux confrères domestiques notés, au 31 décembre 2013, nous estimons que la capitalisation du GBCP est modeste sur une base comparative mondiale.

Le GBCP dispose d'un ratio réglementaire de solvabilité Tier 1 fort, dans le cadre de Bâle II (en ligne avec les directives du régulateur national) se situant à 11,6% à fin 2013. La différence entre notre ratio RAC estimé et la mesure réglementaire nationale provient, essentiellement, de la pondération plus élevée des risques que nous appliquons aux différentes classes d'actifs. Cela inclut la participation importante du GBCP dans l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) et la forte concentration de ses actifs au Maroc. Nous ne prévoyons pas que ce ratio se renforce, de manière significative, à moyen terme.

Nous ne prévoyons pas que la consommation de capital liée à l'acquisition prévue d'une part supplémentaire de 15% dans le capital du groupe ABI et le précédent rachat en avril 2014 de 6% d'actions détenues par l'Etat dans la BCP affecte la trajectoire de capital de la banque. La consommation de capital résultant de l'acquisition des parts de l'Etat dans la BCP par les banques régionales s'élevait à 2 milliards de dirhams et a diminué le RAC de près de 40 points de base (pb).

Le Groupe BCP bénéficie également d'une forte flexibilité financière. Cela est dû au grand matelas de 2,7 milliards de dirhams (au 30 juin 2014) que constitue le Fonds de Soutien alimenté par la BCP et les banques régionales en vue de maintenir la solvabilité des entités en difficulté en cas de besoin. Cette

réserve est incluse dans le capital Tier 2 du reporting réglementaire Bâle II, mais nous ne l'avons pas prise en considération dans notre calcul du RAC.

Nous voyons positivement la politique interne adéquate du Groupe en matière de consolidation des fonds propres du fait des gains hors provisionnement, soutenue par une proportion élevée des dépôts non rémunérés (environ 64% des dépôts au 30 juin 2014) et une politique de dividende prudente.

Malgré une forte augmentation du coût du risque due à un environnement économique difficile au Maroc, la récente diminution des spreads, en particulier pour les obligations d'État, a permis à la banque de réévaluer son portefeuille de titres de transaction et par conséquent afficher des profits considérables au cours du 1^{er} semestre 2014. Néanmoins, nous considérons que ces gains de transaction comme non récurrents en raison de spreads déjà très faibles sur les titres publics. En outre, si le coût de risque crédit continue d'osciller entre 130 et 170 points de base, nous estimons que les résultats pourraient subir des pressions dans les 24 mois prochains.

Tableau n°3 : Ratios de capital et des bénéfices du Groupe Banque Centrale Populaire

(En %)	Juin 2014	2013	2012	2011	2010
Ratio de capital Tier 1	ND	11,6	10,0	10,4	10,1
Ratio RAC de S&P avant diversification	ND	5,7	5,8	5,7	6,4
Ratio RAC de S&P après diversification	ND	5,0	4,8	4,6	4,9
Fonds propres ajustés / Capital total ajusté	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenu d'intérêt net / Revenus d'exploitation	63,2	69,1	74,6	76,4	78,5
Commissions / Revenus d'exploitation	12,8	14,0	11,6	9,6	9,9
Revenu des opérations de marché / Revenus d'exploitation	19,2	12,1	10,0	10,2	9,8
Dépenses hors intérêts / Revenus d'exploitation	45,4	50,0	46,5	48,3	45,9
Résultat d'exploitation / Actifs moyens	2,8	2,4	2,4	2,3	2,6
Résultat net / Actifs moyens gérés	1,3	1,1	1,3	1,3	1,4

(ND : Non disponible. NS : Non significatif)

Tableau n°4 : Données sur le RACF (cadre de capital ajusté par le risque) du GBCP

(En Millions MAD)	Exposition en cas de défaut	S&P Actifs pondérés	S&P Poids du risque moyen (%)
Risque de crédit			
Etat et Banques Centrales	40.922.240	20.187.516	49
Institutions	16.296.330	14.215.114	87
Corporate	144.822.279	226.187.346	156
Retail	66.564.628	65.316.850	98
Hypothèque	37.399.000	23.906.245	64
Sécurisation	404.578	1.011.445	250
Autres actifs	19.495.236	41.520.253	213
Risque de crédit total	288.505.292	368.438.524	128
Risque de marché			
Actions dans le portefeuille bancaire	8.374.877	84.339.254	1.007
Risque de marché sur le portefeuille de trading	-	21.684.825	-
Total risqué de marché	-	106.024.079	-

Risque d'assurance			
Total risque d'assurance	-	0	-
Risque opérationnel			
Total risque opérationnel	-	25.440.182	-

(En Millions MAD)	S&P Actifs pondérés	S&P Poids du risque moyen (%)
Ajustements de diversification		
Actifs pondérés avant diversification	499.902.786	100
Total ajustements de diversification/concentration	66.415.238	13
Actifs pondérés après diversification	565.318.024	113

(Sources : Données de la banque à fin décembre 2013 - Standard & Poor's)

(En Millions MAD)	Capital Tier 1	Ratio Tier 1 (%)	Total Capital Ajusté	Ratio RAC de S&P (%)
Ratio du capital				
Ratio du capital avant ajustements	27.525.962	11,6	28.501.386	5,7
Ratio du capital après ajustements	27.525.962	11,6	28.501.386	5,0

(Sources : Données de la banque à fin décembre 2013 - Standard & Poor's)

Position en matière de risque : Faible qualité des actifs reflétant le ralentissement de l'économie marocaine

Nous évaluons la position du GBCP en matière de risque comme étant «adéquate». Cependant, le taux des créances en souffrance s'est accru à 6,3% et le coût du risque a atteint 172 points de base (pb) au cours du 1^{er} semestre 2014. Cette montée provient notamment de la détérioration de la qualité globale du crédit en raison du ralentissement dans les secteurs non agricoles.

À notre avis, le GBCP a tendance à suivre une politique prudente de couverture des risques et affiche des ratios de couverture (couverture des créances en souffrance par les provisions) plus élevés que ses pairs. Le ratio de couverture de la banque a augmenté à 73% au milieu de l'année 2014 contre 70% à fin 2013 et reste au-dessus de celui des concurrents locaux. En plus, une importante provision générale de 2,1 milliards donne à la banque un matelas de sécurité efficace pour faire face à une éventuelle augmentation du coût du risque.

Nous restons prudents quant à l'exposition du GBCP aux secteurs cycliques. Celle-ci représente plus de 20% du portefeuille de prêts à fin d'année 2013. Nous estimons que l'exposition à ces secteurs pourrait générer des pertes inattendues sur créances en cas de ralentissement économique soutenu. A fin 2013, l'exposition aux promoteurs immobiliers s'est élevée à 11,5% de l'encours des crédits. Nous incluons aussi le tourisme, la construction, le transport maritime et la concession automobile dans notre définition de secteurs cycliques au Maroc.

Par ailleurs, le GBCP affiche une concentration élevée par secteur et par contrepartie avec les 20 premiers risques ayant représenté 21% du total des créances sur la clientèle à fin décembre 2013 (même si cela est en ligne avec les normes des marchés émergents).

D'autre part, la pression potentielle sur la qualité des actifs, résultant d'opérations du Groupe à l'étranger, reste marginale, jusqu'à présent, en raison de la concentration du GBCP sur le marché local. Nous considérons que le Groupe maintiendra son approche prudente de crédit et d'acquisition. À notre avis,

le GBCP adopte une approche de croissance prudente et tente de minimiser les risques de la qualité des actifs de ses acquisitions.

Le portefeuille de titres du Groupe représente 20% de ses actifs et comprend près de 70% de titres de l'Etat marocain. Les Bons du Trésor et obligations de l'Etat représentent 1,5 fois le capital total ajusté. Nous considérons par conséquent que le risque sur le portefeuille de titres est en conformité avec les normes sur les marchés émergents et continuera d'être fortement corrélé avec la santé financière de l'Etat.

Tableau n°5 : Ratios de la position du GBCP en matière de risque

(En %)	Juin 2014	2013	2012	2011	2010
Croissance des créances sur la clientèle	9,72	6,9	9,4	15,9	10,0
Total ajustements de diversification/ Poids du risque moyen S&P avant diversification	ND	13,3	20,6	23,0	32,2
Total actifs gérés / Fonds propres ajustés (x)	11,1	10,2	10,8	10,2	8,5
Provisions des pertes sur créances / Créances clientèle moyennes	1,7	1,0	0,7	0,4	0,6
Créances en souffrance brutes / Créances sur la clientèle + autres biens en propriété	6,3	5,8	5,2	5,4	5,2
Provisions/ Créances en souffrance brutes	73,4	70,6	76,9	62,8	60,7

Financement et liquidité : Moyens, avec un bon accès aux dépôts non rémunérés

Le GBCP a un financement moyen et une liquidité adéquate. Il continue de bénéficier d'un profil de financement et de liquidité relativement satisfaisant comparativement aux confrères, avec un bon accès aux dépôts non rémunérés (ces derniers ont représenté 64% du total des dépôts au 30 juin 2014). A la même date, le ratio crédits/dépôts s'est situé à 93% légèrement en hausse par rapport aux années précédentes. Nous prévoyons une stabilisation du ratio crédits/dépôts dans les 12 mois prochains et une croissance modérée des crédits en ligne avec notre projection de croissance des dépôts. Le Groupe affiche également un ratio de financement stable dépassant 100%, meilleur que la moyenne des concurrents.

En outre, le GBCP demeure le leader du marché en matière de dépôts des Marocains Résidant à l'Etranger (52% de part de marché à fin 2013), soit près de 40% de la base des dépôts en 2013. Bien que le groupe a jusqu'ici bénéficié du niveau relativement élevé de la rigidité de ces dépôts, nous nous attendons à ce que les transferts des Marocains Résidant à l'Etranger soient corrélés avec la conjoncture économique dans la zone euro.

La faible dépendance de gros financements non garantis est une source de force, à notre avis. Le Groupe présente un rapport des actifs liquides par rapport au financement total à court terme supérieur à la moyenne, soit 1,52 fois à fin 2013. En outre, il conclut des accords de rachat (valeurs en pension) sur seulement 5% de ses engagements avec la Banque Centrale du Maroc, un ration inférieur à la moyenne de ses concurrents marocains. Toutefois, la BCP a besoin, à notre avis, de trouver d'autres sources de financement pour financer la croissance interne (avec la montée potentielle de la concurrence en matière des dépôts). Nous reconnaissons néanmoins que le Groupe cherche à diversifier ses sources de financement, notamment par le biais de levée de fonds en devises. Par exemple, le Groupe a levé un emprunt syndiqué de \$ 227 millions de dollars en Septembre 2014

Une autre source de flexibilité en matière de liquidité provient du fait que le Groupe réinvestit l'excédent des dépôts dans un portefeuille de titres de Bons du Trésor marocains et des obligations qui peuvent être utilisés dans des opérations Repo sur le marché ou auprès de la Banque Centrale pour couvrir ses besoins de financement.

La Banque Centrale, Bank Al-Maghreb, est très présente sur le marché de la liquidité. Par exemple, il a récemment élargi son soutien financier aux banques par le biais de prises de pension à trois mois ainsi que d'autres possibilités de repo visant à développer le crédit en faveur des petites et moyennes entreprises.

Tableau n°6 : Ratios de financement et de liquidité du GBCP

(En %)	Juin 2014	2013	2012	2011	2010
Base de Dépôts / Base de Financement	83,9	83,6	84,5	88,5	93,5
Créances sur la clientèle (nettes) / Dépôts de la clientèle	93,2	93,5	91,8	92,4	86,1
Ratio de financement à long terme	87,0	86,8	87,7	91,8	95,2
Ratio de financement stable	102,5	105,3	105,5	104,8	ND
Financement total à court terme / Financement de base	14,4	14,8	13,7	9,2	5,5
Actifs liquides / Financement total à court terme (x)	1,6	1,5	1,6	1,9	ND
Actifs étrangers nets liquides / dépôts de la clientèle à court terme	12,6	11,5	11,4	11,3	ND
Financement total à court terme / Financement total	90,0	90,3	88,4	79,6	84,6

Soutien extérieur : Importance systémique élevée, mais sans augmentation du rating

Nous considérons que le GBCP a une importance systémique "élevée" dans le secteur bancaire marocain, en raison de son positionnement solide et ses liens historiques avec l'Etat marocain, et estimons, conformément à nos critères, que l'Etat marocain serait «favorable» à un soutien du secteur bancaire. Par conséquent, nous estimons qu'il y a une probabilité "modérément élevée" que le GBCP reçoive le soutien financier de l'Etat marocain, en cas de besoin.

Cependant, nous n'avons pas ajouté de note de soutien implicite au rating intrinsèque du Groupe, conformément à nos critères et à la lumière du rating souverain en monnaie locale (voir le tableau 22 de l'article "Banques : Méthodologie de notation et hypothèses", le 9 novembre 2011," publié le 9 novembre 2011).

Facteurs de notation additionnels : Aucun

Aucun facteur additionnel n'affecte ce rating

ANALYSE ET CRITERES LIES

Critères liés

- Capital bancaire hybride et dette subordonnée non différée : Méthodologie et hypothèses, le 18 septembre 2014.
« *Bank Hybrid Capital And Nondeferrable Subordinated Debt Methodology And Assumptions, Sept. 18, 2014* »
- Evaluation du risque-pays de l'industrie bancaire (BICRA) : Méthodologie et hypothèses, le 9 novembre 2011.
« *Banking Industry Country Risk Assessment Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011* »
- Rating des entités publiques liées (GRE) : Méthodologie et hypothèses, le 9 décembre 2010.
« *Bank Capital Methodology And Assumptions, Dec. 6, 2010* »

Recherche liée

- Evaluation du risque-pays de l'industrie bancaire : Maroc, le 15 octobre 2014.
« *Banking Industry Country Risk Assessment: Morocco, Oct. 15, 2014* »

Matrice d'Ancrage

Risque de l'industrie	Risque Economique									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	a	a	a-	bbb+	bbb+	bbb	-	-	-	-
2	a	a-	a-	bbb+	bbb	bbb	bbb-	-	-	-
3	a-	a-	bbb+	bbb+	bbb	bbb-	bbb-	bb+	-	-
4	bbb+	bbb+	bbb+	bbb	bbb	bbb-	bb+	bb	bb	-
5	bbb+	bbb	bbb	bbb	bbb-	bbb-	bb+	bb	bb-	b+
6	bbb	bbb	bbb-	bbb-	bbb-	bb+	bb	bb	bb-	b+
7	-	bbb-	bbb-	bb+	bb+	Bb	bb	bb-	b+	b+
8	-		bb+	bb	bb	Bb	bb-	bb-	b+	b
9	-	-	-	bb	bb-	bb-	b+	b+	b+	b
10	-	-	-	-	b+	b+	b+	b	b	b-

Détail du Rating

Banque Centrale Populaire

Rating de contrepartie de crédit : BB+/Stable/B

Historique du rating de contrepartie de crédit

20-Novembre-2013 : BB+/Stable/B
 12-Octobre-2012 : BBB-/Négative/A-3
 24-Mars-2010 : BBB-/Stable/A-3

Rating souverain

Royaume du Maroc :
Devise étrangère BBB-/Stable/A-3

- **Contact supplémentaire:** Financial Institutions Ratings Europe;
 FIG_Europe@standardandpoors.com